



ÉVALUATION DU PAM



Programme
Alimentaire
Mondial

SAUVER
DES VIES
CHANGER
LES VIES

Évaluation du plan stratégique de pays du PAM pour le Bénin 2019-2023

Rapport d'évaluation centralisée

OEV/2020/007
Bureau de l'évaluation

Octobre 2023

Remerciements

Ce rapport a été rédigé par Bert Lof, Danielle Deboutte, Nadia Fanou-Fogny, Roch Mongbo et Manuela Aiello. L'assurance qualité a été assurée par Max Hennion et Elena Buonomini, sous la direction du Bureau de l'évaluation du PAM : Vivien Knips, Michael Carbon et Marie-Thérèse El-Ajaltouni. L'équipe d'évaluation tient à remercier toutes les personnes ayant participé à cette évaluation.

Avertissement

Les opinions exprimées sont celles des membres de l'équipe d'évaluation, et ne reflètent pas nécessairement celles du Programme alimentaire mondial. Les auteurs sont seuls responsables des opinions exprimées ci-après. La publication de ce document ne sous-entend en aucun cas l'approbation du PAM quant aux opinions exprimées.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique ou constitutionnel des pays, territoires ou mers territoriales, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Crédit photographique: © WFP/Bismarck Sossa

Personnel en charge de l'évaluation

BUREAU DE L'ÉVALUATION

Vivien Knips	Chargée d'évaluation
Marie-Thérèse El-Ajaltouni	Analyste de recherche
Michael Carbon	Chargé d'évaluation principal
Anne-Claire Luzot	Directrice

ÉQUIPE D'ÉVALUATION EXTERNE

Bert Lof	Chef d'équipe
Danielle Deboutte	Experte internationale senior, nutritionniste
Roch Mongbo	Expert national senior, développement rural
Nadia Fanou-Fogny	Experte nationale intermédiaire, nutritionniste
Max Hennion	Conseiller qualité externe
Elena Buonomini	Conseillère qualité interne
Manuela Aiello	Gestionnaire de l'évaluation et assistante de recherche

Table des matières

Résumé.....	i
1. Introduction	1
1.1. Caractéristiques de l'évaluation	1
1.2. Contexte	1
1.3. Portée de l'évaluation	10
1.4. Méthodologie, limitations et considérations éthiques liées à l'évaluation	19
2. Constatations issues de l'évaluation	22
2.1. QE1 : Le positionnement stratégique, le rôle et les contributions spécifiques du PAM sont-ils adaptés aux priorités nationales et aux besoins de la population ?.....	22
2.2. QE2 : Quelles sont la portée et la qualité de la contribution spécifique du PAM aux effets directs stratégiques définis dans le plan stratégique de pays ?.....	31
2.3. QE3 : le PAM a-t-il utilisé efficacement ses ressources pour contribuer à l'obtention des produits escomptés et à la réalisation des effets directs stratégiques ?.....	54
2.4. QE4 : Quels sont les facteurs qui expliquent les résultats obtenus par le PAM et la façon dont il a rendu possible le changement d'orientation stratégique attendu du plan stratégique de pays ?.....	59
3. Conclusions et recommandations	66
3.1 Conclusions.....	66
3.2 Recommandations	69
Annexes.....	75
Annexe 1 : Résumé des termes de référence	75
Annexe 2 : Calendrier de l'évaluation	77
Annexe 3 : Carte des interventions du PAM au Bénin.....	79
Annexe 4 : Carte Sécurité alimentaire.....	80
Annexe 5 : Méthodologie	81
Annexe 6 : Matrice d'évaluation	94
Annexe 7 : Outils de collecte de données.....	119
Annexe 8 : Calendrier de la mission sur le terrain.....	139
Annexe 9 : Aperçu des informateurs clés.....	142
Annexe 10 : Cartographie des constatations, des conclusions et des recommandations.....	144
Annexe 11 : Recommandations clés à la suite des évaluations et audits.....	147
Annexe 12 : Théorie du Changement reconstituée	152
Annexe 13 : Cadre des résultats/ligne de mire.....	156
Annexe 14 : Analyse des données et indicateurs des activités menées durant la phase de démarrage	159
Annexe 15 : Chronologie de la réponse du PAM aux urgences	185
Annexe 16 : Chronologie des interventions en alimentation scolaire.....	186
Annexe 17 : Analyse détaillée des parties prenantes	189
Annexe 18 : Données de base sur le Bénin.....	194
Annexe 19 : Bibliographie/bibliothèque d'évaluation.....	199
Annexe 20 : Liste des sigles utilisés dans le document.....	201

Liste des figures

Figure 1 : Carte administrative du Bénin	2
Figure 2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire par département (période actuelle : mars - mai 2022)	5
Figure 3 : Aide internationale au Bénin (2018-2022*)	8
Figure 4 : Cinq principaux donateurs de l'aide publique au développement brute au Bénin, moyenne annuelle 2018-2020, en millions de dollars É.-U.	8
Figure 5 : APD bilatérale par secteur, moyenne annuelle 2018-2020	9
Figure 6 : Cadre de coordination du PCNUAD 2019-2023 au Bénin	10
Figure 7 : Chronogramme du contexte au Bénin et interventions du PAM 2015-2022	11
Figure 8 : Évolution et répartition budgétaire par effet direct stratégique (en millions de dollars É.-U.)	15
Figure 9 : Sources de financement - Les 5 principaux donateurs du PAM Bénin (2018-juillet 2022)	16
Figure 10 : Évolution du nombre de bénéficiaires planifiés et atteints, par an et par sexe (2018-juin 2022) .	18
Figure 11: Évolution du rapport entre bénéficiaires femmes et hommes (planifiés et atteints)	18
Figure 12 : Carte de la présence du PAM au Bénin.....	79
Figure 13 : Catégories de parties prenantes interrogées par sexe.....	86
Figure 14 : Proportion hommes / femmes dans les entretiens	86
Figure 15 : Théorie du changement reconstituée	154
Figure 16 : Bénin Ligne de mire PSPP-T 2017-2018	156
Figure 17 : Bénin Ligne mire PSPP-T 2019-2023.....	157
Figure 18 : Bénin Ligne de mire PSP 2019-2023 (BR2) en français	158
Figure 19 : Contributions multilatérales par niveau de préaffectation – PSP (2019-2023)	160
Figure 20 : Principaux donateurs de contributions multilatérales par niveau de pré-affectation – PSP (2019-2023).....	160
Figure 21 : Nombre total de bénéficiaires des interventions du PAM (2018-juin 2022).....	161
Figure 22 : PSPP-T (2018) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par mois	162
Figure 23 : PSPP-T & PSP (2019) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par mois	162
Figure 24 : PSP (2020) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par mois	163
Figure 25 : PSP (2021) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par mois	163
Figure 26 : PSP (2022) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par mois	163
Figure 27 : PSPP-T (2018) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par catégorie d'âge.....	164
Figure 28 : PSPP-T (2019) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par catégorie d'âge.....	164
Figure 29 : PSP (2019) – Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par catégorie d'âge	165
Figure 30 : PSP (2020) – Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par catégorie d'âge	165
Figure 31 : PSP (2021) – Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par catégorie d'âge	166
Figure 32 : PSPP-T (2018) - Quantité de tonnes atteintes vs planifiées par mois.....	168
Figure 33 : PSPP-T & PSP (2019) - Quantité de tonnes atteintes vs planifiées par mois	168
Figure 34 : PSP (2020) - Quantité de tonnes atteintes vs planifiées par mois	169
Figure 35 : PSP (2021) - Quantité de tonnes atteintes vs planifiées par mois	169
Figure 36 : PSP (2022) - Quantité de tonnes atteintes vs planifiées par mois	169
Figure 37 : PSPP-T (2018) – Niveau de réalisation des quantités transférées en nature, par an (tonnes)	170
Figure 38 : PSPP-T (2019) – Niveau de réalisation des quantités transférées en nature, par an (tonnes)	170
Figure 39 : PSP (2019) – Niveau de réalisation des quantités transférées en nature, par an (tonnes)	171
Figure 40 : PSP (2020) – Niveau de réalisation des quantités transférées en nature, par an (tonnes)	171
Figure 41 : PSP (2021) – Niveau de réalisation des quantités transférées en nature, par an (tonnes)	172
Figure 42 : Distribution totale de nourriture, bons alimentaires et transferts monétaires planifiés et atteints par année (2018-2021)	172

Liste des tableaux

Tableau 1 : Indicateurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN)	6
Tableau 2 : Structuration générale du PSPP-T (2018-2019) et du PSP (2019-2023) par effet direct stratégique et activité.....	13
Tableau 3 : PSP (2019-2023) - PAM Bénin - Aperçu général de la situation financière par activité jusqu'au 30 juin 2022 (en millions de dollars É.-U.).....	17
Tableau 4 : Distribution totale de nourriture, bons alimentaires et transferts monétaires prévus et réalisés par année (2018-2021)	19
Tableau 5 : EDS1 - Aperçu des produits (<i>outputs</i>) par année, par rapport aux cibles annuelles	34
Tableau 6 : Évolution du taux brut de scolarisation au niveau de l'éducation primaire par département et par année scolaire	36
Tableau 7 : Évolution du taux brut de scolarisation au niveau de l'éducation primaire par année scolaire ...	36
Tableau 8 : EDS1 - Aperçu des résultats (effets) par année, par rapport aux cibles annuelles.....	38
Tableau 9 : EDS1 - Rapport entre garçons et filles qui fréquentent l'école primaire - Aperçu des résultats (effets) par année par rapport aux cibles annuelles	41
Tableau 10 : Répartition des fonctions dans la composition du comité de gestion des cantines, par sexe ...	41
Tableau 11 : EDS4 : Aperçu des produits (outputs) par année, par rapport aux cibles annuelles	46
Tableau 12 : Coûts par bénéficiaire atteint et par tonne de denrées distribuées pendant le PSPP-T (2018-juin 2019) et le PSP (juillet 2019- juin 2022) par rapport à l'EDS1	57
Tableau 13 : Indicateurs de performance clé de la chaîne d'approvisionnement PAM Bénin	57
Tableau 14 : Évolution des coûts de transport des biens alimentaires par EDS par rapport aux ressources allouées (en millions de dollars).....	58
Tableau 15 : Transferts monétaires et bons alimentaires planifiés et atteints 2018-2021 (en USD)	59
Tableau 16 : Indicateurs de performance clés concernant les ressources humaines du BP	62
Tableau 17 : Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'évaluation.....	81
Tableau 18 : Échantillonnage de l'évaluation finale du PNASI (avril 2022)	84
Tableau 19 : Questions éthiques/risques et garanties.....	89
Tableau 20 : Risques de l'évaluation et mesures d'atténuation	91
Tableau 21 : Matrice d'évaluation EPSP Bénin	94
Tableau 22 : Agenda détaillé de la mission de terrain	139
Tableau 23 : Résumé des recommandations des différentes évaluations et revues effectuées.....	147
Tableau 24 : PSPP-T 2018-2019 – Évolution budgétaire par effet direct stratégique suivant les révisions budgétaires successives (en dollars É.-U.)	159
Tableau 25 : PSP – Évolution budgétaire par effet direct stratégique suivant les révisions budgétaires successives (en dollars É.-U.).....	159
Tableau 26 : Comparaison du nombre total de bénéficiaires planifiés et des coûts totaux du PSP initial jusqu'aux révisions budgétaires.....	159
Tableau 27 : Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par activité.....	166
Tableau 28 : PSPP-T (2018-2019) – Nombre de bénéficiaires atteints par activité, suivant la modalité de transfert	167
Tableau 29 : PSP (2019-2023) – Nombre de bénéficiaires atteints par activité, suivant la modalité de transfert	167
Tableau 30 : Données de base, objectifs et valeurs des résultats découlant des ACR 2018-2019 (PSPP-T), la réalisation des objectifs étant calculée par l'équipe d'évaluation.	173
Tableau 31 : Commentaires de l'EE sur les indicateurs de résultat du PSPP-T	176
Tableau 32 : Données de base, objectifs et valeurs des résultats découlant des ACR 2019-2021 (PSP), la réalisation des objectifs étant calculée par l'équipe d'évaluation.	178
Tableau 33 : Commentaires de l'EE sur les indicateurs de résultat du PSP	179
Tableau 34 : Indicateurs de produit tels qu'indiqués dans les rapports annuels 2018 et 2019 (PSPP-T), avec taux de réalisation calculé par l'équipe d'évaluation.	181
Tableau 35 : Résultat de l'analyse des indicateurs de produit (PSPP-T)	182
Tableau 36 : Objectifs de produit tels qu'indiqués dans les ACR 2019-2021 (PSP), avec taux de réalisation calculé par l'équipe d'évaluation.....	183

Tableau 37 : Résultats de l'analyse sur les indicateurs de produit (PSP)	184
Tableau 38 : Aperçu général de la performance des indicateurs de résultat et de produit au cours du PSPP-T et du PSP	184

Résumé

Introduction

CARACTERISTIQUES DE L'ÉVALUATION





1. L'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) établi pour le Bénin pour la période allant de juillet 2019 à décembre 2023, qui a été réalisée entre mars 2022 et avril 2023, visait à produire des données factuelles et à dégager des enseignements en vue d'éclairer l'élaboration du PSP suivant.
2. L'évaluation a porté sur la mise en œuvre du PSP entre juillet 2019 et juin 2022 et a également pris en compte le PSP provisoire de transition (PSPP-T), qui a été exécuté de janvier 2018 à juin 2019. Les évaluateurs ont examiné l'élaboration du PSP et les facteurs qui ont sous-tendu sa conception, son orientation et son évolution par rapport aux opérations menées précédemment dans le pays. Ont été également examinés le positionnement stratégique qu'a adopté le PAM, sa contribution à la réalisation des effets directs stratégiques du PSP et du PSPP-T, son efficacité et les facteurs expliquant les résultats qu'il a obtenus.
3. L'évaluation a été conduite par une équipe externe indépendante, qui a utilisé des méthodes mixtes et s'est appuyée sur les données de suivi, des examens de la documentation, des observations sur le terrain, des consultations avec 439 parties prenantes dans le cadre d'entretiens et de discussions de groupe, et une enquête portant sur 40 écoles.
4. La problématique femmes-hommes a été prise en compte lors de la conception de l'évaluation et le respect des principes d'inclusion, de participation et de non-discrimination a été garanti pendant les entretiens, la collecte des données et la communication de l'information. Les normes d'éthique ont été appliquées conformément aux directives en la matière formulées par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Les résultats préliminaires de l'évaluation ont été examinés avec les parties prenantes internes et externes lors de deux ateliers organisés à Cotonou en décembre 2022.
5. L'évaluation du programme national d'alimentation scolaire intégré¹, qui a été menée conjointement par le PAM et le Gouvernement béninois et achevée en juillet 2022, a constitué une source importante d'information et de triangulation pour la présente évaluation du PSP. Les évaluateurs du PSP n'ont rencontré aucun obstacle majeur, mais ils se sont heurtés à des difficultés dues aux possibilités limitées de comparaison entre les données du PAM et celles du Gouvernement sur l'alimentation scolaire, à l'inaccessibilité de deux départements dans le nord du pays en raison de l'insécurité et au fait que les données ont été recueillies pendant les vacances scolaires, alors que les établissements étaient fermés. Néanmoins, dans les écoles où elle s'est rendue, l'équipe d'évaluation a pu rencontrer la direction, les représentants des parents et des élèves et les personnes travaillant en cuisine.

CONTEXTE

6. Le Bénin est un petit pays d'Afrique de l'Ouest situé dans le golfe de Guinée, qui compte une population de 12,5 millions de personnes, dont 49,9 pour cent de femmes et plus de 50 pour cent de jeunes de moins de 18 ans. Une petite majorité de Béninois (51 pour cent) vit en milieu rural et une part importante de la population (38,5 pour cent) vit en dessous du seuil national de pauvreté (se reporter au tableau 1 qui présente quelques indicateurs socioéconomiques)².

¹ Gouvernement béninois et PAM. 2022. [Évaluation décentralisée conjointe finale du Programme national d'alimentation scolaire intégré \(PNASI\) au Bénin - 2017 à 2021](#).

² Banque mondiale. 2022. [Vision d'ensemble: Bénin](#); Institut national de la statistique et de l'analyse économique. 2019. [Enquête Démographique et de Santé au Bénin, 2017-2018](#).

TABLEAU 1: INDICATEURS SOCIOÉCONOMIQUES			
	Indicateur	Valeur	Année
	Prévalence de l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans (en pourcentage) (1)	5	2020
	Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (en pourcentage) (1)	31,3	2020
	Prévalence de l'insuffisance pondérale à la naissance (en pourcentage) (1)	16,9	2015
	Indice d'inégalité de genre (rang) (2)	148 ^e sur 162 pays	2019

Sources: (1) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. 2021. [L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde - 2021](#); (2) Programme des Nations Unies pour le développement. Page Web sur l'[indice d'inégalité de genre](#) (en anglais).

7. Au cours des dix dernières années, le Bénin a consacré plus de 3,5 pour cent de son produit intérieur brut à l'éducation. Toutefois, malgré certaines améliorations, le taux global d'alphabétisation n'atteignait que 42,4 pour cent en 2018 et il était même inférieur pour les femmes et les filles (31,1 pour cent)³. Le taux net de scolarisation dans le primaire, qui atteignait 97,2 pour cent en 2018, est élevé, mais dans le secondaire, il n'était que de 46,6 pour cent en 2015. Les taux de scolarisation des filles sont inférieurs à ceux des garçons; le ratio filles/garçons est de 0,91 dans les écoles primaires et de 0,78 dans l'enseignement secondaire⁴. Malgré des taux de scolarisation élevés, les taux de poursuite des études sont faibles et les résultats scolaires restent limités.

8. Selon l'indice de la faim dans le monde de 2021, le Bénin se classe au 82^e rang sur 116 pays et sa situation sur le plan de la faim est donc considérée comme "grave". D'après l'analyse nationale de la vulnérabilité au regard de la sécurité alimentaire menée en 2017, la sécurité alimentaire de 42,9 pour cent de la population était "limite" et 9,6 pour cent des Béninois souffraient d'insécurité alimentaire, 14,1 pour cent des ménages faisant état d'une consommation alimentaire insuffisante.

9. Les projections climatiques laissent entrevoir une évolution du régime des pluies et une hausse des températures. Ces tendances – auxquelles s'ajoutent une plus grande variabilité saisonnière, un accroissement de la fréquence et de l'intensité des sécheresses, des inondations et des tempêtes, et une élévation du niveau de la mer – mettent sérieusement en péril l'agriculture, la sylviculture et le tourisme.

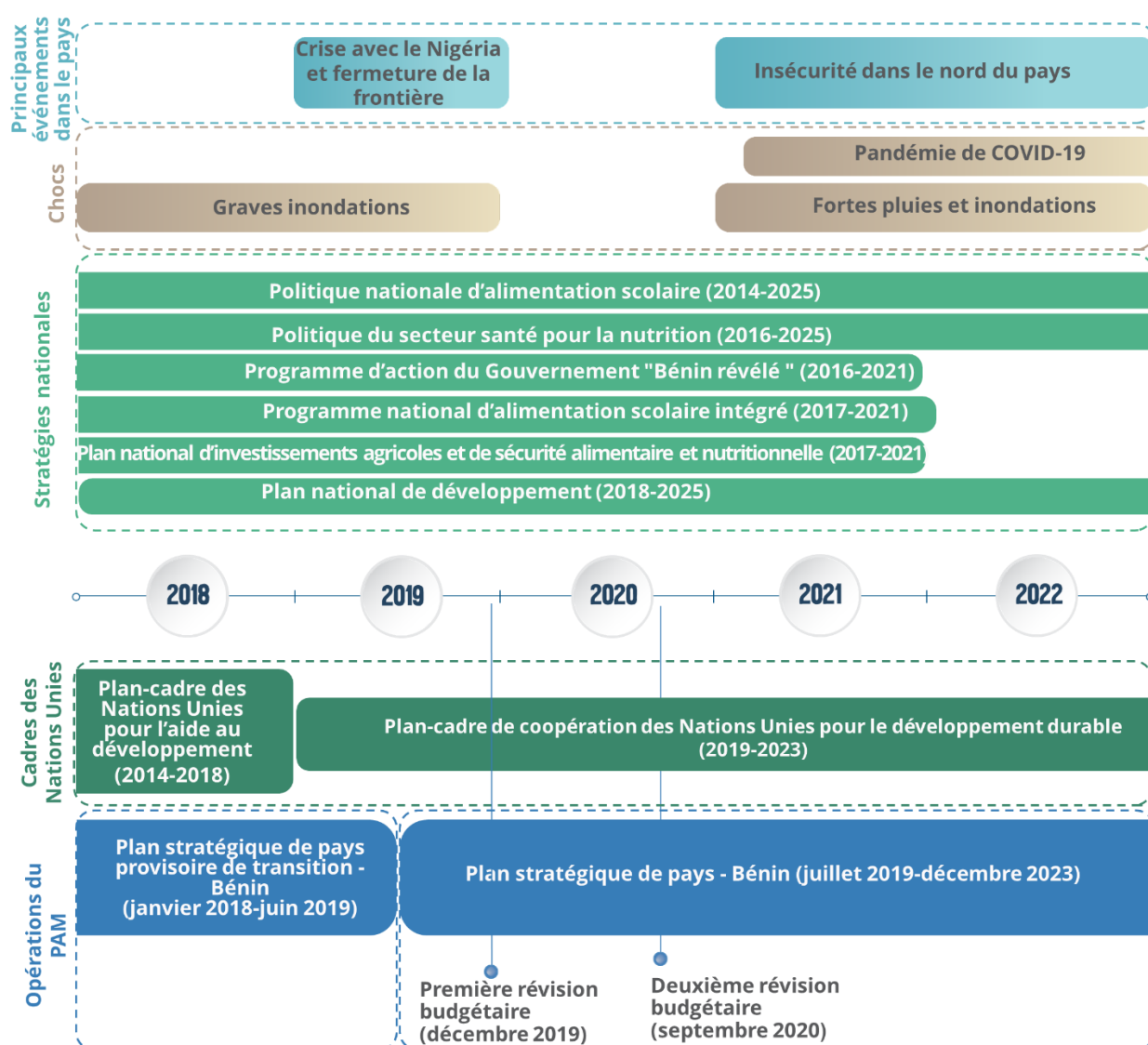
PLANS STRATEGIQUES DE PAYS DU PAM

10. Le PSPP-T et le PSP établis pour le Bénin sont conformes aux objectifs du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 et à la politique en matière de plans stratégiques de pays. Ils ont dans une large mesure maintenu les orientations du précédent programme de pays pour le Bénin. Le PSP approuvé en juin 2019 comportait trois effets directs stratégiques et trois activités axés sur l'alimentation scolaire, la nutrition et le renforcement des capacités. Un quatrième effet direct stratégique et une quatrième activité, axés sur les interventions face aux crises, ont été ajoutés dans le cadre de la révision budgétaire effectuée en décembre 2019 à la suite des fortes inondations. Une deuxième révision budgétaire en septembre 2020 a élargi la composante relative aux interventions d'urgence afin de permettre au PAM de répondre aux besoins liés à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19).

³ Banque mondiale. 2022. [Vision d'ensemble: Bénin](#).

⁴ Institut national de la statistique et de l'analyse économique. 2019. [Enquête démographique et de santé au Bénin, 2017-2018](#).

Figure 1: Aperçu du contexte national et des opérations du PAM (2018-2022)



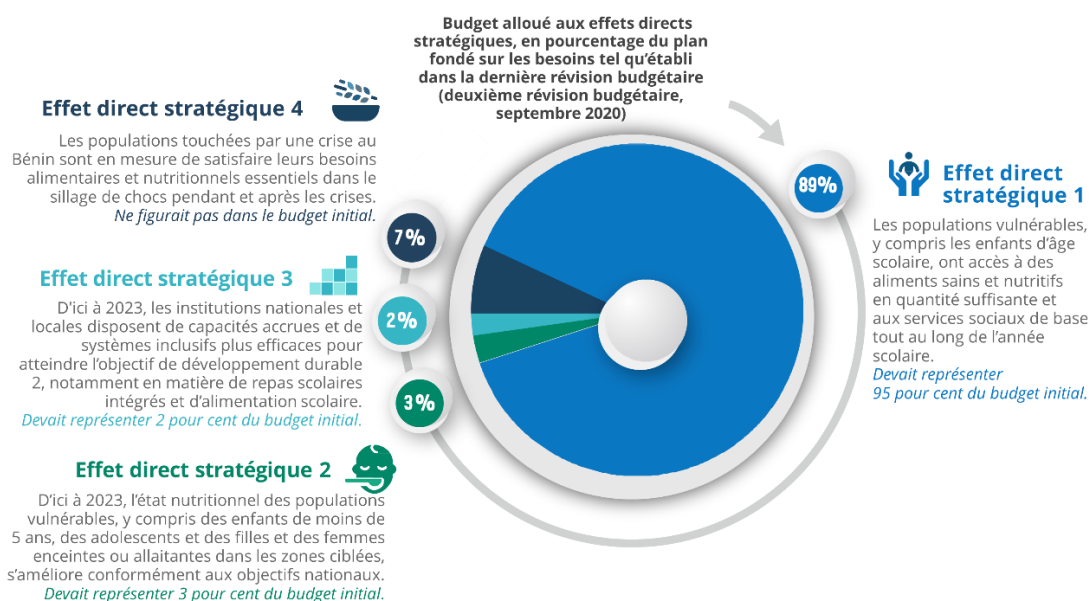
Source: figure établie par le Bureau de l'évaluation à partir de la version intégrale du rapport d'évaluation du PSPP-T et du PSP.

11. Initialement, le plan fondé sur les besoins du PSP prévoyait un budget de 129,5 millions de dollars É.-U. pour venir en aide à 980 000 bénéficiaires pendant cinq ans. À l'issue des révisions effectuées en 2019 et 2020, le budget a été porté à 138,7 millions de dollars et le nombre de bénéficiaires ciblés est passé à 1 million⁵.

12. La mise en œuvre du PSP a commencé en juillet 2019 et, en juin 2022, le plan fondé sur les besoins global était financé à hauteur de 71 pour cent. La majeure partie des fonds ont été alloués à l'alimentation scolaire au titre de l'effet direct stratégique 1 (voir la figure 2), tandis que seuls des montants très faibles étaient affectés à l'effet direct stratégique 2, axé sur la nutrition. Les fonds affectés à l'effet direct stratégique 3, qui visait à renforcer les capacités en vue de faciliter le transfert au Gouvernement des responsabilités relatives au programme national d'alimentation scolaire, n'ont été reçus qu'en 2022. Le Gouvernement béninois était le principal bailleur de fonds du PSPP-T et du PSP: il finançait l'effet direct stratégique 1 et apportait plus de 77 pour cent des ressources mobilisées pour le PSP.

⁵ Une troisième révision budgétaire, approuvée en février 2023, prévoyait d'apporter des modifications aux effets directs stratégiques 1, 2 et 4, mais elle ne rentrait pas dans le champ de l'évaluation du PSP.

Figure 2: Plan stratégique pour le Bénin (2019-2023): effets directs stratégiques, budget, financement et dépenses (2019-juin 2022)



*La ventilation des ressources allouées par effet direct stratégique n'équivaut pas à 100 pour cent car des ressources ont également été allouées à des effets directs non stratégiques ainsi qu'aux coûts d'appui directs et indirects.

Sources: Plan stratégique de pays - Bénin (2019-2023); deuxième révision budgétaire du PSP pour le Bénin (en anglais uniquement); premier rapport annuel pour le Bénin, outil d'analyse relatif à la feuille de route intégrée du PAM (données extraites le 27 juillet 2022).

Constatations issues de l'évaluation

DANS QUELLE MESURE LE PLAN STRATEGIQUE DE PAYS EST-IL FONDE SUR DES DONNEES FACTUELLES ET ARTICULE AUTOUR D'AXES STRATEGIQUES POUR REpondre AUX BESOINS DES PLUS VULNERABLES?

Pertinence

13. Les évaluateurs ont constaté que le PSP était fondé sur des données factuelles et tenait compte des besoins de la population en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. L'orientation marquée vers l'alimentation scolaire, grâce à la mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire intégré, est justifiée compte tenu de l'accès insuffisant qu'ont les enfants, en particulier les filles, à l'école primaire.

14. D'après l'analyse nationale de la vulnérabilité menée en 2017 et l'examen stratégique Faim zéro réalisé en 2018, il existait des lacunes dans d'autres domaines, mais le PSP ne prévoyait pour autant pas que le PAM apporte une assistance à cet égard, ce malgré son avantage relatif potentiel. À titre d'exemple, la raison pour laquelle l'appui au renforcement de la résilience des populations et des communautés vulnérables, qui figurait dans le PSPP-T, a été abandonné n'est pas claire.

15. Le PSP initial ne comprenant pas d'effet direct stratégique axé sur les interventions face aux crises, il a fallu procéder à une révision budgétaire pour ajouter au PSP un quatrième effet direct stratégique lorsque le Gouvernement a demandé l'aide du PAM pour faire face aux inondations en octobre 2019.

Concordance avec les stratégies nationales

16. Les effets directs stratégiques 1, sur l'alimentation scolaire, et 2, sur le renforcement des capacités, sont parfaitement conformes aux priorités et aux besoins nationaux. Toutefois, l'harmonisation limitée de l'effet direct stratégique 2 avec les programmes nutritionnels nationaux et le manque de clarté quant à la valeur ajoutée de la participation du PAM dans ce domaine remettent en question la pertinence de l'approche adoptée par le PAM pour lutter contre la malnutrition chronique chez l'enfant. L'effet direct stratégique 4 répondait aux besoins du Bénin, mais il aurait fallu procéder à une analyse des besoins connexes en matière de renforcement des capacités.

Cohérence avec les stratégies et les plans des Nations Unies

17. Le PAM a contribué à la formulation du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour la période 2019-2023. Il a signé des accords de partenariat concernant des activités d'alimentation scolaire avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds international de développement agricole et le Fonds des Nations Unies pour la population. Les atouts que possède le PAM pour ce qui est de mettre en œuvre le programme national d'alimentation scolaire et de coordonner les interventions d'urgence avec le Gouvernement sont reconnus au sein du système des Nations Unies.

Cohérence interne

18. Le PSP était fondé sur une ligne de visée claire et détaillée, et l'ajout d'un effet direct stratégique se rapportant aux interventions d'urgence a montré qu'il était possible de l'adapter. Toutefois, le PAM n'a pas apporté les modifications qui s'imposaient pour tenir compte du financement limité des interventions nutritionnelles ou du faible degré de préparation du Gouvernement pour faire face aux situations d'urgence.

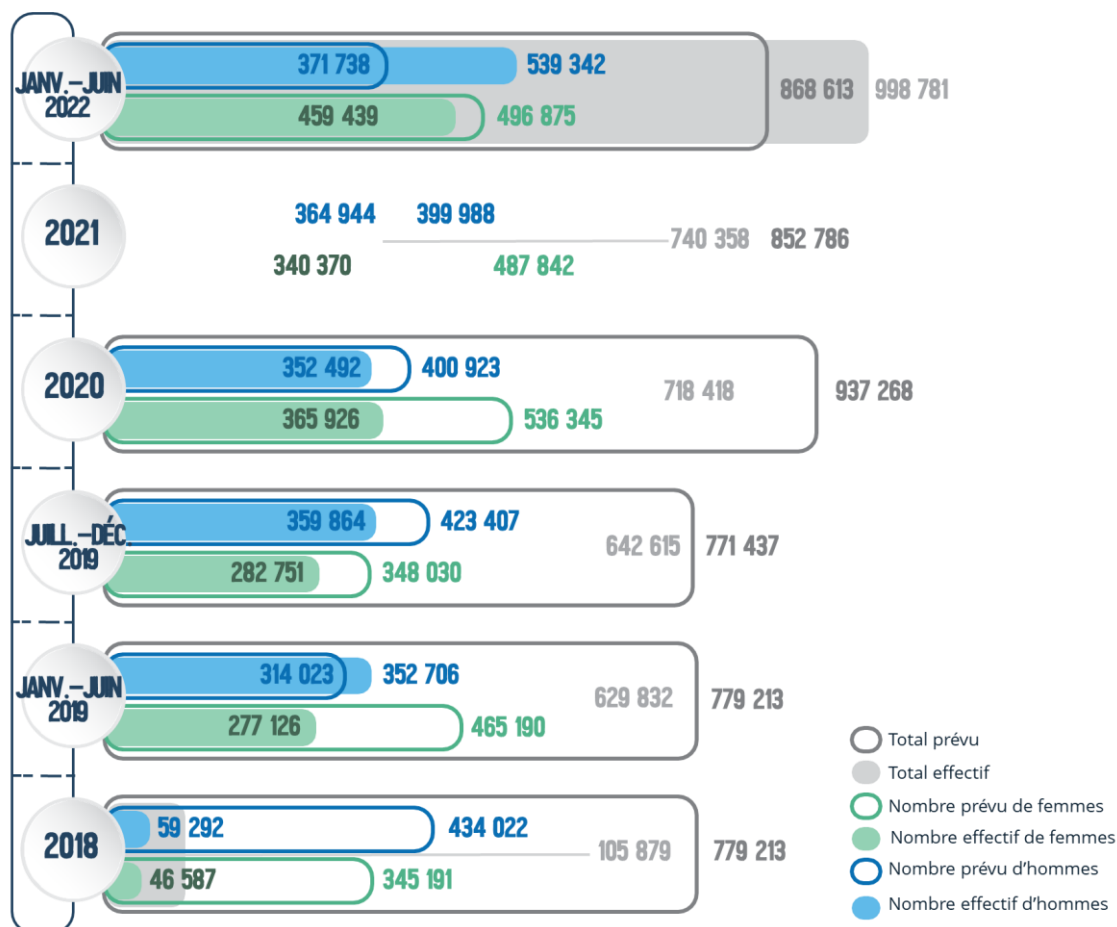
19. Les efforts visant à favoriser l'alimentation scolaire utilisant la production locale n'ont été déployés que tard au cours de la mise en œuvre du PSP. Les activités de renforcement des capacités n'ont pas été intégrées de manière cohérente dans le PSP et les niveaux de financement inégaux entre les divers effets directs stratégiques et activités ont accentué ce manque de cohérence. L'arrivée tardive des fonds a retardé le début des activités de renforcement des capacités conçues pour appuyer la composante du PSP relative à l'alimentation scolaire.

QUELLES SONT LA PORTEE ET LA QUALITE DE LA CONTRIBUTION DU PAM AUX EFFETS DIRECTS STRATEGIQUES DEFINIS DANS LE PLAN STRATEGIQUE POUR LE BENIN?

Contribution aux effets directs stratégiques

20. Un aperçu des principales réalisations par effet direct stratégique est présenté dans les paragraphes suivants et la figure 3 offre une vue d'ensemble du nombre effectif de bénéficiaires.

Figure 3: Nombre de bénéficiaires prévu et effectif, par an et par sexe (2018-2022)



Sources: outil des bureaux de pays du PAM pour une gestion efficace. Pour 2022, les chiffres effectifs correspondent à la période allant jusqu'en juin et ont été fournis par le bureau de pays. Toutefois, dans chaque catégorie, le nombre de bénéficiaires à la fin de l'année ne devrait pas être beaucoup plus élevé que celui enregistré à la fin du premier semestre puisqu'en dehors des écoliers nouvellement inscrits, ce sont les mêmes enfants qui continueront de recevoir une assistance pendant la nouvelle année scolaire et ils ne seront donc pas comptabilisés une nouvelle fois sur les listes de bénéficiaires, conformément à ce que prévoient les directives du PAM en matière de comptage des bénéficiaires.

21. Au titre de l'**effet direct stratégique 1**, le PAM visait à assurer aux populations et aux communautés vulnérables du Bénin, y compris les enfants d'âge scolaire, un accès adapté à des aliments sains et nutritifs et aux services sociaux de base tout au long de l'année scolaire.
22. Au cours de la mise en œuvre du PSP, le PAM a réussi à transposer massivement à plus grande échelle le programme national d'alimentation scolaire intégré, ce qui a largement contribué au succès de ce dernier: à la mi-2022, près d'un million d'enfants, soit plus de la moitié des élèves des écoles publiques du Bénin, en bénéficiaient (voir la figure 3). Néanmoins, le volume effectif des produits distribués au fil des ans n'a atteint en moyenne que 61 pour cent des quantités prévues. La qualité des repas fournis et les conditions d'hygiène pendant leur préparation étaient conformes aux normes minimales, mais les installations de stockage des écoles laissaient souvent à désirer. La plupart des résultats escomptés ont été obtenus: les taux de scolarisation, d'assiduité et de réussite aux examens se sont améliorés. Toutefois, les résultats obtenus pour d'autres indicateurs étaient moins bons: bien que relativement brève, la fermeture des écoles due à la pandémie de COVID-19 en 2020 a eu une incidence sur les taux d'assiduité et de réussite aux examens en 2021, et le ratio filles/garçons global n'a pas progressé. Un autre avantage du programme d'alimentation scolaire a été le transfert indirect de revenu aux familles des élèves grâce aux économies réalisées sur les dépenses de nourriture du ménage.
23. Le PAM a systématiquement encouragé la participation des communautés au programme d'alimentation scolaire et celles-ci ont souvent trouvé des solutions appropriées pour assurer le bon fonctionnement des cantines scolaires. Cependant, certains aspects de la mobilisation des communautés

restent problématiques, concernant en particulier les contributions financières que les parents ou les aidants des enfants sont censés apporter.

24. D'autres objectifs du programme d'alimentation scolaire consistant à stimuler la production agricole et à soutenir l'économie locale n'ont été atteints qu'en partie. Malgré des conditions favorables et le lancement de quelques initiatives, à ce jour, peu d'achats ont été effectués directement auprès des petits producteurs, dont certains se sont plaints des procédures d'achat lentes et rigides du PAM. Un modèle d'achat local direct doit encore être élaboré et mis à l'essai.

25. La possibilité d'utiliser les écoles comme point de départ pour d'autres initiatives de développement – concernant les potagers ou les jardins scolaires, les infrastructures, l'approvisionnement en eau, la santé et l'éducation nutritionnelle, entre autres – n'a pas été suffisamment exploitée par le PAM et, à ce jour, l'intégration de services complémentaires aux activités d'alimentation scolaire a été très limitée.

26. **L'effet direct stratégique 2** était axé sur l'amélioration de l'état nutritionnel des groupes de population vulnérables, y compris les enfants de moins de 5 ans, les adolescents et les filles et les femmes enceintes ou allaitantes.

27. Faute de financement, la mise en œuvre des activités a été très limitée, ce qui a empêché le PAM de contribuer de manière appréciable à l'amélioration de l'état nutritionnel des groupes de population vulnérables.

28. Au titre de **l'effet direct stratégique 3**, le PAM visait à garantir que, d'ici à 2023, les institutions nationales et locales du Bénin disposeraient de capacités accrues et de systèmes plus inclusifs et plus efficaces pour atteindre l'objectif de développement durable 2, notamment grâce à des activités améliorées en matière d'alimentation scolaire intégrée et de sécurité alimentaire.

29. Du fait de la confirmation tardive du financement, la stratégie de mise en œuvre relative à l'effet direct stratégique 3 n'a été définie qu'en janvier 2022 et l'analyse des besoins en matière de renforcement des capacités n'a pas été suffisamment approfondie. Les activités n'en sont qu'aux premiers stades de leur mise en œuvre et, en conséquence, seuls des résultats très limités peuvent être espérés au titre de cet effet direct stratégique. Malgré l'appui apporté par le PAM à la gestion des cantines par l'intermédiaire d'organisations non gouvernementales locales, les activités de renforcement des capacités liées à la mise en œuvre de services décentralisés n'avaient pas encore commencé pendant la période couverte par l'évaluation, et ce retard limitera les possibilités de transférer les responsabilités au niveau local.

30. **L'effet direct stratégique 4** visait à permettre aux populations et aux communautés touchées par une crise de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels essentiels pendant et après un choc.

31. S'agissant de cet effet direct stratégique, le PAM n'était pas suffisamment préparé pour pouvoir assurer sans délai et de manière appropriée une intervention d'urgence. L'assistance apportée en 2020 aux populations et aux communautés touchées par les inondations a contribué à améliorer temporairement leur sécurité alimentaire, mais, à cause des difficultés internes rencontrées (voir le paragraphe 44), elle est arrivée trop tard pour couvrir leurs besoins immédiats. En conséquence, les ménages ont dû avoir recours à d'autres stratégies de survie, comme la migration de certains de leurs membres à la recherche de travail. Par ailleurs, les critères de ciblage des ménages n'étaient pas bien compris par les communautés secourues.

32. Le PAM a contribué à renforcer les capacités de l'organisme national de protection sociale, mais au niveau municipal, les moyens d'intervention en cas de crise continuent de constituer un obstacle. L'appui qui était prévu pour renforcer les services de santé n'a pas été financé.

Contributions à la réalisation des objectifs transversaux

33. **Égalité femmes-hommes et inclusion.** Bien que le PSP vise dans une large mesure à parvenir à l'égalité femmes-hommes et à l'inclusion, ces intentions n'ont pas toutes été traduites en actions concrètes, d'où des résultats décevants. À titre d'exemple, aucune amélioration n'a été constatée sur le plan de la parité pour ce qui est de l'assiduité à l'école ou de la participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité à l'appui apporté par les communautés aux cantines scolaires, qui font actuellement largement appel aux femmes. Du fait du ciblage de l'aide d'urgence au niveau des ménages, ce sont souvent les hommes qui ont reçu l'assistance en premier lieu, et non pas les femmes. Le PAM et ses partenaires n'ont toujours qu'une connaissance restreinte des causes des inégalités.

34. De même, les évaluateurs ont constaté qu'aucune initiative spécifique n'avait été prise pour inclure dans les activités les enfants handicapés (auxquels le PSP n'accordait pas la priorité) ou ceux appartenant aux ménages les plus pauvres, qui étaient souvent monoparentaux.

35. **Responsabilité à l'égard des populations touchées.** Aucun système n'était en place pour garantir la responsabilité à l'égard des populations touchées, les bénéficiaires n'ayant à leur disposition que des mécanismes informels de remontée de l'information au titre des activités d'alimentation scolaire; rien n'était prévu à cet égard dans le cadre des activités d'assistance d'urgence. En particulier, il n'existait aucun mécanisme de recours permettant de signaler les erreurs de ciblage, alors que certains membres des communautés estimaient que les critères de ciblage n'étaient pas clairs.

36. **Principes humanitaires.** Le descriptif du PSP ne fait pas explicitement référence aux principes humanitaires et, à ce jour, du fait de la situation du Bénin en matière de sécurité, le PAM n'a pas été tenu de mettre l'accent sur la protection des populations que les crises humanitaires exposent à des risques. Cependant, en raison de la dégradation des conditions de sécurité dans le nord du pays, une assistance humanitaire pourrait devenir nécessaire.

37. Les évaluateurs ont constaté que le ciblage de l'assistance du PAM n'était pas entièrement indépendant des priorités du Gouvernement et des donateurs. Concrètement, le fait que l'alimentation scolaire soit presque exclusivement financée par le Gouvernement met en péril l'indépendance opérationnelle du PAM pour la mise en œuvre du PSP. Les réunions périodiques pendant lesquelles le PAM, les organisations non gouvernementales et le Gouvernement conviennent des principes à suivre lors de la mise en œuvre des activités d'alimentation scolaire permettent d'atténuer ce conflit d'intérêts apparent concernant l'orientation stratégique du PAM. Le ciblage géographique des interventions d'urgence menées en 2021 et 2022 a été fortement influencé par les préférences des donateurs, plutôt que par des critères objectifs fondés sur l'insécurité alimentaire.

38. Le PAM adhère au principe d'humanité lorsqu'il met l'accent sur les besoins des personnes les plus vulnérables. Quelques failles ont cependant été constatées dans l'application de ce principe. À titre d'exemple, les résultats scolaires étaient retenus comme facteur déterminant pour attribuer une assistance aux écoles, plutôt que l'état nutritionnel, ce qui fait que le PAM n'a pas été entièrement en mesure d'aider les enfants les plus vulnérables. En outre, dans certaines écoles, les enfants qui n'avaient pas payé la petite contribution volontaire quotidienne mise en place par le Gouvernement pour financer le fonctionnement de la cantine scolaire n'étaient autorisés à manger qu'après les autres enfants – une pratique discriminatoire qui persiste, bien que le PAM ait plaidé auprès des parties prenantes pour qu'il y soit mis fin.

39. **Protection de l'environnement et adaptation aux changements climatiques.** Dans le PSP, les facteurs environnementaux sont désignés comme des causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire au Bénin, mais la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques n'ont pas été intégrées à toutes les activités. La composante du PSP relative aux interventions face aux crises ne prévoyait aucune initiative pour atténuer les effets des changements climatiques, et les activités de renforcement de la résilience face à ces changements menées parmi les ménages ruraux au titre du PSPP-T n'ont pas été poursuivies au titre du PSP.

40. **Durabilité.** Le PAM s'efforce d'assurer la pérennité des résultats obtenus au titre des effets directs stratégiques 1 et 3 du PSP en renforçant la capacité institutionnelle nécessaire en matière d'alimentation scolaire. Cependant, pour être durable, le modèle actuel d'alimentation scolaire doit être adapté, notamment en renforçant les capacités des institutions nationales et locales et en prêtant appui aux écoles pour que les cantines continuent de fonctionner. La pérennité des résultats obtenus au titre de l'effet direct stratégique 4 est plus problématique, compte tenu des lacunes au niveau des capacités nationales.

41. Le prolongement du financement alloué par le Gouvernement pour la période 2022-2026 témoigne du profond engagement de celui-ci en faveur de l'alimentation scolaire. Plusieurs autres partenaires ont apporté un soutien technique et financier au programme national. En règle générale, les parties prenantes ont bien pris en main les activités, sauf au niveau des administrations décentralisées, qui est l'échelon le plus important pour le futur transfert des responsabilités relatives au programme d'alimentation scolaire.

42. **Intégration des activités relatives au développement et au renforcement de la résilience.** L'intégration des activités relatives au développement et au renforcement de la résilience au titre du PSP laisse actuellement à désirer. Les achats auprès des agriculteurs locaux et les activités d'alimentation

scolaire utilisant la production locale, qui n'en sont qu'à leurs débuts, offrent de grandes possibilités. L'intégration du renforcement de la résilience dans les activités menées au titre de l'effet direct stratégique 4 à l'intention des populations touchées par des chocs a été insuffisante.

DANS QUELLE MESURE LE PAM A-T-IL UTILISÉ SES RESSOURCES EFFICACEMENT POUR CONTRIBUER À L'OBTENTION DES PRODUITS ET DES EFFETS DIRECTS STRATÉGIQUES ESCOMPTÉS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS?

43. **Efficacité.** Entre 2019 et 2021, le PAM a géré efficacement la logistique du vaste programme d'alimentation scolaire et livré régulièrement des produits alimentaires à 3 850 écoles publiques dans tout le pays. Ces livraisons ont été généralement effectuées dans les délais prévus, avec seulement quelques brefs retards dont les écoles ont été informées à l'avance.

44. **Respect des délais impartis.** Les populations frappées par les inondations n'ont pas reçu une assistance en temps voulu. La lenteur des procédures de ciblage, les problèmes logistiques et le manque de compétences techniques en matière d'interventions d'urgence au sein du bureau de pays ont entraîné un retard de cinq mois dans la fourniture de l'assistance.

45. **Couverture.** Le programme d'alimentation scolaire vise à parvenir d'ici à 2025 à une couverture universelle des enfants scolarisés dans le public et ainsi à porter assistance à la majorité des ménages au Bénin. Toutefois, les efforts déployés pour améliorer l'accès au programme dans les zones présentant un faible taux de scolarisation ou des taux élevés d'insécurité alimentaire, ou pour les groupes plus défavorisés comme les adolescentes ou les enfants handicapés, étaient insuffisants. Du fait de la faible couverture des interventions nutritionnelles menées au titre des effets directs stratégiques 2 et 4, les contributions du PSP à la sécurité alimentaire et à la nutrition étaient limitées et indirectes, puisqu'elles se faisaient par l'intermédiaire de l'alimentation scolaire.

46. **Rapport coût-efficacité.** D'après l'analyse coûts-avantages réalisée par le PAM, les avantages attendus de l'alimentation scolaire ont dépassé les coûts dans une proportion de 5 à 2. Les coûts par tonne de produits alimentaires distribués n'ont pas varié au cours de la période couverte par le PSP. Les activités logistiques présentaient un bon rapport coût-efficacité, qui s'est amélioré au fil du temps. Une assistance alimentaire a été fournie en nature, compte tenu des préférences des bénéficiaires, même si aucun obstacle majeur ne s'opposait à l'adoption de modalités de type monétaire.

QUELS SONT LES FACTEURS QUI EXPLIQUENT LES RESULTATS OBTENUS PAR LE PAM ET LA MESURE DANS LAQUELLE LE CHANGEMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE ATTENDU AU TITRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS A PU ÊTRE CONCRETISÉ?

47. **Mobilisation des ressources.** Même si la stratégie de mobilisation de ressources du PAM ciblait diverses sources de financement, l'essentiel des ressources destinées au PSPP-T et au PSP ont été fournies par le Gouvernement béninois aux fins de l'alimentation scolaire, bien que d'autres donateurs aient fait part de leur souhait de collaborer avec le Bénin. Les donateurs n'ont guère manifesté d'intérêt pour les travaux menés au titre des effets directs stratégiques 2, sur la nutrition, et 3, sur le renforcement des capacités, et les activités relevant de l'effet direct stratégique 4, liées aux interventions d'urgence, n'ont reçu que la moitié des fonds requis. Le PAM ne disposait de guère de marge de manœuvre pour répondre aux besoins nouveaux ou pour consacrer aux activités dont le financement était insuffisant des fonds destinés à d'autres travaux, compte tenu de la forte proportion de contributions préaffectées par les donateurs.

48. **Partenariats.** Les partenariats du PAM dans le domaine de l'alimentation scolaire complètent très efficacement ses propres activités et ont contribué aux améliorations apportées aux infrastructures scolaires. Toutefois, le nombre d'écoles auprès desquelles des partenaires complémentaires interviennent est resté très faible, et les perspectives d'élargissement sont limitées. En outre, du fait du manque de coordination des partenariats complémentaires par le Gouvernement, chaque partenaire peut cibler ses activités selon ses propres critères et approches.

49. **Ressources humaines.** Afin de faire face à l'amplification massive des opérations d'alimentation scolaire, le PAM a doublé ses effectifs au Bénin depuis le début du PSP en 2019; par ailleurs, la proportion de femmes a augmenté et de nouveaux bureaux de terrain ont été ouverts en 2022. Toutefois, les programmes tenant compte de la problématique femmes-hommes et du handicap et les activités nouvelles, comme les achats locaux et les interventions d'urgence, ont pâti du manque de compétences techniques disponibles, en particulier au niveau des bureaux de terrain.

50. **Suivi.** Au cours du PSP, des améliorations ont été apportées au système de suivi de l'alimentation scolaire. Cependant, le système de suivi gouvernemental, sur lequel le PAM s'appuie, ne suit pas les effets des activités complémentaires intégrées dans les opérations d'alimentation scolaire du PAM, notamment leurs effets transformateurs en matière d'égalité femmes-hommes, de nutrition et d'accès aux marchés. Malgré des améliorations, des préoccupations demeurent également concernant le suivi opérationnel du programme d'alimentation scolaire. Le suivi des activités menées au titre de l'effet direct stratégique 4 a fait apparaître des points faibles dans le ciblage, qui ont donné lieu à des recommandations préconisant d'apporter des améliorations.

51. **Autres facteurs.** La forte volonté politique au niveau national d'instaurer des conditions propices au programme d'alimentation scolaire et l'intérêt manifesté par les partenaires techniques et financiers prêts à appuyer ce programme ont facilité la mise en œuvre du PSP. Toutefois, le fait qu'il n'existe pas d'entité centrale spécialement chargée de cette question et que les responsabilités ne soient pas assignées en ce qui concerne le programme national d'alimentation scolaire entrave le transfert des compétences aux niveaux administratifs central et décentralisé.

Conclusions

52. **Bilan global.** Le PAM a réussi à mettre en œuvre le programme national d'alimentation scolaire intégré, dont bénéficiaient à la mi-2022 près d'un million d'enfants. Ce faisant, il a contribué à la réalisation des objectifs fixés par le Gouvernement en matière de développement humain et a favorisé indirectement la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays, tout en aidant les ménages à réduire leurs dépenses consacrées à l'alimentation. Cependant, les objectifs du PSP-T consistant à stimuler la production agricole et à soutenir l'économie au niveau local n'ont été qu'en partie atteints. Du fait de l'importance accordée à la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire et à sa transposition à plus grande échelle, les occasions de renforcer les capacités du Gouvernement n'ont pas toujours été saisies, et aucun progrès sur la voie du transfert progressif des responsabilités n'a été réalisé pendant la période couverte par le PSP, ce qui met en péril la pérennité du programme.

53. La contribution du PSP à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle a été limitée en raison de l'accentuation des besoins et du fait que l'accent était presque exclusivement mis sur l'alimentation scolaire. La composante du PSP relative aux interventions d'urgence a permis d'avoir un impact plus direct sur la sécurité alimentaire. Toutefois, en raison de problèmes de ciblage et du retard pris dans la mise en œuvre de cette intervention, les résultats obtenus ont été quelque peu limités. La contribution du PAM au renforcement des capacités du Gouvernement en matière d'intervention d'urgence s'est limitée à la fourniture de matériel.

54. Faute de financement de la part des donateurs, le PAM n'a pas été en mesure de mettre en œuvre des programmes efficaces axés sur la nutrition. En conséquence, il n'a pas pu aider à réduire la malnutrition chronique, ni à renforcer les capacités du Gouvernement en matière d'éducation nutritionnelle et de communication visant à faire évoluer la société et les comportements.

55. **Partenariats.** Le PSP a permis au PAM de nouer une relation étroite avec le Gouvernement, fondée sur la confiance mutuelle et sur une conception claire de leurs rôles respectifs dans la mise en place du programme national d'alimentation scolaire, comme en témoigne le fait que le Gouvernement a financé le programme mis en œuvre par le PAM. La collaboration en matière d'alimentation scolaire avec d'autres entités des Nations Unies, au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, s'est progressivement intensifiée.

56. **Équilibre entre les orientations stratégiques.** L'orientation quasiment exclusive du PSP vers l'alimentation scolaire a créé un déséquilibre. Le PAM a consacré la majeure partie de ses efforts à la mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire, principal domaine dans lequel, selon ses partenaires, il possède un avantage relatif au Bénin. En revanche, le rôle qu'il peut jouer dans la lutte contre les causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, qui touche une part importante et croissante de la population béninoise, n'a pas été suffisamment défini, ce qui a probablement compromis sa capacité à mobiliser des fonds pour d'autres domaines d'activité du PSP.

57. **Cohérence interne.** La stratégie du PAM en matière de renforcement des capacités n'a pas été définie suffisamment clairement dans le PSP. La structure du PSP n'a pas facilité l'adoption d'une approche intégrée vis-à-vis de la mise en œuvre et les montants inégaux du financement affecté aux divers effets directs stratégiques ont accentué cette situation. En particulier, la décision de rattacher les activités de renforcement des capacités liées au programme d'alimentation scolaire à un effet direct stratégique

distinct – qui n’a pas bénéficié d’un financement de la part du Gouvernement et auquel les donateurs n’ont affecté de fonds qu’au bout de trois ans après le début de la mise en œuvre du PSP – a retardé le démarrage des activités dans ce domaine.

58. **Questions transversales.** Faute de stratégie claire pour les traiter, les questions transversales n’ont pas été suffisamment prises en compte pendant la mise en œuvre du PSP. Le PAM ne s’est pas assez employé à promouvoir l’égalité femmes-hommes et n’est donc pas parvenu à réduire l’écart entre les sexes en ce qui concerne la scolarisation, ni à améliorer la situation des nombreuses femmes qui travaillent comme cuisinières non rémunérées dans les cantines scolaires. Aucun dispositif permettant de garantir le respect de l’obligation de rendre des comptes, de transmettre les réclamations et de leur donner suite n’a été mis en place. Lors de la conception du PSP, le PAM n’a pas intégré systématiquement la prise en compte des risques environnementaux, ni mis en évidence les possibilités de les atténuer.

59. Dans l’ensemble, le PAM a adhéré aux principes humanitaires pertinents compte tenu de la situation au Bénin, mais des difficultés concernant l’indépendance opérationnelle ont été relevées, ainsi que des lacunes dans l’application intégrale du principe d’humanité. Le PAM pourrait être tributaire, dans une certaine mesure, des préférences du Gouvernement et des donateurs lorsqu’il détermine le ciblage géographique de son assistance.

60. **Efficacité et durabilité.** Dans l’ensemble, le PSP a été mis en œuvre de manière efficace, s’agissant en particulier de la logistique et de la ponctualité des livraisons de produits alimentaires aux écoles. Un modèle d’achats plus durable fondé sur la production locale et sur le recours à d’autres modalités d’achat favorisera à l’avenir la pérennité du programme d’alimentation scolaire, mais à ce jour le PAM ne s’est guère employé à étudier d’autres modalités de distribution.

61. **Ressources humaines.** Les faiblesses observées dans les capacités des ressources humaines dans certains domaines de compétences techniques ont nui à l’aptitude du bureau de pays à formuler des stratégies pertinentes, ont entravé la mise en œuvre des activités et ont eu une incidence négative sur les résultats obtenus. Parmi les domaines dans lesquels des lacunes d’ordre technique ont été observées figuraient la problématique femmes-hommes, les interventions d’urgence, le renforcement de la résilience, l’adaptation aux changements climatiques, les organisations d’agriculteurs et la commercialisation des produits agricoles. La structure des effectifs du bureau de pays est en train d’être décentralisée au niveau des sous-bureaux, mais la délégation des tâches autres que celles liées au programme d’alimentation scolaire reste limitée. De ce fait, le PAM n’a pas disposé de ressources humaines suffisantes, notamment sur le terrain, pour donner suite à toutes les priorités du PSP, et cette question devra être résolue à l’avenir.

Recommandations

62. Cinq recommandations, trois stratégiques et deux opérationnelles, portant sur la conception et la mise en œuvre du prochain PSP pour le Bénin, ont été formulées à l’issue de l’évaluation. Dans une certaine mesure, ces recommandations s’inspirent de celles issues de l’évaluation conjointe du programme d’alimentation scolaire gouvernemental. Elles prennent également en considération les contributions et les observations formulées au cours des débats avec le bureau de pays, le Bureau régional pour l’Afrique de l’Ouest et les partenaires extérieurs, qui se sont tenus lors de deux ateliers organisés avec les parties prenantes à Cotonou en novembre 2022.

	Recommandation	Type de recommandation	Bureaux et divisions du PAM responsables	Entités apportant leur concours	Degré de priorité	Délai de mise en œuvre
1	Le PAM devrait trouver un juste équilibre pour ce qui est de l'orientation stratégique du plan stratégique de pays	Stratégique	Bureau de pays	Bureau régional	Élevé	
1.1	Au titre de la composante relative à l'alimentation scolaire, le PAM devrait renforcer la mobilisation des partenaires en faveur de la réalisation des activités complémentaires afin d'améliorer l'état nutritionnel des élèves et de promouvoir l'économie locale. <i>[Voir aussi la recommandation 5 de l'évaluation conjointe du programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI).]</i>					Juin 2024
1.2	Le PAM devrait prendre en compte les aspects nutritionnels de façon systématique et revoir la pertinence et la valeur relative d'une composante ponctuelle axée sur la nutrition par rapport à une approche intégrée. Il devrait envisager d'élaborer une approche contribuant à renforcer les systèmes alimentaires et les filières à dimension nutritionnelle.					Mars 2024
1.3	Le PAM devrait axer davantage son action sur la résilience des communautés rurales face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il devrait contribuer à l'élaboration d'une approche stratégique d'amélioration de la résilience des ménages, qui soit fondée sur l'agriculture et l'adaptation aux changements climatiques, et déterminer la valeur ajoutée qu'il apporte dans le cadre de la mise en œuvre de cette approche.					Juin 2024
1.4	Le PAM devrait donner la priorité à l'élaboration des interventions à mener en cas de chocs grâce à une approche intégrée au système de protection sociale. Une attention particulière doit être accordée à l'appui à apporter aux mécanismes d'analyse de la vulnérabilité et des risques et aux dispositifs d'alerte précoce. D'un point de vue géographique, il sera nécessaire de prêter une attention spécifique aux zones frontalières du nord du pays, qui risquent d'être touchées par des conflits et des crises humanitaires.					Décembre 2024

	Recommandation	Type de recommandation	Bureaux et divisions du PAM responsables	Entités apportant leur concours	Degré de priorité	Délai de mise en œuvre
2	Le PAM devrait renforcer l'intégration des aspects transversaux	Stratégique	Bureau de pays	Bureau régional	Élevé	
2.1	Le PAM devrait intégrer des activités de renforcement des capacités dans les effets directs qui s'y prêtent, sur la base d'une analyse complète des besoins, y compris au niveau décentralisé, et d'une stratégie de financement, notamment dans le domaine de l'alimentation scolaire.					Juin 2024
2.2	Conjointement avec les partenaires, le PAM devrait définir une stratégie équilibrée d'investissement sur la base des besoins en services complémentaires, tels que l'approvisionnement en eau, les services sanitaires et les services de santé. Il devrait mener des activités d'éducation nutritionnelle à l'intention des écoliers, et devrait à cet égard envisager d'élaborer des programmes d'étude pour inciter au changement de comportement à long terme. <i>(Voir aussi la recommandation 5 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</i>					Mars 2024
2.3	Le PAM devrait renforcer l'inclusion et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le plan stratégique de pays en s'appuyant sur des analyses approfondies. Il devrait notamment promouvoir la scolarisation et la poursuite de la scolarité des filles ainsi que les mécanismes permettant de rendre compte de l'action menée. <i>(Voir aussi la recommandation 6 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</i>					Juin 2024
2.4	Le PAM devrait expliquer la méthode suivie pour sélectionner les écoles bénéficiaires et choisir les zones devant recevoir une assistance alimentaire.					Mars 2024
2.5	Le PAM devrait améliorer le système de suivi et d'évaluation des thématiques transversales. <i>(Voir aussi recommandation 3 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</i>					Juin 2024

	Recommandation	Type de recommandation	Bureaux et divisions du PAM responsables	Entités apportant leur concours	Degré de priorité	Délai de mise en œuvre
3	Le PAM devrait promouvoir ses atouts spécifiques, qui vont au-delà de l'appui qu'il apporte au programme national d'alimentation scolaire intégré	Stratégique	Bureau de pays	Bureau régional	Élevé	
3.1	Le PAM devrait renforcer sa participation aux dialogues stratégiques nationaux sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, la résilience et les changements climatiques.					Juin 2024
3.2	Le PAM devrait renforcer le dialogue avec les donateurs dans ces domaines et préciser quels sont ses atouts particuliers.					Juin 2024
3.3	Le PAM devrait redynamiser et élargir les partenariats stratégiques pour contribuer à l'élimination des causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et œuvrer notamment en faveur de l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques, d'une agriculture à dimension nutritionnelle et de la protection de la fertilité des sols.					Décembre 2024

	Recommandation	Type de recommandation	Bureaux et divisions du PAM responsables	Entités apportant leur concours	Degré de priorité	Délai de mise en œuvre
4	Le PAM devrait renforcer le processus de pérennisation des acquis du plan stratégique de pays <i>(Voir aussi les recommandations 1, 2 et 4 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</i>	Opérationnelle	Bureau de pays	Bureau régional	Moyen	
4.1	En collaboration avec les ministères concernés, le PAM devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transfert progressif de la responsabilité de la mise en œuvre du PNASI aux structures gouvernementales, en s'appuyant sur un modèle d'alimentation scolaire durable.					Décembre 2024
4.2	Le PAM devrait transférer des compétences aux structures gouvernementales concernées (PNASI), non seulement au niveau national mais également au niveau décentralisé après analyse des capacités locales.					Juin 2024
4.3	Le PAM devrait accélérer le processus d'institutionnalisation du PNASI en tenant compte des besoins répertoriés en matière de renforcement des capacités.					Juin 2024
4.4	Conjointement avec le Gouvernement, le PAM devrait expérimenter la mise en œuvre du PNASI en milieu urbain de façon à accélérer le transfert de la responsabilité des activités connexes.					Décembre 2024
4.5	Le PAM devrait appuyer le renforcement des capacités des agences nationales travaillant dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la protection sociale (Agence nationale pour la protection civile, SUN-Point focal gouvernemental/Secrétaire permanent du Conseil national de l'alimentation et de la nutrition, Cellule technique de suivi et d'appui à la gestion de la sécurité alimentaire), afin d'accroître l'efficacité de leur action.					Décembre 2024
4.6	Le PAM devrait mettre en œuvre un projet pilote pour expérimenter des méthodes de transfert de fonds et d'autres dispositifs permettant aux écoles dotées de cantines de s'approvisionner auprès de petits producteurs, tout en					Juin 2025

	Recommandation	Type de recommandation	Bureaux et divisions du PAM responsables	Entités apportant leur concours	Degré de priorité	Délai de mise en œuvre
	garantissant la transparence indispensable au bon fonctionnement des cantines.					
5	Le PAM devrait faire concorder les moyens humains et la structure organisationnelle du bureau de pays avec les orientations stratégiques du plan stratégique de pays	Opérationnelle	Bureau de pays	Bureau régional	Moyen	
5.1	Le PAM devrait envisager de déléguer les responsabilités opérationnelles aux sous-bureaux en fonction des compétences requises afin d'améliorer la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, de suivi, d'accompagnement, d'appui aux achats locaux et de préparation aux situations d'urgence, notamment.					Juin 2024
5.2	Le PAM devrait mettre en place les capacités nécessaires pour mener des activités de plaidoyer, et collaborer avec ses partenaires afin de renforcer les capacités des structures gouvernementales décentralisées et de transférer progressivement la responsabilité des activités.					Juin 2024
5.3	Le PAM devrait combler les lacunes relatives aux capacités du personnel – notamment dans les domaines de l'inclusion, de la problématique femmes-hommes, de la nutrition, des achats locaux, de la résilience, des changements climatiques, et de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise – afin de reformuler les stratégies, de les mettre en œuvre et de trouver des solutions.					Mars 2024

1. Introduction

1. Le présent rapport met en lumière les résultats de l'évaluation indépendante du Plan stratégique de pays (PSP) 2019-2023 du Programme alimentaire mondial (PAM) au Bénin. Cette évaluation a été commanditée par le Bureau de l'évaluation du PAM (OEV) et porte aussi sur le PSP intérimaire de 2018 à juillet 2019. Depuis 2016, et conformément à la politique relative aux Plans stratégiques de pays du PAM, chaque PSP fait l'objet d'une évaluation avant la fin de sa mise en œuvre. Concernant le Bénin, le nouveau PSP sera approuvé par le Conseil d'administration du PAM en novembre 2023. Les résultats de l'évaluation serviront à alimenter les travaux de planification du Bureau de pays (BP) du PAM. L'évaluation présentée ici a été réalisée par une équipe d'experts indépendants entre les mois de mars et octobre 2022.

1.1. CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉVALUATION

2. Le PSP définit une nouvelle approche de la planification stratégique et programmatique au niveau national. Cette évaluation a un double objectif : i) de redevabilité en restituant les résultats aux parties prenantes du PAM ; et ii) d'apprentissage en fournissant des données et en dégagant des enseignements sur la performance des décisions stratégiques du PAM au Bénin, afin d'utiliser les résultats pour l'élaboration du prochain PSP. Les termes de référence (TdR) se trouvent à l'Annexe 1.

3. Cette évaluation analyse la pertinence et l'efficacité du positionnement stratégique du PAM au Bénin, la performance des activités menées de 2018 à juin 2022, l'atteinte des produits et la contribution du PAM aux effets attendus du PSP. Elle intègre également des axes transversaux d'analyse tels que le genre et la redevabilité envers les populations affectées.

4. L'équipe d'évaluation a sollicité le point de vue d'un nombre important de parties prenantes internes et externes du PAM, et au total, 439 personnes ont été consultées. Les principales parties prenantes et utilisateurs de l'évaluation sont : le Bureau de pays (BP) du PAM, le Bureau régional à Dakar (BRD), les divisions techniques du siège et l'OEV, les bénéficiaires des interventions, le Gouvernement du Bénin, les organisations non gouvernementales (ONG), les partenaires financiers, et les agences des Nations Unies partenaires du PAM au Bénin (détails à l'Annexe 17).

5. L'évaluation a été réalisée de mars 2022 à avril 2023. Ses conclusions pourront être intégrées dans la conception du nouveau plan stratégique de pays (2024-2028), et dans le prochain Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUAD) pour le Bénin 2023-2026, en cours. L'évaluation a permis d'apprécier la qualité du processus de conception du PSP et les changements apportés par rapport aux modalités antérieures de programmation du PAM.

1.2. CONTEXTE

Contexte général

6. La République du Bénin est située sur le golfe de Guinée et partage ses frontières avec le Togo, le Burkina Faso, le Niger et le Nigeria. Avec une superficie de 114 763 km², dont 60 pour cent en zone agricole¹, et un littoral de 125 km, le pays est divisé en 12 départements et 77 communes.

7. La population du Bénin est estimée à 12,45 millions d'habitants en 2021² : 51 pour cent des habitants vivent en zone rurale³, et plus de la moitié de la population a moins de 18 ans⁴. Elle est donc essentiellement rurale et jeune, avec une moyenne d'âge de 21 ans⁵. L'espérance de vie à la naissance est de 60,2 ans pour les hommes et 63,3 ans pour les femmes. Le taux de fécondité est de 5,7 enfants par

¹ Bénin, 2018. Examen stratégique national « Faim zéro » au Bénin à l'horizon 2030

² Banque mondiale. « World Bank Data Bank ».

³ Ibid.

⁴ Bénin, INSAE et ICF, 2019. Enquête démographique et de santé au Bénin, 2017-2018.

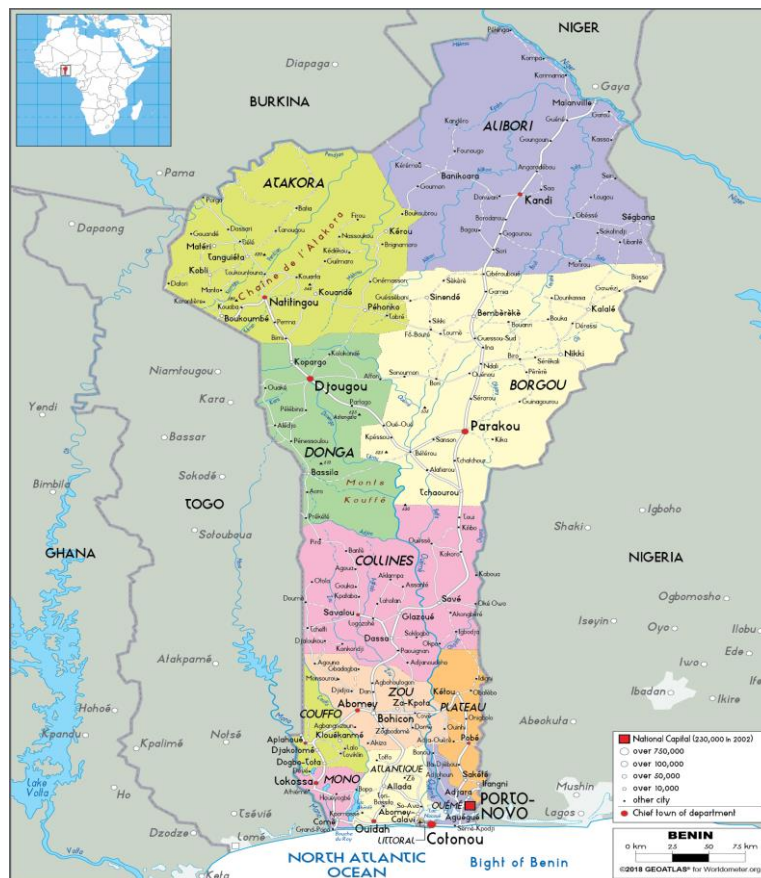
⁵ Ibid.

femme et le taux de croissance démographique annuel de 2,7 pour cent⁶. Contrairement au nord qui reste peu peuplé⁷, et à la suite d'une urbanisation rapide, la majorité de la population se concentre dans le sud du pays et en particulier le long de la côte atlantique. Sur le plan religion, la population est composée de chrétiens (27,7 pour cent), de musulmans (25,5 pour cent) et d'adeptes des religions traditionnelles africaines. La population chrétienne vit majoritairement dans la partie sud du pays, et la population musulmane au nord.

8. L'économie du pays repose principalement sur l'agriculture, notamment le coton, principal produit d'exportation, et le commerce informel de réexportation et de transit avec le Nigeria (qui constitue 20 pour cent du PIB). Au cours des dernières décennies, le Bénin a connu une stabilité politique consolidée et surtout depuis 1990, date à laquelle la démocratie a été instaurée, ouvrant la voie à un développement économique et social. Ainsi, de 1990 et 2021, l'indice de développement humain (IDH)⁸ du Bénin est passé de 0,364 à 0,525.

9. Le Bénin bénéficie donc d'un régime démocratique stable, et ce depuis la Conférence nationale des forces vives de février 1990. Cependant, au cours des derniers mois, le pays a connu une dégradation sécuritaire au nord, car limitrophe avec le Burkina Faso, le Niger, et le Nigeria, (cf. attaques terroristes récentes). Ces zones d'insécurité se situent surtout dans les départements d'Atacora et d'Alibori, à l'intérieur et aux alentours du parc national du W et celui de la Pendjari⁹.

Figure 1 : Carte administrative du Bénin



Source : GeoAtlas, extraite le 26 août 2022.

⁶ INSAE. UNFPA. World Population Dashboard. L'indice synthétique de fécondité par femme âgée de 15 à 49 ans en 2020 était de 4,7 selon en 2020 les indicateurs de la Banque mondiale.

⁷ INSAE. UNFPA. World Population Dashboard. L'indice synthétique de fécondité par femme âgée de 15 à 49 ans en 2020 était de 4,7 selon en 2020 les indicateurs de la Banque mondiale.

⁸ PNUD. Rapport sur l'Indice de développement humaine 2021/2022

⁹ PAM Bénin. Dossier de pays, décembre 2021 ; OCHA, West and Central Africa Weekly – Regional Humanitarian Snapshot (21-27 juin 2022).

Politiques et stratégies nationales

10. L'agenda de développement du Bénin vise à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) à travers un certain nombre de politiques et de plans nationaux, et il convient de mentionner l'adoption d'une feuille de route pour l'élaboration du Programme d'action du gouvernement (PAG) 2016-2021 et du Plan national de développement (PND) 2018-2025, qui approfondit la vision et les idées exposées dans le PAG. Par ailleurs, le Programme de croissance pour le développement durable (PC2D) 2018-2021 est le document opérationnel du PND. Il s'inspire de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'attention portée par le Bénin au Programme de développement durable à l'horizon 2030 se manifeste également par la création du *Secrétariat permanent du Conseil de l'alimentation et de la nutrition (SP-CAN)*, structure multisectorielle et multi-acteurs coordonnant les actions du gouvernement dans ces deux domaines. Depuis 2011, le CAN met en œuvre, grâce à un financement de la Banque mondiale, un programme national de nutrition et de développement de la petite enfance couvrant actuellement 40 communes sur les 77 que compte le Bénin.

11. Les politiques et stratégies pertinentes pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition sont les suivantes :

- Le Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA) 2025 ;
- Le Plan national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2017-2021 (PNIASAN) ;
- La Politique du secteur de la santé pour la nutrition (2016-2025) ;
- La Politique nationale d'alimentation scolaire 2014-2025 ;
- Le Programme national d'alimentation scolaire intégré 2017-2021 (PNASI) ;
- La Politique nationale de promotion du genre 2009-2025 (PNPG).

12. En septembre 2016, le Bénin a préparé une feuille de route pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Le PAM s'est alors clairement engagé dans la formulation du PSPP-T à contribuer à l'ODD 2 (Faim zéro) et à l'ODD 17 (Renforcement des capacités et partenariats multi-acteurs) en ligne avec la feuille de route du gouvernement. Il a renouvelé cet engagement deux ans plus tard dans le PSP 2019-2023. Le Bénin a entrepris deux examens nationaux volontaires sur la réalisation des ODD, notamment pour capitaliser les acquis des éditions 2017 et 2018 du Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

13. Selon l'analyse la plus récente (2020), bien que les progrès pour l'atteinte des ODD restent dans l'ensemble limités, les performances générales ont été meilleures dans le cadre de l'ODD 2 - *Faim zéro* et de l'ODD 3 - *Santé*¹⁰.

Pauvreté multidimensionnelle

14. Le Bénin est un pays en développement à faible revenu. Son taux de pauvreté nationale est passé de 37,5 pour cent en 2006 à 40,1 en 2015, puis 38,5 en 2019. Avec la crise de la COVID-19, ce taux s'est élevé à 45,9 pour cent en 2020¹¹. L'analyse multidimensionnelle de la pauvreté montre que 53,9 pour cent des ménages étaient structurellement pauvres ; 52,2 pour cent étaient pauvres du fait de leurs conditions de vie et 47,9 pour cent en raison du faible niveau de leurs actifs. Selon l'Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018-2019¹², le seuil global annuel de pauvreté estimé, en fonction des dépenses des ménages, est de 246 542 FCFA dont 59,5 pour cent sont destinés aux dépenses alimentaires.

¹⁰ Bénin. 2020. *Voluntary National Review : Sustainable Development Goals progress report at the High Level Political Forum* (La contribution nationale volontaire 2020 du Bénin capitalise les acquis des éditions 2017 et 2018 du Forum politique de haut niveau).

¹¹ Banque mondiale, 2022. La Banque mondiale au Bénin. Document de travail.

¹² INSAE, 2019. Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018-2019 (EHCVM)

15. L'analyse réalisée par l'UNICEF en 2016¹³ sur la pauvreté et les privations que subissent les enfants¹⁴, pouvant entraver leur bon développement physique et psychique, montre que près de deux tiers des enfants de 0 à 17 ans (soit 64,5 pour cent) souffrent de diverses privations à la fois. En milieu rural (75,4 pour cent), et surtout dans les départements de la partie nord du pays (Alibori, Borgou, Donga et Atacora), ils sont généralement affectés par 3 types de privation en même temps, La pauvreté infantile en milieu urbain reste aussi très élevée (50 pour cent).

16. Malgré la baisse du taux de fertilité (qui est passée de 7,0 enfants par femme en 1980 à 4,7 en 2020), la croissance démographique exponentielle est un facteur de pression sur la production, puisque la demande de produits alimentaires va croissant, ce qui se répercute sur la disponibilité des terres et des ressources naturelles.

Protection sociale

17. Le régime béninois de sécurité sociale couvre uniquement les travailleurs salariés du secteur formel et les travailleurs indépendants. Depuis 2016, le gouvernement a fait de la protection sociale l'un des six domaines prioritaires d'intervention de son PAG « *Bénin révélé* » 2016-2021. L'axe stratégique 6 du PAG vise à améliorer les conditions de vie de la population, notamment par le renforcement des services sociaux de base et de la protection sociale. Dans ce cadre, le gouvernement a adopté le projet phare intitulé « *Assurance pour le renforcement du capital humain (ARCH)* ». Ce plan d'action a pour but d'offrir un ensemble de quatre services comprenant l'assurance maladie, la formation, l'accès au crédit et l'assurance retraite. Ils sont destinés en priorité aux plus démunis du secteur informel (agriculteurs, commerçants, transporteurs, artisans et artistes). En 2014, les cantines scolaires apparaissent comme des filets sociaux importants dans la Politique holistique de protection sociale (PHPS)¹⁵. Un groupe de travail « protection sociale » sous l'égide de la Banque mondiale et de l'UNICEF, et dont le PAM fait partie, fournit une assistance technique au gouvernement en la matière.

Sécurité alimentaire et nutrition

18. La prévalence de la sous-alimentation a diminué sur une longue période, passant de 12 pour cent en 2004-2006 à 7,9 pour cent en 2018-2020. Les principaux indicateurs et tendances en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont présentés dans le Tableau 1. Cependant, avec un indice de la faim de 22,2 en 2021, le Bénin se classe 82^e sur 116 pays, et dans la catégorie « état de faim grave »¹⁶.

19. Selon l'Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA) en 2017 (Carte des résultats - Annexe 4), 42,9 pour cent de la population vit dans des conditions de sécurité alimentaire qui sont à la limite ; 9,6 pour cent sont en insécurité alimentaire ; et 14,1 pour cent des ménages ont une consommation alimentaire inadéquate.

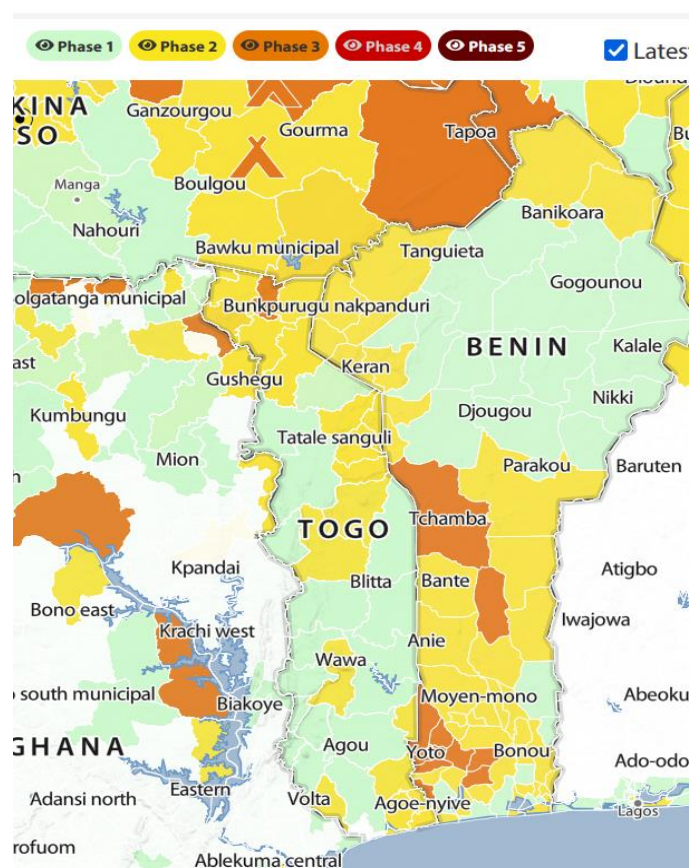
¹³ UNICEF. 2016. La pauvreté et les privations de l'enfant au Bénin.

¹⁴ Huit dimensions de privations ont été retenues pour cette analyse : l'alimentation, la nutrition, la santé, l'eau, l'assainissement, le logement, l'éducation et l'information.

¹⁵ CLEISS, Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale, (PHPS, 2013).

¹⁶ Indice de la faim dans le monde, Bénin 2021 ; FAO, 2021. État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde.

Figure 2 : Prévalence de l'insécurité alimentaire par département (période actuelle : mars - mai 2022)



Source : Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC) - extrait du 30 août 2022

20. L'accès aux aliments se dégrade à mesure que les prix des aliments augmentent, pour devenir exceptionnellement élevés ; or les revenus sont affectés par le ralentissement économique et les effets résiduels de la pandémie de COVID-19¹⁷. Depuis le début de l'année 2021, les prix des denrées alimentaires au Bénin ont suivi une tendance à la hausse et, en juillet 2022, ils étaient bien supérieurs à la moyenne enregistrée sur cinq ans¹⁸.

21. L'analyse de la situation présente d'insécurité alimentaire et nutritionnelle (mars-mai 2022) révèle que sur les 77 communes du pays, 41 sont identifiées comme étant sous pression (Phase 2) et 11 en crise (Phase 3). Sur la même période, la situation de la sécurité alimentaire d'environ 1,2 million de personnes a été classée en phase de crise et d'urgence (Phases 3 et 4).¹⁹ Il s'agit d'une situation sans précédent qui marque une augmentation de près de 200 pour cent par rapport à l'année dernière, et accusant le niveau le plus élevé depuis 2014.

¹⁷ CILSS, 2022. Cadre harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle, Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aiguë, en mars-mai 2022 et projetée pour juin-août 2022.

¹⁸ Blé +35 % ; riz local +16 % ; riz importé +11 % ; manioc +6 % ; haricots blancs +38 % ; huile de palme +24 % (source : VAM Analyse de la sécurité alimentaire/ Economic Explorer ; https://dataviz.vam.wfp.org/economic_explorer/prices; consulté le 20 novembre 2022.

¹⁹ Ibid.

Tableau 1 : Indicateurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN)

Indicateur	2004 - 2006	2012	2018	2020
Prévalence de la sous-alimentation (%)	12,0		7,6	7,4
Nombre de personnes sous-alimentées au Bénin (en million)	1,0 M		0,9 M	1,2 M
Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population totale (%)		55,0 (2014)	65,7	67,9
Prévalence de la malnutrition aiguë des enfants de moins de 5 ans (%)		s.d.	5,0	5,0
Prévalence de la malnutrition chronique des enfants de moins de 5 ans (%)		33,8	32,4	31,3
Prévalence de surpoids des enfants de moins de 5 ans (%)		1,6	2,0	2,2
Prévalence de l'obésité des adultes (%)		8,2	9,6 (2016)	s.d.
Prévalence de l'anémie des femmes en âge de procréer (15-49 ans)		55,5	55,2 (2019)	s.d.
Prévalence de l'allaitement maternel exclusif des enfants de 0-5 mois (%)		32,5	41,4 (2019)	s.d.
Prévalence de poids insuffisant à la naissance (%)		17,2	16,9	s.d.

Source : Équipe d'évaluation, SOFI 2022, SOFI 2021 et FAO Stat – Bénin, extrait du 30 août 2022.

22. La malnutrition chronique est passée de 33,8 pour cent en 2012 à 31,3 en 2020, une proportion néanmoins 30 pour cent au-dessus du seuil jugé critique par l'OMS. Selon les résultats de l'AGVSAN-SA 2022, le taux de malnutrition chronique est désormais de 35 pour cent. Selon la même AGVSAN-SA, l'insécurité alimentaire sévère s'est également aggravée de manière alarmante et sur une période relativement courte, avec un taux qui est passé de 9,6 pour cent en 2017 à 20 pour cent en 2022. En 2022, 72 pour cent des enfants sont anémiques. Les résultats de cette même enquête indiquent une augmentation des taux de malnutrition aiguë et chronique chez les enfants de 6 mois à 5 ans : la prévalence de la malnutrition aiguë s'est accrue de 4,2 points ; tandis que celle de la malnutrition chronique a légèrement reculé entre 2017 et 2022 de 1,5 point²⁰.

23. Selon l'analyse du gouvernement présentée dans le PND 2018-2025, la situation nutritionnelle au Bénin demeure très préoccupante. Le Conseil national de l'alimentation et de la nutrition, placé sous la tutelle de la Présidence (SP-CAN), coordonne au niveau national le programme national PNDPE (Projet de nutrition et de développement de la petite enfance) financé par la Banque mondiale, et qui a démarré en avril 2019. Le PNDPE est mis en œuvre dans 40 communes sur 70, et structuré autour de quatre axes : la gouvernance ; les interventions communautaires ; les urgences ; l'alimentation scolaire. Outre le PNDPE, d'autres programmes de nutrition sont également mis en œuvre. Des organismes de l'ONU (UNICEF) et des ONG internationales (CRS, Care Benin, etc.) travaillent à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations vulnérables, en particulier les enfants de moins de 5 ans, les adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes, en lien avec les cibles nationales établies d'ici 2025.

Éducation

24. Au cours de ces 10 dernières années, le Bénin a investi plus de 3,5 pour cent de son PIB dans l'éducation. Malgré des améliorations, les taux d'alphabétisation restent faibles atteignant 42,4 pour cent en 2018, et encore plus faibles pour la population féminine (31,1 pour cent). Le taux net de scolarisation (TNS) dans l'enseignement primaire – 97,2 pour cent en 2018 – est élevé, tandis que le TNS dans l'enseignement secondaire était de 46,58 pour cent en 2015²¹.

25. En dépit de taux de scolarisation élevés, les taux de rétention sont faibles et les résultats scolaires restent limités. Le profil type de scolarisation montre que beaucoup d'enfants accèdent à l'école mais qu'une proportion conséquente la quitte avant la fin du cycle primaire. En effet, en 2015, le taux brut d'accès au cours d'initiation (CI) était de 141 pour cent, mais le même indicateur pour le cours moyen de deuxième année (CM2) avait régressé, avec un taux de 74 pour cent²². Les enfants vivant en milieu urbain

²⁰ Gouvernement du Bénin, PAM : Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition et Systèmes alimentaires (AGVSAN-SA) ; Volet Nutrition, novembre 2022.

²¹ Banque mondiale, Indicateur de développement.

²² Plan sectoriel de l'éducation post-2015 (2018-2030), avril 2018.

ont plus de chances d'être scolarisés que ceux vivant en milieu rural. Les taux de fréquentation scolaire varient fortement entre les départements (plus élevés dans les départements côtiers²³).

Égalité des sexes

26. Le Bénin s'est engagé en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En 2009, la politique nationale de promotion du genre qui a été adoptée a pour ambition d'atteindre l'égalité et l'équité entre les sexes d'ici 2025 pour un développement humain durable. Malgré les efforts, les inégalités entre les sexes demeurent à la fois dans l'accès aux services sociaux de base, à la justice, aux ressources et à la participation à la prise de décisions. En 2019, le Bénin est classé 148^e sur 162 pays sur l'indice d'inégalité de genre²⁴ avec 72,1 pour cent de participation des femmes au marché du travail, contre 77,3 pour cent pour les hommes²⁵ ; à peine 7,2 pour cent des sièges parlementaires et 18,2 pour cent des postes ministériels sont occupés par des femmes²⁶.

27. Le taux net de scolarisation des garçons et des filles présente des disparités. Celui des filles est inférieur de 5 pour cent à celui des garçons dans l'enseignement primaire ; et de 6 pour cent dans l'enseignement secondaire en 2020. Les inscriptions dans l'enseignement supérieur étaient moitié moins élevées pour les femmes (7,9 pour cent) que pour les hommes (17 pour cent) en 2018²⁷.

28. Le taux net de fréquentation scolaire (TNF) diffère peu selon le sexe au niveau primaire (filles : 62 pour cent, et garçons : 68 pour cent). En revanche, au niveau secondaire, il est plus élevé chez les garçons que chez les filles (38 pour cent contre 29 pour cent). Au niveau primaire, l'indice de parité entre les genres (IPG) est de 0,91 pour le TNS. Au niveau secondaire, l'écart se creuse avec un IPG de 0,78. En conclusion, les filles fréquentent moins l'école que les garçons, aussi bien au niveau primaire qu'au niveau secondaire²⁸. En milieu scolaire, les filles peuvent aussi être confrontées au phénomène des violences fondées sur le genre (VBG) qui sont une réalité au Bénin, puisque 23,8 pour cent des femmes ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire intime au cours de leur vie, 30,6 pour cent en étant mariées avant 18 ans et 9,2 pour cent sont des victimes de mutilations génitales féminines²⁹.

Changement climatique

29. Les projections climatiques laissent présager d'un climat affecté à la fois par une modification des précipitations et une hausse des températures. Ces tendances, combinées à une plus grande variabilité saisonnière, à l'augmentation en fréquence et en intensité des épisodes extrêmes (sécheresses, inondations, tempêtes) et à l'élévation du niveau de la mer, auront de graves conséquences économiques. L'agriculture, la foresterie et le tourisme seront les plus affectés.

30. La production des aliments de base dépend largement des conditions climatiques et de la pluviométrie. Des études menées en Afrique font état d'une perception réelle par les paysans de ces changements. Au Bénin, la pluviométrie devient de plus en plus aléatoire (comme le démarrage tardif de la saison des pluies), et les sécheresses et inondations sont plus fréquentes (inondations de 2009, 2010 et 2019). Les impacts sur la production de vivres projetés par rapport à la situation de référence (1981-2010) font état d'une baisse des rendements du maïs de plus de 15 pour cent à l'horizon 2030, et de plus de 25 pour cent pour le niébé³⁰.

²³ Bilan de pays commun Bénin 2021, Nations Unies, Bénin.

²⁴ UNDP Human Development Report 2020. The Gender Inequality Index reflects three dimensions: reproductive health, empowerment, and economic activity.

²⁵ Ce qui est plus élevé par rapport aux pays voisins (ex. Nigeria, Togo, Burkina Faso, Niger) où la participation des femmes varie entre 49 et 62 pour cent.

²⁶ Banque mondiale.

²⁷ UNESCO, IUS.

²⁸ INSAE et ICF, 2019. Enquête démographique et de santé au Bénin, 2017-2018.

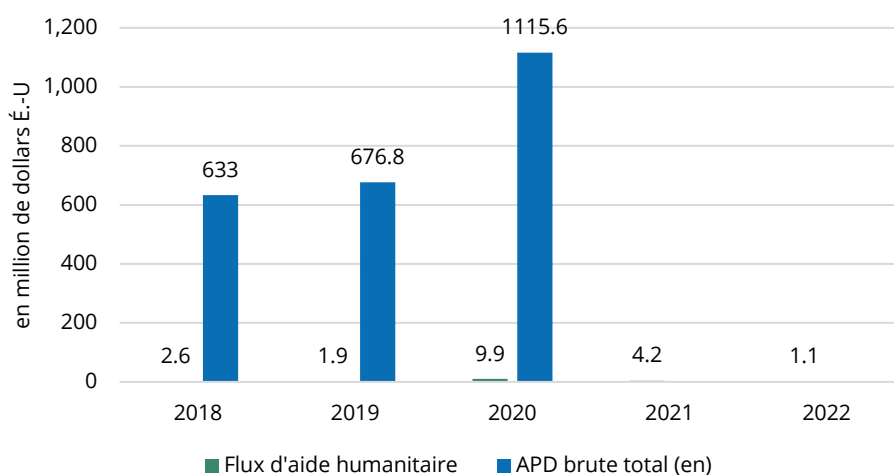
²⁹ Ibid. ONU Femmes, Base de données mondiale sur la violence à l'égard des femmes - Bénin, selon les bases de données mondiales de l'UNICEF, 2021, les enquêtes démographiques et sanitaires, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et d'autres enquêtes représentatives au niveau national.

³⁰ PNUD, 2019. Le Bénin un pays vulnérable aux changements climatiques.

Coopération au développement

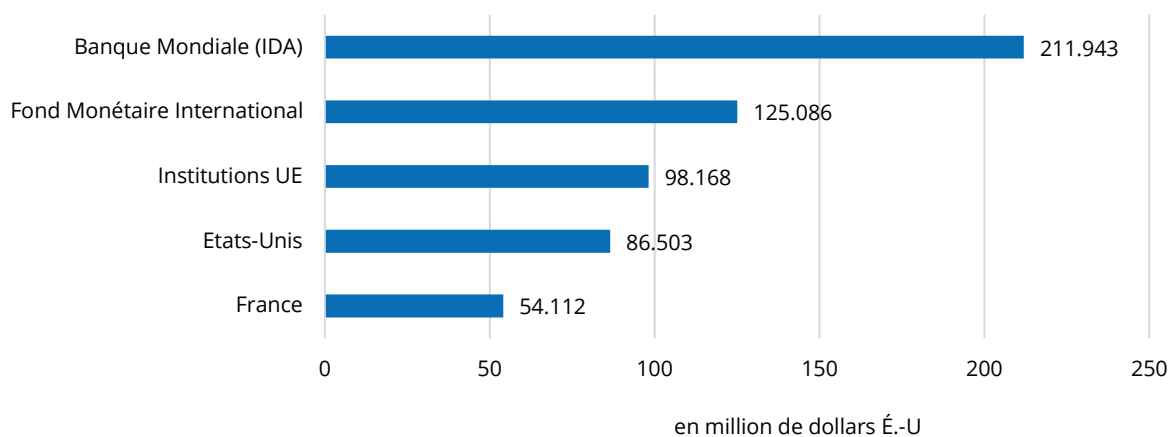
31. Au cours de la période 2018-2020, le Bénin a reçu annuellement en moyenne 808 millions de dollars É.-U. bruts en termes d'aide publique au développement (APD) (Figure 3), fonds employés principalement dans le secteur des autres infrastructures et services sociaux (22,6 per cent), la santé et la population (18,7 pour cent), et l'éducation (14,6 pour cent) (Figure 5). Les cinq principales sources de financement de l'APD entre 2018-2020 étaient la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Union européenne, les États-Unis et la France (Figure 4).

Figure 3 : Aide internationale au Bénin (2018-2022*)



Source : OCDE et OCHA sites Internet, données extraites le 30 août 2022. *NB : APD non disponible pour 2021 et 2022.

Figure 4 : Cinq principaux donateurs de l'aide publique au développement brute au Bénin, moyenne annuelle 2018-2020, en millions de dollars É.-U.

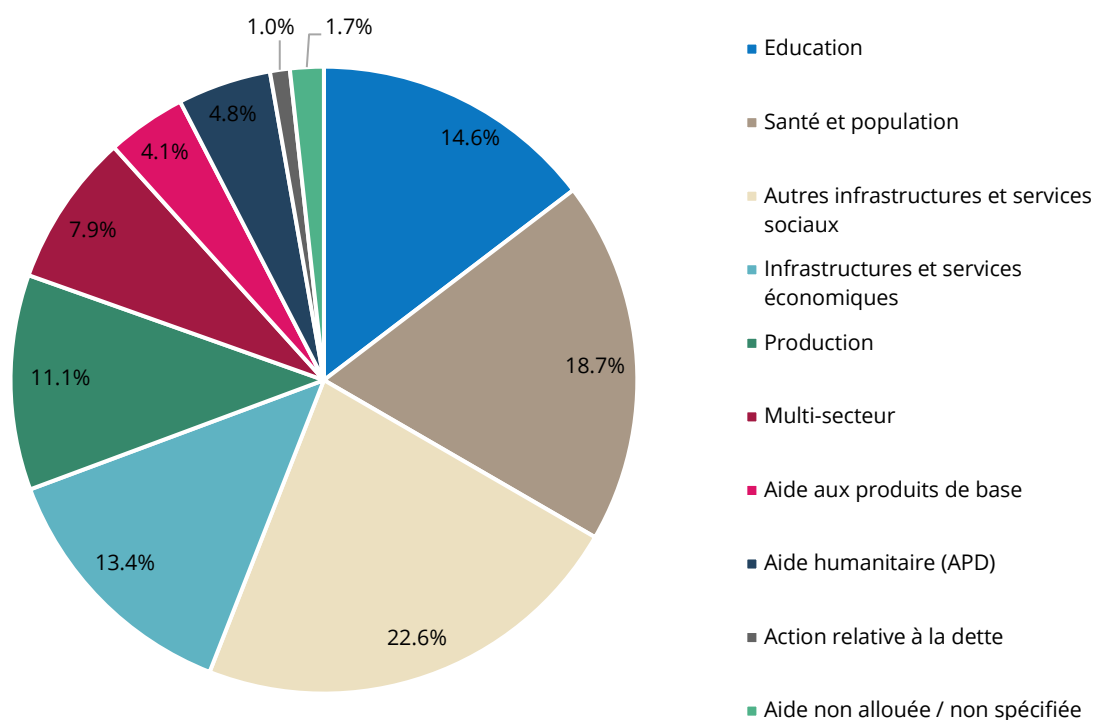


Source : OCDE site Internet, données extraites le 30 août 2022

32. Le financement humanitaire, marginal, a atteint un pic de près de 10 millions de dollars É.-U. en 2020 (Figure 3)³¹. En 2020, le pays a lancé un appel pour le Plan de réponse intersectoriel COVID-19 pour 17,9 millions de dollars, lequel a été financé à 18,4 pour cent avec un apport de 3,3 millions de dollars É.-U.

³¹ Les principaux destinataires du financement humanitaire en 2020 sont : l'antenne de l'OMS, Handicap International, le Gouvernement du Bénin, Direct Aid, UNICEF, le HCR, la Société de la Croix-Rouge au Bénin.

Figure 5 : APD bilatérale par secteur, moyenne annuelle 2018-2020



Source : OCDE site Internet, données extraites le 30 août 2022

Cadres de partenariat des Nations Unies

33. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2014-2018 était aligné sur les priorités nationales de développement présentées dans la stratégie de réduction de la pauvreté et de croissance et l'agenda post-2015. Néanmoins, les progrès ont été limités par des faiblesses institutionnelles, un faible engagement national, et des déficits de financement³².

34. Le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUAD) 2019-2023 a tiré des enseignements et recommandations de l'examen à mi-parcours du PNUAD 2014-2018 et de l'évaluation finale³³. Un Bilan commun de pays a été entrepris en 2021 comprenant une évaluation de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la réalisation des ODD au Bénin.

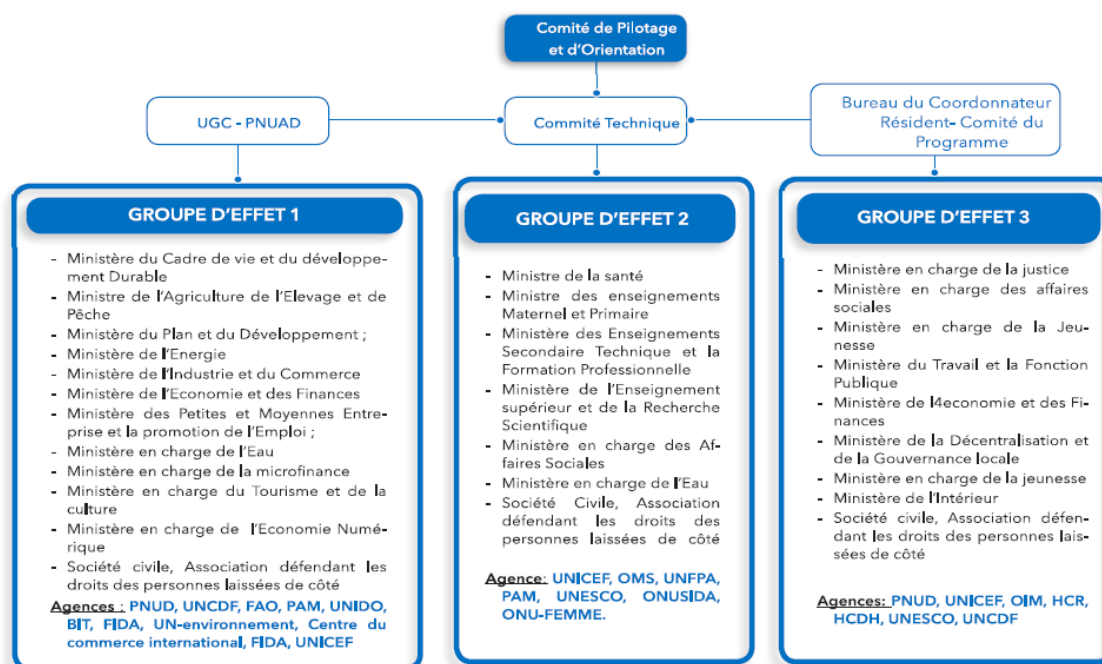
35. Le PCNUAD 2019-2023 se décline en trois domaines stratégiques prioritaires : (i) la promotion d'une croissance économique inclusive, forte et durable, (ii) le renforcement du capital humain, et (iii) la consolidation démocratique, l'État de droit et la promotion de la bonne gouvernance. Le PAM participe, avec les autres agences des Nations Unies, à la réalisation de l'effet 1 et 2 (domaines stratégiques prioritaires 1 et 2, voir Figure 6)³⁴. Au sein de l'équipe de pays des Nations Unies au Bénin, des discussions sont en cours pour l'élaboration du PCNUAD pour la période 2023-2026.

³² UNDAF, 2016. Évaluation à mi-parcours de l'UNDAF 2014-2018.

³³ Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable - UNSDCF Bénin 2019-2023

³⁴ Ibid, p. 75.

Figure 6 : Cadre de coordination du PCNUAD 2019-2023 au Bénin



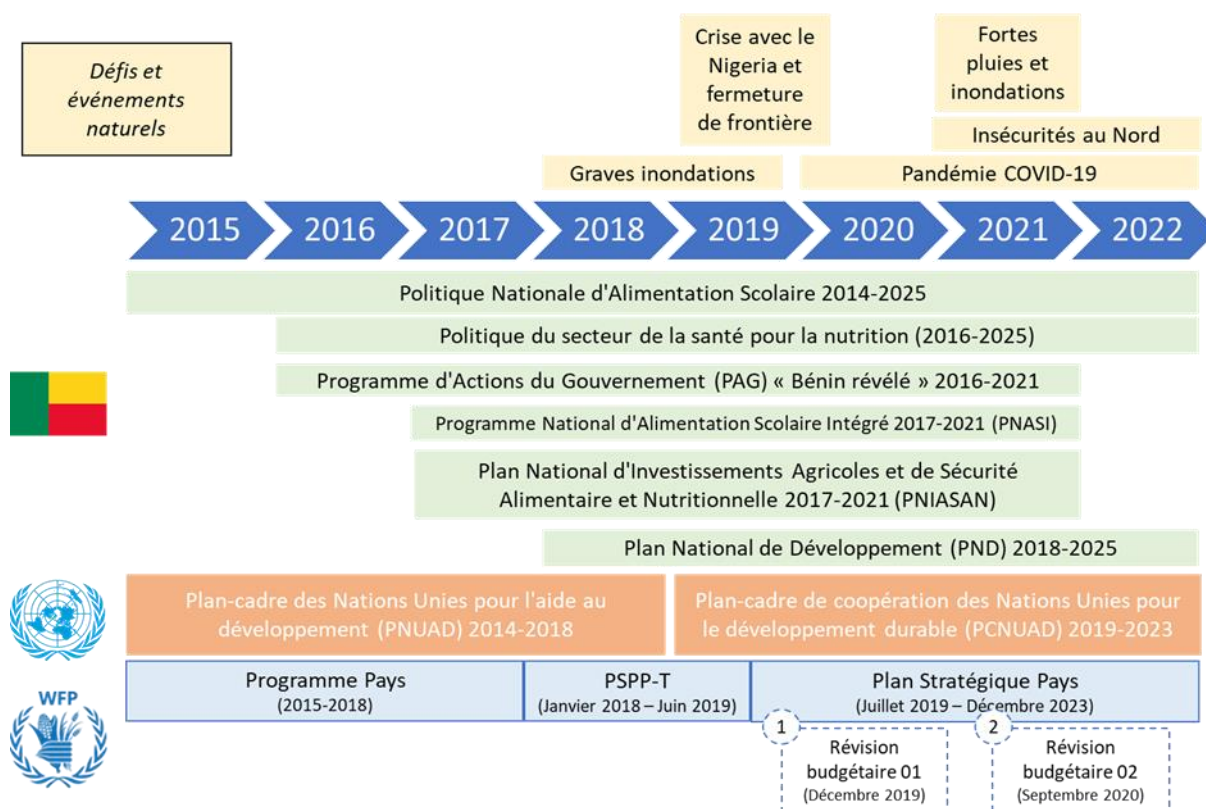
Source : Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable - UNSDCF Bénin 2019-2023

1.3. PORTEE DE L'ÉVALUATION

36. La présente évaluation couvre les Programmes stratégiques de pays (PSP) pour la période transitoire PSPP-T de janvier 2018 à juin 2019, et le PSP de juillet 2019 à décembre 2023. Le PSPP-T et le PSP sont guidés par le Plan stratégique du PAM (2017-2021) au niveau global et la Politique relative aux plans stratégiques de pays dans le cadre de la Feuille de route intégrée (FRI). Le Plan stratégique de pays du PAM (2019-2023) s'appuie sur le Cadre de résultats du PAM (CRF) et se rapporte actuellement à quatre Effets directs stratégiques (EDS).

37. Les activités du PAM au Bénin ont fait l'objet de révisions au fil du temps en réponse aux changements dynamiques du contexte national (voir Figure 7).

Figure 7 : Chronogramme du contexte au Bénin et interventions du PAM 2015-2022



Source : Élaboration de l'équipe d'évaluation

38. Le PSPP-T 2018-2019 et le PSP 2019-2023 sont largement basés sur le programme de pays (PP) antérieur 2015-2018 et leur approche stratégique orientée vers l'alimentation scolaire, la nutrition et la résilience des communautés vulnérables. Le PSPP-T est aligné sur le PP 2015-2018 en ce sens qu'il respecte ses orientations stratégiques. Ainsi, l'approche stratégique du PAM s'inscrit dans le long terme et est globalement une continuation des stratégies nationales précédentes, telles que formulées dans les programmes-pays depuis 2010.

39. L'appui du PAM au programme national de l'alimentation scolaire remonte à longtemps au Bénin, en l'occurrence 1975. Avant 2018, le PAM intégrait déjà l'alimentation scolaire dans les programmes de pays (PP) 2000-2003, 2004-2009, 2010-2015 et 2015-2018. Le PP 2015-2018 prévoyait déjà aussi une approche intégrée (santé, production alimentaire locale, nutrition et hygiène) du programme de l'alimentation scolaire.

40. Le **Programme de pays 2015-2018** visait trois résultats stratégiques : i) l'alimentation scolaire dans les zones d'insécurité alimentaire ; ii) la nutrition chez les jeunes enfants et les femmes enceintes et allaitantes dans les zones de malnutrition ; et iii) la résilience des communautés les plus vulnérables aux catastrophes naturelles, spécialement dans les communes de Karimama et Malanville (nord).

41. En 2018, le PP 2015-2018 est devenu le PSP provisoire de transition (**PSPP-T 2018-2019**) s'étalant sur un an (1^{er} janvier - 31 décembre 2018) pour s'inscrire dans le nouveau cadre programmatique et budgétaire des PSP, et assurer la continuité des activités jusqu'à l'adoption du PSP. Le PSPP-T a conservé l'orientation stratégique du PP et a été structuré autour de trois effets directs stratégiques (EDS) et cinq activités (cf. Tableau 1 ci-dessous), focalisés sur l'alimentation scolaire, la nutrition et la résilience.

42. Le PSPP-T a connu **deux révisions budgétaires** (RB), en novembre 2018, et en avril 2019. La première RB significative (RB1)³⁵, en raison des retards dans la préparation de l'*Examen stratégique national « Faim zéro »* et dans l'élaboration du nouveau PSP, a conduit à proposer une prolongation de 6 mois (jusqu'au 30

³⁵ PAM, 2018. Plan stratégique de pays provisoire de transition du Bénin (PSPP-T) – RB1

juin 2019), sans changement du cadre stratégique. La seconde RB significative (RB2)³⁶ a été nécessaire pour intégrer les fonds fiduciaires (TF201090) dans la structure du PSPP-T, conformément aux nouvelles directives du PAM sur la gestion des fonds fiduciaires à compter de janvier 2019. La RB2 a proposé une légère augmentation de la capacité opérationnelle de l'activité 1 (cf. augmentation du nombre des bénéficiaires, de la couverture des écoles et des stocks d'aliments).

43. Le montant requis pour le PSPP-T était de 18,3 millions de dollars É.-U. Son budget initial (2018-2019) s'élevait à 5,6 millions de dollars, 72 pour cent étant affectés à l'alimentation scolaire (EDS1). La première révision budgétaire (RB1) a porté le budget à 8,9 millions de dollars É.-U., et la seconde (RB2) à 21,4 millions de dollars É.-U. Le nombre de bénéficiaires est passé de 149 860 à 779 213 avec un élargissement de la couverture des écoles (de 620 à 3 787) dans les 77 communes (Annexe 14 - Tableau 24). La part du budget de l'EDS1 a ainsi atteint 88 pour cent (Figure 8).

44. Approuvé en juin 2019, le **PSP 2019-2023** couvre une période de 4 ans et demi et a été initialement conçu autour de trois EDS et trois activités. Il doit contribuer aux ODD 1, 2, 3, 4, 5 et 17. À travers le PSP, le PAM entend aider les pouvoirs publics à relever les défis de la sécurité alimentaire et nutritionnelle en mettant l'accent sur les repas scolaires et l'assistance nutritionnelle, tout comme le PSPP-T, mais en ajoutant le renforcement des capacités³⁷. Les principes sous-tendant le PSP sont les suivants :

- Mise à l'échelle progressive d'une approche intégrée et sensible à la nutrition pour les repas scolaires, en reliant protection sociale, éducation, santé et agriculture, et en mettant davantage l'accent sur l'approvisionnement local et les inégalités entre les sexes.
- Appui au gouvernement pour la mise en place d'un programme national durable de repas scolaires jusqu'à une prise en charge totale, le PAM jouant alors un rôle de conseiller.
- Poursuite de la participation à plusieurs processus à l'échelle internationale, notamment le PCNUAD 2014-2018, le mouvement « *Scaling Up Nutrition* », l'initiative « *Global Alliance for Resilience* » ; et à l'échelle nationale, le Groupe de travail technique pour l'éducation et le Secrétariat permanent du Conseil de l'alimentation et de la nutrition (SP-CAN).
- Utilisation des capacités et infrastructures logistiques du Bénin pour soutenir les pays sahéliers au niveau du transport des denrées depuis le port autonome de Cotonou et d'autres activités du corridor, tout en gérant les stocks de la Facilité mondiale de gestion des produits de base.

45. Les EDS et leurs activités pour le PSPP-T et le PSP sont décrits ci-après :

³⁶ PAM, 2018. Plan stratégique de pays provisoire de transition du Bénin (PSPP-T) – RB2

³⁷ Le PSP-Bénin ne présente pas de justification pour cette réorientation stratégique et omet l'effet stratégique relatif à la résilience.

Tableau 2 : Structuration générale du PSPP-T (2018-2019) et du PSP (2019-2023) par effet direct stratégique et activité

Domaine d'intervention	Effet direct stratégique (EDS)	Activités	Modalité (de transfert)
PSPP-T	Janvier 2018 - juin 2019		
Causes profondes	EDS1 : Les enfants en âge d'aller à l'école ont un accès adéquat à une alimentation sûre et nutritive tout au long de l'année.	Activité 1 : Fournir des repas nutritifs et adaptés aux écoliers.	Alimentation scolaire : en nature (maïs, riz, haricots, pois jaunes, huile, sel iodé)
		Activité 2 : Renforcer les capacités des institutions gouvernementales concernées.	Renforcement des capacités
	EDS2 : Les enfants âgés de 6 mois à 5 ans, les femmes et filles enceintes et allaitantes dans les zones ciblées ont un meilleur état nutritionnel, conformément aux objectifs nationaux, d'ici 2021.	Activité 3 : Fournir des aliments nutritifs aux enfants malnutris et aux femmes et filles enceintes et allaitantes.	Nutrition : en nature
		Activité 4 : Fournir une alimentation complémentaire aux enfants présentant un risque de retard de croissance.	Nutrition : en nature Renforcement des capacités
Renforcement de la résilience	EDS3 : Les petits exploitants et les communautés vulnérables du Bénin ont des moyens de subsistance améliorés et une meilleure résistance aux chocs récurrents à partir de 2018.	Activité 5 : Soutenir la création d'actifs et de moyens de subsistance au sein des communautés vulnérables.	Nutrition : en nature Transferts monétaires (CBT) Renforcement des capacités
PSP	Juillet 2019 – décembre 2023		
Causes profondes	EDS1 : Les populations vulnérables, y compris les enfants d'âge scolaire au Bénin, ont un accès adéquat à une alimentation saine, nutritive et à des services sociaux de base tout au long de l'année scolaire.	Activité 1 : Mettre en œuvre des programmes intégrés et inclusifs de repas scolaires, promouvant l'égalité du genre dans les communautés ciblées de manière à encourager la production locale.	Alimentation scolaire : en nature (maïs, riz, haricots, pois jaunes, huile, sel iodé)

	EDS2 : Les populations vulnérables, y compris les enfants de moins de 5 ans, les adolescents, les femmes enceintes et allaitantes dans les zones ciblées, ont amélioré leur état nutritionnel, en lien avec les cibles nationales d'ici 2023.	Activité 2 : Fournir des aliments nutritifs aux enfants, adolescents, femmes enceintes et allaitantes afin de traiter la malnutrition, prévenir le retard de croissance et apporter un appui aux services de santé du Bénin en matière d'éducation nutritionnelle et de changement de comportement sensible au genre.	Nutrition : en nature
	EDS3 : Les institutions locales et nationales ont renforcé leurs capacités et amélioré leurs systèmes inclusifs pour l'atteinte de l'ODD 2, notamment pour une meilleure alimentation scolaire intégrée et une meilleure sécurité alimentaire d'ici 2023.	Activité 3 : Fournir une assistance technique et un appui aux politiques, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, et ce aux institutions locales et nationales dans les domaines de l'alimentation scolaire sensible au genre, de la sécurité alimentaire, de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence.	Renforcement des capacités
Réponse aux crises <i>(à partir de décembre 2019 avec la RB2)</i>	EDS4 : Les populations affectées par les crises au Bénin sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après les crises.	Activité 4 : Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations affectées par les crises et renforcer les capacités des partenaires nationaux en matière de réponse et de coordination d'urgence.	Assistance alimentaire en nature et par des transferts monétaires (CBT)

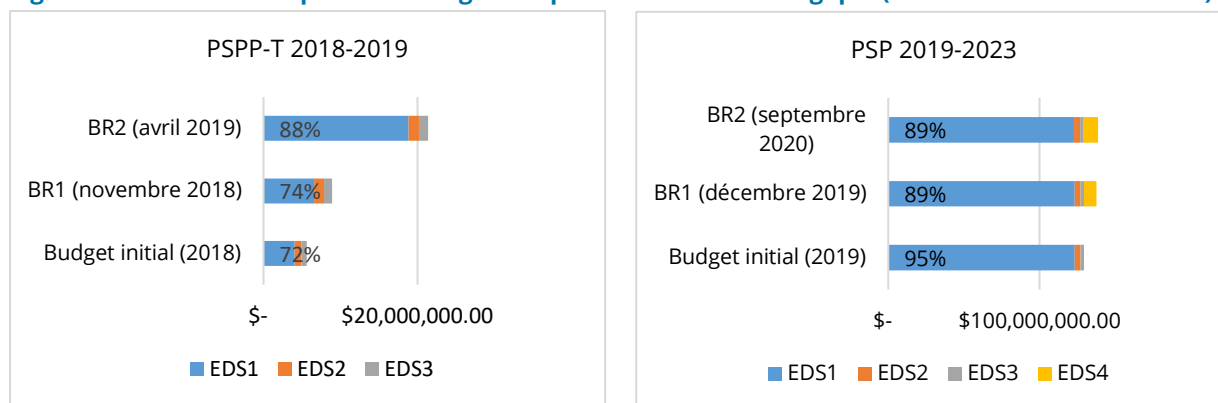
Source : PAM Bénin, PSPP-T (2018-2019), PSP (2019-2023) et Révision budgétaire 2 (septembre 2020).

46. Le budget initial du PSP (2019-2023) de 129,5 millions de dollars É.-U. a été augmenté de 7,11 pour cent à la suite de **deux révisions budgétaires**⁴³ :

- **Révision budgétaire 1**, décembre 2019 : ajout d'un résultat stratégique 4 (« Les populations affectées par les crises au Bénin sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après les crises ») et de l'activité 4 correspondante, à la suite des graves inondations qui ont touché 5 communes du sud (Athiémé, Grand-Popo, Aguegues, Dangbo et Adjohoun) entre août et septembre 2019. Le Gouvernement du Bénin a fait appel au PAM pour aider les familles affectées. Le budget a été augmenté (+ 8,2 millions de dollars), pour atteindre 137,7 millions de dollars É.-U., et le nombre de bénéficiaires prévus a augmenté de 40 000, pour arriver à 1 million.
- **Révision budgétaire 2**, septembre 2020 : élargissement du résultat stratégique 4 (EDS4) à d'autres types d'urgences, notamment la pandémie de COVID-19. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 6,64 pour cent (voir Tableau 26) et le budget de 1 million de dollars É.-U., est passé à 138,7 millions de dollars É.-U. pour un nombre de bénéficiaires de 1 043 869. La révision vise également les impacts socio-économiques de la pandémie de COVID-19, l'insécurité alimentaire sévère et les défis rencontrés dans les municipalités du nord (insécurité due à la présence croissante de groupes armés au Mali, au Niger et au Burkina Faso).

47. La distribution des ressources du PSP est très similaire à celle du PSPP-T, l'alimentation scolaire restant la priorité (EDS1 : 89 pour cent après révisions budgétaires) (Figure 8).

Figure 8 : Évolution et répartition budgétaire par effet direct stratégique (en millions de dollars É.-U.)



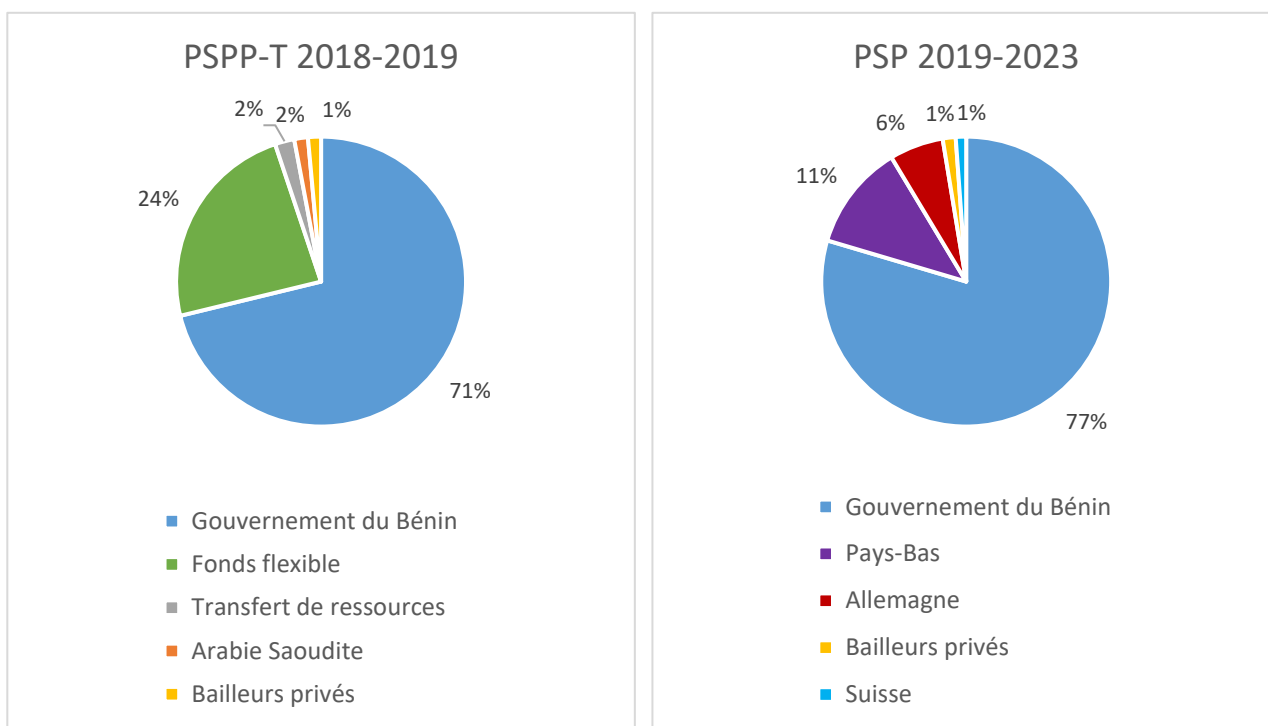
Source : Équipe d'évaluation, PSPP-T (2018-2019) ; Révisions budgétaires (PSPP-T RB1 et RB2) ; PSP (2019-2023) ; Révisions budgétaires (PSP RB1 et RB2).

48. Le PSPP-T (2018-2019) a permis de mobiliser 27,4 pour cent de l'estimation des besoins (Needs-based-plan-NBP) (voir Tableau 2) et le PSP (2019-2023) 90,3 pour cent jusqu'au 30 juin 2022 (voir Tableau 3).

49. Le Gouvernement du Bénin, principal contributeur financier du PSPP-T, a apporté plus de 70 pour cent des ressources devant être mobilisées ; viennent ensuite les contributions multilatérales flexibles, un transfert de ressources internes du précédent programme de pays, des fonds de l'Arabie Saoudite et, pour une part minime, des fonds de bailleurs privés. S'agissant du PSP, la source principale de financement reste l'État béninois dans le cadre d'un fonds fiduciaire (77 pour cent des ressources totales mobilisées), suivi des Pays-Bas, de l'Allemagne, et d'un apport limité de bailleurs privés et de la Suisse (voir Figure 9). Tous les bailleurs se sont engagés à financer des activités de réponse aux causes profondes.

⁴³ Une troisième révision budgétaire substantielle a été approuvée en février 2023 et prévoyait des ajustements aux résultats stratégiques 1, 2 et 4. Cette révision budgétaire ne faisait pas partie de la portée de cette évaluation.

Figure 9 : Sources de financement - Les 5 principaux donateurs du PAM Bénin (2018-juillet 2022)



Source : Équipe d'évaluation, FACTORY, Rapport annuel sur l'état des ressources. Données extraites le 27 juillet 2022.

50. La **quasi-totalité des financements** (97,4 pour cent) **du PSPP-T et du PSP est pré-affectée** (Annexe 14 – Figure 19), pour l'essentiel (87,7 pour cent) au niveau des activités, sinon au niveau de l'EDS (9,7 pour cent) et seulement 2,6 pour cent au niveau du PSP. En cours d'exécution du PSP, les ressources ciblant les causes profondes (« root causes ») ont été très largement prédominantes (96 pour cent) par rapport à celles destinées à la réponse aux crises. La Chine est le seul donateur dont l'aide a été affectée à la réponse aux crises (Annexe 14 – Figure 20).

51. Pour le PSPP-T, 95,8 pour cent des ressources allouées ont été dépensées. Pour le PSP en cours, 57,9 pour cent des ressources allouées ont été dépensées au 30 juin 2022.

Tableau 2 : Exécution du budget par effet direct stratégique et par activité.

PSPP-T 2018-2019										
EDS	Activité	Ressources planifiées selon les besoins (NBP)	% sur total	Ressources allouées	% sur total	% sur NBP	Dépenses	% sur total	% dépenses sur NBP	% dépenses sur ressources allouées
EDS1	Act. 1	16 165 231	85,8%	4 684 535	90,74%	29%	4 585 062	92,7%	28,4%	97,9%
	Act. 2	489 317	2,6%	230 517	4,47%	47,1%	230 517	4,7%	47,1%	100%
	Total	16 654 548	88,4%	4 915 052	95,21%	29,5%	4 815 579	97,4%	28,9%	98,0%
EDS2	Act. 3	644 662	3,4%	55 867	1,08%	8,7%	55 867	1,1%	8,7%	100%
	Act. 4	613 379	3,3%	73 430	1,42%	12%	73 430	1,5%	12%	100%
	Total	1 258 041	6,7%	129 297	2,50%	10,3%	129 297	2,6%	10,3%	100,0%
EDS3	Act. 5	920 397	4,9%	-	0%	0%	-	0%	0%	N/A
Pas EDS spécifique		0	0%	117 969	2,29%	N/A	-	0%	0%	0%
Coût total direct opérationnel		18 832 987	100%	5 162 318	100%	27,4%	4 944 876	100%	26,3%	95,8%

Source : IRM Analytics, ACR1-A – Aperçu de la situation financière, cumulée au 30 juin 2019 – Rapport annuel du pays v33 (BJ01). Données extraites le 16 mars 2022

Tableau 3 : PSP (2019-2023) - PAM Bénin - Aperçu général de la situation financière par activité jusqu'au 30 juin 2022 (en millions de dollars É.-U.)

PSP 2019-2023										
EDS	Activité	Ressources planifiées selon les besoins (NBP)	% sur total	Ressources allouées	% sur total	% on NBP	Dépenses	% sur total	% dépenses sur NBP	% dépenses sur ressources allouées
EDS1	Act. 1	88 622 185	88,6%	85 937 335	95,19%	97,0%	49 213 846	94,2%	55,5%	57,3%
EDS2	Act. 2	2 763 468	2,8%	158 777	0,18%	5,7%	34 815	0,1%	1,3%	21,9%
EDS3	Act. 3	1 701 533	1,7%	633 824	0,70%	37,3%	133 242	0,3%	7,8%	21,0%
EDS4	Act. 4	6 895 955	6,9%	3 090 833	3,42%	44,8%	2 854 258	5,5%	41,4%	92,3%
Pas EDS spécifique		-	0%	461 820	0,51%	N/A	-	-	-	-
Coût total direct opérationnel		99 983 141	100%	90 282 591	100%	90,3%	52 236 161	100%	52,2%	57,9%

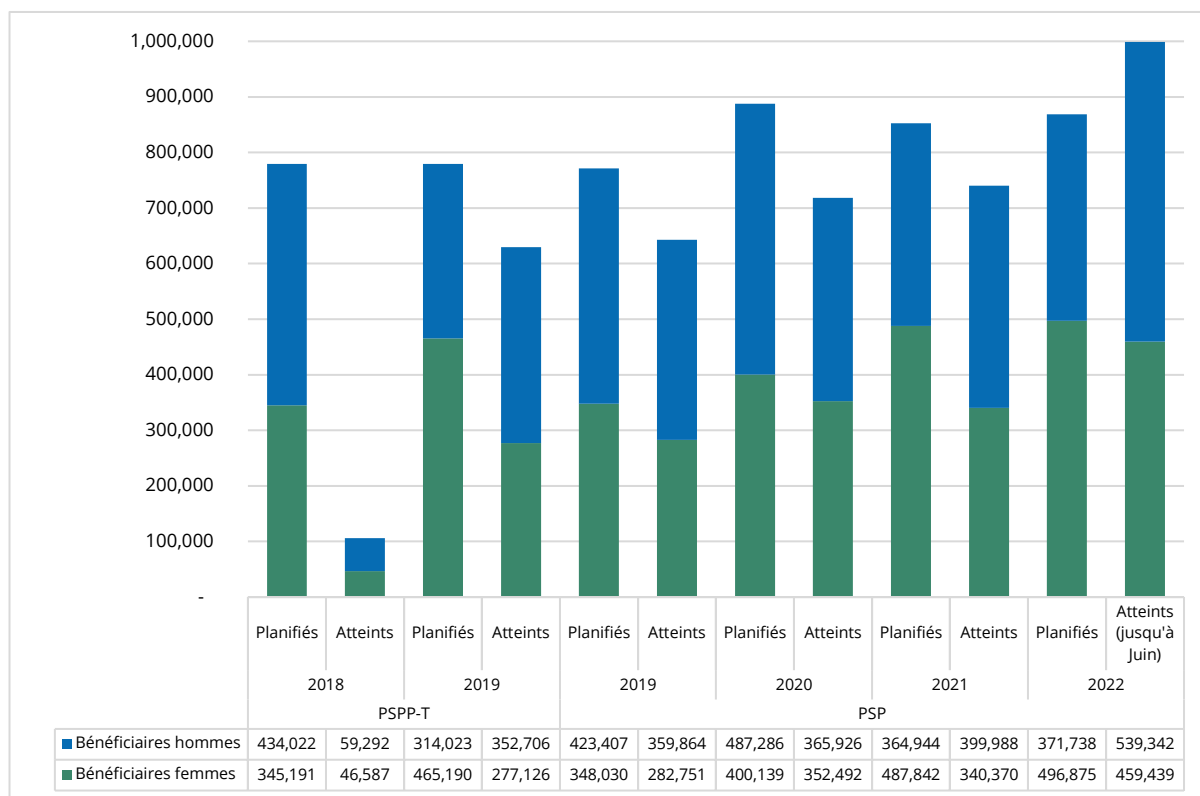
Source : IRM Analytics, ACR1-A – Aperçu de la situation financière, cumulée au 30 juin 2019– Rapport annuel du pays v33 (BJ02). Données extraites le 27 juillet 2022

52. L'analyse détaillée de la performance du PAM sur la période évaluée est présentée à l'Annexe 14. Par rapport aux prévisions du PSPP-T, tablant sur 779 213 **bénéficiaires**, respectivement 14 pour cent ont été atteints en 2018 et 81 pour cent en 2019⁴⁴, dont 44 pour cent de femmes sur les deux années. Ceci est notamment dû à l'expansion du PNASI en 2019. Pour la première partie du PSP (2019-2021), le total annuel de bénéficiaires a été relativement stable, autant pour ce qui est du nombre de bénéficiaires planifiés (entre 771 000 et 852 000), que pour ceux atteints (entre 642 000 et 740 000). Ce pourcentage de bénéficiaires atteints progresse notablement puisqu'il passe de 83 pour cent en 2019 à 115 pour cent en juin 2022⁴⁵ (Figure 10). Au cours de la période juillet 2019 - juin 2022, le PAM a néanmoins touché plus d'hommes : 56 pour cent en 2019, 51 pour cent en 2020, 54 pour cent en 2021 et 54 pour cent jusqu'à juin 2022 (Figure 11). En 2019, le PAM a surtout ciblé les 5-17 ans (89 pour cent pour le PSPP-T et le PSP), tandis que de 2020 à 2021, il s'est principalement concentré sur les 5-11 ans, dépassant de 199 pour cent les prévisions pour 2020 et de 465 pour cent pour 2021 (voir Figure 26 à Figure 31 – Annexe 14).

⁴⁴ Pour le PSPP-T, en 2018 et 2019, les données COMET concernant les bénéficiaires planifiés diffèrent des données du rapport annuel de pays. L'Annexe 14 : Analyse des données et indicateurs, qui présente les données sur les bénéficiaires, se base sur les données COMET.

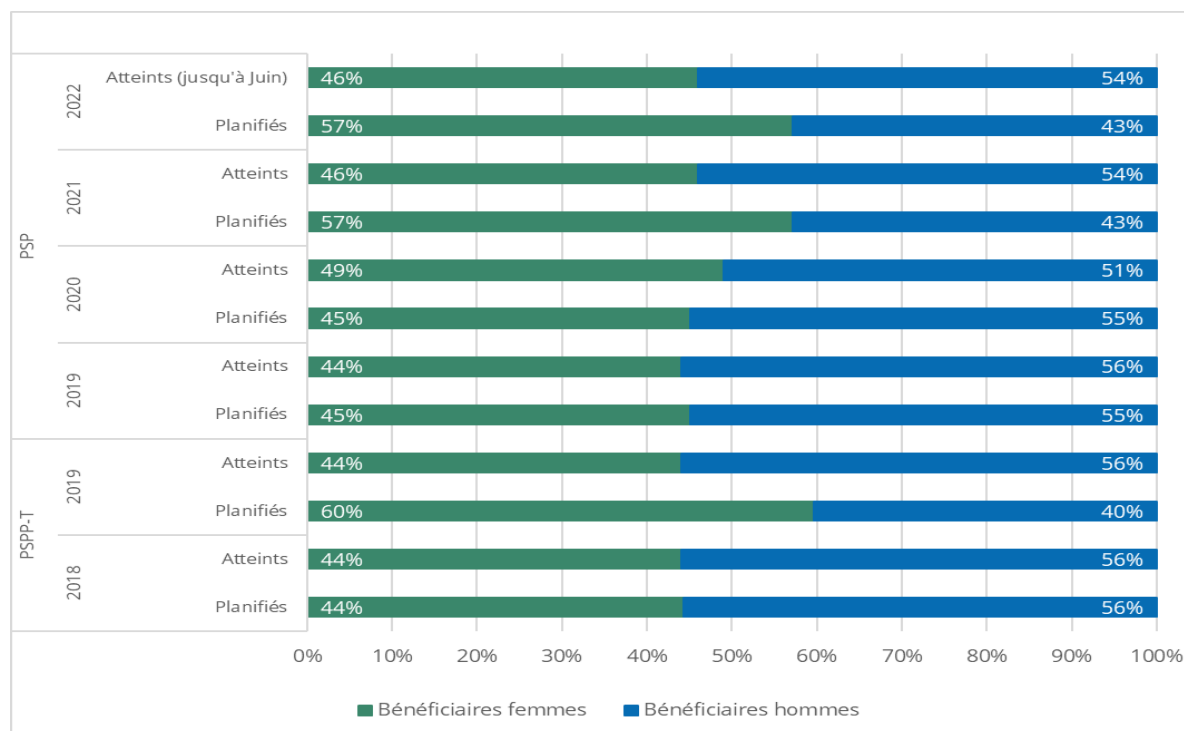
⁴⁵ Au moment de la planification du nombre de bénéficiaires, la prévision de l'expansion du PNASI et de son impact sur le nombre d'enfants bénéficiant de l'alimentation scolaire n'était pas suffisamment détaillée.

Figure 10 : Évolution du nombre de bénéficiaires planifiés et atteints, par an et par sexe (2018-juin 2022)



Source : COMET rapport CM-R001b. Données extraites le 07.09.2022. Note : Veuillez noter que pour les données de 2022, les chiffres des bénéficiaires planifiés sont pour l'année entière tandis que pour les bénéficiaires atteints ils ne vont que jusqu'à juin 2022.

Figure 11: Évolution du rapport entre bénéficiaires femmes et hommes (planifiés et atteints)



Source : COMET report CM-R001b. Données extraites le 07.09.2022. Note : Veuillez noter que pour les données de 2022, les chiffres des bénéficiaires planifiés comprennent l'entière année, tandis que les bénéficiaires atteints sont ceux jusqu'à juin 2022.

53. Au cours de la mise en œuvre du PSPP-T et du PSP, la **distribution de vivres** a été la modalité de transfert prédominante (surtout maïs et riz – Annexe 14 - Figure 37 à Figure 41). Le PAM a introduit les transferts monétaires (CBT) avec le PSP (précisément en 2020), mais n’a rien pu transférer en 2020 (QE 3.4). En 2021, il a pu transférer 56 pour cent du montant planifié. Il n’y a pas eu de distribution de bons alimentaires sous forme de bons au cours des années analysées (2018-2021), voir Tableau 4.

Tableau 4 : Distribution totale de nourriture, bons alimentaires et transferts monétaires prévus et réalisés par année (2018-2021)

Modalités de distribution		Bons alimentaires (MT)			Bons alimentaires (dollars)		Transferts monétaires (dollars)		
		Planifié	Atteint	%	Planifié	Atteint	Planifié	Atteint	%
PSPP-T	2018	4 657	3 071	65,9%	108 000	-			
	2019	16 643	4 523	27,2%	108 000	-			
PSP	2019	10 552	5 878	55,7%	-	-			
	2020	28 987	17 818	61,5%	294 734	-	431 278	-	s.d..
	2021	27 151	18 203	67%	684 740	-	355 455	200 176	56,3%

Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R014. Données extraites le 16 mars 2022.

1.4. METHODOLOGIE, LIMITATIONS ET CONSIDÉRATIONS ETHIQUES LIÉES À L'ÉVALUATION

54. L'évaluation du PSP porte sur le positionnement stratégique du PAM au Bénin, sa mise en œuvre de janvier 2018 à juin 2022, et sa contribution à la réalisation des objectifs, produits et effets prédéfinis. L'identification des résultats a été réalisée sur la base des produits et des activités pour lesquels le PAM est directement responsable en termes de performance, chaque fois que possible. La matrice d'évaluation développée durant la phase de démarrage (Annexe 6) a servi de guide pour la collecte des données et la présentation de ce rapport. L'approche adoptée s'appuie sur des méthodes mixtes et sur la Théorie du Changement proposée par le PSP actuel :

- Pour la collecte et l'analyse des données, des approches quantitatives et qualitatives ont été combinées. Lorsque cela a été possible, les résultats ont été validés par un processus de triangulation pour recouper les informations, en croisant les différentes méthodes de collecte de données. Les méthodes et outils de collecte des données sont présentés dans la matrice d'évaluation (Annexe 6) et spécifiés pour chaque sous-question d'évaluation.
- Une approche basée sur la Théorie de Changement (TdC) (Annexe 12) a été adoptée, visant à évaluer la contribution du PAM aux résultats stratégiques – à travers une reconstruction de la TdC, implicite dans le cadre logique et la partie narrative –, et mettant en évidence la relation de cause à effet attendue entre activités, produits, résultats intermédiaires et résultats stratégiques, incluant les risques et les hypothèses. La TdC et la matrice d'évaluation ont été validées par le BP au cours de la période de démarrage. La TdC a servi à apprécier la contribution probable du PAM aux EDS et au PCNUAD 2019-2023 par les méthodes suivantes :

- (1) L'analyse du niveau de réalisation des activités et des produits (quantité et qualité) ;
- (2) La confirmation de la validité des hypothèses (incluant la gestion et l'atténuation des risques par le PAM) ;
- (3) L'analyse des éléments de contexte pouvant influencer les indicateurs des EDS ;
- (4) L'observation des tendances à travers l'évolution des indicateurs des EDS.

55. L'équipe d'évaluation a par ailleurs porté une attention particulière à l'analyse de quatre thèmes d'apprentissage présentés dans le rapport de démarrage :

- L'impact de la situation d'insécurité au nord ;
- La rétention des filles à l'école ;
- La fortification des denrées alimentaires au niveau national, notamment l'huile de palme ;

- L'inclusion sociale des enfants en situation de handicap.

56. Compte tenu de l'approche décrite dans le rapport de démarrage, l'équipe a employé des méthodes mixtes pour la collecte des données :

- Des **visites de terrain, dans 17 écoles primaires**, pour y mener des entretiens approfondis avec les directeurs, les membres des comités de gestion des cantines scolaires, et les cuisinières responsables de la préparation des repas chauds, et les parents d'élèves. Le nombre de personnes interviewées a été variable, allant de moins de dix personnes à plus de cent (les guides d'entretien sont présentés à l'Annexe 7) ;
- Une **enquête quantitative et structurée** auprès de 48 écoles dotées de cantines scolaires sur la base de questionnaires adressés aux mêmes acteurs dans chaque école (Annexe 7) ;
- En tout **330 entretiens** avec des personnes-ressources et informateurs-clés des parties prenantes ;
- L'organisation de **8 discussions en groupe** faisant participer 144 bénéficiaires du programme d'assistance alimentaire, sous l'EDS4 Urgence.

57. Sur la base des guides d'entretiens élaborés (similaires à ceux de diverses enquêtes menées), les notes prises par les membres de l'équipe ont permis d'élargir la base de données, constituée à partir d'un échantillon de 65 écoles dotées d'une cantine scolaire.

58. La Figure 13 et la Figure 14 de l'Annexe 5 montrent un classement par catégorie et par sexe des 334 parties prenantes interrogées : 36 pour cent des informateurs clés étaient des femmes.

59. Un processus interactif a été maintenu avec le BP tout au long de l'évaluation. Un débriefing opérationnel a été réalisé en août 2022 et le rapport d'évaluation a été diffusé en interne pour commentaires. Les constats et recommandations de l'évaluation ont ensuite été présentés et discutés lors de deux ateliers tenus à Cotonou en décembre 2022, l'un en interne (PAM) et l'autre avec les parties prenantes externes.

60. Une évaluation conjointe du programme national d'alimentation scolaire « Évaluation décentralisée conjointe finale du Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré (PNASI) au Bénin 2017 à 2021 » a été finalisée en juillet 2022 et a servi de source importante d'information et de triangulation pour l'évaluation du PSP (voir Annex 11 pour une présentation des recommandations de l'évaluation décentralisée).

61. Pour cette évaluation, c'est le système d'assurance qualité utilisé pour les évaluations centralisées du PAM (CEQAS) qui a été suivi.

62. Les considérations de genre et les principes d'inclusion, de participation et de non-discrimination ont été inclus dans la conception de l'évaluation, et également au cours des entretiens, de la collecte de données et de l'établissement du rapport. L'évaluation a été menée conformément aux lignes directrices éthiques et au code de conduite 2020 du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG).

Limitations

63. La mission de collecte de données a globalement été mise en œuvre conformément au planning ; toutefois, elle s'est heurtée à certains problèmes :

- Les données quantitatives sur l'alimentation scolaire (EDS1) ne sont pas présentées de la même façon par le ministère responsable de l'éducation primaire et par le PAM : le premier les présente par année scolaire, et le second par année civile. Il est donc impossible de les comparer et/ou de les combiner. L'évaluation se base donc uniquement sur les données du système du PAM.
- Il a été impossible d'analyser des tendances sur le long terme (dix ans ou plus). Les données de la Banque mondiale s'arrêtent à 2019, deuxième année sur les 5 d'appui au PNASI. Par conséquent, l'équipe n'a pas poursuivi l'analyse quantitative des tendances sur la fréquentation et la rétention scolaire et s'est plutôt centrée sur une analyse des constats, selon les acteurs, par rapport à la situation antérieure au PNASI et à la situation actuelle.

- En raison des récentes attaques dans le nord du Bénin, les départements de l'Atacora et de l'Alibori n'ont pas été visités ; d'autres communes ont donc été visitées dans le département des Collines et celui du Borgou.
- En conséquence, il n'a pas été possible de rendre visite aux organisations paysannes et aux bénéficiaires du programme d'urgence RECOBA dans l'Alibori ; et deux organisations paysannes ont été consultées dans le Borgou.
- Malgré plusieurs tentatives, il n'a pas été possible de s'entretenir avec les représentants du ministère de la Santé, en particulier la Direction de la nutrition. Néanmoins, les entretiens avec le secrétaire permanent du Conseil national de l'alimentation et de la nutrition (SP-CAN) et le responsable du volet nutrition du PAM ont permis de mener à bien l'analyse de l'EDS2.
- Les visites de terrain ont été effectuées pendant les vacances scolaires (juillet), période où les cantines sont fermées. Les directeurs étaient pour la plupart présents (et absent seulement dans quatre écoles), ainsi que des représentants de parents, des élèves, des comités de gestion et des cuisinières dans l'ensemble des établissements visités.
- Plusieurs partenaires techniques et financiers (organismes de l'ONU, donateurs, ONG) n'ont pas pu être consultés faute de disponibilité. Dix d'entre eux ont malgré tout été interrogés à distance après la phase de collecte de données (du 5 au 20 juillet).

2. Constatations issues de l'évaluation

2.1. QE1 : LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE, LE RÔLE ET LES CONTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES DU PAM SONT-ILS ADAPTÉS AUX PRIORITÉS NATIONALES ET AUX BESOINS DE LA POPULATION ?

QE 1.1 Dans quelle mesure le PSP a-t-il été renseigné par les connaissances disponibles sur les problématiques de la faim, de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le pays pour assurer sa pertinence au stade de la conception ?

Constatation 1.1a : Le PSP a bien reflété les analyses des besoins de la population en ce qui concerne la sécurité alimentaire et nutrition (SAN). Mais il ne contient pas d'analyse systématique des opportunités d'assistance selon les lacunes identifiées et l'avantage comparatif du PAM par rapport aux autres acteurs. Les raisons de l'abandon de l'appui à la résilience des populations vulnérables ne sont pas bien expliquées dans le PSP. En outre, comme le PSP original ne prévoyait pas de réponse aux crises, une révision du budget a été nécessaire, et des difficultés logistiques ont dû être surmontées, ralentissant ainsi la préparation de la réponse d'urgence du PAM. Le PAM n'a pas porté une attention suffisante aux besoins en renforcement des capacités des structures concernées.

64. Dans la formulation du PSP 2019-2023, le PAM s'est référé à l'examen stratégique de l'objectif Faim zéro (*Zero Hunger Strategic Review* ou ZHSR en anglais) de 2018 pour l'analyse de la situation alimentaire et nutritionnelle. En revanche, le PSP ne s'est pas appuyé sur les lacunes identifiées dans le ZHSR - en l'occurrence, l'absence de politique SAN cohérente, les problèmes d'accès à la terre, la vulnérabilité face au changement climatique, le manque d'accès aux marchés, et le niveau élevé de chômage chez les jeunes - pour concevoir l'appui à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN).

65. En dépit des constats découlant de l'AGVSA 2017 et de l'identification des lacunes par le ZHSR 2018, au moment de la conception du PSP, les conclusions n'en ont pas été suffisamment tirées, et l'appui au renforcement de la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire n'a pu y être intégré. Bien que le Programme de pays 2015-2018 (Dev 20045 ; Composante 3) et le PSPP-T 2018-2019 (EDS3) l'aient inclus comme un objectif stratégique, le renforcement de la résilience ne figure plus dans le PSP alors même que c'est une des priorités du gouvernement. Même si le PSP ne justifie pas cette démarche et la non prise en compte du renforcement de la résilience, cette décision a surtout été liée au manque de financement au cours du PSPP-T.

Composante 01 - Alimentation scolaire (EDS1)

66. Le premier effet direct stratégique (EDS1) du PSP est de contribuer au Programme national de l'alimentation scolaire intégré (PNASI). L'objectif de ce programme prioritaire du gouvernement est d'améliorer l'accès à l'enseignement primaire et d'accroître le taux de rétention scolaire, surtout chez les filles⁴⁶. De fortes disparités apparaissent entre les écoles en milieu rural et en milieu urbain : le taux d'accès moyen est de 90 pour cent en milieu urbain contre 75 pour cent en milieu rural et le taux de réussite en primaire est de 67 pour cent en milieu urbain contre 52 en milieu rural⁴⁷. L'EDS1 - par son appui au PNASI - vise à améliorer le niveau de scolarisation et de rétention. Plusieurs évaluations ont contribué à l'orientation stratégique de la contribution du PAM au PNASI : en 2017 une évaluation des capacités nationales a été réalisée concernant l'alimentation scolaire en suivant une approche systémique pour de meilleurs résultats en matière d'éducation (SABER-SF)⁴⁸ ; la même année, une revue interne a été réalisée

⁴⁶ Source : République du Bénin et Programme alimentaire mondial : Accord relatif à la mise en œuvre du PNASI dans les zones en insécurité alimentaire et en sous-scolarisation, juillet 2017.

⁴⁷ Source : Gouvernement du Bénin, Plan national de développement 2018-2025.

⁴⁸ SABER (*Systems Approach for Better Education Results - School Feeding*) : Approche systémique pour de meilleurs résultats en matière d'éducation - Alimentation scolaire

dans 300 des 1 579 écoles du PNASI, et ensuite un examen du programme du PAM au Bénin pour la période 2015-2018. Ces trois analyses ont contribué à la définition de l'EDS1 : les études ont mis en évidence la nécessité de mettre davantage l'accent sur la durabilité, le renforcement des capacités et le contrôle des coûts et de la qualité.

67. Il en ressort que l'alimentation scolaire répond à des besoins démontrés, ne serait-ce que sur la base de l'expérience, pour atteindre des objectifs clés de la politique de l'éducation de l'État. Ces activités sont donc pleinement alignées sur cette politique, poussée par le gouvernement et ayant fait l'objet d'un financement. La pertinence du PSP est ici confirmée.

68. À défaut d'études spécifiques, mais fort de son expérience en matière d'alimentation scolaire au Bénin (depuis 2000) et de mise en œuvre de la logistique des cantines scolaires, le PAM connaît bien les différents aspects de l'appui au PNASI – notamment l'appui organisationnel aux écoles pour la gestion de la cantine (mobilisation communautaire, formation des responsables, gestion des stocks, aspects hygiéniques, etc.) et la fourniture de denrées équilibrées pour des repas sains et nutritifs.

Composante 02 – Nutrition (EDS2)

69. Pour le volet nutrition, le PSP n'a pas identifié de régions prioritaires sur la base de l'analyse AGVSA de 2017. Néanmoins, compte tenu de la situation nutritionnelle au Bénin et de celle des populations vulnérables, les activités relatives à la nutrition du PSP visent à répondre à des besoins pressants, en particulier le niveau critique de malnutrition chronique de plus de 30 pour cent des enfants de moins de cinq ans et la non-consommation de micro-nutriments en quantités suffisantes.

70. Le PSP présente l'état d'avancement des réalisations nationales au regard de l'ODD 2 (Faim zéro) sur la base de l'Enquête démographique et de santé de 2017 et des références à l'examen stratégique Faim zéro (ZHSR) de 2018. Il mentionne également la politique nationale portant Plan stratégique de développement de l'alimentation et de la nutrition. Malheureusement, le PSP n'analyse pas les forces et les faiblesses du Programme national de nutrition, ni sa stratégie mise en œuvre par le gouvernement, à travers le Secrétariat permanent du Conseil national de l'alimentation et de la nutrition (SP-CAN). Il analyse non plus les opportunités d'assistance pour combler les lacunes identifiées, ni l'avantage comparatif du PAM par rapport aux autres acteurs du secteur de la nutrition.

Composante 03 - Renforcement des capacités (EDS3)

71. L'objectif de cette composante est de renforcer les capacités du gouvernement à gérer par lui-même le PNASI. En 2015, la formulation du Programme pays 2015-2018 conduisait à constater que ce transfert était un défi majeur. Une analyse systémique en 2014 (analyse SABER) a montré que le Bénin ne disposait pas des cadres juridiques, des institutions et de la capacité pour mettre en œuvre le PNASI. Le PSP se propose donc de remédier à cette situation en répondant aux besoins organisationnels du ministère des Enseignements maternel et primaire (MEMP) et des autres ministères concernés dans la mise en œuvre du PNASI.

72. Dans le contexte du développement d'un modèle de cantine scolaire, incluant l'institutionnalisation et la pérennisation du programme, une analyse des besoins de renforcement des structures gouvernementales a été réalisée entre janvier et mai 2022 avec l'appui d'un consultant recruté par le Bureau régional de Dakar, lors de trois ateliers nationaux et de rencontres au niveau régional et communal. Cette analyse des besoins visait à faire un bilan des capacités nécessaires aux autorités gouvernementales pour leur permettre de gérer le programme de cantines scolaires. Un bilan a été réalisé sur les activités de mise en œuvre du PNASI démarrées depuis 2020, de ses progrès et des défis à relever. Avec la participation des acteurs gouvernementaux clés, le bilan a permis d'identifier explicitement les blocages dans la mise en œuvre, les compétences nécessaires (organisationnelles, institutionnelles et techniques), et les facteurs externes à prendre en compte. Sur cette base, le PAM et les parties prenantes ont élaboré une feuille de

route mobilisant six groupes de travail, chacun sous la coordination d'un ministère compétent, le tout sous l'égide du ministère de l'Économie et des Finances (MEF)^{49,50}.

73. Compte tenu des besoins recensés et des modalités de la stratégie, l'EDS3 est considéré comme particulièrement pertinent, pour répondre aux besoins réels et aux priorités fixées par le gouvernement.

Composante 04 – Urgence (EDS4)

74. Le PAM a introduit, par le biais de la révision budgétaire 1 (RB1), l'EDS4 « Réponse aux urgences » pour répondre à une requête du gouvernement visant à aider la population affectée par les inondations en octobre 2019. Dans le même contexte, concernant le changement climatique, l'examen stratégique Faim zéro (ZHSR) de 2018 a conclu que « le Bénin devra renforcer son arsenal de moyens préventifs contre les changements climatiques, y compris les mécanismes d'alerte précoce ». Le PAM n'a pas fait d'analyse approfondie des besoins de renforcement des capacités dans ce domaine, alors même que la fréquence des inondations ou des sécheresses est directement liée au changement climatique. Malgré l'intention exprimée dans le PSP, le PAM n'a pas réalisé cette analyse de la vulnérabilité climatique du Bénin et de ses effets sur la sécurité alimentaire.

75. Même si l'intégration du nouvel objectif stratégique et de cet EDS est très pertinente, dans le contexte des inondations de 2019, deux doutes persistent par rapport à cet EDS4 : 1) le financement de l'assistance alimentaire à 40 000 personnes n'était pas du tout assuré au moment de l'introduction de la révision budgétaire ; une réponse rapide telle qu'elle était sollicitée par le gouvernement et prévue par le PAM n'était par conséquent pas réaliste (manque d'intérêt des bailleurs et lenteurs des procédures d'identification et de logistique) ; 2) les inondations dans le sud du pays sont des phénomènes climatiques assez réguliers et quasi-structurels auxquelles une réponse rapide (sous forme d'alerte précoce) par le biais d'une structure spécifique (gouvernementale) devrait exister. Les inondations sont souvent causées ou aggravées par le changement d'une infrastructure locale (ex. construction d'une route coupant le flux d'eau)⁵¹.

76. Dans les deux hypothèses d'urgence visées par l'EDS4 (inondations et COVID-19), l'assistance a été en principe orientée vers les zones les plus affectées. Néanmoins, il est à noter que la réponse aux besoins alimentaires, dans deux cas sur trois (notamment intervention de 2022 dans le sud, et celle de 2021 au nord) en lien avec l'EDS4, a été mise en œuvre dans les départements considérés prioritaires par les bailleurs, mais non dans les communes qui selon l'AGVSA 2017 souffraient du pourcentage d'insécurité alimentaire le plus élevé (plus de 10 pour cent de malnutrition sévère)⁵². La réponse d'urgence du PAM en 2020 dans les zones les plus affectées par les inondations a été basée sur des critères objectifs. Des groupes de discussion ont confirmé que le ciblage initial des sinistrés au niveau des villages correspondait bien aux recensements préalablement réalisés.

77. Le plus grand doute est que, lors de la formulation du PSP en 2019, le choix a été fait de ne pas y intégrer un objectif stratégique spécifique concernant la réponse aux urgences. Mais moins d'une année après l'approbation du PSP 2019-2023, un objectif stratégique de réponse aux urgences (EDS4) a dû être introduit. Eu égard aux ambitions de l'EDS4, le PAM aurait pu être plus proactif dès le début du PSP sur ce volet, en favorisant un système d'alerte précoce et une réponse rapide couvrant surtout les zones vulnérables. De surcroît, aucune attention ne semble avoir été portée sur la possibilité d'améliorer la résilience des populations affectées par ces inondations récurrentes, ou les dispositifs permettant d'en atténuer les effets. Depuis fin de 2021, s'ajoute à cela le problème de l'insécurité au nord du pays (départements de l'Atacora et de l'Alibori), notamment dans les zones frontalières. À l'heure actuelle, le PAM

⁴⁹ Six groupes de travail ont été formés pour assurer la coordination entre les différents ministères – Finances (MEF), Éducation (MEMF), Santé (MS), WASH, Production agricole (MAEP), et Affaires sociales (MASM).

⁵⁰ Sources : les rapports sur les trois ateliers sur l'identification des besoins en renforcement des capacités, de 18 et 19 janvier 2022, du 20 janvier 2022 et du 05 avril ; et le rapport final de la mission d'appui (25 mai 2022).

⁵¹ Groupe de discussion à Mono : « La route qui traverse la région est élevée, il y a un talus qui empêche le passage de l'eau de haut en bas. Par conséquent, si la zone coupée souffre d'une pluie torrentielle, les terres restent inondées. »

⁵² AGVSA 2017 (carte 2 et figure 3).

s'emploie à prévenir l'impact potentiel de cette situation (notamment, l'arrivée de réfugiés et de personnes déplacées) dans les zones affectées⁵³.

78. À défaut d'une stratégie claire avec un appui structurel à l'Agence nationale de la protection civile (ANPC) pour mieux gérer la prévention et la réponse aux catastrophes, dans le cadre d'un objectif stratégique du PSP ou sous l'angle de l'EDS3, le PAM s'est orienté vers une réponse directe qu'il ne pouvait néanmoins pas garantir. Dans ce contexte, le fait d'avoir incorporé un nouvel objectif stratégique de réponse face aux urgences (EDS4) au moyen d'une révision budgétaire n'a pas été le résultat d'une démarche des plus réfléchies.

Constatation 1.1b : Le PAM et le gouvernement sont convenus de critères pour prioriser les zones rurales, ce qui a été approprié au vu des faibles niveaux de scolarisation et forts niveaux d'insécurité alimentaire. La composante alimentation scolaire a par la suite été élargie pour assurer une couverture nationale.

79. Selon l'Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA) de 2017, l'insécurité alimentaire présente des disparités relativement importantes en fonction des départements, des communes et du milieu de résidence : 12 communes dans 4 départements présentent un niveau élevé d'insécurité alimentaire (plus de 20 pour cent modéré et plus de 5 pour cent sévère). Elle se présente surtout comme un phénomène rural avec 13 pour cent des ménages en insécurité en milieu rural, contre 7 pour cent en milieu urbain⁵⁴. Le PSP cible donc logiquement les zones rurales (EDS1 et EDS4).

80. Dans le domaine de l'éducation (EDS1 Alimentation scolaire), le gouvernement constate qu'il existe de grandes différences locales eu égard au niveau de scolarisation⁵⁵. Du sud au nord, le taux de scolarisation et le taux d'achèvement de la scolarité se détériorent considérablement : les départements du sud (Littoral, Mono et Ouémé) ont les meilleurs résultats, alors qu'Alibori au nord accuse les plus faibles. Avec l'atteinte d'un taux de couverture nationale de 75 pour cent en mai 2022, cette priorité semble d'ailleurs moins pertinente.

QE 1.2 Dans quelle mesure le PSP est-il aligné sur les politiques et plans nationaux et sur les ODD ?

Constatation 1.2a : Le Plan stratégique du pays est bien aligné sur les priorités nationales, notamment en matière d'alimentation scolaire (EDS1) et de renforcement des capacités (EDS3). Le manque de cohérence de l'EDS2 avec les programmes nationaux sur la nutrition et l'absence de clarté sur la valeur ajoutée que pourrait apporter le PAM ont mis en cause sa pertinence.

81. Les EDS du PSP et les activités correspondantes sont alignés sur les priorités du gouvernement, notamment le Plan national de développement (PND) 2018-2025 et le Programme d'action du gouvernement (PAG) 2016-2021. Le PND, dans son objectif stratégique 1, met ainsi l'accent sur le développement d'un « capital humain sain, compétent et compétitif », tout comme sur « l'accès à une éducation inclusive et de qualité ». Le PAG vise entre autres « l'amélioration des performances de l'éducation » pour « engager la transformation structurelle de l'économie ». Le PSP est pleinement en phase avec ces priorités⁵⁶.

82. Dans son PND 2018-2025, le Gouvernement du Bénin analyse les faiblesses de l'éducation primaire : l'accès des enfants à l'éducation en zones rurales (taux de scolarisation), l'inefficacité des horaires scolaires garantissant l'enseignement (taux de rétention), et les résultats décevants aux différents examens confirmant qu'un pourcentage élevé d'enfants n'acquièrent pas les connaissances requises (taux de réussite). En conséquence, le but principal du PNASI est de créer un filet social essentiel au travers de

⁵³ Le PAM a agi dans le cadre du PNASI en appuyant les écoles affectées par l'insécurité en 2022 ; de plus, au cours de l'année 2022 un officier de sécurité a été nouvellement recruté et placé à Parakou pour assurer le suivi de la situation de sécurité au nord du pays et alerter la direction du BP.

⁵⁴ Source : AGVSA 2017.

⁵⁵ PND 2018-2025.

⁵⁶ L'évaluation finale du PNASI de juillet 2022 souligne également que « le PNASI s'inscrit dans les priorités du Gouvernement du Bénin et dans les politiques et programmes du pays pour les secteurs de l'éducation, de l'agriculture et de la sécurité nutritionnelle ».

cantines scolaires pour améliorer l'accès à l'enseignement primaire et augmenter le taux de rétention scolaire. Le Plan sectoriel de l'éducation post-2015 (2018-2030) a identifié comme orientation stratégique 5 : « la poursuite du PNASI en ciblant les zones de sous-scolarisation »⁵⁷.

83. Le gouvernement considère le programme de repas scolaires (PNASI) comme une aide sociale majeure à l'éducation, notamment dans les zones rurales particulièrement vulnérables (insécurité alimentaire et faible taux de fréquentation scolaire). Les repas scolaires sont essentiels pour faciliter l'accès à l'enseignement primaire et augmenter le taux de poursuite des études, en particulier pour les filles. Le PNASI est en place depuis 2000. Sa couverture a été étendue : de 1 579 écoles en 2017, il est passé à 3 850 en 2019, et plus récemment à 5 300 écoles en mai 2022. Le PSP est donc aligné sur la Politique nationale d'alimentation scolaire 2014-2025 en contribuant à la mise en œuvre du PNASI 2017-2021. La signature du Protocole d'accord entre le PAM et le ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP) en 2019, et son renouvellement en février 2022 pour la période 2022-2026, le confirme.

84. L'EDS2 Nutrition est aligné sur le pilier 1 « Capital humain » du PND, qui priorise notamment l'axe « Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle » et met en avant la sous-nutrition et la carence en micronutriments. En revanche, ce volet du PND aurait pu être mieux aligné sur les programmes nationaux, le gouvernement définissant des résultats, des indicateurs et des cibles précis auxquels le PSP 2019-2023 ne se réfère pas. Il se réfère uniquement aux intentions générales. Pour autant, le PAM n'a pas pu définir une stratégie et une approche adéquates. En ce sens, à travers le PSP, le PAM ne s'est pas interrogé pour savoir que faisait le gouvernement pour atteindre la sécurité nutritionnelle. Malgré une analyse des causes de la malnutrition et l'absence d'une politique SAN, le PSP est peu explicite sur les structures concernées et les projets en cours.

85. Plus particulièrement, le PSP n'a pas suffisamment pris en compte les besoins organisationnels spécifiques et complémentaires des initiatives et programmes en place, tels que le Projet de nutrition et de développement de la petite enfance (PNDPE) approuvé en février 2019, avant le démarrage du PSP. L'EDS2 n'est donc pas complètement aligné sur les programmes nationaux les plus importants, ce qui altère sa pertinence.

86. De plus, les bailleurs bilatéraux n'ont pas priorisé les programmes de nutrition au Bénin, la situation nutritionnelle étant nettement moins bonne dans les pays voisins (pays sahéliens). Dans le contexte actuel, le PAM n'est pas capable de montrer un avantage comparatif dans le secteur nutritionnel par manque de clarté quant à sa valeur ajoutée. Après plus de quatre ans sans financement significatif pour cette composante⁵⁸, il aurait pu envisager des modalités de synergie avec le SP-CAN pour une plus grande efficacité et d'efficience.

87. Le renforcement du partenariat avec le gouvernement sous l'EDS3 s'inscrit également dans le PND 2018-2025, notamment son objectif stratégique 4 : « Consolider l'État de droit et la bonne gouvernance » qui implique « la promotion d'une administration de développement » et la « modernisation des outils, procédures, et mécanisme de gestion de l'administration publique ». Ces orientations vont dans le sens de l'appui au PNASI, inscrit dans le cadre de l'EDS3.

88. Le renforcement des systèmes nationaux d'alerte rapide et de suivi pour la sécurité alimentaire et la nutrition est une priorité du gouvernement exprimé au PAM en novembre 2020. Ce dernier a réagi à la demande du ministère de l'Intérieur, ministère tutelle de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). La crise de 2019 ayant mis en lumière l'importance d'une structure nationale de réponse aux urgences, le PAM s'est engagé à aider au renforcement des capacités de l'ANPC.

89. Le travail en partenariat avec un bon nombre de ministères – souvent sous forme d'un accord ou protocole d'entente – est un signe fort de la contribution du PAM à ce processus de transformation de l'administration publique. Cependant, les enjeux liés à la déconcentration et à la décentralisation ne semblent guère abordés, aspects néanmoins importants pour le PNASI qui couvre l'ensemble du territoire.

⁵⁷ Gouvernement du Bénin : Plan sectoriel de l'Éducation post-2015 (2018-2030), avril 2018

⁵⁸ Selon le rapport annuel du plan pays (DEV 20045) pour 2017, pendant la période antérieure (DEV 20045 ; 2015-2017) le ciblage des bénéficiaires concernant la nutrition n'a pas été achevé par manque de financement : MAM transfert de denrées alimentaires pour les enfants 6-23 mois (27,9 pour cent) ; Prévention de la malnutrition chronique (0 pour cent) ; traitement de la MAS (0 pour cent) ; la seule cible achevée concerne les femmes enceintes ou allaitantes : 114 pour cent.

L'absence de reconnaissance du PAM à cet égard laisse de côté les collectivités territoriales qui, à l'avenir, auront de toutes façons à jouer un rôle important dans la gestion et le suivi du PNASI au niveau local. Les entretiens avec les services départementaux de l'éducation primaire et de l'agriculture ont permis de révéler, d'une part, leur mise à l'écart et, d'autre part, leur intérêt véritable à jouer un rôle⁵⁹.

Constatation 1.2b : le PSP est bien aligné sur les ODD

90. L'alignement des EDS du PSP au niveau national sur les ODD et les cibles au niveau national est à souligner. Le PSP contribue à l'ODD 2 (Faim zéro) et l'ODD 17 (Renforcement des capacités). Les EDS1 (alimentation scolaire), 2 (nutrition) et 4 (assistance alimentaire d'urgence) s'insèrent clairement dans l'ODD 2 en contribuant à l'objectif d'éradication de la faim, ce qui passe par la réduction de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition chronique et aiguë. Le renforcement des capacités du gouvernement (EDS3) dans les domaines de l'alimentation scolaire (EDS1), la nutrition (EDS2) et les urgences (EDS4) doit contribuer au développement d'un modèle d'alimentation scolaire adapté, à l'institutionnalisation du PNASI et au transfert progressif des compétences respectives aux autorités étatiques. Il contribue aussi à l'ODD 17 sous le pilier trois « consolidation de la démocratie dans un État de droit et promotion de la bonne gouvernance », particulièrement « l'appui des agences du SNU au Gouvernement du Bénin pour la mise en place d'institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux⁶⁰ ».

QE 1.3 Le PSP est-il cohérent au regard des efforts des Nations Unies et s'appuie-t-il sur des partenariats stratégiques fondés sur l'avantage comparatif du PAM dans le pays ?

Constatation 1.3a : Le PAM a activement contribué à la formulation du PNUAD 2019 - 2023 ; il a signé des partenariats avec l'UNICEF et le PNUD et ainsi crée des complémentarités avec les organismes particulièrement engagés dans l'ODD 2 (Faim zéro)

91. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement (PNUAD 2019-2023) a été formulé quasiment en même temps que le PSP. La participation active du PAM dans la formulation du PNUAD a rendu l'assistance des Nations Unies contribuant à l'ODD 2 plus efficace. En participant activement à deux groupes de travail, le PAM a assuré la cohérence des EDS et des activités du PSP avec les priorités du PNUAD. Selon un représentant du système des Nations Unies (SNU), le fait que les ressources budgétaires pays aient pu être confiées au PAM est révélateur de la confiance du Gouvernement du Bénin dans le SNU.

92. Plus récemment, la collaboration du PAM avec trois organisations du SNU a contribué à l'alignement des plans stratégiques de chacune d'entre elles : l'UNICEF, le PNUD et le FIDA. Un protocole d'accord a été signé en août 2021 avec l'UNICEF sur deux volets : l'appui aux écoles primaires et la nutrition. Même si le nombre d'écoles impliquées est relativement modeste (100 écoles), les activités sont ambitieuses pour améliorer la qualité et l'accès à l'éducation primaire. Elles consistent essentiellement en la fourniture de kits scolaires, l'amélioration de l'accès à l'eau (forages), la sensibilisation à l'hygiène, la formation des cuisinières, et des mesures sanitaires (déparasitage des enfants)⁶¹. La collaboration dans le domaine de la nutrition est réalisée dans les zones de convergence du SNU au nord du pays. Le PAM collabore aussi avec le PNUD dans le contexte du PNASI, à travers un appui aux petits producteurs, la transformation des produits locaux par des groupements de femmes, la production de sel, les foyers améliorés ; et avec le FIDA, dans le domaine de l'accès à l'eau (dix écoles).

Constatation 1.3b : Les avantages comparatifs du PAM au Bénin dans les domaines de l'alimentation scolaire, de la sécurité nutritionnelle et de la réponse aux urgences sont reconnus au sein du SNU.

93. Le PAM est reconnu par le gouvernement comme la seule organisation du SNU ayant, outre l'expérience, les capacités logistiques, humaines et financières pour mettre en œuvre le PNASI à l'échelle nationale : « Le PAM possède une compétence technique et en matière de gestion financière unique, lui

⁵⁹ Entretiens avec les Directions départementales de l'éducation maternelle et primaire (DDEMP) et de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (DDAEP).

⁶⁰ Nations Unies : Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement 2019-2023.

⁶¹ Source : Plan d'action conjoint PAM-UNICEF, mars 2022.

permettant de faire fonctionner un vaste programme comme le PNASI⁶². De la même manière et pour les mêmes raisons, le SNU considère que le PAM jouit d'un avantage comparatif déterminant pour tout ce qui touche à l'alimentation scolaire⁶³ – en plus de la confiance du gouvernement⁶⁴.

94. Le partenariat privilégié entre le PAM et le gouvernement béninois dans les domaines de la SAN et de la réponse aux urgences alimentaires, est également reconnu par le SNU. Cette reconnaissance s'exprime dans le document stratégique PNUAD 2019-2023, base de la collaboration entre le PAM et les autres agences onusiennes.

95. Le récent protocole d'accord signé avec l'UNICEF montre que l'intégration des aspects nutritionnels dans le PSP est pertinente dans le cadre d'un programme prioritaire comme le PNASI. En liaison avec le PNUD, le PAM a pu contribuer à la formulation du programme de contingence face à la pandémie de COVID-19. Et en 2022, il s'est associé à l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population) dans le but de faire des « cantines scolaires une porte d'entrée pour la diffusion de messages sur la santé sexuelle et reproductive, les violences fondées sur le genre et le renforcement des compétences de vie des enfants... »⁶⁵.

96. Pour ce qui est de la réponse aux urgences, le PAM joue un rôle de partenaire prioritaire des institutions gouvernementales, notamment l'Agence nationale de protection civile (ANPC). Il assure, en étroite collaboration avec l'agence, la présidence de la Plateforme des organisations de réponse aux urgences et coordonne ainsi les actions en lien avec le Plan national de contingence annuelle.

QE 1.4 La conception du PSP est-elle cohérente et est-elle basée sur une théorie claire du changement conjuguant le rôle et les contributions du PAM de manière réaliste et en fonction de ses avantages comparatifs tels que définis dans le plan stratégique du PAM ?

Constataion 1.4a : Le PSP est fondé sur une ligne de mire et un cadre de résultats mais le manque de mise à jour des hypothèses sous-jacentes et de la capacité réduite à mobiliser des fonds, impacte sa faisabilité. Les activités de renforcement des capacités (ODD 17) ne sont pas intégrées dans la ligne de mire du PSP de façon logique et systématique.

97. Le PAM a fondé le PSP sur une logique claire et compréhensible représentée sous forme de « Cadre des résultats / Ligne de mire » (Annexe 13). Sa reconstruction en théorie de changement⁶⁶ (voir annexe 12) a permis de structurer clairement les activités, les produits (*outputs*), les objectifs intermédiaires (*outcomes*), les objectifs stratégiques et la contribution au niveau de la vision des ODD à l'horizon 2030 (Annexe 12). Ces éléments de la théorie de changement (TdC) présentent des relations de causalité univoques et cohérentes.

98. Si la ligne de mire du PSP est claire, sa mise en œuvre n'est possible qu'en fonction de la validité des hypothèses sous-jacentes et d'ajustements au contexte qui ne cesse d'évoluer. Il apparaît ainsi que certaines hypothèses ne sont pas réalisées, comme la disponibilité à temps des fonds, l'accessibilité sécurisée des zones de couverture, et le niveau de préparation des pouvoirs publics pour répondre aux urgences. La pandémie de COVID-19 et les mesures de restriction aux déplacements, tant intérieurs qu'internationaux, ont aussi représenté des facteurs aggravants et subits. Or, le PAM n'a pas fait évoluer significativement les modalités de mise en œuvre du PSP en fonction de ces facteurs externes et de l'évolution du contexte. Par exemple, le fait que l'EDS2 (nutrition) n'ait pas trouvé de financement a eu des répercussions sur les activités, produits et résultats en termes d'amélioration de la sécurité nutritionnelle et de prévention de la malnutrition des enfants de 6 à 59 mois, des femmes enceintes et allaitantes, et des filles adolescentes. Or de tels facteurs auraient dû déclencher une réorientation stratégique de cet EDS.

⁶² Source : entretiens avec des représentants des ministères : MEMP, MEF et CPS-Éducation.

⁶³ Communication PNUD.

⁶⁴ Communication PNUD.

⁶⁵ Protocole d'accord avec l'UNFPA.

⁶⁶ La TdC a été reconstruite par l'EE avec l'aide des experts concernés du BP.

99. Le PSP n'est pas explicitement basé sur une capitalisation des expériences ni sur une exploitation des données de suivi des interventions d'alimentation scolaire menées avant 2018. Elles sont en revanche partiellement validées postérieurement par l'évaluation stratégique de la contribution des repas scolaire aux ODD, faite par le PAM en mai 2020⁶⁷, qui confirme les effets positifs de l'alimentation scolaire sur la scolarisation, ainsi que sur l'égalité des sexes et l'équité sociale. Il est démontré que l'effet positif sur les résultats scolaires reste très dépendant du contexte, alors que l'obtention de résultats nutritionnels tangibles dépend de la qualité de la conception et de la mise en œuvre de l'intervention.

100. La logique de l'EDS1 veut que la fourniture de repas chauds soit un facteur attractif pour les écoliers et leurs parents en améliorant le niveau de scolarisation et de rétention. Un repas quotidien équilibré à midi est en général censé satisfaire leurs besoins alimentaires. Le deuxième objectif était d'améliorer la sécurité alimentaire en stimulant la production agricole locale pour approvisionner les cantines via les marchés locaux, afin notamment d'améliorer les conditions de vie des petits producteurs (hommes et femmes). Le troisième objectif du programme était le renforcement des capacités en gestion des cantines scolaires, de manière sensible au genre, durable, et inclusive.

101. La logique qui vise à contribuer à la sécurité alimentaire en stimulant les achats locaux, ainsi que cela transparaît dans le PSP n'est pas tout à fait claire. La promotion de des achats locaux et donc de la production locale et l'inclusion de cette approche dans le modèle des cantines scolaires semble tardive et révèle une capacité d'adaptation lente. L'évaluation à mi-parcours du PNASI en 2019 constatait déjà que « les achats locaux sont insuffisamment développés », mais le protocole d'entente avec le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) n'a été signé qu'en février 2021, plus de trois ans après le démarrage du PSP. Le retard dans la mise en œuvre de l'approche basée sur l'approvisionnement local montre clairement que les activités et produits présentés dans le cadre de résultats auraient dû faire l'objet d'une attention particulière dès le départ.

102. Il n'existe pas assez de cohérence au niveau des aspects liés au renforcement des capacités dans le PSP. L'EDS3 est exclusivement lié au renforcement des capacités institutionnelles concernant le PNASI (EDS1), mais les aspects de renforcement de capacités dans le contexte de l'EDS2 Nutrition et de l'EDS4 Réponse aux urgences n'y ont pas été intégrés. Ceux-ci le sont par le biais des activités concernées pour chaque EDS. La justification de ce choix, en dehors de celle liée aux restrictions imposées sur le cadre des résultats par les lignes directrices du PAM sur l'élaboration des budgets des PSP, n'est pas claire et semble avoir eu une incidence sur la formulation d'une stratégie globale de renforcement des capacités.

103. De surcroît, l'insuffisance de financements des donateurs et du gouvernement accentue le manque de cohérence entre les EDS. Concrètement, le commencement tardif des activités sous l'EDS3 (manque de financement jusqu'au début 2022) a empêché le démarrage du processus de pérennisation de l'EDS1. Apparemment, l'intérêt du gouvernement était davantage centré sur la mise en œuvre du PNASI (EDS1) ; ainsi, le financement des activités pour garantir l'institutionnalisation et la pérennisation (EDS3) dépend des autres bailleurs. Et par manque de financement de l'EDS2 (Nutrition), les activités axées sur les conseils nutritionnels n'ont pas suffisamment été intégrées à l'EDS1, ce qui a engendré un manque de cohérence quant à la ligne de mire préalablement définie. L'intérêt des bailleurs est en fait beaucoup plus axé sur les aspects nutritionnels de l'alimentation scolaire, comme le montre le financement des Pays-Bas, étant indiqué que la valeur ajoutée du PAM dans le domaine de la nutrition n'a pas été étayée dans le PSP et la logique sous-jacente.

⁶⁷ PAM, mai 2020. Évaluation stratégique de la contribution des activités d'alimentation scolaire à la réalisation des Objectifs de développement durable.

QE 1.5 Dans quelle mesure le PAM a-t-il maintenu un positionnement stratégique pertinent pendant la période de mise en œuvre du PSP compte tenu de l'évolution du contexte, des capacités et des besoins nationaux, notamment pour répondre à la pandémie de COVID-19 ?

Constatation 1.5a : Le PSP a démontré une bonne capacité d'adaptation avec l'introduction de l'EDS4 pour répondre aux urgences ; en revanche, il n'a pas été adapté pour faire face à l'insuffisance de fonds au soutien de l'EDS2 Nutrition.

104. Lors des inondations d'août-septembre 2019 (ayant affecté 22 communes), le PAM a observé que le PSP n'incluait pas d'objectif stratégique relatif à la réponse aux urgences. Selon les informations fournies par le Bureau régional du PAM à Dakar (BRD), ces inondations sont néanmoins assez fréquentes dans le sud du Bénin ; dès lors, l'absence d'une analyse approfondie des facteurs structurels des désastres climatiques était une des lacunes du PSP. Qui plus est, lors de la formulation, le gouvernement ne semble pas non plus avoir priorisé l'inclusion d'un tel objectif stratégique. Cet oubli a été corrigé par la révision budgétaire 1 (RB1) de décembre 2019. La réponse du PAM s'inscrivait à l'origine dans un effort de l'État pour venir en aide aux plus sinistrés, notamment les familles ayant perdu leur récolte et/ou leur habitation. Or les inondations ont entraîné des déplacements massifs de population – de l'ordre de 318 000 personnes (63 520 ménages) directement touchées. Pour le financement de la réponse, le BP a eu recours au mécanisme de financement urgent du PAM (Compte d'intervention immédiate). Ce repositionnement stratégique a été pertinent et il a d'ailleurs permis de réagir ensuite rapidement au moment de la pandémie de COVID-19.

105. La seconde révision budgétaire est intervenue en août 2020, pour faire face à la pandémie. Le PAM a ainsi pu répondre aux besoins identifiés par le Cadre harmonisé de juin 2020, indiquant que plus de 950 000 personnes étaient touchées par l'insécurité alimentaire liée à la pandémie et les mesures de confinement du gouvernement (restrictions aux déplacements). Un Programme de résilience contre la COVID-19 a été mis en place dans deux départements, le Borgou et l'Alibori (RECOBA), et le PAM a pu s'appuyer sur ces moyens financiers pour répondre aux besoins, au moins dans ces deux départements (sur douze). Les besoins d'assistance alimentaire ayant quadruplés (318 000 personnes touchées par les inondations en 2019, versus 1,27 millions touchées par les inondations et la COVID-19 en 2020), le PAM n'a pu intervenir que de façon limitée (30 000 personnes, soit 2,3 pour cent), et dans les deux seuls départements prioritaires par l'unique bailleur ayant apporté un financement pour affronter la pandémie (Coopération suisse).

106. Mais, pour l'EDS2, le BP a sans doute raté l'occasion d'un repositionnement stratégique. Il n'a pas trouvé de partenaires disposés à financer la stratégie retenue, alors que pour l'EDS1, (sans toute la dimension nutrition), il avait su le faire.

Constatation 1.5b : Dans un contexte où l'impact direct de la pandémie de COVID-19 était relativement faible mais où les effets indirects sur la sécurité alimentaire étaient significatifs, le PAM a réussi à mettre en place une réponse adéquate et flexible face à la crise.

107. Au Bénin, les effets de la pandémie de COVID-19 ont duré environ cinq mois (mars à août 2020). L'impact majeur a été celui lié à la fermeture des écoles fin mars 2020, lesquelles n'ont réouvert qu'après les vacances d'été. Mais pour les élèves de CM2, le gouvernement a autorisé une réouverture à partir du 11 mai afin de leur permettre de se préparer aux examens de fin de cycle. La réouverture pour le plus grand nombre d'élèves (du CI au CM1) a eu lieu le 10 août. Même si aucune assistance n'a été distribuée aux écoliers pendant la fermeture des établissements, des ajustements ont été introduits dans l'EDS1 pour répondre à ce problème. Le PAM, confronté à cette situation de fermeture soudaine, a réagi de façon adéquate et agile en conseillant directement les comités de gestion locaux via des médiateurs et superviseurs (ONG sur place).

108. Selon le PAM, peu de stocks ont été perdus à la réouverture des écoles, la grande majorité des établissements les ayant sécurisés. Les cantines scolaires ont ainsi pu fonctionner entre mai et juin pour les écoliers de CM2 se préparant à l'examen. Néanmoins à la réouverture du mois d'août, les surplus ont été inévitables, la plupart des élèves restant absents. Un fonctionnement souple a néanmoins été possible grâce aux enseignants, aux parents, et aux ONG d'accompagnement du PNASI. Un contrat a été passé entre

le PAM et les ONG partenaires pour une tournée supplémentaire dans les écoles en été et pour conserver les vivres dans les magasins d'approvisionnement.

109. Au travers de la deuxième révision budgétaire, le PAM s'est repositionné pour répondre directement et rapidement à la pandémie. Sur la base des ressources disponibles, la RB2 a permis un appui à 25 000 personnes affectées par la COVID-19 dans le cadre de l'EDS4. Le deuxième élément de réponse flexible du PAM face à la crise sanitaire a été l'assistance alimentaire d'urgence dans le cadre du RECOBA, dans les départements de Borgou et d'Alibori grâce à un financement de la Suisse (EDS4). Compte tenu de la fermeture de la frontière avec le Nigeria, la Suisse s'est dite prête à financer⁶⁸ la réponse du PAM face à la crise sanitaire et aux inondations de 2021 dans le nord du pays. En juin de 2021, le PAM a réalisé une distribution de vivres auprès de 3 000 ménages (15 000 personnes) dans deux communes du département d'Alibori (Karimama et Malanville) et d'argent en espèces en décembre 2021⁶⁹.

110. Dans le contexte de la réponse du SNU et de l'appui au Gouvernement du Bénin face à la crise, la réponse du PAM a été considérée très pertinente⁷⁰. Le PAM a par ailleurs dirigé le groupe de travail COVID-19 du SNU sur la logistique et la mobilisation des ressources. Il a également contribué à l'élaboration du Plan national de riposte contre la COVID-19 dans le système éducatif béninois⁷¹.

2.2. QE2 : QUELLES SONT LA PORTÉE ET LA QUALITÉ DE LA CONTRIBUTION SPECIFIQUE DU PAM AUX EFFETS DIRECTS STRATÉGIQUES DÉFINIS DANS LE PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ?

QE 2.1 Dans quelle mesure les activités et produits du PAM ont-ils contribué aux résultats escomptés du PSP et du PNUAD ? Y a-t-il eu des résultats inattendus, positifs ou négatifs ?

EDS1 Alimentation scolaire : Les populations vulnérables, y compris les enfants en âge scolaire, ont accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante et aux services sociaux de base tout au long de l'année.

111. Sur la base d'un soutien de longue haleine (voir l'annexe 16), l'activité la plus importante du PAM dans le cadre du PSP 2019-2023 est de loin le programme d'alimentation scolaire. En termes de budget, de nombre de bénéficiaires, et aussi de personnels du PAM contribuant à l'activité, l'EDS1 représente plus de 90 pour cent des activités du PAM.

112. Depuis 2000, le PAM est l'un des principaux partenaires du Bénin en matière d'alimentation scolaire, et depuis 2018 pour la mise en œuvre du PNASI, et ce à la demande du gouvernement. S'agissant du PNASI, l'appui avait commencé par un soutien direct à 1 580 écoles en 2017 dans le cadre du Programme de pays 2015-2018. Il a été étendu à 3 854 écoles pour la période 2019-2021, lorsque le PAM est devenu le partenaire privilégié de l'État sur la base d'un protocole d'accord (MoU)⁷². En mai 2022, et à la suite de la signature d'un nouveau protocole pour la période 2022-2026, le PAM apportait son soutien à 5 332 écoles publiques, l'intention étant de toutes les couvrir d'ici à 2025, soit 7 500 établissements.

113. L'appui du PAM à la mise en œuvre du PNASI est structuré autour de trois composantes :

⁶⁸ Sur base de leur enveloppe de réponse à la crise COVID-19 pour la région de l'Afrique de l'Ouest, en lien avec l'intervention. Source : Communication Coopération suisse ; et BR de Dakar.

⁶⁹ Communication BP Cotonou ; et Coopération suisse au Bénin.

⁷⁰ Source : communication PNUD.

⁷¹ Source : Nations Unies, Rapport d'activités 2020.

⁷² Les critères de sélection étaient : (1) école en zone rurale, disposant d'enseignants, et (2) avec un seuil d'effectif minimum de 50 enfants.

- La distribution des denrées aux écoles primaires publiques sélectionnées par le ministère de l'Éducation maternelle et primaire (MEMP) et l'accompagnement des comités de gestion des cantines scolaires ;
- Le développement d'activités complémentaires (notamment santé, hygiène et production agricole locale) ;
- Le développement des compétences et de la capacité à transférer la responsabilité de mise en œuvre vers les institutions/administrations concernées.

114. La gestion des cantines scolaires est assurée par un comité de gestion (CdG) composé de cinq personnes : président, trésorier, secrétaire, magasinier et représentant des élèves. Ce CdG est responsable de la gestion journalière de la cantine, en étroite collaboration avec le directeur de l'école, les enseignants, la communauté et les parents d'élèves. Le PAM a recruté une ONG par département pour accompagner ces CdG, et les médiateurs des ONG visitent chaque cantine une fois par semaine.

115. Dans les écoles pourvue d'une cantine scolaire, les élèves présents bénéficient d'un déjeuner pour chaque jour de classe (environ 165 jours/an planifiés⁷³). Le repas est composé d'une denrée de base (riz ou maïs), de légumineuses et d'une sauce à base de produits locaux provenant du marché et/ou du jardin/potager scolaire. Le paiement d'une contribution journalière par les parents de 25 FCFA (ou 50 FCFA selon l'endroit) est encouragé par le gouvernement, mais n'est pas obligatoire. Les élèves qui ne payent pas sont parfois désavantagés en étant contraints de manger après les autres⁷⁴. Cette question est discutée au sein des comités de gestion, mais relève davantage du MEMP. Par conséquent ce sont les directeurs des écoles ou les comités eux-mêmes qui agissent, le PAM ne pouvant soulever la question qu'au niveau national.

116. Les résultats intermédiaires attendus de l'EDS1 sont les suivants :

- La fréquentation scolaire a augmenté ;
- La rétention scolaire a augmenté ;
- Le taux d'inscription a augmenté ;
- Les résultats scolaires se sont améliorés ;
- Le rapport garçons/filles s'est amélioré ;
- L'accès journalier des écoliers aux aliments sains et nutritifs a été amélioré.

117. Pour chaque résultat intermédiaire, des cibles pour l'année 2023 ont été formulées.

Constatation 2.1a : Les produits attendus de la composante alimentation scolaire (EDS1) ont été largement atteints ; actuellement près d'un million d'enfants reçoivent un repas journalier (avril/ mai 2022), soit dix fois plus qu'en début 2018. La qualité des repas et l'hygiène sont conformes aux exigences minimales ; néanmoins le stockage des denrées pose souvent problème.

118. Dans le contexte de l'EDS1, le PAM a pu atteindre la majeure partie des cibles au niveau des produits (*outputs*), à l'exception de la quantité des transferts (en MT)⁷⁵. En 2021, 717 206 enfants (95 pour cent du nombre planifié) ont reçu un repas scolaire grâce au PNASI, dont 45,6 pour cent de filles et 54,4 de garçons⁷⁶. Ce nombre d'élèves est en nette augmentation par rapport à 2018, quand à peine 104 491 enfants étaient nourris (1 580 écoles). L'extension à 3 852 écoles fin 2019 a permis de délivrer des repas journaliers à 660 654 élèves (en 2020). Depuis avril 2022, avec la 2^e extension du PNASI à 5 332 écoles, 985 653 élèves reçoivent un repas chaud quotidien, dix fois plus qu'en mai 2018 (voir le Tableau 5 ci-dessous).

⁷³ Source : MEMP et PAM-Bénin (juillet 2022) : Évaluation décentralisée conjointe finale du PNASI au Bénin 2017-2022.

⁷⁴ Source : entretiens et enquêtes menées dans les écoles.

⁷⁵ L'évaluation finale du PNASI (juillet 2022) souligne le fait que les quantités des rations ont été respectées au cours des années ; par conséquent, le chiffre de seulement 69 pourcents de denrées distribuées par rapport à la planification « orienterait vers une surestimation du nombre de repas distribués par mois ».

⁷⁶ La répartition entre filles et garçons selon l'enquête (48 écoles) est exactement la même : 54,5 % et 45,5 %.

119. Les cibles annuelles de bénéficiaires ont été atteintes en moyenne à 93 pour cent, avec des minima de 86 et 87 respectivement en 2019 et 2020.

120. Mais les performances sont nettement moins bonnes en termes de tonnages distribués par rapport aux objectifs annuels, avec une moyenne de seulement 61 pour cent. Les rations n'ont donc pas été suffisantes à certaines périodes. En 2020 et 2021, période de croisière du PSP, les taux de livraison ont été respectivement de 61 et 69 pour cent (voir Tableau 6). L'expansion rapide du PNASI, en vue de la couverture nationale des écoles publiques, a représenté un défi pour le BP sur le plan financier et logistique. Les directeurs d'écoles interrogés ont souvent témoigné d'un changement net depuis que le PAM a pris le contrôle de la mise en œuvre de la logistique de la distribution : ils soulignent qu'elle est devenue plus fiable et régulière.

121. Grâce aux denrées distribuées, l'accès à des aliments sains et nutritifs par les enfants a été grandement facilité. Pour le PSP, l'alimentation scolaire doit être nutritive, la qualité des repas distribués devant être assurée en continu. D'un point de vue nutritionnel, la composition des repas (maïs ou riz avec des haricots ou pois jaunes) et leur mode de préparation (huile végétale fortifiée avec de la vitamine A et sel iodé) constituent la base. Pour qu'un repas soit nutritif, il faut souvent qu'il soit complété par des condiments, mais selon les moyens financiers, cet apport n'est pas garanti chaque jour.

122. Malgré le fait que les repas ne soient pas complètement adaptés aux habitudes alimentaires locales⁷⁷, l'étude de 2022 sur l'état nutritionnel des écoliers⁷⁸ a révélé que 71 pour cent aimaient les aliments servis dans les cantines, en dépit d'une certaine monotonie. L'apport d'environ 745 kcal/portion, dont 12 pour cent de protéines, (pendant 165 jours/an) permet de couvrir 30 pour cent des besoins journaliers. La proportion de protéines est acceptable (minimum 10 pour cent).

123. Grâce au PAM, l'accent mis sur l'hygiène dans la préparation et la distribution des repas est bien marqué dans les cantines. Les cuisinières en sont conscientes et, dans l'enquête menée auprès de 48 écoles, elles confirment qu'elles prennent des mesures adéquates pour maintenir une bonne hygiène, et supervisent le lavage des mains des enfants. Il est néanmoins observé que les couverts sont souvent vieux et de mauvaise qualité, mettant ainsi en péril l'hygiène des repas⁷⁹.

124. L'étude sur l'état nutritionnel de l'UAC-FSA⁸⁰, conclue que l'hygiène est bien assurée par les cuisinières : 89,5 pour cent des interviewées (n=57) sont en bonne santé et 90 pour cent confirment nettoyer la zone de préparation des repas. Le rapport conclut que « les résultats permettent d'affirmer l'état globalement salubre des denrées utilisées pour la préparation des repas »⁸¹.

125. Le stockage des denrées pose néanmoins problème. Dans l'enquête menée auprès des écoles concernées, 54 pour cent des cuisinières interviewées (n=48) indiquent que le stockage est problématique : la qualité des haricots (présence d'insectes) et parfois du riz (présence de déchets) se détériore facilement. Des inondations (fortes pluies) endommagent parfois les vivres, ce qui représente un risque considérable pour la quantité et la qualité des stocks.

126. Dans le contexte de l'alimentation scolaire, le PAM a pu contribuer à la sécurité alimentaire d'environ 200 000 familles, en assurant la fourniture de repas aux enfants. En termes de résultat incident, on peut noter que ceci a permis aux familles de réaliser des économies, en leur faisant économiser ces dépenses alimentaires et gagner du temps qui a pu être destiné à des activités rémunératrices (parents)⁸².

⁷⁷ Les pois jaunes, par exemple, ne sont pas utilisés dans la cuisine locale.

⁷⁸ Faculté des sciences agronomique de l'Université Abomey-Calavi (UAC-FSA), Étude sur l'état nutritionnel des écoliers au Bénin : résultats dans les écoles pilotes du nouveau modèle de cantines scolaires, janvier 2022.

⁷⁹ Réponses à l'enquête menée auprès des cuisinières des 48 écoles enquêtées.

⁸⁰ L'étude citée au paragraphe 121 et à la note 81 ci-dessus.

⁸¹ Ibidem.

⁸² Source : entretiens et enquêtes menées dans les écoles.

Tableau 5 : EDS1 - Aperçu des produits (outputs) par année, par rapport aux cibles annuelles

Indicateur de produit	Indicateur de produit détaillé	PSP-T (2018-2019)						PSP (2019-2023)											
		2018			2019			2019			2020			2021			2022		
		Objectif annuel	Suivi	%	Objectif annuel	Suivi	%	Objectif annuel	Suivi	%	Objectif annuel	Suivi	%	Objectif annuel	Suivi	%	Objectif annuel	Suivi ⁸³	%
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Élèves (écoles primaires)	127 307	104 491	82%	127 308	111 000	87%	127 308	107 850	84,7%	127 257	118 868	93%	125 829	116 858	93%	121 590	176 498	145%
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Participants aux activités	629 354	0	0%	629 354	518 832	82%	633 354	534 765	84,4%	633 101	541 786	86%	625 994	600 348	96%	604 908	809 155	134%
Transferts de nourriture	MT		3 034	75%	16 602	4 522	27%	9 542	5 966	62,5%	25 681	15 686	61%	25 393	17 601	69%	24 537	13 506	55%
Bénéficiaires recevant transferts monétaires	Participants aux activités	-	-	-	-	-	-	0		s.d..	12 920	0	0%	32 947	0	0%	67 212	s.d..	s.d..
Bénéficiaires recevant transferts monétaires	Élèves (écoles primaires)	-	-	-	-	-	-	0		s.d..	2 597	0	0%	6 623	-	0%	13 510	s.d..	s.d..
Transferts monétaires	US\$	-	-	-	-	-	-	-	-	-	99 734		s.d..	684 740	-	0%	1 396 856	s.d..	s.d..
A : Les écoliers ciblés (équitablement filles/garçons) reçoivent des repas nutritifs chaque jour d'école, dont des aliments produits par de petits exploitants, afin de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base et d'améliorer la scolarisation et la rétention à l'école.	Nombre de sites institutionnels assistés	-	-	-	-	-	-	3 852	3 852	100%	3 852	3 849	99,9%	3 852	3 849	99,9%	5 332	s.d..	s.d..
	Nombre d'écoles assistées par le PAM disposant de stations de lavage des mains adéquates	-	-	-	-	-	-	3 852	3 852	100%	3 852	3 849	99,9%	3 852	3 852	100%	5 332	s.d..	s.d..
	Nombre de rations fournies	-	-	-	-	-	-	88 967 832	88 967 832	100%	88 967 832	89 770 911	101%	88 967 832	100 251 347	113%	s.d..	s.d..	s.d..
	Nombre de produits d'information nutritionnelle distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	794	794	100%	s.d..	s.d..	s.d..
	Quantité d'ustensiles de cuisine distribués (assiettes, cuillères, marmites, etc.)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	462 844	476 652	103%	s.d..	s.d..	s.d..

Source : données de suivi du BP, recueillies par l'EE.

⁸³ Note : Les données de suivi pour 2022 sont jusqu'à juin, par conséquent, elles sont préliminaires et peuvent être différentes des données finales du rapport annuel (ACR) 2022.

Constatation 2.1b : L'atteinte des effets souhaités a été mitigée, notamment concernant l'abandon scolaire et le taux de réussite. La fermeture des écoles en raison de la crise du COVID-19 en 2020 a eu un impact négatif sur la rétention des enfants et sur leur réussite scolaire en 2021. Le ratio garçons/ filles ne s'est pas amélioré. En général, l'hygiène est bien respectée dans les cantines. L'écart en termes de taux de scolarisation entre le nord et le sud du pays n'a pas été abordé.

127. Dans l'ensemble, les indicateurs de résultats (au niveau des effets) de l'activité 1 (alimentation scolaire) ont progressé au cours des trois années, mais en notant trois exceptions importantes en 2021 (taux de réussite, taux d'abandon et taux de rétention). Les résultats au niveau des effets sont mitigés, surtout en fin de période sous revue. L'effet au niveau de l'alimentation scolaire a été visiblement plus important dans les premières années du soutien du PAM au PNASI (2018-2019), comparativement à 2021.

128. Le soutien du PAM au PNASI a contribué à augmenter l'effectif des élèves dans les écoles soutenues. La forte augmentation du nombre d'établissements dotés de cantines scolaires sur la période 2017-2022 montre l'importance de cette contribution ; et l'enquête menée auprès de 65 écoles le confirme : 73 pour cent déclarent avoir commencé la distribution des repas sur la période 2017-2022, (dont deux en 2022), alors que 23 pour cent des écoles ont indiqué que leur cantine avait ouvert avant 2017 (date de lancement des cantines), la situation n'étant pas connue pour 4 pour cent des établissements. Certaines écoles ont indiqué qu'elles disposaient d'une cantine scolaire avant la mise en œuvre du PNASI, mais qu'elles avaient dû fermer suite à des interruptions, au mauvais fonctionnement du programme en 2015-2016 (irrégularité des distributions notamment), et surtout à cause du manque d'accompagnement⁸⁴ (voir Annexe 16). Cette progression montre donc la forte contribution du PAM au PNASI, qui a fourni une assistance directe et joué un rôle de conseil et de catalyseur dans la conception d'un modèle national d'alimentation scolaire.

129. L'amélioration de l'attractivité des écoles dotées d'une cantine est confirmée. Le taux d'inscription⁸⁵ a évolué de 75 pour cent en 2017 à 82 en 2019 (l'indicateur n'est plus suivi depuis) alors même que l'objectif était de 80 pour cent, lequel pouvait donc être considéré comme trop conservateur. La cible, à savoir un taux de fréquentation égal ou supérieur à 92,5 pour cent, n'a été atteinte (et dépassée) qu'en 2020, avec 95 pour cent de fréquentation. Les autres années, ce taux a plafonné, à 89 pour cent en 2020 (pour une ligne de base de 75 pour cent) et à 82 pour cent en 2019 (la valeur pour 2021 n'est pas suivie). La fluctuation de ce taux ne témoigne pas d'un lien causal fort avec les activités du PAM, d'autres facteurs externes l'influençant. Ceci signifie que, en théorie, depuis 2017 (sur la base de l'augmentation du niveau de fréquentation), le nombre d'enfants fréquentant régulièrement l'école a augmenté de 100 000 par rapport à la situation sans programme alimentation scolaire.

130. Le taux brut de scolarisation a diminué depuis l'année scolaire 2014-2015 (124,8 pour cent) jusqu'en 2019-2020 (107,8 pour cent). On observe un renversement de la tendance au cours de l'année scolaire 2020-2021 (112,1 pour cent) (annexe 16). Si l'on observe le taux brut de scolarisation⁸⁶ en 2019-2020 (Tableau 6), on note une nette différence entre les départements du nord (Alibori, Atacora, Borgou et Couffo) avec un taux de fréquentation brut de 90 pour cent ou moins, et les départements du sud (Littoral, Mono, Ouémé et Atlantique) se situant entre 126 et 155 pour cent (Tableau 6). Les départements du centre-sud (Collines, Plateau, Donga et Zou) ont un bilan plutôt mitigé, de 98 pour cent (Collines) à 112 pour cent (Zou). Le taux bas de scolarisation au nord est surtout lié au mode de vie pastorale (transhumance saisonnière) qui détourne les enfants de l'école. Le facteur de la religion entre également en ligne de compte, orientant souvent les garçons vers des écoles coraniques et éloignant les filles de l'école⁸⁷. Le PAM n'a pas fait d'effort spécifique pour aborder l'écart de scolarisation entre le nord et le reste du pays.

⁸⁴ Source : entretiens avec les directeurs, le MEMP et UPS ; PNASI évaluation finale juillet 2022

⁸⁵ Le nombre d'enfants inscrits à l'école, enregistré par le directeur.

⁸⁶ Taux brut de scolarisation : Rapport entre le nombre d'enfants d'un cycle donné (sans distinction d'âge) et le nombre total d'enfants appartenant à la tranche d'âge officielle pour le cycle considéré.

⁸⁷ Source : Tableau 5 pour les données ; sur les causes : entretiens avec directeurs des écoles et le personnel des ONG.

Tableau 6 : Évolution du taux brut de scolarisation au niveau de l'éducation primaire par département et par année scolaire

Années	2018-2019			2019-2020		
Département	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
Bénin	118,66	108,69	113,70	112,21	103,36	107,84
Alibori	58,54	52,94	55,78	61,19	54,35	57,82
Atacora	95,17	83,85	89,69	95,29	84,56	90,10
Atlantique	154,76	144,10	149,45	154,01	142,47	148,27
Borgou	84,99	83,95	84,48	85,83	84,90	85,37
Collines	102,60	94,88	98,82	101,66	94,32	98,07
Couffo	91,52	77,28	84,40	92,74	78,17	85,46
Donga	102,31	94,43	98,55	107,07	100,66	104,02
Littoral	157,90	140,87	148,93	138,01	122,04	129,61
Mono	129,98	123,03	126,60	129,38	123,68	126,61
Ouémé	161,92	153,03	157,51	160,06	151,04	155,59
Plateau	106,78	94,98	100,97	107,82	95,55	101,79
Zou	117,32	105,22	111,30	118,85	106,40	112,66

Source : MEMP – Annuaire statistiques.

Tableau 7 : Évolution du taux brut de scolarisation au niveau de l'éducation primaire par année scolaire

Indicateurs	2014-2015	2015-2016	2016-2017 ⁸⁸	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021 ⁸⁹
Ensemble	124,80%	115,40%	115,40%	110,80%	113,70%	107,80%	112,10%
Masculin	126,16%	119,12%	119,12%	108,72%	118,66%	112,21%	s.d..
Féminin	123,37%	111,58%	111,58%	113,21%	108,69%	103,36%	s.d..

Source : MEMP – Annuaire statistiques.

131. Le taux de rétention a augmenté : 94 pour cent dès la 1^{ère} année du PSPP-T (2018) pour une ligne de base en 2017 de 80 pour cent et une cible à 90 pour cent et plus. Le taux de rétention est redescendu à 84 pour cent en 2020, après la fermeture temporaire des écoles (entre fin mars et juin 2020), mesure adoptée pour contrôler la pandémie. Il est remonté à 87,5 pour cent en 2021, malgré le fait que de nombreux enfants n'aient pas retrouvé le chemin de l'école, car ayant dû retourner à des activités agricoles familiales⁹⁰.

132. L'enquête menée auprès des 48 écoles (plus les entretiens dans 17 de ces écoles) confirme globalement les tendances qui ressortent des données de suivi du PAM : amélioration de la fréquentation confirmée par 78 pour cent des interviewés et amélioration de la rétention confirmée par seulement 56 pour cent d'entre eux (plus d'une réponse possible). Les parties prenantes au sein des structures gouvernementales (MEMP, CPS-Éducation, DDEMP, CRP) sont aussi d'avis que le niveau de scolarisation et de rétention enregistrent globalement une amélioration avec le PNASI depuis 2017. Cependant, ces données doivent être traitées avec précaution car la CPS-Éducation a constaté que malgré le suivi intensif et

⁸⁸ Il faut préciser que pour l'année scolaire 2016-2017, la valeur totale et la valeur désagrégée par genre diffèrent, comme on peut le constater dans le Tableau 6 suivant sur le « taux brut de scolarisation au niveau de l'éducation primaire par département et par année scolaire ».

⁸⁹ La source de ces données est le Bilan commun pays Bénin 2022. La désagrégation par genre n'est pas encore disponible.

⁹⁰ PAM-Bénin : Rapports de pays annuels 2020 et 2021.

régulier du PAM, du CPS et des ONG, les effectifs étaient parfois gonflés par les directeurs d'écoles pour recevoir plus de denrées.

133. L'analyse du taux d'abandon, rendue difficile du fait du manque de données en 2018 et 2019, a révélé une tendance négative avec un dépassement de la cible (inférieur ou égal à 10 pour cent) dès 2020 (15,5 pour cent) et 2021 (12,5 pour cent).

134. Dans le contexte du programme national, le taux de réussite de 95 pour cent est un excellent résultat malgré le fait qu'il reste légèrement en deçà de la cible de 96 pour cent, particulièrement ambitieuse avec l'aide des cantines scolaires, alors que la ligne de base était de 69 pour cent en 2017. L'introduction d'une cantine est un facteur parmi d'autres de réussite scolaire (comme la qualité des professeurs, l'infrastructure, la disponibilité des outils scolaires, etc.). Le maximum atteint sur la période a été de 89 pour cent (en 2020). Les valeurs ont généralement plafonné autour de la ligne de base. En 2021, on observe une baisse du taux de réussite par rapport à l'année précédente : de 89 à 79 pour cent. Cette baisse est aussi clairement liée à la fermeture des écoles courant 2020, les enfants ayant perdu plus de trois mois de classes (ce qui n'était pas le cas pour les élèves de CM2 en 2020). Les données du MEMP⁹¹ ne confirment d'ailleurs pas directement une évolution positive.

135. La contribution du PAM à cette tendance des indicateurs est difficile à cerner sans davantage de paramètres. Les entretiens avec les directeurs d'école font ressortir une amélioration de l'environnement d'apprentissage, qui s'explique par : la motivation des élèves à aller à l'école, notamment des filles et des plus jeunes ; l'amélioration de l'attention et de la concentration en classe ; les enfants sont « plus heureux » à l'école ; les enfants sont moins fatigués dans l'après-midi ; et ils s'absentent moins (surtout les après-midi). Aux dires des interviewés, la fréquentation scolaire des enfants vivants loin a considérablement progressé.

136. Malgré les scores plus faibles en 2020 suite à la fermeture des écoles, quatre indicateurs (voir Tableau 8) montrent des progrès importants en 2021 par rapport aux valeurs de base de 2017. La tendance générale est à l'amélioration même si les fluctuations interannuelles sont parfois difficiles à interpréter.

137. Les personnes interviewées (directeurs, parents, cuisinières) confirment que la cantine contribue à une meilleure santé et améliore l'état nutritionnel des élèves. Les enfants maigres parviennent à surmonter leur manque de poids et à grandir plus normalement. Grâce à cette alimentation équilibrée, on observe une régression du taux de maladies infantiles, de cas de vomissements et de diarrhées, le tout favorisant l'assiduité à l'école. L'enquête confirme ces constats. Pour autant, l'étude sur l'état nutritionnel des écoliers récemment finalisée (janvier 2022), conclut que « la malnutrition globale combinée à l'anémie et la carence en vitamine A (CVA) constituent un sérieux problème de santé publique dans la quasi-totalité des écoles ciblées. Ceci pourrait réduire significativement les performances des écoliers et par conséquent leurs résultats scolaires ». Sur un échantillon des 415 élèves (203 garçons et 212 filles), 15,9 pour cent des écoliers souffrent d'un retard de croissance dont 3,4 pour cent sous une forme sévère ; et 45,4 pour cent des enquêtés présentent une anémie. L'anémie modérée est la forme la plus dominante, touchant 26,3 pour cent des élèves (filles 24,2 et garçons 28,7 pour cent). Le rapport constate également que la carence en vitamine A est élevée avec une prévalence de 71,9 pour cent (filles 66,7 et garçons 77,1 pour cent). Malheureusement, aucune étude similaire n'a été menée pour la conception du PSP (permettant la comparaison avec la situation actuelle) et l'étude ne comporte pas d'éléments contrefactuels par rapport à d'autres écoles non soutenues par le PAM. Elle démontre en tout cas que, contrairement aux avis des personnes interviewées et enquêtées, l'état nutritionnel des élèves fréquentant une école dotée d'une cantine scolaire reste problématique, avec des taux de malnutrition élevés.

138. Un dernier avantage du système de cantine est le transfert indirect de valeur aux familles des élèves. Les repas scolaires constituent une économie dans la rubrique des dépenses alimentaires des ménages. Cela augmente par conséquent leur pouvoir d'achat en leur permettant d'investir dans des biens autres que des biens de consommation. En l'absence de données concernant l'évolution de la sécurité alimentaire au niveau des ménages, il n'est possible de s'appuyer que sur les témoignages des interviewés. Ceux-ci indiquent que les gains sont considérables : moins de dépenses pour les aliments ; gain de temps pour les parents ; plus de temps consacré à la production agricole, et donc augmentation des stocks de vivres. Selon les parents, le fait que les enfants restent à l'école apporte de nombreux avantages. Les femmes ajoutent

⁹¹ Bureau statistique du MEMP ; cité dans : Nations Unies : Bilan commun pays Bénin, mai 2022.

que l'allongement du temps passé à l'école contribue à leur autonomisation, notamment pour les femmes actives (petit commerce), les enfants étant en sécurité à l'école.

139. Cependant, la batterie d'indicateurs à elle seule est insuffisante pour saisir l'effet du programme et prouver la relation entre repas scolaires et taux de rétention ou de réussite. Il manque des données sur l'état nutritionnel des écoliers et des études plus fines sur les changements de comportement (assiduité, concentration, assimilation).

Tableau 8 : EDS1 - Aperçu des résultats (effets) par année, par rapport aux cibles annuelles

Indicateur de résultat	Base 2017	Cible 2023	PSPP-T (2018-2019)				PSP (2019-2023)					
			2018		2019		2019		2020		2021	
			Objectif annuel	Suivi	Objectif annuel	Suivi	Objectif annuel	Suivi	Objectif annuel	Suivi	Objectif annuel	Suivi
Taux d'inscription	75	80	79	79,50	80	82	80	82	-	-	-	-
Taux de fréquentation	75	≥92,5	80	81	80	82,5	≥80	95	≥85	89	-	-
Rapport garçons/filles	0,87	≥0,9	=0,87	0,89	=0,85	0,88	=0,85	0,88	≥0,84	0,84	≥0,84	0,84
Taux de réussite	69	≥96	55	55,45	55	68	≥55	68	≥85	89	≥85	78,98
Taux d'abandon	6	≤10	-	-	-	-	6	5,5	≤19	15,5	≤10	12,51
Taux de rétention	80	≥90	94	94	94	94,5	94	94,5	≥81	84,5	≥90	87,49

Source : données de suivi du BP, recueillies par l'EE.

Constatation 2.1c : Nonobstant l'intervention du PAM, seuls des progrès modestes ont été réalisés concernant l'augmentation de la production et de la disponibilité locale de vivres. Malgré le protocole d'accord signé avec le MAEP, le PAM n'a commencé à s'approvisionner auprès des agriculteurs locaux que très tardivement (fin 2021). Les producteurs se plaignent surtout des procédures rigides et lentes du PAM par rapport à d'autres points de vente. Un modèle d'approvisionnement local direct mettra du temps à être élaboré et testé.

140. La plupart des aliments (maïs et haricots) livrés aux écoles sont achetés auprès de grossistes béninois ou importés de marchés régionaux. Les petits producteurs n'en profitent donc presque pas.

141. La stratégie relative à la production agricole locale (jardins et potagers scolaires) a été formulée tardivement⁹² en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP). En février 2021, un protocole d'accord a été signé entre le PAM et le MAEP sur l'approvisionnement local des cantines, pour permettre aux petits exploitants agricoles (hommes et femmes) un meilleur accès au marché. Tous les représentants des Directions départementales du MAEP soulignent le grand potentiel de l'approvisionnement local, dont la disponibilité est suffisante (riz, maïs, haricots, soja, et autres). Les petits producteurs sont généralement bien structurés en coopératives, associations, ou groupements (femmes) ce qui facilite les procédures collectives de vente⁹³. De plus, des entrepôts ou magasins de stockage des denrées, souvent accessibles aux personnes même non-membres, existent dans toutes les communes. La structuration des organisations d'agriculteurs est aussi un atout pour améliorer la qualité des produits offerts, essentielle dans l'approche privilégiant l'approvisionnement local.

142. Malgré un cadre favorable pour les petits producteurs et les lignes directrices convenues avec le MAEP, ce potentiel est loin d'être exploité, l'absence d'interventions substantielles de la part du PAM devant être notée ici.

⁹² L'évaluation finale du PNASI (juillet) constate aussi « des délais importants » dans la mise en œuvre des achats locaux.

⁹³ Source : Entretiens avec les directeurs des DDAEP ; et représentants des coopératives/ associations interviewés.

143. Le PAM a cependant engagé quelques opérations concrètes :

- 1) Les modèles d'approvisionnement local en vivres, explorés par les différentes écoles pilotes, font participer les femmes transformant des aliments ou leurs groupements ; mais par manque de budget, encore peu d'achats concrets sont effectués.
- 2) Le projet RECOBA (Résilience face à la COVID-19 dans les départements de Borgou et Alibori) est un projet du PAM financé par l'ambassade de Suisse au Bénin (juillet 2020 - décembre 2021). Le projet s'articule autour de deux volets : 1) achats locaux dans le cadre de l'alimentation scolaire, et 2) assistance alimentaire et nutritionnelle pour environ 4 000 ménages démunis et affectés par la pandémie (voir paragraphe 101 – QE 2.1 EDS4). Le volet « achats locaux » a démarré en mars 2021 par la formation d'environ 70 organisations paysannes (OP) dans les deux départements concernés. Finalement, après un appel d'offres lancé en décembre 2021, un contrat de livraison a été signé par le PAM, mais avec seulement quatre OP. Les deux OP interviewées se sont plaintes de procédures rigides d'achat et de paiement très tardif. À cause du retard de paiement, une OP a vendu 40 tonnes de maïs sur le marché au lieu de livrer le PAM. Cinq OP ont indiqué aux évaluateurs qu'elles n'avaient pas reçu de communication après la formation initiale alors qu'elles étaient prêtes à fournir des denrées.
- 3) Le nouveau projet « Beyond Cotton » sera mis en œuvre par le PAM avec le financement de la coopération brésilienne (en cours - juillet 2022⁹⁴). Il vise à encourager la production de cultures vivrières en rotation avec le coton, pour un approvisionnement plus régulier, et pour faciliter la commercialisation sur le marché des repas scolaires.⁹⁵ Le projet prévoit une collaboration avec les OP identifiées dans le cadre du projet RECOBA au nord du pays. Cependant, aucun achat n'a encore eu lieu.
- 4) Depuis le début 2022, le PAM s'est engagé avec le Centre Songhaï (ONG Béninoise) à développer un modèle national pour stimuler la production agricole d'approvisionnement local. Le Centre Songhaï est un centre d'expertise faisant la promotion des approches de production agricoles sur la base des principes agroécologiques⁹⁶.

144. Malgré ces initiatives, les résultats de ce volet sont encore décevants. Selon le PAM, les conditions strictes de qualité des denrées auxquelles les OP ne peuvent pas répondre, et la concurrence sévère des commerçants originaires du Nigéria qui paient sur place en sont la cause. Au cours des entretiens avec les OP du nord, la concurrence des commerçants nigériens, le manque de communication de la part du PAM et les lenteurs de la procédure d'achat ont été confirmées⁹⁷.

145. Selon le BP, la révision des procédures opérationnelles pour faciliter le processus d'approvisionnement local est en cours. Les petits producteurs se sont engagés à fournir près de 600 t de maïs au PAM pour le premier trimestre de l'année scolaire 2022-2023⁹⁸.

146. Selon les parties prenantes (CRP, DDAEP, DDEMP, et membres des cantines scolaires) des écoles dotées de cantine, les achats locaux ont un grand potentiel : la grande majorité des interviewés indiquent que l'idée est bonne, mais selon les membres des cantines scolaires (CS)⁹⁹ la production agricole locale ne suffit pas à fournir toutes les denrées, ni à tout moment. Le système de passation de marché du PAM est trop compliqué pour les organisations de petits producteurs. La durabilité des achats locaux dépend aussi de la capacité du pays à soutenir les petits exploitants agricoles, à renforcer leur capacité à s'organiser pour

⁹⁴ Une personne a été nouvellement recrutée pour ce projet et basée à Parakou, depuis juillet 2022

⁹⁵ Alternatives pour l'écoulement des sous-produits du coton et des cultures vivrières de rotation cotonnière au Bénin (PMA/17/003/BEN), novembre 2020. Document de projet "Beyond Cotton".

⁹⁶ PAM, Résumé pays Bénin, juin 2022.

⁹⁷ L'évaluation finale du PNASI (juillet 2022) souligne un autre défi rencontré par les OP : la complexité de participation aux appels d'offre du PAM (achats centralisés). Contrairement à l'optimisme constaté dans le rapport : "des actions de construction du processus ...restent encourageantes.", les premières expériences constatées à l'issue de cette évaluation laissent transparaître moins d'optimisme.

⁹⁸ PAM, Résumé pays Bénin, mai 2022.

⁹⁹ Source : enquête menée auprès les membres des comités de gestion de 48 cantines scolaires.

la vente directe aux écoles, à augmenter la production et à commercialiser les produits agricoles et maraîchers de façon durable.

147. Le protocole d'accord signé avec le MAEP semble être en bonne voie d'exécution, mais son caractère opérationnel laisse à désirer. Les directions régionales du MAEP indiquaient qu'elles n'étaient impliquées ni dans la conception de la stratégie d'approvisionnement local, ni dans sa mise en œuvre. Toutes convaincues de ce potentiel, elles ont néanmoins exprimé leur intérêt à y contribuer.

148. Jusqu'à présent le PAM n'a pas démarré l'achat de l'huile de palme d'origine nationale, alors que cela faisait partie de la stratégie initiale. En 2018, il a évalué des usines productrices d'huile de table dont seulement deux ont été recommandées pour une mise aux normes. Les problèmes liés à l'huile ont entraîné des difficultés pour l'adéquation aux normes nationales et du PAM. Les premiers achats devraient néanmoins démarrer avec un prestataire fin 2022.

149. Le PAM projette de réaliser une étude « Fill the Nutrition Gap » (FNG) en 2023, ce qui laisse espérer une diversification du panier alimentaire, pour tenir davantage compte des spécificités régionales, des pratiques, des habitudes, et des denrées alimentaires disponibles pour la mise en place de solutions locales durables. Ceci impliquera également une réflexion sur le mécanisme d'achat, en vue de privilégier des approches plus régionalisées.

Constatation 2.1d : Le ratio de scolarisation des filles a diminué légèrement et la cible finale restera probablement hors de portée. Les femmes sont cantonnées au poste de trésorier dans les CdG. Les conditions de travail et de rémunération des cuisinières sont source d'insatisfaction certaine.

150. Dans les écoles dotées de cantine scolaire soutenues par le PNASI, le nombre de filles est passé de 282 751 en 2019 à 326 793 en 2021 (+15,5 pour cent) grâce à l'expansion de la couverture. La proportion des filles a légèrement augmenté, de 44,0 à 45,5 pour cent du total des élèves sans que le PAM n'ait initié d'actions spécifiques. Au cours de la période du PSPP-T et PSP, le ratio entre filles et garçons s'est détérioré (0,89 en 2018 contre 0,84 en 2021, pour une ligne de base 2017 de 0,87¹⁰⁰) malgré le fait que les cibles annuelles aient été atteintes. Ces valeurs cibles annuelles ont été systématiquement inférieures à la ligne de base, sans que cela soit justifié par le BP. La cible finale (en 2023) étant de 0,9, elle ne sera probablement pas atteinte. En complément des données de suivi du PAM, l'enquête menée par l'équipe d'évaluation dans les 65 écoles a abouti à la même conclusion¹⁰¹ : seulement 10 pour cent des interviewés indiquent que la scolarisation des filles a augmenté par rapport à celle des garçons. Comme un parent l'a exprimé : « Il n'y a pas de distinction entre les filles et les garçons. La cantine a eu les mêmes effets sur les élèves des deux sexes ».

¹⁰⁰ Données de suivi du BP.

¹⁰¹ Ceci en demandant explicitement s'il y eu des changements distincts pour les garçons et les filles.

Tableau 9 : EDS1 - Rapport entre garçons et filles qui fréquentent l'école primaire - Aperçu des résultats (effets) par année par rapport aux cibles annuelles

Indicateur de résultat	Base 2017	Cible 2023	PSP-T (2018-2019)				PSP (2019-2023)					
			2018		2019		2019		2020		2021	
			Objectif	Suivi	Objectif	Suivi	Objectif	Suivi	Objectif	Suivi	Objectif	Suivi
Rapport filles / garçons	0.87	≥0.9	=0,87	0,89	=0,85	0,88	=0,85	0,88	≥0,84	0,84	≥0,84	0,84

Source : données de suivi du BP recueillies par l'EE.

151. L'un des problèmes propres à la scolarisation des filles est leur maintien à l'école dans les cours moyen (CM1 et CM2), soit entre 10 et 14 ans. Leur abandon est motivé par plusieurs causes : sociales (les familles donnant la priorité aux garçons), économiques (travail agricole et domestique, migration des filles vers le Nigéria comme domestiques) ou culturelles (mariages précoces)¹⁰². L'indicateur de rétention n'étant pas désagrégé par sexe, il n'est pas possible d'apprécier un changement dans ce domaine. Néanmoins, les entretiens et les enquêtes menées par l'EE auprès des 64 écoles indiquent que le taux de rétention s'est amélioré. Les directeurs d'écoles indiquent que des cas de mariage précoce et d'enlèvement des filles existent mais qu'ils sont relativement rares.

152. La politique nationale préconise des latrines séparées pour les filles et les garçons. Les visites de 17 écoles ont confirmé cette information. Dans le cadre de la collaboration du PAM avec l'UNICEF, l'objectif est de financer des toilettes hygiéniques séparées dans 30 écoles chaque année.

153. Les femmes sont sous-représentées dans la plupart des comités de gestion excepté pour le poste de trésorier (traditionnel au Bénin). La sous-représentation des femmes dans la plupart des postes reflète l'inégalité des sexes au niveau communautaire. On peut en déduire que leur rôle dans la prise de décision autour de la cantine est relativement réduit. La représentation par sexe des élèves dans les CdG est toutefois équilibrée : 55 pour cent de filles et 45 pour cent de garçons (n=21).

Tableau 10 : Répartition des fonctions dans la composition du comité de gestion des cantines, par sexe

Genre	Président	Magasinier	Trésorier	Secrétaire	Élèves
Femmes	4	12	26	0	12
Hommes	44	32	22	21	9

Source : enquête cantines scolaires (N=48)

154. Les cuisinières des écoles visitées et interviewées sont toutes des femmes. Leur rôle est très important pour coordonner la préparation des repas : approvisionnement en eau, en bois de feu, achat des condiments, gestion de la cuisine, cuisson, hygiène, distribution des portions, etc. Mais ce rôle essentiel est peu reconnu. Les cuisinières témoignent de la difficulté des tâches, qui les occupent souvent 6 à 8 heures par jour. Une proportion de 44 pour cent des interviewées sont des volontaires ne percevant aucune rémunération, et les autres reçoivent une somme de 200 à 700 FCFA par jour. La plupart d'entre elles travaillent dans des conditions difficiles (aération, chaleur, hygiène générale) car les cuisines sont majoritairement construites en matériaux locaux. Elles démissionnent donc souvent, et il est difficile de les remplacer. Parmi les interviewées, une forte proportion a indiqué ne pas souhaiter poursuivre ce travail dans de telles conditions.

155. L'appui aux cuisinières est fourni par les médiateurs des ONG pour la préparation des repas, leur valeur nutritionnelle et la tenue de l'hygiène dans la cuisine.

¹⁰² Source : entretiens avec les directeurs des écoles ; et entretien avec le ministère du Plan et de Développement/ Suivi des ODD.

156. Les enquêtes menées auprès des écoles indiquent que les enfants souffrant d'un handicap physique ne subissent pas de discrimination pour fréquenter l'école. Le repas de midi leur permet d'y rester et de mieux participer aux leçons du soir¹⁰³.

Constatation 2.1e : Le PAM a systématiquement promu la participation des communautés qui ont souvent trouvé des solutions adaptées pour le bon fonctionnement des cantines scolaires. Certains aspects de la mobilisation communautaire restent néanmoins problématiques, notamment le paiement des contributions financières.

157. Le modèle des cantines scolaires tel qu'introduit au Bénin dépend en grande partie de la participation des communautés concernées. Ce point est inclus dans le cahier des charges des ONG agissant en tant que sous-traitants du PAM. Les autorités locales ont également un rôle à jouer dans la mobilisation des parents en tant qu'acteurs proches des communautés.

158. La contribution des communautés au fonctionnement de ces cantines se traduit de multiples façons : représentation des parents aux comités de gestion, contribution financière (25 ou 50 FCFA, ou autre aide), contributions en nature ou en travail (femmes-cuisinières surtout), approvisionnement en bois et en eau, construction et/ou aménagement des cuisines, différentes initiatives locales d'appui, jardins et potagers scolaires, ou activités de génération de revenus (cf. élevage), etc. Sans ces contributions, une cantine ne pourrait pas fonctionner.

159. Ces contributions sont variables d'une communauté à l'autre, et si elles ne sont pas suffisantes, le bon fonctionnement des cantines est remis en question. Les ONG d'appui, qui disposent de médiateurs, doivent souvent se déplacer pour résoudre des problèmes, par exemple liés à la rémunération des cuisinières, ou au fait que les parents n'apportent aucune aide financière. Néanmoins, souvent les membres des communautés œuvrent au soutien de ces cantines, notamment en apportant des produits agricoles de leurs champs, en se portant bénévoles, en aidant à trouver des moyens financiers, etc.

160. Le paiement des contributions financières varie au cours de l'année, couvrant entre 40 et 90 pour cent des besoins selon le nombre total des enfants mangeant à la cantine. Des solutions adaptées à chaque contexte sont à souligner et ont été mises en place : les coopératives de culture du coton au nord du pays contribuent financièrement au moment où elles encaissent les paiements leurs récoltes (parfois deux fois par an). D'autres écoles ont opté pour des contributions en nature (condiments), ou pour la vente des produits agricoles du jardin/potager scolaire. Dans certains cas, plusieurs options coexistent, certains parents envoyant des produits issus de leurs champs (piment, noix de palme, légumes) au titre de la contribution, au lieu d'un paiement. Les directeurs ou les présidents des comités de gestion concourent également parfois à l'achat de produits ou au paiement des cuisinières.

Constatation 2.1f. L'intégration de services complémentaires a été très limitée. Le potentiel des écoles, comme point de convergence pour les initiatives de développement (jardins/ champs scolaires ; infrastructure ; approvisionnement en eau, santé, éducation nutritionnelle, etc.) n'a pas été suffisamment exploité ce qui constitue une occasion manquée et mérite plus d'attention à l'avenir.

161. Le gouvernement et le PNASI considèrent l'école comme un point d'entrée pour faire converger des initiatives de développement relatives à l'éducation, la nutrition, la santé, l'agriculture et la participation sociale. Les protocoles d'accord signés avec le PAM vont dans ce sens. Jusqu'à présent, les activités complémentaires à l'alimentation scolaire ont été l'éducation nutritionnelle, la diversification des repas, l'introduction d'aliments frais et locaux, le déparasitage des enfants et la création de potagers scolaires.

162. L'approche intégrée n'a été considérée que relativement tard dans le PSP, donc c'est une occasion manquée, quoiqu'elle ait déjà été initiée dans le PP 2015-2018. Très peu d'écoles déclarent avoir été visitées par des services techniques : 23 pour cent pour ce qui touche à la santé, 6 pour cent à l'éducation nutritionnelle, 23 pour cent à la promotion de l'hygiène, et seulement 2 pour cent (une seule école) à l'agriculture. Le système de suivi du PNASI ne fait pas mention de ces services complémentaires.

¹⁰³ Par manque de temps, l'EE n'a pas pu réaliser des entretiens avec des familles et des enfants handi.

163. Les cuisinières sont encouragées à se soumettre à des visites médicales, mais les frais de transport ne leur sont pas remboursés dans le cadre du PNASI. Du côté des services de santé, le ministère élabore actuellement un programme de déparasitage des enfants scolarisés une fois par semestre¹⁰⁴. La formation à l'hygiène des cuisinières est réalisée par les ONG de soutien sur la base des instructions du PAM. Mais dans l'ensemble, ces initiatives restent insuffisantes pour être considérées comme approche intégrée.

164. Aucune action n'est à ce jour mise en place pour résoudre l'approvisionnement des écoles en eau potable : seulement 12 pour cent des écoles enquêtées disposent d'une pompe à motricité manuelle, et 26 pour cent déclarent qu'il leur faut entre 20 minutes et une heure pour aller chercher de l'eau (en moyenne 23 minutes). La collecte d'eau potable en quantité suffisante représente un effort considérable et donc une difficulté majeure pour le fonctionnement des cantines.

EDS2 Nutrition : D'ici à 2023, l'état nutritionnel des populations vulnérables, y compris des enfants de moins de 5 ans, des adolescents, des filles, et des femmes enceintes ou allaitantes dans les zones ciblées, s'améliore conformément aux objectifs nationaux.

165. Le PSP visait à contribuer à la prévention de la malnutrition et à l'amélioration de l'état nutritionnel 1) des enfants âgés de 6 mois à 5 ans (filles et garçons) à risque / souffrant de malnutrition aiguë modérée ; et 2) des femmes enceintes et femmes allaitantes (FEFA) nécessitant des compléments alimentaires/ aliments nutritifs spécialisés et des conseils nutritionnels.

Constatation 2.1g : Dans le contexte de l'EDS2, le PAM n'a pas pu contribuer à l'amélioration de l'état nutritionnel des populations vulnérables (femmes et enfants) comme prévu dans le PSP, faute de financement.

166. Le BP n'a en effet pas trouvé de financement pour cette composante auprès des différents bailleurs¹⁰⁵. Les activités de l'EDS2 pour la prise en charge de la malnutrition modérée des enfants et des FEFA dans les situations d'urgence ont en conséquence été limitées.

167. Le personnel du BP soutient, sans engagement financier et à une échelle très modeste, quelques groupements de femmes porteuses du VIH et sous traitement ARV en leur proposant des activités génératrices de revenu (AGR). Le projet RECOBA (au nord-est) propose une aide pécuniaire aux mères d'enfants de 6 mois à 5 ans, et en les sensibilisant ou en les faisant participer à des démonstrations culinaires.

EDS3 Renforcement des capacités : D'ici à 2023, les institutions nationales et locales disposent de capacités accrues et de systèmes inclusifs plus efficaces pour atteindre l'Objectif de développement durable 2, notamment en matière de repas scolaires et de sécurité alimentaire intégrée.

Constatation 2.1h : La stratégie de mise en œuvre de l'EDS3 n'a été définie avec les ministères concernés qu'en janvier 2022 par manque de financement dédié. L'analyse des besoins n'est pas exhaustive. Il ne reste plus qu'une année pour atteindre les cibles, et les activités basées sur la stratégie n'ont guère démarré.

168. L'EDS3 (renforcement des capacités) n'a été considéré qu'en 2022. En 2020, le PAM avait réduit sa contribution à la formulation d'une stratégie et en 2021 l'activité n'a pas été poursuivie faute de moyens. Comme décrit ci-dessus (QE 1.1), en janvier 2022, sur la base de l'analyse commune des besoins des différents secteurs contribuant à l'alimentation scolaire, les six ministères impliqués ont défini en collaboration avec le BP, la stratégie de mise en œuvre de l'EDS3 dont la réalisation doit commencer en janvier 2022. Logiquement, le suivi des résultats au niveau des produits (outputs) montre que les cibles n'ont pas été atteintes. Le pourcentage de réalisation des produits pour les quatre indicateurs est zéro (Annexe 14).

169. L'autre piste de renforcement des capacités prévue par le PSP concerne l'appui aux institutions nationales pour élaborer une législation sur l'alimentation scolaire, répondre aux besoins de pérennisation du PNASI et garantir la continuation du programme. Le Centre d'excellence régional contre la faim et la

¹⁰⁴ Information fournie par le Bureau de pays

¹⁰⁵ Communication BP Cotonou.

malnutrition (CERFAM) du PAM à Abidjan fournit une assistance technique au BP sur la base de termes de référence convenus avec le MEMP. Il est attendu que l'assistance technique démarre fin 2022.

170. Sur le plan local, le PAM soutient l'accompagnement des comités de gestion des cantines avec l'aide de huit ONG en vue d'une mise en œuvre efficace du programme d'alimentation scolaire à la fois sensible au genre, durable, et inclusif. Cet accompagnement rapproché des ONG qui disposent de médiateurs et de superviseurs permet aux cantines de solutionner leurs problèmes de gestion au quotidien. Les membres des comités de gestion s'en trouvent en grande majorité très satisfaits.

171. Jusqu'à présent, le PAM n'a pas réussi à renforcer les capacités des institutions décentralisées, notamment celles des autorités et des services techniques communaux et départementaux. Selon les personnes interviewées (au niveau décentralisé), il est très important que certaines responsabilités soient transférées à ce niveau, notamment l'accompagnement des écoles, le suivi du fonctionnement des cantines et l'intégration des services complémentaires. Le PNASI ne peut pas être géré uniquement au niveau central. Le PSP n'apporte pas de précisions sur les personnes qu'il faudrait associer pour matérialiser le renforcement des capacités (objectif stratégique 3).

EDS4. Réponse aux urgences : Les populations affectées par les crises au Bénin sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après les crises.

Constatation 2.1i : Le BP n'était pas préparé à répondre de façon adéquate et opportune aux urgences. Une contribution à l'amélioration de la sécurité alimentaire des populations vulnérables, affectées par les inondations, a été réalisée mais trop tardivement pour répondre aux besoins immédiats. Les critères de ciblage des ménages n'étaient pas clairs au niveau des communautés assistées.

172. Selon la théorie du changement du PSP reconstituée par l'équipe d'évaluation (Annexe 12), les résultats intermédiaires attendus de l'EDS4 sont, en premier lieu, centrés sur la couverture des besoins avec « une assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations affectées par les crises, et renforcer les capacités des partenaires nationaux en matière de réponse et de coordination d'urgence ». Et, en second lieu, ils sont axés sur le renforcement des capacités de l'ANPC, notamment par une contribution à la mise en place : i) d'un système national d'alerte et de réponse rapide aux urgences ; ii) d'un accord sur le déclenchement et la coordination des réponses aux urgences ; iii) d'une évaluation systématique de la réponse aux urgences. Une grande partie des activités relevant de l'EDS4 a été la distribution de vivres dans le but de fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle. Le cadre de résultats (produits de l'EDS4) n'inclut d'ailleurs aucun indicateur concernant le renforcement des capacités (notamment de l'ANPC).

173. Des distributions de vivres ont eu lieu en particulier après deux crises : 1) les inondations de 2019 ; et 2) la pandémie de la COVID-19 en 2020. En 2020, le PAM a pu en distribuer à 47 813 personnes sinistrées (soit 73,6 pour cent du nombre prévu, dont 60 pour cent de femmes) dans les cinq communes du sud affectées par les inondations. Début 2021, le PAM a fourni de l'assistance alimentaire au nord à 14 955 personnes vulnérables (dont 59 pour cent des femmes) à cause de la pandémie de COVID-19, soit 59,8 pour cent du nombre prévu. En mai 2022, une deuxième distribution a été réalisée dans ces mêmes communes affectées par les inondations de 2019 et ayant déjà été assistées en 2020.

174. L'assistance en 2020 dans le sud du pays a été préfinancée par le Compte d'intervention immédiate (*Immediate Response Account*, IRA) géré par le siège du PAM à Rome, et celle en 2022 par la coopération chinoise (CIDCA). Malgré le fait que la demande auprès de la CIDCA ait été réalisée peu après les inondations de 2019, la signature de l'accord a été retardée jusqu'en 2021. Au cours des négociations qui ont été longues, la CIDCA a insisté pour que ses fonds ne soient pas destinés au remboursement du préfinancement de l'IRA, mais plutôt aux communes déjà assistées en 2020¹⁰⁶. L'urgence des inondations étant maintenant passée, l'assistance alimentaire distribuée en 2022 a surtout été rendue possible par la disponibilité de fonds et les conditions posées par le bailleur et non en raison d'une analyse approfondie des besoins.

¹⁰⁶ Communication PAM.

175. Les produits attendus dans le cadre de cette activité ont été atteints en 2020. Ils ont été plus modestes en 2021. Les activités d'assistance déployées en 2021 au nord du Bénin ont pour la première fois inclus des aides monétaires aux bénéficiaires.

Tableau 11 : EDS4 : Aperçu des produits (outputs) par année, par rapport aux cibles annuelles

Indicateur de produit par activité	Indicateur détaillé	2019			2020			2021		
		Objectif annuel	Suivi	%	Objectif annuel	Suivi	%	Objectif annuel	Suivi	%
B : Les enfants âgés de 6 mois à 5 ans, les femmes et les filles enceintes et allaitantes et les autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel touchées par des crises reçoivent des aliments nutritifs spécialisés.	Quantité d'aliments nutritifs spécialisés fournis (MT)	0		s.d..	197	197	100%	197	-	0,0%
Bénéficiaires recevant des transferts monétaires	Tous (distribution générale)	0		s.d.	55 000		s.d.	15 000	4 965	33,1%
Bénéficiaires recevant des transferts monétaires	Enfants (prévention du retard de croissance)	-	-	s.d.	20 000		s.d.	-	3 233	s.d.
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Tous (distribution générale)	40 000		s.d.	65 000	47 813	73,6%	25 000	14 955	59,8%
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Enfants (prévention du retard de croissance)	6 000		s.d.	6 000	5 996	99,9%	6 000	-	0%
Transferts de nourriture	Femmes enceintes et allaitantes (prévention du retard de croissance)	3 843		s.d.	3 843	3 955	102,9%	3 843	-	0%
Transferts de nourriture	MT	713	0	s.d.	2 957	2 132	72,1%	1 409	602	42,7%
Transferts monétaires	US\$	-	-	-	626 278	-	0%	355 455	200 176	56,3%

Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R008. Données extraites le 16 mars 2022, et élaboration ACR 2019, 2020 et 2021

176. Le PAM a réagi efficacement, mais quatre mois après la demande d'assistance du gouvernement. Une fois la révision budgétaire adoptée, le BP s'est retrouvé confronté à un manque de stocks pour organiser l'assistance. Les stocks affectés à l'EDS1 étaient pourtant disponibles, mais le BP ne disposait pas de l'expérience requise s'agissant de ce type de transfert de ressources internes. Après d'importantes formalités administratives, le BP a eu recours au Bureau régional à Dakar plus compétent dans le domaine de la réponse aux urgences¹⁰⁷ (Annexe 15).

177. Le problème principal lié à la première assistance alimentaire dans le sud (février/ mars 2020) a été son retard, car elle est intervenue plus de cinq mois après les inondations – un délai trop long pour considérer qu'il s'agissait d'une réponse d'urgence adaptée aux besoins de la population¹⁰⁸. La cause principale est à mettre au compte des lenteurs administratives et internes au BP¹⁰⁹. Les participants aux focus groupes ont souligné que, en absence d'une assistance en temps opportun, bon nombre des membres des communautés ont été contraints de quitter leur village et d'aller chercher du travail au Nigeria.

178. Une deuxième distribution a été réalisée en 2022, deux ans et demi après les inondations (Annexe 15). Étant donné le délai, le processus d'identification des bénéficiaires a pris beaucoup de temps faute d'un registre social fonctionnel. Selon l'ANPC, celui-ci n'est toujours pas opérationnel. L'ANPC a eu recours à ses points focaux au niveau des communes pour réaliser un premier inventaire des besoins, qui a été confirmé par les chefs et comités de village, et complété par des enquêtes PMT (*proxy means testing*) ; ensuite des groupes de discussion ont été organisés dans le cadre de l'analyse de l'économie des ménages (HEA). Le PAM a pu par la suite vérifier la liste des bénéficiaires découlant de ce processus.

179. Cette deuxième distribution de vivres (2022) ciblait les familles démunies dans les villages déjà secourus en 2020. Une attention spécifique a été portée aux femmes et enfants, aux personnes du troisième âge et aux handicapé(e)s, puis aux personnes ayant perdu des biens. Les résultats de l'exercice de ciblage ont été questionnés par les communautés. Selon des femmes interviewées, le ciblage en 2022 était différent de celui de 2020, quand l'ANPC avait choisi les plus sinistrés dans les sites d'accueil. Les participantes ont déclaré que le système de ciblage de 2022 ressemblait à « une loterie ». Des ménages ont été inclus en 2020, mais pas en 2022 (pour la deuxième distribution), et vice-versa alors que leur situation était différente. De plus, certains ménages préalablement identifiés ne se trouvaient plus sur la liste des bénéficiaires lors de la distribution. Cette confusion a créé un certain mécontentement.

180. Concernant la composition du panier, la réponse aux inondations de 2020 couvrait essentiellement les besoins caloriques d'un ménage de cinq personnes pour deux mois. La distribution en 2022 était suffisante pour environ six semaines, sans compter les nutriments à apporter sous forme de légumes et condiments. Les participant(e)s aux groupes de discussion ont estimé son coût entre 1 000 et 3 000 FCFA/jour. Ces assistances alimentaires ont tout de même eu un effet positif sur le niveau de consommation alimentaire des bénéficiaires, au moins durant la période de couverture des stocks distribués. En effet, 48,1 pour cent d'entre eux ont enregistré un score de consommation alimentaire acceptable¹¹⁰. Compte tenu des retards induits, pour considérer qu'il s'agissait d'une réponse d'urgence, de l'incapacité du BP à maîtriser les procédures de transferts de stocks (2020), des problèmes de ciblage (2022), et de la confusion des communautés, l'efficacité de l'intervention du PAM a été très réduite.

181. Début 2021, dans le cadre du projet RECOBA, le PAM a réalisé une distribution de vivres auprès d'environ 20 000 personnes (dont environ 75 pour cent en vivres, et 25 pour cent en espèce avec de l'argent mobile et liquide) en réponse à l'insécurité alimentaire causée par la pandémie de COVID-19¹¹¹. Il est en fait

¹⁰⁷ Source : communication BRD.

¹⁰⁸ Communication BRD Dakar ; selon le BRD le délai standard après une crise devrait être de deux mois au maximum,

¹⁰⁹ Communication BRD Dakar

¹¹⁰ PAM-Bénin : Assistance d'urgence aux populations affectées par les inondations dans les départements du Mono et de l'Ouémé au Bénin. Post Distribution Monitoring (PDM) ; septembre 2020.

¹¹¹ La méthode de sélection des ménages n'est pas connue parce que l'équipe ne pouvait pas visiter les communautés ayant reçu de l'assistance alimentaire ; un rapport PDM n'a pas été produit par le PAM.

difficile de juger efficace l'intervention du PAM dans un contexte non entièrement d'urgence, spécifiquement à cause de l'absence de suivi postérieur (enquête PDM).

182. On constate majoritairement que le BP n'était pas préparé à répondre de façon adéquate et opportune aux urgences. Le manque d'expérience en matière de sélection au niveau de l'ANPC et du PAM a contribué aux retards et malentendus au sein de la population.

Constatation 2.1j : Le travail de l'Agence nationale de protection sociale a été renforcé, mais un goulot d'étranglement demeure pour la réponse aux crises au niveau des communes. L'appui aux services de santé n'a pas été financé.

183. Pour la réponse aux urgences (EDS4), le PAM a réalisé plusieurs activités de renforcement des capacités de l'ANPC afin que les autorités locales puissent gérer les systèmes d'alerte d'urgence et de surveillance de la sécurité alimentaire. Il a fourni une assistance pour la formulation des plans annuels de réponse (Plan de contingence national), la tenue du Registre social et la méthodologie de ciblage des ménages bénéficiaires. Par ailleurs, le PAM a délivré du matériel informatique pour le fonctionnement de l'ANPC, qui a exprimé sa reconnaissance. Le suivi des résultats de l'EDS4 n'incluant pas d'indicateurs de performance de l'ANPC, l'évaluation du renforcement de ses capacités a donc été rendue difficile.

184. La qualité des compétences de l'ANPC, et de ses points focaux au niveau des communes, pour compiler la liste des ménages les plus vulnérables reste encore limitée, ce qui retarde l'assistance prévue¹¹². La méthodologie de ciblage combine différentes méthodes¹¹³ et reste compliquée.

185. Dans le domaine de la nutrition, l'appui au renforcement des capacités (éducation nutritionnelle, communication sociale et changement de comportement) devait être orienté vers les services de santé et leur dispositif de dépistage, et vers l'institution nationale en charge de la nutrition (le SP-CAN). Pour ce volet, ces activités n'ont donc pas été réalisées en raison d'un manque de financement.

QE 2.2 Dans quelle mesure le PAM a-t-il respecté les principes de l'action humanitaire et contribué à la réalisation des objectifs transversaux (protection, redevabilité envers les populations affectées, égalité des sexes, équité et inclusion, environnement, changement climatique et autres questions pertinentes) ?

Application des principes humanitaires

Constatation 2.2a : Jusqu'à présent la situation sécuritaire au Bénin n'a pas requis d'attention spécifique du PAM pour la protection des personnes menacées par une crise humanitaire ; néanmoins la conjoncture au nord du pays risque de changer les choses.

186. Dans le PSP, les principes humanitaires n'apparaissent pas comme un cadre d'orientation. Il est néanmoins constaté que le PAM dépend encore du gouvernement et des bailleurs pour le ciblage de son assistance. En effet, la mise en œuvre de l'EDS1 est en grande partie déterminée par le ministère de l'Éducation (MEMP), notamment pour le choix des écoles dotées de cantines, ce qui peut compromettre l'impartialité du PAM vis-à-vis du Gouvernement du Bénin dans le choix des écoles à aider. Et comme indiqué ci-dessus (voir QE 1.1), le choix des communautés (EDS4) a surtout été déterminé par les bailleurs.

187. Une grande partie du financement du PNASI sous l'EDS1 étant assurées par le Gouvernement du Bénin, cela compromet aussi l'indépendance du PAM s'agissant de la mise en œuvre du PSP. Il existe une possibilité de conflit d'intérêts pour les orientations ou la fixation des priorités. Néanmoins, ce risque est mitigé par les réunions tripartites (gouvernement, PAM et ONG de mise en œuvre) où les parties se mettent d'accord sur les principes de mise en œuvre et les priorités.

188. S'agissant de la neutralité du PAM quant à la fixation de ses priorités et activités, il n'existe pas de risque trop important car le Bénin ne connaît pas de conflits armés.

¹¹² Source : entretiens avec huit groupes de discussion des bénéficiaires (juillet 2022).

¹¹³ Voir paragraphe 178 pour les méthodologies appliquées.

189. Concernant le principe d'humanité, le PAM oriente son attention vers les besoins des plus vulnérables : les enfants en âge scolaire dans le contexte de l'EDS1 et les femmes, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap dans le contexte de l'EDS4. Néanmoins il existe des situations où l'application de ce principe a ses limites : par exemple, le progrès nutritionnel dans les écoles est moins pris en compte car le suivi est surtout axé sur les performances académiques et non sur le progrès nutritionnel des enfants. Ceci empêche le PAM de fournir une aide aux personnes qui en ont le plus besoin. Un autre exemple est la question des enfants qui mangent après les autres dans le cas où leur contribution volontaire journalière n'a pas été payée ; or il s'agit là du principe humanitaire de traitement égal de tous les bénéficiaires. Et même si le PAM indique que ce sujet est abordé avec les parties prenantes, cette discrimination persiste.

Redevabilité envers les populations touchées

Constatation 2.2b : Le PAM n'a pas encore développé de système de redevabilité, de signalement des plaintes, ni de suivi de leur résolution.

190. Dans le contexte des deux programmes concernés (EDS1 Alimentation scolaire et EDS4 Réponse aux urgences), le PAM a créé les conditions pour que les bénéficiaires de l'EDS1 puissent solliciter une aide informelle via les ONG. Mais aucun système formel de redevabilité ou de réclamation n'existe, et les plaintes ou réclamations ne sont pas enregistrées¹¹⁴.

191. Au niveau des cantines scolaires, les bénéficiaires utilisent un mécanisme de réclamation plutôt informel via les animateurs ou médiateurs que les ONG délèguent. Environ 50 pour cent des cuisinières ont affirmé qu'elles faisaient remonter des plaintes sur divers points de fonctionnement. En grande majorité, les parents savent qu'ils peuvent faire état de leur réclamations et 42 pour cent l'ont déjà fait, surtout sur les ruptures d'approvisionnement. Les réclamations sont transmises directement au personnel de l'ONG qui les transfèrent à leurs supérieurs. Selon les médiateurs interviewés, dans la plupart des cas, une solution est trouvée directement par l'ONG avant que les réclamations parviennent au PAM.

192. Concernant l'assistance alimentaire d'urgence, aucun mécanisme de recours n'existait pour signaler des erreurs de ciblage. Les communautés touchées par les inondations n'ont pas pu signaler leurs problèmes concernant le ciblage ou le panier distribué. Selon les personnes interviewées, ni la procédure, ni les critères d'inclusion n'étaient clairs.

193. Le PAM a l'intention d'établir une ligne verte téléphonique pour que ses partenaires et lui-même puissent répondre plus directement aux plaintes, commentaires et suggestions. Son délai de mise en œuvre n'a pas été communiqué à l'équipe d'évaluation¹¹⁵.

Égalité des sexes et inclusivité

Constatation 2.2c : Le PAM ne mène pas d'activités concrètes en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusivité, et n'arrive pas à avoir un impact réel dans ces domaines. La compréhension par le PAM et ses partenaires des causes de ces inégalités est limitée.

194. Comme cela est mentionné ci-dessus (2.1c et 2.1i), les objectifs du PSP sont bien axés sur les besoins des catégories les plus vulnérables, les femmes, les enfants en âge scolaire, les personnes âgées et les personnes handicapées. Le PSP est fortement axé sur l'égalité de genre et l'inclusivité, indiquant que « toutes les initiatives s'inscriront dans une approche participative de l'inclusion, de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes » et « la mise en œuvre d'activités visant à promouvoir l'égalité de genre dans

¹¹⁴ Les indicateurs de redevabilité envers les populations affectées, consultés pas l'EE dans les rapports annuels (ACR 2018 à 2021) n'étaient pas très pertinents pour une intervention dans les cantines scolaires. Dans les ACR, il est rapporté aussi qu'un mécanisme de retour d'information et de réclamation du PAM et de ses partenaires n'est pas encore en place, même si sa création était envisagée depuis 2019.

¹¹⁵ Communication Bureau pays PAM-Bénin.

le cadre de chacune des activités du PSP »¹¹⁶. Cependant, on observe des lacunes opérationnelles pour atteindre l'objectif d'égalité des sexes et d'inclusivité¹¹⁷.

195. Au niveau du programme de l'alimentation scolaire (EDS1), les résultats en termes d'égalité des sexes et d'inclusivité sont plutôt décevants. Il n'y a pas d'activités concrètes pour la promotion de l'égalité des sexes, des enfants handicapés ou des enfants issus de familles démunies dans les écoles. La question de l'égalité des sexes est surtout suivie par des indicateurs désagrégés par sexe et les indicateurs standards de genre du PAM ne sont pas très pertinents pour le suivi des programmes d'alimentation scolaire.

196. Les cantines scolaires ont facilité une plus grande assiduité des filles par rapport aux garçons, en nombre absolu, mais pas relatif. Le suivi des effets (voir annexe 14, tableau 32) montre que pour une grande part il n'existe pas de différence entre les garçons et les filles depuis le début de l'appui au PNASI en 2017. Néanmoins, le ratio de scolarisation entre garçons et filles ne s'est pas amélioré au cours des années, au contraire, il s'est même détérioré légèrement entre 2017 (0,87 valeur de base) et 2021 (0,84)¹¹⁸. L'approche de suivi ne comprend pas une analyse des causes profondes de ce changement. Par exemple, les causes de l'absentéisme ou de l'abandon des filles de 10 à 14 ans – notamment la migration des ménages pastoraux ou l'émigration vers le Nigeria¹¹⁹ – ne sont pas spécifiquement prises en compte. Aussi, la contribution communautaire à l'organisation des cantines n'est pas équitablement répartie entre les sexes : la participation des femmes dans les comités de gestion des cantines reste limitée¹²⁰ ; et le statut des cuisinières est incertain car elles travaillent souvent sans rémunération, au moins 6 heures par jour.

197. Les enfants handicapés ne sont pas spécifiquement pris en compte dans le PSP. Dans les écoles visitées, les enseignants précisent que le nombre d'élèves (ou de parents) handicapés reste faible, ce qui pointe du doigt le problème de l'accessibilité.

198. Il n'existe pas de programme spécifique destiné à l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages les plus démunis – souvent monoparentaux – et donc pour en diminuer l'impact sur la fréquentation scolaire de leurs enfants.

199. Concernant la réponse aux urgences (EDS4), il existe une politique explicite de l'ANPC à laquelle le PAM adhère, où l'assistance alimentaire est donnée en priorité aux femmes et enfants, aux personnes du troisième âge et handicapées. Le ciblage des bénéficiaires prend en compte les différentes vulnérabilités. Cependant, selon les informations échangées au cours des groupes de discussion, ce n'est pas toujours le cas. Même si la réponse aux urgences vise spécifiquement ces catégories, la distribution de vivres est organisée par ménage. Souvent ce sont les hommes, chefs des familles polygames, qui reçoivent les vivres qui sont ensuite partagés entre les épouses. Dans d'autres lieux, des femmes cheffes de ménage sont sélectionnées¹²¹.

200. Néanmoins, le contexte traditionnel villageois au Bénin impose un cadre de comportement fondé sur le genre, posant des freins à la promotion de l'égalité. Les femmes ayant le droit de faire du commerce, les parents acceptent la scolarisation des filles comme un atout. En revanche, le travail des cuisinières est peu valorisé et leur rémunération demeure faible ou inexistante.

¹¹⁶ PSP-Bénin 2019-2023.

¹¹⁷ Ceci a aussi été constaté par l'évaluation finale du PNASI (juillet 2022).

¹¹⁸ Voir tableau 8 ci-dessus.

¹¹⁹ Ces causes ont été citées dans les entretiens avec l'équipe du BP-Bénin et confirmées par des directeurs des écoles de la zone frontalière avec le Nigeria.

¹²⁰ Cela se reflète également dans les indicateurs standards de genre dans la mesure où ceux-ci figurent dans les rapports annuels.

¹²¹ Les données fournies par le BP dans les rapports annuels (ACR) de 2020 et 2021 indiquent que 60 % des bénéficiaires de l'assistance alimentaire sont des femmes (en 2020 il y avait aussi des distributions aux femmes enceintes et allaitantes) ; pour les enfants les distributions étaient autour de 50/ 50 entre garçons et filles (voir Annexe 14, tableau 36).

201. L'absence d'impact sur la promotion de l'égalité des sexes et l'inclusivité est manifeste malgré l'intention inscrite dans le PSP de surmonter ce défi majeur. Le fait que le PAM et ses partenaires n'aient pas réalisé d'analyse approfondie sur les causes de l'inégalité des sexes au niveau des écoles est une lacune importante, surtout concernant la fréquentation et la rétention des filles, les inégalités sociales et les abandons, des filles comme des garçons. Ceci signifie que l'EDS1 a peu contribué à l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte du PNASI. Dans le contexte de l'EDS4, le meilleur accès aux denrées par les femmes (60 pour cent des bénéficiaires), dont les femmes enceintes et allaitantes a certainement contribué à une certaine égalité en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais non à leur autonomisation dans ce contexte.

Intégration de la protection de l'environnement et du changement climatique

Constatation 2.2d : Le PAM n'a pas intégré d'approche relative à la protection environnementale, ni d'adaptation au changement climatique dans ses activités, notamment en vue du renforcement de la résilience des ménages.

202. Selon la politique du PAM relative à l'environnement, le PAM doit « répondre de manière cohérente aux risques environnementaux et aux possibilités d'amélioration »¹²². Le PSP identifie les causes de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire en mentionnant divers aspects liés à l'environnement, comme les catastrophes naturelles, la dégradation des terres ainsi que le changement climatique (aspects très importants au Bénin). Mais dans la formulation des activités, il n'y pas mention de la protection de l'environnement ni de l'adaptation aux changements climatiques (CC). Aucune énonciation n'est faite non plus, dans les mesures d'urgence, du type de prévention ou de protection contre les changements climatiques. L'omission du renforcement de la résilience des ménages ruraux face au changement climatique (en tant qu'approche stratégique pour améliorer la sécurité alimentaire) est notable. Au niveau des activités concrètes concernant l'environnement, très peu a été fait.

203. Dans le contexte de l'alimentation scolaire, les problèmes de l'approvisionnement en eau et de la collecte de bois se posent. Ces deux aspects sont directement liés à l'environnement et au CC¹²³. Selon les informations partagées avec l'équipe d'évaluation, ni le PAM ni les ONG partenaires du programme n'ont engagé de discussion avec les communautés pour envisager des solutions durables et équitables.

204. Dans quelques jardins scolaires, les responsables, en accord avec les ONG partenaires, travaillent de façon durable en utilisant des produits organiques, du compost et des pesticides naturels. L'initiative du PAM en vue de la signature d'un protocole d'accord avec le Centre Songhai – centre de promotion d'une approche agroécologique – est prometteuse. Le Centre donnera des conseils aux techniciens du PAM et des ONG sur la gestion de ses jardins de façon durable et écologique.

QE 2.3 Les acquis du PSP sont-ils susceptibles d'être durables, notamment d'un point de vue financier, social, institutionnel et environnemental ?

Constatation 2.3a : Le PAM prépare le terrain pour promouvoir la durabilité des réalisations sous l'EDS1 et l'EDS3 mis en œuvre dans le cadre du PSP. La capacité organisationnelle est en train d'être renforcée afin d'atteindre cet objectif. Au niveau des écoles dotées de cantine, un soutien permanent est encore nécessaire. Le modèle du programme PNASI fait toujours l'objet de réflexion et d'adaptation afin d'accroître sa durabilité. La durabilité des réalisations sous l'EDS4 est moins plausible.

¹²² PAM Politique environnementale, 2017.

¹²³ Un comité de gestion dans le département de Couffo mentionnait le problème de manque de bois dans leur communauté, ce qui signifie un coût additionnel pour le fonctionnement de leur cuisine.

205. Depuis que le PAM et les six ministères concernés (voir QE 2.1 EDS3) se sont rencontrés, en janvier 2022, pour identifier la stratégie de renforcement des capacités afin de développer un modèle de pérennisation des cantines scolaires (voir aussi constatation 2.1h), il n'y a pas eu d'avancée. Il est donc incertain que des acquis significatifs soient enregistrés avant la fin du PSP (EDS3) même si son financement a été sécurisé¹²⁴. L'effort pour développer « un modèle d'alimentation scolaire » est un grand pas en avant pour contribuer à la durabilité du dispositif. Une fois que les propositions des six groupes de travail seront approuvées, le modèle de l'alimentation scolaire sera prêt à être mis en pratique. L'appropriation du processus par les ministères concernés contribuera considérablement à sa durabilité.¹²⁵ La formulation d'une loi est une étape importante (voir constatation 2.1h). Néanmoins, l'activité en est juste à ses débuts et – à part des groupes de travail instaurés et quelques analyses réalisées – beaucoup reste à faire avant que cette loi ne soit approuvée et son application garantie.

206. Depuis que le financement de l'activité de renforcement des capacités sous l'EDS3 a été sécurisé, l'idée est qu'elle contribue à la pérennisation de l'EDS1.¹²⁶ La raison pour laquelle le gouvernement n'y contribue pas sur la base de son financement du PNASI n'est pas claire. Sans renforcement des capacités des institutions nationales et locales, la durabilité du PNASI ne peut pas être assurée. Au niveau décentralisé, la relation entre les structures étatiques et les ONG se réduit surtout à l'échange d'informations et à la sensibilisation des maires, mais n'inclut pas de transfert de compétences des ONG vers ces structures. Comme les structures nationales sont loin des écoles locales, l'implication des structures départementales et des communes est indispensable¹²⁷. Toutefois, au regard de leur très faible dotation en ressources humaines, on pourrait douter de la capacité réelle des structures départementales et des communes à suppléer efficacement les ONG.

207. Un deuxième élément sur la durabilité concerne la gestion des cantines au niveau des écoles. Les interlocuteurs rencontrés au cours des visites évaluent leur propre capacité de gestion comme suffisante, mais personne ne déclare pouvoir continuer le programme sans l'assistance externe des ONG. Le soutien régulier qu'elles fournissent est indispensable à la continuité. Les médiateurs et les superviseurs sont source de conseils constants aux directeurs, cuisinières, comités de gestion et parents. Une structure permanente de soutien est donc nécessaire, sans laquelle cette durabilité n'est pas garantie.

208. La durabilité des réalisations sous l'EDS4 dépend surtout de l'ANPC. Sa capacité à formuler un Plan de contingence national (voir paragraphe 181 – QE 2.1 EDS4), à répondre avec des actions claires, et à organiser en interne la remontée d'informations pertinentes reste faible. Le processus de ciblage est long et entraîne toujours des délais considérables. Le développement du système de registre social n'est pas encore achevé, et la pérennisation du dispositif d'autant moins.

Constatations 2.3b : Le renouvellement du financement du PNASI par le Gouvernement du Bénin jusqu'à début 2022 est un signe de son engagement fort en faveur de l'alimentation scolaire. Un bon nombre de partenaires techniques et financiers ont aussi montré leur intérêt en fournissant un appui technique et financier au programme national.

209. Il ressort de l'Accord entre le gouvernement béninois et le PAM relatif au PNASI (février 2022) que le niveau de financement du gouvernement a quintuplé par rapport à l'accord signé en juillet 2017 (et son avenant de décembre 2018).

¹²⁴ Financement de la Corée du Sud : 500 000 USD en 2021-2022.

¹²⁵ Dans l'évaluation finale du PNASI (juillet 2022), il est constaté que « la pérennisation des acquis du PNASI souffre d'un manque d'ancrage institutionnel... ». Les démarches dans le contexte de l'EDS03 depuis janvier 2022 prouvent le contraire des conditions étant créées pour l'appropriation du processus de pérennisation par les ministères concernés. Ceci montre l'avancement du PNASI vers ses objectifs de durabilité malgré les nombreuses étapes à franchir.

¹²⁶ Surtout avec la signature de la nouvelle convention entre le gouvernement et le PAM pour la période 2022-2027.

¹²⁷ Entretiens avec CTDDC, plusieurs DDEMP, plusieurs DDAEP, plusieurs SAS et DEP (voir Annexe 9).

210. Le financement du PNASI en vertu du premier protocole d'accord de 2018-2021 et du deuxième protocole de 2022-2026, dépend presque entièrement de la volonté du gouvernement. Cette volonté de poursuivre le PNASI a été clairement exprimée par le Président de la République et son gouvernement. De plus, l'alimentation scolaire fait l'objet d'une ligne spécifique dans le budget de l'État. Selon les fonctionnaires de la Direction du budget, l'arrêt du financement du programme à moyen terme est donc peu envisageable. Comme les représentants de la Direction générale des finances et du développement (DGFD) du MEF l'ont affirmé : « le gouvernement met les ressources et il mobilise les bailleurs ». Par conséquent, la durabilité financière semble être assurée tant que le Bénin échappe à de grands chocs financiers (récession mondiale et hausse des prix des denrées). Il est à souligner aussi que le financement par le gouvernement semble plus stable qu'un financement externe par des bailleurs ou des banques de développement, les priorités des bailleurs pouvant changer d'une année à l'autre. L'arrêt du financement du PNASI fourni depuis 2010 par la Banque mondiale en 2018 en est l'illustration.

211. Le grand intérêt du gouvernement à poursuivre le PNASI n'a pas échappé à l'attention des partenaires techniques et financiers. Au cours du PSP, plusieurs bailleurs ont accordé un financement au PNASI. Le PAM a également signé des protocoles d'accord avec plusieurs autres parties (fonds privés, ONG internationales, bailleurs bilatéraux), ce que l'on peut considérer comme un point positif. En juillet 2022, 12 partenaires avaient signé des accords avec le PAM (appui aux achats locaux, fourniture d'eau, renforcement des capacités, installation des jardins scolaires, réfectoires, etc.), pour ainsi contribuer à la pérennisation du PNASI.

Constatation 2.3c : L'appropriation des activités par les parties prenantes est significative sauf au niveau décentralisé.

212. Les différentes parties prenantes montrent clairement leur engagement dans la mise en œuvre des trois activités visées (EDS1, EDS3 et EDS4). L'appropriation du programme d'alimentation scolaire au niveau national est très bonne avec l'implication du MEMP, du MEF/ DGDF, de l'UPS et des autres ministères concernés. Ils partagent l'ambition de faire du PNASI¹²⁸ un succès. Au niveau décentralisé, l'appropriation par les représentants départementaux et communaux des directions concernées (DDEMP, DDAEP) est moins visible. Ils ne sont guère impliqués dans la mise en œuvre du PNASI¹²⁹, ni en tant que service technique ni pour le suivi ; les maires font un travail de sensibilisation au niveau communal, mais la formulation de la politique reste concentrée au niveau national. Les parties prenantes directement impliquées dans la gestion (directeurs, parents, élèves, cuisinières) expriment toutes leur intérêt dans le fonctionnement des cantines, la totalité des personnes interviewées – exception faite des cuisinières – ayant répondu qu'elles souhaitent que les cantines scolaires perdurent. Leurs efforts traduisent cette volonté.

213. Pour l'EDS4, l'engagement de l'ANPC est également visible. Le ministère de l'Intérieur – ministère tutelle de l'ANPC – a engagé plusieurs initiatives pour solliciter la collaboration du PAM dans le contexte de la réponse aux urgences. L'ANPC a donc clairement montré sa volonté de coordonner la planification, et l'identification des besoins de la population affectée par des crises.

QE 2.4 Dans quelle mesure le PSP a-t-il facilité une meilleure intégration des activités de développement et l'établissement de liens plus stratégiques entre l'action humanitaire et la coopération au développement ?

Constatation 2.4a : L'intégration des activités de développement et du renforcement de la résilience est actuellement peu développée.

214. Pour une meilleure intégration des activités de développement, des opportunités liées au programme d'alimentation scolaire existent mais n'ont pas encore été mises à profit, ce qui constitue une occasion manquée, comme indiqué ci-dessus (p. ex. achats locaux, production agricole, jardins scolaires, WASH,

¹²⁸ Entretiens avec des responsables de divers ministères MEMP, MEF/ DGDF et MAEP ; et l'UPS.

¹²⁹ Entretiens avec CTDDC, plusieurs représentants DDEMP, DDAEP, SAS et DEP (voir Annexe 9).

éducation nutritionnelle, développement du programme scolaire, etc.). L'intention du PAM et de ses partenaires est de promouvoir une meilleure intégration, mais la formulation de la stratégie de mise en œuvre en est à son début (démarrée en janvier 2022) et mérite plus d'attention à l'avenir. Comme spécifié ci-dessus, le PAM a récemment signé un nombre important de protocoles d'accord liés à une grande diversité d'activités pour contribuer à l'intégration du PNASI (état nutritionnel des enfants, achat locaux, approvisionnement en eau, hygiène, jardins scolaires, etc.)

215. Afin de mieux cerner les aspects nutritionnels (réduction de la malnutrition aigüe et chronique, de l'anémie et services de dépistage), une convention de partenariat entre le Secrétariat permanent du Conseil de l'alimentation et de la nutrition (SP-CAN) et le PAM est en préparation (depuis août 2022). La signature de cette convention permettra d'opérationnaliser les synergies entre les deux parties pour la mise en œuvre d'une composante nutrition dans le programme des cantines scolaires, avec l'injection de plus de ressources du SP-CAN dans l'alimentation des écoles maternelles. Jusqu'à présent, la coordination avec le SP-CAN – qui intervient dans la moitié des villages répartis sur les 40 communes ayant les taux de malnutrition les plus élevés – n'a pas été suffisante.

Constatation 2.4b : L'intégration de la réponse aux crises alimentaires et du renforcement de la résilience ne fait pas partie des activités du PAM dans le cadre de l'EDS4 ; il a néanmoins pris l'initiative de développer une orientation stratégique sur la résilience.

216. Contrairement à l'activité du PSPP-T 2018-2019 (EDS3 Résilience), le PAM n'est plus engagé dans le renforcement de la résilience de la population des zones vulnérables aux crises alimentaires. Les raisons de cette décision ne sont pas claires. Selon le BP du PAM, une stratégie sur la résilience, dans le cadre de la préparation du nouveau PSP 2024-2028, serait en cours de formulation. Mais son contenu n'est pas encore connu.

217. Il devient de plus en plus pertinent de mettre l'accent sur la préparation aux crises plutôt que sur la réponse, d'autant plus que ces crises (inondations, pluviométrie extrême, sécheresses) ne sont plus si inattendues et surviennent désormais presque chaque année. Une approche stratégique orientée vers la résilience des segments de population vulnérables aux effets des changements climatiques mérite d'être intégrée.

2.3. QE3 : LE PAM A-T-IL UTILISÉ EFFICACEMENT SES RESSOURCES POUR CONTRIBUER À L'OBTENTION DES PRODUITS ESCOMPTÉS ET À LA RÉALISATION DES EFFETS DIRECTS STRATÉGIQUES ?

QE 3.1 Les produits ont-ils été livrés dans les délais prévus ?

Constatation 3.1a : La logistique, derrière le vaste programme relatif à l'EDS1, est une grande réussite. La mise en œuvre des livraisons de vivres est réalisée en général dans les délais prévus par le PAM ; la performance dépasse même les cibles annuelles.

218. La tâche logistique du PAM est double : contribuer au transport de denrées et d'autres matériaux vers les pays voisins, notamment les pays du Sahel enclavés¹³⁰ ; et assurer la distribution des denrées à plus de 3 850 écoles (17 600 tonnes en 2021) dispersées dans le pays, et dans le cadre du programme d'urgence desservant 40 000 bénéficiaires (2 132 tonnes en 2020). Le PAM dispose de huit entrepôts d'une capacité de 15 200 tonnes depuis lesquels le transport des denrées vers les écoles est organisé. Les fournisseurs nationaux de maïs et de haricots livrent directement dans ces entrepôts.

219. Le tableau 13 ci-dessous montrant l'indicateur relatif au « tonnage prélevé à la date prévue » indique qu'au cours des années 2019-2021 la performance est de plus de 97 pour cent, et même de 100 pour cent en 2020. Néanmoins, sur les 48 écoles enquêtées, 30 pour cent ont indiqué qu'elles avaient subi des retards de livraison au cours des dernières années (les deux tiers de ces retards n'ayant pas duré plus d'une semaine, et concernant seulement un ou deux produits). Les écoles touchées par les retards ont indiqué que le PAM les avait informées à temps des ruptures d'approvisionnement. Il n'y a pas eu non plus de

¹³⁰ La logistique vers les pays voisins n'a pas été couverte par cette évaluation stratégique du plan stratégique.

plaintes à l'encontre des transporteurs. Pendant la saison pluvieuse, l'accès aux zones éloignées pose souvent des problèmes, les routes étant difficiles à emprunter. Dans les cas où le camion n'arrive pas à livrer l'école, les membres (hommes) de la communauté assurent parfois le transport sur les derniers kilomètres.

220. Au niveau du PAM, il existe une étroite coordination entre la gestion du programme des cantines scolaires, notamment la gestion et le suivi des stocks, et la logistique du transport et de la livraison des denrées, essentielle au bon fonctionnement du PNASI¹³¹. Ceci a certainement contribué à l'efficacité de la logistique des livraisons au niveau des écoles.

Constatation 3.1b : Le temps de réponse, après l'urgence des inondations en 2019 (EDS4), a été trop long.

221. Dans le cadre de la réponse aux inondations, l'attente était que grâce à l'expertise du PAM au niveau administratif et logistique, les processus soient accélérés, avec un délai minimal entre l'alerte et la réponse (Annexe 15 pour les détails sur la chronologie de la réponse), une fois reçue la demande d'aide du gouvernement. Mais, du fait des procédures de ciblage, des problèmes de logistique des denrées, et faute d'une expertise « urgence » au sein du BP au début¹³², la (première) réponse d'assistance alimentaire n'est intervenue qu'au bout de cinq mois (février / mars 2020).

222. Au moment de la crise sanitaire (COVID-19), le PAM a néanmoins pu respecter les délais de mise en œuvre des activités. Malgré la fermeture des écoles, les transporteurs (contractés par le PAM) ont pu livrer les vivres. Les problèmes de sécurité dans le département de l'Atacora a contraint le PAM à récupérer les stocks de six écoles et à les transférer dans un endroit plus sûr. Comme mesure complémentaire, les denrées ont été remballées dans des sacs non-marqués.

QE 3.2 La profondeur et l'étendue de la couverture garantissent-elles que les personnes les plus menacées par l'insécurité alimentaire bénéficient du programme ?

Constatation 3.2a : La couverture du programme alimentation scolaire - principale composante du PSP - est nationale et sa contribution à l'achèvement de l'ODD 2 par rapport aux besoins identifiés est modeste et seulement indirecte. Il n'existe pas d'attention spécifique aux segments moins privilégiés en particulier les filles adolescentes ou les enfants vivant avec un handicap.

223. Du point de vue de la couverture géographique, comme indiqué ci-dessus, le PNASI est un programme national qui vise à nourrir (à partir de 2025) tous les enfants en âge d'aller à l'école (6-14 ans). En soutenant plus de 5 300 écoles et près d'un million d'élèves, le PNASI bénéficie à une très grande partie des ménages au Bénin¹³³. Le choix des écoles a jusqu'ici été réalisé par le ministère concerné (MEMP) sur la base de critères convenus avec le PAM, la priorité étant donnée aux zones rurales avec un taux de fréquentation bas et souffrant d'un taux d'insécurité alimentaire élevé. L'appui aux écoles est généralisé dans toutes les zones du pays, autour de 75 pour cent des écoles primaires publiques étant couvertes depuis mai 2022. Le ministère concerné n'a pas fait mention de zones ou communautés écartées, et pour l'instant il a sélectionné moins d'écoles dans les zones urbaines.

224. Concernant les segments moins privilégiés (p. ex. filles de 10-14 ans ; enfants vivant avec un handicap), et dans le nord où le taux brut de fréquentation scolaire est de moins de 90 pour cent (Tableau 6 – SQ 2.1), le PAM ne fait pas suffisamment d'effort ciblé pour améliorer l'accès à l'école primaire. Compte tenu des contraintes propres qui s'imposent (pour les filles faible scolarisation à cause des normes sociales ; et pour les handicapés, contraintes physiques de distance, etc.), il est normal que leur niveau de scolarisation ne soit pas le même que celui des autres. Comme il n'existe pas de suivi concret de ces deux groupes, seules ont été recueillies les observations des acteurs scolaires et des ONG, comme indiqué sous le constat 2.1c ci-dessus.

¹³¹ Communication PAM, sous-bureau de Parakou.

¹³² L'expert du côté du BRD n'est arrivé qu'en janvier 2020 ; communication BRD.

¹³³ Le PAM estime le total d'enfants à 1.8 million dont 1 025 reçoivent des repas scolaires depuis mai 2022. Ceci implique que le PNASI bénéficie à environ 57 pour cent des enfants de 6 à 14 ans.

225. La couverture de l'EDS2 (nutrition) est négligeable tandis que l'EDS4 (urgence) a atteint autour de 15 000 ménages en 2020 et 3 000 ménages en 2021, des nombres très modestes par rapport au total de ménages affectés. Ceci signifie que la contribution du PSP à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle est relativement modeste et seulement indirecte à travers le PNASI. Selon l'AGVSA 2017, ni le PSP actuel – ni le PSP intérimaire antérieur – n'a fait d'effort pour cibler les communes identifiées souffrant de l'insécurité alimentaire la plus élevée.

226. Pour les femmes enceintes et les jeunes mères, le manque de mise en œuvre du volet nutrition n'a pas permis à une grande partie des personnes dans le besoin d'être incluses dans les activités du PAM.

QE 3.3 Dans quelle mesure les activités du PAM ont-elles été exécutées de manière efficiente ?

Analyse coût-bénéfice

Constatation 3.3a : Il ressort de l'analyse coût-bénéfice pour l'EDS1, que les retombées sont positives; les coûts par tonne de denrées distribuées sont constants au cours des années et comparables pour l'EDS1 et l'EDS4.

227. L'analyse des coûts porte sur le nombre de bénéficiaires touchés et le tonnage distribué. Les coûts de mise en œuvre¹³⁴ de l'EDS1 sont présentés dans le Tableau 12 ci-dessous. Il apparaît que ces coûts par enfant et par an varient entre USD 15,96 et USD 20,24 sur la période concernée (à l'exception de 2021 avec un coût de USD 32,10 par enfant)¹³⁵. En comparant ce coût par enfant et par an avec celui résultant de l'analyse coût-bénéfice de l'alimentation scolaire de 2019¹³⁶, il ressort que le montant moyen sur six ans (2012-2017) est plus ou moins comparable si l'on considère l'augmentation des prix : 14,68 USD. Si on compare ces coûts à la moyenne de tous les programmes d'alimentation scolaire du PAM en 2020, les coûts au Bénin ne sont pas très différents¹³⁷. En effet, le coût moyen en 2021 pour les programmes d'alimentation scolaire du PAM était de 17 USD par enfant et par an¹³⁸.

228. L'analyse des coûts-bénéfices de l'alimentation scolaire au Bénin¹³⁹ effectuée par le PAM démontre que les bénéfices générés peuvent être environ 5,2 fois plus importants que les coûts. Il est fort probable que ce constat soit toujours le même dans la situation actuelle. Un effet positif sur le court et le long terme est donc observé. Ceci signifie que les investissements réalisés dans le programme par le gouvernement et le PAM sont très rentables. Ce même rapport constate également qu'il y a encore de « nombreux effets qui ne sont pas quantifiables et ne sont pas pris en compte dans ce modèle économique, par exemple la meilleure cohésion sociale, la lutte contre les inégalités, les retombées pour l'économie locale, etc. ». Même si l'augmentation des taux de scolarisation et de rétention reste modeste, les avantages pour l'économie du pays et les ménages sont évidents (voir constatation 2.1a). Selon les entretiens et l'enquête, les effets sociaux non-quantifiables sont moins visibles au Bénin.

229. Le Tableau 12 montre qu'il n'y a pas eu d'évolution des coûts dans le temps, les coûts par unité (bénéficiaire et tonne) étant relativement stables (à l'exception de 2019 et 2021). Le coût par bénéficiaire plus élevé en 2018 s'explique par la phase de démarrage du programme et un nombre de bénéficiaires relativement bas par rapport aux autres années ; le PAM ne pouvait ainsi pas réaliser d'économies

¹³⁴ Les coûts englobent les frais d'achat des denrées, le transport et l'entreposage (international et national), mais pas les frais de soutien directs et indirects.

¹³⁵ La différence se n'explique pas sur base des données : on ne sait pas pourquoi les coûts sont plus du double (+118%), tandis que le nombre des bénéficiaires a seulement augmenté de 27 %.

¹³⁶ PAM-Bénin : Programme d'alimentation scolaire du Bénin : Analyse coût-bénéfice, mai 2019.

¹³⁷ La moyenne pour l'alimentation scolaire de tout le PAM en 2020 serait de 14 USD pour la distribution en denrées ; source : PAM Rapport de performance annuel 2020.

¹³⁸ PAM Rapport de performance annuel 2021.

¹³⁹ PAM Analyse coûts-bénéfices mai 2019 : « Chaque dollar investi dans le programme d'alimentation scolaire du Bénin peut générer jusqu'à 5,2 dollars de retombées économiques pour le PIB du pays, faisant de ce programme un investissement rentable dans le capital humain pour le Bénin ». Les bénéfices constatés sont : 1) transfert de valeur, 2) retour sur investissement pour les ménages, 3) meilleure productivité (scolarisation, assiduité, rétention), 4) meilleure santé, et 5) égalité des genres.

d'échelle. Les coûts exceptionnellement élevés en 2019 et 2021 sont liés à la transition du PSPP-T au PSP et à la hausse générale des prix des denrées et du transport après la pandémie de COVID en 2021.

Tableau 12 : Coûts par bénéficiaire atteint et par tonne de denrées distribuées pendant le PSPP-T (2018- juin 2019) et le PSP (juillet 2019- juin 2022) par rapport à l'EDS1

Années	2018	2019	2020	2021	2022-juin
Bénéficiaires EDS1	104 491	642 615	660 654	717 206	894 792
Coût par bénéficiaire EDS1 (USD)	20,24	16,90	15,96	32,10	16,68¹⁴⁰
Tonnage distribué EDS1	3 034	10 400	15 686	17 601	13 351 ¹⁴¹
Coût par tonne (MT) EDS1 (USD)	696,95	1044,43	672,02	1 307,99	558,73

Source : ACR 2018-2021 (PSPP-T et PSP) et données COMET, CM-C002, données extraites le 24 août 2022.

Efficiences des moyens logistiques et opérationnels

Constatation 3.3b : L'efficacité de la logistique est de bon niveau et s'est améliorée au cours des années

230. S'agissant de l'efficacité de la logistique, le tableau suivant donne un aperçu des indicateurs principaux suivis par le PAM.

Tableau 13 : Indicateurs de performance clé de la chaîne d'approvisionnement PAM Bénin

Indicateur de performance clé	Valeur 2018	Valeur 2019	Valeur 2020	Valeur 2021	Cible 2022
% des pertes après livraison dans les écoles	0,6%	0,18%	0,08%	0,04%	<2%
% de tonnage prélevé à la date prévue	60%	99%	97%	100%	≥95%
% des tonnes métriques non reconciliés		s.d.	1%	0%	<5%

Source : PAM Bénin : Plan annuel de performance 2019-2022

231. Globalement, le PAM réalise les livraisons dans les écoles une fois par trimestre, soit trois fois durant l'année scolaire (les vacances s'étalant entre la mi-juin et début septembre). Une livraison couvre à peu près trois mois. La quantité livrée représente environ 1,2 tonne par 100 élèves, par trimestre.¹⁴² Avec une quantité moyenne d'environ 175 élèves par école, le volume fourni – soit le stock maximum – serait donc de 2,1 tonnes.

232. Au cours de la période 2018-2021, le PAM mentionne une amélioration nette des indicateurs de suivi sur la chaîne d'approvisionnement – ce qui montre non seulement le succès en termes de délais respectés mais aussi en termes de gestion efficace de la chaîne. Le pourcentage faible de perte lors du stockage dans les écoles (0,04 pour cent) est impressionnant, et le tonnage prélevé et expédié dans les délais (100 pour cent) est une véritable réussite, ce qui est confirmé par les informations remontant des écoles (voir tableau 13). Le responsable de la logistique du BP estime que le pourcentage de pertes pour le 1^{er} semestre de 2022 serait de l'ordre de 0,02 pour cent, ce qui représente de nouveau une amélioration par rapport à 2021, année où le pourcentage de pertes était déjà le plus faible depuis 2018. Selon les cuisinières enquêtées, les pertes proviennent surtout des mauvaises installations de stockage. Comparé à d'autres pays, dont les pertes après livraison sont connues, le pourcentage de pertes au Bénin est de même niveau et même meilleur¹⁴³.

233. Le tableau suivant montre que les dépenses de transport ont représenté environ la moitié de ce qui était prévu pour la période de juillet 2019 à juin 2022. La seule exception concerne les coûts de transport liés à l'EDS1 en 2021, excessifs par rapport au budget planifié et aux autres années. La difficulté à trouver des navires de transport de marchandises durant la crise du COVID-19 en est la cause.

¹⁴⁰ Coût annuel estimé sur la base des dépenses sur six mois (janvier-juin 2022).

¹⁴¹ Sur les 6 premiers mois de l'année 2022.

¹⁴² Sur base de 200 grammes par élève par jour et 60 jours de cantine par trimestre.

¹⁴³ Source : Soudan CSPE report 2022 : variation pour cinq pays (Soudan, Nigeria, Malawi, Éthiopie, et Soudan du sud) : de 0,00 % à 3,38 % ; (0,09 % de pertes est encore considéré bon ; 0,10 % à 0,99 % moyen ; et plus de 1 % mauvais).

Tableau 14 : Évolution des coûts de transport des biens alimentaires par EDS par rapport aux ressources allouées (en millions de dollars)

EDS	Juil-déc. 2019		2020		2021		Jan-juin 2022	
	Dépenses	%	Dépenses	%	Dépenses	%	Dépenses*	%
1	3 177 119	45%	7 132 595	56%	18 385 523	155%	4 577 730	23%
2	-	0%	-	s.d.	-	s.d.	-	s.d.
4	-	s.d.	1 196 402	72%	816 071	76%	325 941	37%

Source : données COMET - CPB Plan vs Actuals - BJ02, élaborée par l'EE. Note : Veuillez noter que pour les données de 2022, les chiffres des ressources allouées sont pour l'année totale, tandis que les dépenses sont jusqu'à juin 2022.

QE 3.4 Dans quelle mesure des options alternatives plus efficaces ont-elles été envisagées ?

Constatation 3.4a : Même si une étude sur les marchés alimentaires au Bénin n'a pas permis d'identifier de limites majeures à l'introduction d'un système de distribution d'argent en espèces, les modalités alternatives à la distribution des vivres ont été appliquées seulement une fois. Il n'existe pas d'étude comparative des différentes modalités de transfert au Bénin. Les bénéficiaires de l'EDS1 et EDS4 enquêtés ont clairement exprimé leur préférence pour la distribution de vivres au lieu d'argent ou de bons pour des raisons de convenance, sécurité et compte tenu de l'efficace logistique de distribution des vivres (cf. les cantines).

234. Comme décrit ci-dessus, les activités de l'EDS1 Alimentation scolaire ont permis la distribution de la totalité des denrées, mais n'incluent pas le transfert de fonds aux écoles. Selon les informations fournies par le BP, étant donné la préférence du ministère concerné (MEMP) pour le transfert de denrées, les transferts d'argent directement aux écoles n'ont pas été considérés. En effet, l'introduction des transferts monétaires avant 2018 (sous la responsabilité du ministère) a causé des effets négatifs sur le fonctionnement des cantines, notamment du fait du manque de suivi et d'accompagnement de proximité.

235. Il est à noter que des transferts monétaires ont été consentis aux écoles en 2021 via les services de Trésorerie communale, en réponse à la pandémie. Ces aides sont financées à partir du Fonds COVID-19 géré par le MEMP et prévues pour les écoles dotées d'une cantine dans une vingtaine de communes – le montant alloué étant de 15 FCFA par enfant et par jour. Ces fonds ont été gérés par le directeur de chaque école¹⁴⁴. Selon l'information fournie, le transfert et la gestion de ces aides aux écoles n'a pas posé de problème sauf en cas d'absence de compte bancaire. Malgré sa portée relativement réduite, cette modalité de transfert monétaire pourrait offrir de nouvelles perspectives, jusqu'à présent non envisagées.

236. Concernant l'EDS4 (réponse aux urgences), une distribution directe de denrées aux bénéficiaires ciblés a également été assurée. Néanmoins, depuis début 2018, et chaque année depuis, le PAM a planifié des transferts de bons alimentaires, et des transferts monétaires. À l'exception de l'assistance alimentaire fournie en 2021, le PAM n'a pas pu envisager de moyens de transfert alternatifs. En décembre 2021, sous l'EDS4, le PAM a exploité la modalité « argent mobile » et argent cash pour aider 4 965 bénéficiaires et les mères de 3 233 enfants (âgés de 0 à 23 mois), ce qui a permis d'assurer l'offre d'aliments enrichis. C'est la seule fois qu'un modèle alternatif transfert a été utilisé, lequel néanmoins, dans un contexte de fonctionnement normal des marchés alimentaires dans tout le pays, a abouti à un résultat décevant. Le PAM n'a réalisé qu'une analyse sur le fonctionnement de ces marchés de denrées alimentaires. Les ménages s'approvisionnent en denrées surtout lieu sur les marchés communaux, ce qui est une modalité satisfaisante pour 80 pour cent des personnes interviewées. Il existe une bonne disponibilité des produits de janvier à début mai, période d'abondance¹⁴⁵. L'alternative– transferts monétaires direct aux comités de gestion des cantines – ne serait ainsi pas entravée en cas de dysfonctionnement des marchés alimentaires. Selon les informations disponibles, le gouvernement préférerait la distribution de denrées au lieu d'argent liquide. Il n'existe pas d'étude analysant le coût des différentes modalités : vivres, bons ou espèces. Dans

¹⁴⁴ Chef de la Région pédagogique de la commune de Bembéréké, communication personnelle.

¹⁴⁵ Donnée de suivi du PSP : CBT Fonctionnalité du marché, octobre 2020.

l'ensemble, alors que le nombre de bénéficiaires atteints et la quantité de nourriture distribuée ont augmenté, ce n'est pas le cas des transferts monétaires.

Tableau 15 : Transferts monétaires et bons alimentaires planifiés et atteints 2018-2021 (en USD)

Modalité de distribution		Bon alimentaire (USD)			Transfert monétaire (USD)		
		Planifiés	Atteints	%	Planifiés	Atteints	%
PSPP-T	2018	108 000	-	0%	-	-	s.d.
	2019	108 000	-	0%	-	-	s.d.
PSP	2019	-	-	s.d.	-	-	s.d.
	2020	294 734	-	0%	431 278	-	0%
	2021	684 740	-	0%	355 455	200 176	56%

Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-RM014 – Vivres et CBT. Données extraites le 16 mars 2022.

237. Les bénéficiaires (femmes) et participantes aux groupes de discussion ont unanimement déclaré leur préférence pour les dons de vivres plutôt que d'argent. Elles sont d'avis que la distribution de denrées, par exemple après une catastrophe comme des inondations, est plus pratique.

238. Concernant le fonctionnement des cantines scolaires, les personnes interrogées mentionnent une préférence pour la distribution de vivres. La sécurité est assurée au cours de l'acheminement des produits, le temps de transport n'est pas long et leur disponibilité en quantités sont les raisons le plus souvent mentionnées. Il est rare d'écouter des réponses priorisant le cash sur les vivres.

2.4. QE4 : QUELS SONT LES FACTEURS QUI EXPLIQUENT LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LE PAM ET LA FAÇON DONT IL A RENDU POSSIBLE LE CHANGEMENT D'ORIENTATION STRATÉGIQUE ATTENDU DU PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS ?

QE 4.1 Dans quelle mesure le PAM a-t-il été en mesure de mobiliser des ressources adéquates, opportunes, prévisibles et flexibles pour financer le PSP ?

Constatation 4.1a : Le financement du PSPP-T et du PSP dépend largement de la volonté du Gouvernement du Bénin notamment pour l'EDS1 Alimentation scolaire ; en outre, un grand nombre des bailleurs sont prêts à compléter le financement de ce programme. Malgré ses efforts pour trouver plus de financement, les EDS2 et EDS3 ne sont pas couverts financièrement, notamment par manque d'intérêt du côté des bailleurs. L'EDS4 n'a obtenu que la moitié du financement requis. Étant donné que la majeure partie des fonds sont préaffectés, la flexibilité du PAM pour répondre aux besoins émergents, ou remédier au problème du sous-financement de certaines activités, est limitée.

Stratégie de financement

239. Le financement du PSPP-T 2018-2019 et du PSP 2019-2023 est un cas spécial pour le PAM. En effet, le Gouvernement du Bénin reste la plus grande source de financement, notamment pour l'activité 1 (alimentation scolaire) qui représente, respectivement, 97,4 pour cent des dépenses du PSPP-T et 94,2 pour cent du PSP (voir Annexe 14 pour les détails). Par le biais de sa contribution au PNASI (depuis début 2018), le gouvernement a financé respectivement 71 pour cent (PSPP-T) et 77 pour cent (PSP) du total du budget (voir Figure 9). Il est bien entendu que ces fonds fournis par le gouvernement sont tous préaffectés au PNASI. Ce financement s'appuie sur des protocoles d'accord, une collaboration très étroite et une communication directe. L'étroite collaboration entre le PAM et le gouvernement sert de base au financement du programme d'alimentation scolaire pour l'EDS1, et par conséquent, du PSP. Comme indiqué ci-dessus (section QE 2.1/ EDS3 et QE 2.3), le transfert des compétences au gouvernement pose plus de problème – or c'est un aspect essentiel – en particulier pour les activités de renforcement des capacités sous l'EDS3. D'un côté, l'accord de financement du PNASI entre le gouvernement et le PAM ne permet pas l'affectation des fonds au renforcement des capacités, de l'autre la formulation de l'EDS3, comme objectif intermédiaire distinct, n'a pas permis l'intégration avec les autres EDS. Le renforcement des capacités reste un concept souvent abstrait, présentant des défis quant à la mesurabilité de résultats. Par ailleurs, il s'agit d'effets sur le long terme, alors que beaucoup de partenaires, y compris le gouvernement,

préfèrent le financement d'activités qui conduisent à des changements plus immédiats (après 3-4 ans). Ces facteurs ont certainement contribué à un retard considérable au début des activités relevant de l'EDS3 (de 2019 à janvier 2022).

240. La stratégie de mobilisation des ressources du PAM a pour but de compléter le financement du PNASI par le gouvernement grâce à la contribution d'autres bailleurs bilatéraux comme les Pays-Bas (11 pour cent du PSP), l'Allemagne (6 pour cent), la Suisse (1 pour cent), la Chine (1 pour cent), le Japon (0,5 pour cent), la Corée du Sud (0,5 pour cent), des fonds privés (1,4 pour cent) et des fonds flexibles gérés par le PAM (0,5 pour cent). Mais une grande partie des financements fournis étaient déjà préaffectés (97,4 pour cent du budget), laissant peu de marge de manœuvre au PAM pour répondre aux besoins émergents ou remédier au sous-financement de certaines activités.

241. En dehors des bailleurs bilatéraux, le PAM a réussi à mobiliser des fonds auprès d'autres financeurs, notamment des fondations privées, des ONG et des organisations des Nations Unies¹⁴⁶. Ces dernières contribuent au PNASI par leur financement et mise en œuvre d'activités complémentaires découlant de protocoles d'accord.

242. Le financement pour l'EDS2 (Nutrition) et l'EDS3 (Renforcement des capacités) est resté très limité au cours des années. Les dépenses pour l'EDS2 étaient de 0,1 pour cent du budget total du PSP et de 0,3 pour cent pour l'EDS3 (respectivement 1,3 et 7,8 pour cent du NBP). Par exemple, faute de financement pour l'EDS3, le démarrage des activités a connu un retard de plus de quatre ans depuis la signature du premier protocole d'accord avec le gouvernement. Il en ressort que les partenaires financiers du PAM ne sont guère investis dans leur financement. Selon les informations fournies¹⁴⁷, le manque d'intérêt est lié aux priorités des bailleurs, davantage orientées vers les pays sahéliens et les pays en conflit. Ces barrières sont difficiles à surmonter.

243. Le PAM a pu trouver un financement pour l'EDS4 (Réponse aux urgences) via l'IRA (Compte d'intervention immédiate du PAM) mais a eu des problèmes pour mobiliser les fonds bilatéraux (Suisse, Corée du Sud et la Chine). Le financement des réponses aux urgences a connu des retards considérables souvent à cause de discussions prolongées sur l'objectif et le ciblage des fonds, notamment leur préaffectation aux zones géographiques spécifiques.

QE 4.2 Comment les partenariats et les collaborations avec d'autres acteurs ont-ils influencé la performance et les résultats ?

Constatation 4.2a : Les partenariats que le PAM a pu établir dans le cadre de l'alimentation scolaire sont très complémentaires et ont contribué à la création d'infrastructures dans les écoles concernées ; mais la couverture reste très limitée en termes d'établissements et la perspective pour une mise à l'échelle est faible. De plus, une coordination plus étroite est requise pour investir dans des services complémentaires.

244. Le PAM a pu établir des partenariats financiers et techniques avec de nombreuses organisations, et le plus souvent de type opérationnel. Ces partenariats complètent les efforts du PAM au niveau des écoles en améliorant l'investissement dans la qualité des infrastructures (eau, jardins, classes, etc.), et en contribuant ainsi localement à l'efficacité du PNASI. L'intérêt des partenaires est souvent basé sur la volonté politique du gouvernement d'investir dans l'alimentation scolaire. Néanmoins, tous ces projets ayant un périmètre assez limité, leurs effets se révèlent très modestes au vu du grand nombre d'écoles concernées. Au regard des coûts estimés, la perspective de mise à l'échelle est très réduite.

245. Dans le cadre de l'alimentation scolaire (EDS1), des partenariats ont été établis avec l'UNICEF, le PNUD, le FIDA et récemment avec l'UNFPA (Fonds des Nations Unies pour la population). Basé sur des protocoles d'accord, ces partenariats sont efficaces et montrent la volonté de collaborer dans les domaines d'intérêt commun¹⁴⁸. La collaboration avec l'UNICEF sur la nutrition et l'assistance aux écoles dotées de cantines,

¹⁴⁶ Source : opinions des bailleurs du CSP 2019-2023, extrait le 27 juillet 2022.

¹⁴⁷ Communication du Bureau de pays.

¹⁴⁸ Communications de l'UNICEF et du PNUD.

comme présenté dans la section 1.3, sert d'exemple. Le protocole d'accord décrit clairement les contributions de chacun. Par ailleurs, il existe une communication et une coordination directe entre les parties concernées. Malgré l'intérêt de ces partenaires et l'importance des résultats à l'échelle des écoles concernées, les résultats restent réduits par rapport aux besoins de plus de 5 000 écoles au niveau national. Il manque une coordination étroite par le MEMP sur les investissements en services complémentaires de sorte que chaque bailleur puisse effectuer son ciblage selon ses propres critères et sa propre approche¹⁴⁹.

246. Le PAM a aussi sollicité le soutien des universités béninoises, notamment l'Université Abomey Calavi pour ses études menées sur la nutrition des élèves scolarisés dans les écoles dotées de cantine. En outre, le PAM a eu l'occasion d'établir des accords avec le secteur privé, comme les Fondations du MOOV et de MTN (entreprises de communication actives au Bénin), et la fondation philanthropique Choithrams de Dubaï. Ces partenariats sont surtout orientés vers le financement des activités de soutien aux écoles primaires (infrastructure, approvisionnement en eau, cuisines, réfectoires, jardins, etc. Une orientation similaire existe dans le cadre des partenariats avec des ONG internationales comme l'EDUCO en Espagne, Direct Aid ou la Fondation Rockefeller. Par exemple, l'EDUCO s'est engagée à donner un appui financier et technique à 7 écoles au nord du pays dans le domaine de l'eau, en réalisant des forages et des jardins scolaires. Le partenariat avec le Centre mondial des légumes (WVC) porte sur un soutien technique pour les jardins scolaires.

QE 4.3 Dans quelle mesure le BP disposait-il des capacités appropriées en matière de ressources humaines pour exécuter le PSP ?

Constatation 4.3a : La gestion des ressources humaines du BP est d'un bon niveau ; sauf pour ce qui est de la décentralisation des tâches vers le sous-bureau du Parakou, jugée insuffisante.

247. L'équipe du BP est composée d'un effectif de 71 personnes en avril 2022¹⁵⁰, lequel a doublé depuis le début du PSP en 2019. En mai 2022, il a encore augmenté d'une dizaine de personnes compte tenu du nombre de postes créés au sein des nouvelles antennes du PAM, cette augmentation étant surtout liée à l'expansion du PNASI (EDS1) entre 2018 et 2022.

248. En même temps que cette expansion du personnel, le PAM a continué à prioriser le recrutement de personnels féminins, sa politique visant à ce qu'au moins 60 pour cent des CV sélectionnés soient de femmes pour les recrutements du BP au niveau national. Les indicateurs clés sur la gestion des ressources humaines indiquent que la proportion de femmes dans la composition du personnel du PAM a progressé de 32 à 43 pour cent, dépassant d'ores et déjà la cible pour l'année 2022. Un budget est disponible pour faciliter l'intégration pratique de ces personnes vivant avec un handicap au niveau des infrastructures¹⁵¹.

249. Jusqu'en avril 2022, le BP disposait d'un effectif important au niveau de Cotonou composé d'environ 60 personnes. Seul un sous-bureau était implanté à Parakou avec deux antennes (Alibori et Atacora), et une autre à Bohicon, de trois personnes. La gestion des programmes d'urgence (RECOBA) et les achats locaux sont gérés à partir du BP à Cotonou. Le manque de proximité de ces équipes a fait que la gestion, coordination et communication ont été insuffisantes avec les organisations paysannes ciblées pour les achats locaux¹⁵².

250. Depuis mai 2022, en vue de l'élargissement du PNASI d'ici 2025, le personnel additionnel a été placé dans les 12 départements, afin également de pouvoir suivre de plus près les ONG d'accompagnement¹⁵³.

¹⁴⁹ La visite d'une école dotée de cantine au nord a montré ce phénomène : un des fonds internationaux avait financé la cuisine et son équipement, le réfectoire avec des robinets, le stockage des denrées et l'approvisionnement de l'électricité par des plaques solaires ; après un an, à l'exception d'une plaque solaire, plus rien ne fonctionnait.

¹⁵⁰ PAM-Bénin communication personnelle

¹⁵¹ Communication section RH du BP.

¹⁵² Communication sous-bureau de Parakou ; entretiens avec les membres des coopératives à Parakou.

¹⁵³ Communication Bureau pays Bénin

Tableau 16 : Indicateurs de performance clés concernant les ressources humaines du BP

Indicateur de performance RH clé	2018	2019	2020	2021	Cible 2022
Taux de finalisation de l'évaluation de la performance du personnel (PACE)	60%	100%	N/A	En cours	100%
Taux de finalisation des formations obligatoires	90%	100%	80%	92%	≥95%
Représentation des femmes dans le personnel	32%	35%	36%	43%	44%
Délai de recrutement			4 mois	3 mois	3 mois

Source : données de suivi du BP, Plans annuels de performance 2019-2022

Constatation 4.3b : En ce qui concerne les nouvelles activités, notamment les achats locaux – activité prioritaire pour le PNASI –, la programmation inclusive et la réponse aux urgences, un manque d'expertise appropriée et de décentralisation de cette expertise vers les sous-bureaux et les antennes a été ressenti.

251. La forte concentration du personnel à Cotonou a eu un impact négatif sur la mise en œuvre et le suivi de quelques activités comme la promotion et le développement des achats locaux. L'expertise nécessaire – commercialisation agricole et/ou appui aux organisations paysannes – n'existe pas au niveau du BP ni au sein du sous-bureau de Parakou, le bureau proche des bénéficiaires de l'activité « achats locaux ». La coordination et la communication insuffisantes avec les organisations paysannes ciblées (voir SQ 2.1) expliquent probablement cet échec.

252. On constate un manque d'attention particulière vis-à-vis de la performance de la programmation, des stratégies et des activités visant les groupes les moins privilégiés, notamment dans le cadre de l'EDS1 où l'inclusivité des filles (niveau de scolarisation), des cuisinières ou des enfants vivant avec un handicap n'est pas abordée. Ceci est dû à un manque d'expertise genre au sein du BP, la responsable de ce domaine cumulant d'autres tâches¹⁵⁴.

253. Une troisième difficulté, constatée au niveau de la composition des ressources humaines, est l'expertise très limitée sur la réponse aux urgences, ce qui a probablement entraîné des retards dans la réponse aux inondations (voir QE 3.1). Or les problèmes de sécurité à la frontière avec le Burkina Faso pourraient s'aggraver et déclencher le mouvement de populations en externe ou en interne et donc un besoin d'intervention humanitaire. De plus, afin de répondre aux besoins organisationnels de l'ANPC, des compétences plus appropriées sont requises, qui n'existent pas pour l'instant. Enfin, s'il est nécessaire de définir à nouveau une approche résilience, incluant une assistance technique dans ce domaine (en cours) on constate que l'expertise du BP dans ce domaine est tout aussi limitée¹⁵⁵.

QE 4.4 Dans quelle mesure les systèmes de suivi et de rapport ont-ils été utiles pour suivre et démontrer les progrès vers les résultats attendus et pour éclairer les décisions de gestion ?

Constatation 4.4a : Une amélioration du système S&E de l'alimentation scolaire a été observée mais il s'agit du système de suivi du gouvernement et non du suivi des effets de l'intégration des activités complémentaires (ex. effets transformateurs de genre, nutrition, accès aux marchés). Malgré cette amélioration, des soucis concernant le suivi opérationnel du PNASI (EDS1) et la prise de décisions stratégiques basées sur les recommandations concernant l'assistance alimentaire (EDS4), persistent.

¹⁵⁴ Un nouveau consultant en matière de résilience a été recruté depuis juillet 2022.

¹⁵⁵ Voir note ci-dessus : ce consultant recruté en juillet 2022 est le seul impliqué dans la rédaction d'une proposition sur un nouvel EDS axé sur la résilience.

254. Les systèmes de suivi et d'évaluation utilisés dans le contexte du PSP concernent notamment le suivi des activités de l'alimentation scolaire (EDS1) et de l'assistance alimentaire (EDS4).

EDS1 Alimentation scolaire

255. Le suivi par le MEMP est réalisé sur la base de l'année scolaire tandis que le PAM prend pour base l'année calendaire. Le manque d'alignement des données ne permet pas, par conséquent, de les comparer ni de les analyser conjointement.

256. Le suivi des indicateurs définis est un élément clé dans la mise en œuvre du PNASI comme convenu entre le ministère et le PAM dans leur protocole d'accord. Les indicateurs du programme des cantines scolaires évaluent la présence des élèves et leur performance académique. L'organisation du suivi se fait principalement avec le personnel (médiateurs et superviseurs) des ONG d'accompagnement et les antennes du PAM. Il est donc bien conçu, fonctionnel et opérationnel. Les fiches et cahiers sont tenus à jour comme constaté au cours des visites des écoles. Le suivi par les ONG inclut également des indicateurs standard transversaux du PAM, comme le nombre de femmes dans les CdG, et le partage d'information avec les bénéficiaires, y compris les parents des élèves, la production des jardins ou champs scolaires. Des études récentes (2022) contribuent à une meilleure compréhension de l'état nutritionnel des enfants dans les écoles pilotes. Elles sont de bonne qualité en incluant un nombre satisfaisant de facteurs et d'analyses anthropométriques. Le PAM n'a pas précisé comment les résultats de ces études avaient été utilisés¹⁵⁶.

257. Selon le PAM « la disponibilité des données de suivi a permis de tirer des leçons opérationnelles pour le bon fonctionnement du PNASI et elles sont pertinentes pour la prise de décisions stratégiques au niveau du comité de supervision tripartite »¹⁵⁷. Il existe cependant des problèmes opérationnels relatifs au système de suivi car la collecte des données dépend du personnel de l'école, notamment du directeur. Le nombre des élèves, l'un des indicateurs principaux de suivi, est vérifié sur la base de comptages journaliers.

258. Au cours de la mise en œuvre du PNASI, soit depuis 2019, le PAM et le MEMP ont pu constater que le suivi posait souvent des problèmes. Les recensements d'élèves communiqués ne correspondaient souvent pas à la réalité, alors que le suivi de cet indicateur est essentiel à la planification des distributions de denrées. Il est par conséquent de la plus haute importance de disposer de chiffres corrects. Fin 2021, le PAM a réalisé une mission d'identification des problèmes et formulé des recommandations pour solutionner les failles observées. Selon le rapport de la mission, il a été relevé qu'une grande partie des écoles visitées (n=50 écoles) ne tenaient pas les fiches de présence à jour. Les recommandations faites à l'issue de la mission sont en cours de mise en œuvre, notamment par les ONG d'accompagnement des écoles. Le PAM n'a réagi par une évaluation de ces problèmes qu'après deux ans et demi. Malgré le fait que l'impact sur la quantité de denrées distribuées ne soit pas important, le problème des chiffres gonflés, comme indiqué par l'Unité présidentielle de suivi sur l'éducation, demeure¹⁵⁸.

259. Au niveau du suivi des indicateurs des objectifs intermédiaires (« outcomes ») (voir une liste complète dans le tableau 8), la fourniture de données est de la responsabilité des directeurs. Il s'agit ici de données de routine fournies au MEMP. Leur véracité dépend alors nécessairement de la qualité du suivi opéré par les fonctionnaires de ce ministère. Comme déjà constaté ci-dessus (QE 2.1 EDS1), les résultats mesurés au niveau des effets tels que formulés dans le PSP ne sont pas forcément sous le contrôle du PAM. De plus, la précision de la mesure des indicateurs de l'EDS1 dépend largement des facteurs échappant au contrôle du PAM, en l'occurrence la capacité des directeurs à remplir les fiches correctement. Les résultats de ces indicateurs sont donc parfois difficiles à interpréter, comme déjà expliqué sous QE 2.1¹⁵⁹.

¹⁵⁶ Il existe l'étude menée par l'UAC-FSA de janvier 2022 mentionnée ci-dessus ; le suivi de l'état nutritionnel des enfants de 300 écoles dans le contexte du financement par le Pays-Bas n'a pas encore abouti à un rapportage des données

¹⁵⁷ PAM Bénin : document interne ; août 2021 ; communication MEMP et UPS-Éducation se référant au comité quadripartite (MEMP, UPS-Éducation, PAM-Bénin, et ONG concernées).

¹⁵⁸ Communication UPS-Éducation.

¹⁵⁹ L'évaluation finale du PNASI constate également des « multiples divergences ...dans la base de données et la persistance d'erreurs », et « ... De la fragilité du système de reporting... ». Le rapport constate quand-même « une progression récente indéniable ... »

EDS4 Réponse aux urgences

260. Concernant l'activité de l'assistance alimentaire (EDS4), le suivi a surtout été réalisé au moment des distributions (collecte de données correspondant au nombre de bénéficiaires etc.) et après la distribution (*Post Distribution Monitoring*, PDM). Le système PDM suit des procédures standardisées par le PAM au niveau global. Le suivi PDM des distributions alimentaires de 2020 a abouti à un rapport de bonne qualité avec des analyses, constats, leçons apprises et recommandations basées sur des données quantitatives et qualitatives. Il a aussi analysé l'impact de la COVID-19 sur la sécurité alimentaire. Des recommandations ont été faites par exemple sur l'absence de suivi au cours de certaines distributions (réalisées en 2022), l'organisation du ciblage qui de nouveau suscité des incompréhensions du côté des populations.

QE 4.5 Quels autres facteurs peuvent expliquer la performance du PAM et sa capacité à opérer la réorientation stratégique visée par le PSP ?

Constatation 4.5a : Les facteurs positifs expliquant la performance du PAM sont surtout liés à la bonne volonté politique du gouvernement de créer des conditions positives pour le programme d'alimentation scolaire (EDS1) et le grand intérêt des partenaires techniques et financiers à l'appuyer.

261. La performance du PAM, dans le contexte de la mise en œuvre du PSPP-T et du PSP de 2018 à juin 2022, a été positivement influencée par les facteurs suivants :

- La bonne volonté politique du gouvernement de financer le PNASI. L'implication directe de la Présidence de la République et de six ministères est l'expression de cette volonté, comme leur suivi, la coordination tripartite, la volonté de pérenniser le programme par une loi, etc.
- L'engagement du gouvernement dans toutes les étapes du programme est manifeste. La promotion active du MEMP opérée à différents niveaux en est l'illustration, tout comme le suivi par l'unité de la Présidence créée à cet effet. L'intérêt porté à l'évaluation récente du PNASI, conjointement avec le PAM, et la formulation des termes de référence pour l'assistance technique du CERFAM, en sont d'autres exemples clairs.
- La reconnaissance du PAM comme unique structure dans le pays capable de gérer un vaste programme logistique comme le PNASI y est certainement pour quelque chose.
- De même, au niveau des agences et organisations des Nations Unies, la reconnaissance de l'importance du rôle du PAM dans le PNASI est certaine (coordination et contribution).
- Le rôle des bailleurs dans le financement et l'orientation stratégique des activités du PAM est un facteur très important. Malgré son faible succès dans la collecte de fonds jusqu'à présent, le PAM fait beaucoup d'effort pour identifier des partenaires techniques et financiers prêts à appuyer ses activités au Bénin, comme récemment le Canada et la Fondation Rockefeller. Certains bailleurs indiquent que le PAM est très bien placé pour la mise en œuvre d'un tel programme et mérite d'être soutenu. L'appréciation par le gouvernement du rôle du PAM dans le PNASI est un atout majeur.
- Sous un angle moins positif, il est fort probable que l'intérêt financier de ces bailleurs soit limité à cause des besoins plus pressants des pays voisins, surtout ceux du Sahel¹⁶⁰. Ceci est palpable tant au niveau du financement des activités nutrition, que du renforcement des capacités et dans une moindre mesure au niveau de la réponse aux urgences.
- Les effets du changement climatique se font déjà sentir et perturbent la saison des pluies partout dans le pays. Le Bénin est considéré comme l'un des pays les plus susceptibles d'être affectés par le changement climatique. Mais le PAM n'est pas encore préparé pour répondre à ces effets ; il lui manque assurément une stratégie d'adaptation.

¹⁶⁰ Selon les données de l'OCDE (de 2018 à 2020), l'APD brute au Burkina Faso et au Niger est respectivement 82 et 98 pour cent plus élevée que celle dont bénéficie le Bénin.

- L'absence d'une structure étatique centrale responsable du PNASI ralentit le transfert graduel des compétences au niveau décentralisé.

262. L'expérience acquise par les huit ONG d'appui du PNASI est un véritable atout, notamment grâce aux liens directs tissés avec les écoles sur le terrain. Cette proximité des médiateurs délégués par ces ONG a créé une certaine confiance entre les communautés et les organisations d'accompagnement, ce qui n'est pas toujours chose facile.

3. Conclusions et recommandations

3.1 CONCLUSIONS

263. Conclusion 1. Le PAM a contribué de manière satisfaisante au Programme national de l'alimentation scolaire intégrée (PNASI) qui profite à près d'un million d'enfants. En appuyant actuellement plus de 5 300 écoles dans l'ensemble du pays, le PAM a soutenu directement près d'un million d'enfants de 6 à 14 ans, soit plus de la moitié des enfants fréquentant une école publique au Bénin. C'est un véritable succès du point de vue du nombre d'écoles soutenues, de la logistique et du bilan tiré après cinq ans de service de soutien, optimisé par l'accompagnement de proximité.

264. La majorité des résultats attendus du volet alimentation scolaire du PSP ont été atteints, notamment pour ce qui est des taux de scolarisation, de fréquentation scolaire, et de réussite qui ont été améliorés. Ainsi, le PAM a contribué au développement humain du pays, objectif primordial du Gouvernement du Bénin. Et indirectement, grâce au programme d'alimentation scolaire, le PAM a pu contribuer à la sécurité alimentaire d'environ 200 000 familles. Il a également permis aux familles des réaliser des économies, en leur épargnant de dépenses alimentaires et en leur faisant économiser du temps qu'elles ont pu destiner à des activités rémunératrices.

265. Les autres dimensions potentielles du PNASI, liées à la dynamisation de la production agricole et à l'appui à l'économie locale, ont été partiellement réalisées par des achats de maïs et de haricots au niveau national (environ 40 pour cent du total des denrées). L'acquisition de denrées auprès de petits producteurs – priorité du gouvernement en vue de soutenir la production agricole des communautés fournissant les aliments – a moins réussi. Ainsi, le PNASI n'a – jusqu'à présent – pas été exécuté dans son intégralité.

266. Conclusion 2. Le PSP a contribué au renforcement significatif du partenariat et des relations entre le PAM et l'État béninois. La visibilité du PAM au Bénin est surtout liée à la mise en œuvre, au suivi et à l'adaptation du PNASI. Cette collaboration fructueuse au cours des cinq dernières années, a été rendue possible grâce à une confiance mutuelle et à une reconnaissance du rôle de chacun. Dans le cadre de l'alimentation scolaire (EDS1), les choses progressent aussi avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre du *Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable*.

267. Le financement du PNASI par le gouvernement est l'expression de sa confiance envers le PAM, avantage ayant aussi fortement influencé la mise en œuvre de la stratégie du PSP. Avec l'accent mis sur l'appui au PNASI, le PAM a donc pu orienter une grande partie de ses efforts. Les partenaires techniques et financiers (PTF) ont perçu l'avantage comparatif du PAM essentiellement dans le domaine de l'alimentation scolaire, ce qui lui a permis de focaliser ses ressources requises et non de les disperser vers d'autres composantes du PSP. Par conséquent, ce partenariat peut aussi signifier des contraintes à l'action du PAM, s'il entendait poursuivre d'autres objectifs de son mandat.

268. Conclusion 3. Au Bénin, le PSP étant presque exclusivement orienté vers l'alimentation scolaire, le PAM se trouve confronté à un déséquilibre :

269. D'une part, le PSP s'inscrit dans les objectifs du gouvernement, notamment le développement du capital humain au Bénin à travers son appui au PNASI ;

270. D'autre part, le PSP ne s'est pas suffisamment positionné par rapport au rôle du PAM dans la résolution des causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin.

271. Parallèlement, l'expansion de la couverture du PNASI a fait qu'une grande partie des capacités et de l'attention du PAM ont été dirigées vers cette composante, limitant la progression des autres initiatives. La contribution au renforcement des capacités dans le cadre de l'EDS4 est surtout orientée vers la fourniture des équipements.

272. De même, l'accent ayant été mis sur la mise en œuvre du PNASI, des opportunités de développement des capacités au Bénin ont été manquées, ce qui pose des risques pour la durabilité des programmes à long terme. Le désengagement progressif du PAM pour la mise en œuvre du PNASI et le transfert des responsabilités au gouvernement d'ici la mi-2023 ne semblent pas en vue sur la période du PSP actuel.

273. Conclusion 4. La contribution du PSP à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays a été relativement modeste. Le PAM a contribué à une meilleure compréhension de la SAN au Bénin par son soutien aux études Faim zéro 2018, AGVSA 2017 et AGVSAN-SA 2022. Dans le même temps, l'orientation quasi exclusive du PSP vers le volet alimentation scolaire a remis en question la contribution du PAM à l'ODD 2 au Bénin.

274. L'insécurité alimentaire touche une grande de la population (26 pour cent, qui semble aller croissant) et la capacité du PAM à changer cette situation a été surtout indirecte : seul le volet de la réponse aux urgences a contribué à l'assistance alimentaire, et ce de façon modeste (moins de 12 000 ménages ont bénéficié de l'assistance alimentaire). Le ciblage des ménages, dans les communes souffrant de l'insécurité alimentaire la plus élevée, telles qu'identifiées par l'AGVSAN, n'a pas été réalisé, et la couverture des personnes les plus vulnérables a été très modeste.

275. S'agissant de la sécurité nutritionnelle, le PAM n'a pas pu développer un volet nutrition effectif n'ayant pu mobiliser des fonds pour le programme proposé auprès des bailleurs, compte tenu notamment de l'absence d'analyse véritable de son rôle dans ce domaine. Par conséquent, le PAM n'a pas pu contribuer à la réduction de la malnutrition chronique, ni au renforcement des capacités du gouvernement en matière d'éducation nutritionnelle, de communication sociale et de changement de comportement (axes pourtant prévus dans le PSP). L'absence de financement sur l'ensemble de la période du PSPP-T et du PSP conduit à remettre en question la stratégie choisie, qui n'a pas fait l'objet d'une révision, notamment faute d'analyse des causes profondes de la malnutrition et de la conception d'une réponse adéquate.

276. Conclusion 5. La stratégie de renforcement des capacités du PAM n'a pas été suffisamment articulée en fonction de la chaîne des résultats espérés. La structure du PSP n'a pas facilité une approche intégrée, ce qui a conduit à des résultats modestes. Le PAM ne s'est pas engagé de manière urgente sur le volet renforcement des capacités du PSP. L'approche multisectorielle de renforcement des capacités est une priorité stratégique du gouvernement. Elle peut en effet contribuer au développement des capacités des six ministères concernés par le PNASI et à la création de structures inclusives et efficaces. Néanmoins, et par manque de financement externe, le PAM n'a pas pu porter son attention sur le renforcement des capacités sur la période 2019-2021. Ce n'est que relativement tard que des efforts ont été déployés pour obtenir un financement extérieur. L'engagement du gouvernement pour financer directement le volet de renforcement des capacités (EDS3) a été moins palpable. Par conséquent, la mise en place d'un environnement favorable, de systèmes adéquats et le renforcement des capacités aux différents niveaux pour un transfert de responsabilités, supposent une stratégie sur le long terme.

277. Par ailleurs, la formulation d'une composante séparée pour le renforcement des capacités lié au PNASI, n'a pas abouti faute d'une stratégie claire. La structure du PSP n'a pas permis de garantir une approche intégrée. Les efforts ont été éparpillés dans différents volets, ce qui a remis en cause le financement du processus de pérennisation des principales réalisations du PSP, notamment celles du PNASI. Le PAM a convenu avec les différents ministères de l'élaboration d'une stratégie de pérennisation du PNASI, mais sa mise en œuvre n'en est qu'à ses débuts.

278. Conclusion 6. Les dimensions transversales ont été insuffisamment promues par manque de stratégie claire du PAM, notamment à propos de l'égalité des sexes. Le ratio de scolarisation des filles n'a pas évolué au même rythme que celui des garçons ; la brèche entre les sexes n'a donc pas été réduite. Les cuisinières (plus d'une dizaine de milliers au niveau des cantines soutenues) n'ont pas reçu d'attention concrète et leur travail reste, par conséquent, pénible et peu reconnu si l'on en juge par leur niveau de rémunération. Le PAM n'a pas déployé d'efforts suffisants pour répondre au défi de la promotion de l'égalité des sexes. Un système de redevabilité, de signalement des plaintes, et de suivi de résolution reste à développer.

279. Au regard des principes humanitaires, il existe le risque d'une certaine dépendance du PAM s'agissant de la sélection des zones d'intervention, notamment sous l'EDS1 (alimentation scolaire) et l'EDS4 (assistance alimentaire). Pour la plupart, les zones cibles sont choisies par le gouvernement et les bailleurs, ce qui compromet le principe d'indépendance.

280. Dans le contexte de l'environnement, le PAM ne répond pas de manière cohérente aux risques environnementaux et aux possibilités d'amélioration. Notamment, il n'existe pas d'approche de renforcement de la résilience face aux changements climatiques (surtout dans le cas des inondations).

281. Conclusion 7. Le PAM a globalement mis en œuvre le PSP de manière efficiente, notamment au niveau de la logistique et des délais de distribution des denrées. Un modèle d'approvisionnement plus durable,

basé sur des produits locaux et sur l'introduction de modalités alternatives est en cours d'exploration et sera un élément essentiel de la pérennisation du PNASI. Au-delà de cette avancée, le PAM a très peu exploré les moyens de distributions alternatifs basés sur des outils mobiles, entre autres parce que le gouvernement préfère la distribution de denrées alimentaires au transfert d'argent. Des projets pilotes, où les écoles dotées de cantines reçoivent de l'argent « mobile » pour s'approvisionner localement afin de stimuler l'économie locale, n'ont pas encore débuté. Ainsi, le PAM, conjointement avec ses partenaires, n'a pas encore pu faire la démonstration de pistes alternatives pertinentes, ayant déjà fait leurs preuves dans d'autres pays d'Afrique.

282. Conclusion 8. Les faiblesses de capacité en ressources humaines dans certains domaines ont restreint la formulation des stratégies spécifiques, entravé la mise en œuvre et affecté les résultats. Les compétences des ressources humaines du BP Bénin sont généralement de haut niveau, mais des lacunes existent dans certains domaines d'expertise, compromettant la capacité du BP à répondre à toutes les priorités du PSP (cf. manque de capacité à formuler des stratégies de fond et de mise en œuvre). Au niveau du BP, et malgré des efforts constants de diversification des financements et de création de partenariats, l'expertise technique en matière de genre, de réponse aux urgences, de résilience, d'adaptation au changement climatique, d'organisation paysanne et de commercialisation agricole, reste un facteur limitatif. La décentralisation vers les sous-bureaux et les antennes est en cours, mais la délégation des tâches – en dehors du PNASI – reste limitée. Par conséquent, en dehors de l'appui direct aux écoles dotées de cantines scolaires, le PAM ne dispose pas d'expertise adéquate, surtout sur le terrain, pour répondre aux objectifs prioritaires du PSP. Il sera donc important d'assurer une répartition plus équilibrée des capacités (thématiques et géographiques) en particulier pour assurer une meilleure intégration des activités de développement dans le programme d'alimentation scolaire, ainsi que le transfert des responsabilités vers les administrations publiques.

3.2 RECOMMANDATIONS

283. L'évaluation a abouti à trois recommandations stratégiques et deux recommandations opérationnelles liées à la conception et à la mise en œuvre du prochain PSP. Les recommandations s'appuient dans une certaine mesure sur les recommandations formulées par l'évaluation conjointe du programme gouvernemental d'alimentation scolaire et tiennent compte des contributions et des commentaires reçus lors des discussions avec le bureau de pays, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest et les partenaires extérieurs lors de deux ateliers de parties prenantes organisés à Cotonou en novembre 2022.

	Recommandation	Type de recommandation	Bureaux et divisions du PAM responsables	Entités apportant leur concours	Degré de priorité	Délai de mise en œuvre
1	Le PAM devrait trouver un juste équilibre pour ce qui est de l'orientation stratégique du plan stratégique de pays	Stratégique	Bureau de pays	Bureau régional	Élevé	
1.1	Au titre de la composante relative à l'alimentation scolaire, le PAM devrait renforcer la mobilisation des partenaires en faveur de la réalisation des activités complémentaires afin d'améliorer l'état nutritionnel des élèves et de promouvoir l'économie locale. <i>[Voir aussi la recommandation 5 de l'évaluation conjointe du programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI).]</i>					Juin 2024
1.2	Le PAM devrait prendre en compte les aspects nutritionnels de façon systématique et revoir la pertinence et la valeur relative d'une composante ponctuelle axée sur la nutrition par rapport à une approche intégrée. Il devrait envisager d'élaborer une approche contribuant à renforcer les systèmes alimentaires et les filières à dimension nutritionnelle.					Mars 2024
1.3	Le PAM devrait axer davantage son action sur la résilience des communautés rurales face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il devrait contribuer à l'élaboration d'une approche stratégique d'amélioration de la résilience des ménages, qui soit fondée sur l'agriculture et l'adaptation aux changements climatiques, et déterminer la valeur ajoutée qu'il apporte dans le cadre de la mise en œuvre de cette approche.					Juin 2024

	Recommandation	Type de recommandation	Bureaux et divisions du PAM responsables	Entités apportant leur concours	Degré de priorité	Délai de mise en œuvre
1.4	Le PAM devrait donner la priorité à l'élaboration des interventions à mener en cas de chocs grâce à une approche intégrée au système de protection sociale. Une attention particulière doit être accordée à l'appui à apporter aux mécanismes d'analyse de la vulnérabilité et des risques et aux dispositifs d'alerte précoce. D'un point de vue géographique, il sera nécessaire de prêter une attention spécifique aux zones frontalières du nord du pays, qui risquent d'être touchées par des conflits et des crises humanitaires.					Décembre 2024

	Recommandation	Type de recommandation	Bureaux et divisions du PAM responsables	Entités apportant leur concours	Degré de priorité	Délai de mise en œuvre
2	Le PAM devrait renforcer l'intégration des aspects transversaux	Stratégique	Bureau de pays	Bureau régional	Élevé	
2.1	Le PAM devrait intégrer des activités de renforcement des capacités dans les effets directs qui s'y prêtent, sur la base d'une analyse complète des besoins, y compris au niveau décentralisé, et d'une stratégie de financement, notamment dans le domaine de l'alimentation scolaire.					Juin 2024
2.2	Conjointement avec les partenaires, le PAM devrait définir une stratégie équilibrée d'investissement sur la base des besoins en services complémentaires, tels que l'approvisionnement en eau, les services sanitaires et les services de santé. Il devrait mener des activités d'éducation nutritionnelle à l'intention des écoliers, et devrait à cet égard envisager d'élaborer des programmes d'étude pour inciter au changement de comportement à long terme. <i>(Voir aussi la recommandation 5 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</i>					Mars 2024
2.3	Le PAM devrait renforcer l'inclusion et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le plan stratégique de pays en s'appuyant sur des analyses approfondies. Il devrait notamment promouvoir la scolarisation et la poursuite de la scolarité des filles ainsi que les mécanismes permettant de rendre compte de l'action menée. <i>(Voir aussi la recommandation 6 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</i>					Juin 2024
2.4	Le PAM devrait expliquer la méthode suivie pour sélectionner les écoles bénéficiaires et choisir les zones devant recevoir une assistance alimentaire.					Mars 2024
2.5	Le PAM devrait améliorer le système de suivi et d'évaluation des thématiques transversales. <i>(Voir aussi recommandation 3 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</i>					Juin 2024

	Recommandation	Type de recommandation	Bureaux et divisions du PAM responsables	Entités apportant leur concours	Degré de priorité	Délai de mise en œuvre
3	Le PAM devrait promouvoir ses atouts spécifiques, qui vont au-delà de l'appui qu'il apporte au programme national d'alimentation scolaire intégré	Stratégique	Bureau de pays	Bureau régional	Élevé	
3.1	Le PAM devrait renforcer sa participation aux dialogues stratégiques nationaux sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, la résilience et les changements climatiques.					Juin 2024
3.2	Le PAM devrait renforcer le dialogue avec les donateurs dans ces domaines et préciser quels sont ses atouts particuliers.					Juin 2024
3.3	Le PAM devrait redynamiser et élargir les partenariats stratégiques pour contribuer à l'élimination des causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et œuvrer notamment en faveur de l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques, d'une agriculture à dimension nutritionnelle et de la protection de la fertilité des sols.					Décembre 2024

	Recommandation	Type de recommandation	Bureaux et divisions du PAM responsables	Entités apportant leur concours	Degré de priorité	Délai de mise en œuvre
4	Le PAM devrait renforcer le processus de pérennisation des acquis du plan stratégique de pays (Voir aussi les recommandations 1, 2 et 4 de l'évaluation conjointe du PNASI.)	Opérationnelle	Bureau de pays	Bureau régional	Moyen	
4.1	En collaboration avec les ministères concernés, le PAM devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transfert progressif de la responsabilité de la mise en œuvre du PNASI aux structures gouvernementales, en s'appuyant sur un modèle d'alimentation scolaire durable.					Décembre 2024
4.2	Le PAM devrait transférer des compétences aux structures gouvernementales concernées (PNASI), non seulement au niveau national mais également au niveau décentralisé après analyse des capacités locales.					Juin 2024
4.3	Le PAM devrait accélérer le processus d'institutionnalisation du PNASI en tenant compte des besoins répertoriés en matière de renforcement des capacités.					Juin 2024
4.4	Conjointement avec le Gouvernement, le PAM devrait expérimenter la mise en œuvre du PNASI en milieu urbain de façon à accélérer le transfert de la responsabilité des activités connexes.					Décembre 2024
4.5	Le PAM devrait appuyer le renforcement des capacités des agences nationales travaillant dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la protection sociale (Agence nationale pour la protection civile, SUN-Point focal gouvernemental/Secrétaire permanent du Conseil national de l'alimentation et de la nutrition, Cellule technique de suivi et d'appui à la gestion de la sécurité alimentaire), afin d'accroître l'efficacité de leur action.					Décembre 2024
4.6	Le PAM devrait mettre en œuvre un projet pilote pour expérimenter des méthodes de transfert de fonds et d'autres dispositifs permettant aux écoles dotées de cantines de					Juin 2025

	Recommandation	Type de recommandation	Bureaux et divisions du PAM responsables	Entités apportant leur concours	Degré de priorité	Délai de mise en œuvre
	s'approvisionner auprès de petits producteurs, tout en garantissant la transparence indispensable au bon fonctionnement des cantines.					
5	Le PAM devrait faire concorder les moyens humains et la structure organisationnelle du bureau de pays avec les orientations stratégiques du plan stratégique de pays	Opérationnelle	Bureau de pays	Bureau régional	Moyen	
5.1	Le PAM devrait envisager de déléguer les responsabilités opérationnelles aux sous-bureaux en fonction des compétences requises afin d'améliorer la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, de suivi, d'accompagnement, d'appui aux achats locaux et de préparation aux situations d'urgence, notamment.					Juin 2024
5.2	Le PAM devrait mettre en place les capacités nécessaires pour mener des activités de plaidoyer, et collaborer avec ses partenaires afin de renforcer les capacités des structures gouvernementales décentralisées et de transférer progressivement la responsabilité des activités.					Juin 2024
5.3	Le PAM devrait combler les lacunes relatives aux capacités du personnel – notamment dans les domaines de l'inclusion, de la problématique femmes-hommes, de la nutrition, des achats locaux, de la résilience, des changements climatiques, et de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise – afin de reformuler les stratégies, de les mettre en œuvre et de trouver des solutions.					Mars 2024

Annexes

Annexe 1 : Résumé des termes de référence

Évaluation du plan stratégique de pays du PAM pour le Bénin 2019-2023

Résumé des termes de référence



Les évaluations des plans stratégiques de pays (PSP) portent sur la totalité des activités menées par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans un pays et pendant une période donnée. Leur objectif est double : 1) collecter des éléments de preuve et des enseignements concernant la performance des décisions stratégiques du PAM à l'échelle du pays, particulièrement en vue d'élaborer le prochain PSP ; et 2) permettre de rendre compte des résultats aux parties prenantes du PAM.

Sujet et orientation de l'évaluation

Le **Plan Stratégique de pays pour le Bénin (2019-2023)** prévoyait initialement une stratégie s'inscrivant dans la continuité du cadre de programmation du PSP provisoire de transition (PSPP-T) de 2018-2019, ayant comme principales directions stratégiques i) les populations vulnérables, y compris les enfants d'âge scolaire, ont accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante et aux services sociaux de base tout au long de l'année; ii) l'état nutritionnel des populations vulnérables, y compris des enfants de moins de 5 ans, des adolescents et des filles et des femmes enceintes ou allaitantes dans les zones ciblées, s'améliore conformément aux objectifs nationaux; iii) les institutions nationales et locales disposent de capacités accrues et de systèmes inclusifs plus efficaces pour atteindre l'objectif de développement durable 2, notamment en matière de repas scolaires intégrés et de sécurité alimentaire; iv) les populations affectées par la crise sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après les chocs.

Le PSP a subi deux révisions budgétaires ; la première en 2019 à la suite des inondations graves introduisant un nouvel Effet Direct Stratégique (EDS) et la deuxième en 2020 à la suite aux inondations et COVID-19.

En janvier 2021, le PSP n'avait atteint que 79.1% pour cent de financement du plan d'estimation des besoins, soit 55,5 millions USD sur les 70.1 millions budgétés pour le PSP dans la deuxième révision budgétaire. À la même date, le PSP ciblait un total de 1.05 million de bénéficiaires sur les cinq années.

L'évaluation mesurera les contributions apportées par le PAM aux EDS du PSP, en déterminant les relations de cause à effet susceptibles d'unir les produits des activités du PAM, le processus de mise en œuvre, le contexte opérationnel et les changements observés au niveau des effets directs, y compris inattendus.

L'évaluation sera fondée sur les critères d'évaluation standard du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficacé, la cohérence, la durabilité, l'interdépendance et la couverture des activités. Elle sera également axée sur le respect des principes humanitaires, d'égalité des sexes, de protection et de redevabilité envers les populations affectées.

Objectifs et parties prenantes de l'évaluation

Les évaluations du PAM servent le double objectif de redevabilité et d'apprentissage. L'évaluation fournira l'occasion de tirer des enseignements à l'échelle nationale, régionale et institutionnelle. Le bureau de pays du PAM et ses parties prenantes sont les principaux utilisateurs des constatations et des recommandations de l'évaluation, lesquelles éclaireront la conception du nouveau plan stratégique de pays.

Le rapport d'évaluation sera présenté lors de la session du Conseil d'administration du PAM en novembre de 2023.

Principales questions de l'évaluation

L'évaluation répondra aux quatre questions principales suivantes :

QUESTION 1 : Dans quelle mesure le programme du PAM s'est-il fondé sur des données factuelles et est-il orienté de façon stratégique pour répondre aux besoins des plus vulnérables ?

L'évaluation mesurera le degré de pertinence du PSP par rapport aux politiques, plans, stratégies et objectifs nationaux, et aux objectifs de développement durable, et combien cette pertinence a été informée par des données concernant la sécurité alimentaire dans le pays. Elle examinera aussi si la conception du PSP s'est axée sur une théorie du changement articulant le rôle du PAM en ligne avec ses avantages comparatifs. Elle portera également sur le degré de cohérence du PSP par rapport au cadre général de coopération des Nations Unies ainsi que la mesure dans laquelle il est axé sur des partenariats stratégiques appropriés. La mesure dans laquelle le PAM a maintenu un positionnement stratégique pertinent à la lumière de l'évolution du contexte, des capacités nationales et des besoins sera également évaluée.

QUESTION 2 : Quelles sont l'étendue et la qualité de la contribution spécifique du PAM aux résultats stratégiques du plan stratégique de pays pour le Bénin ?

L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle les activités et produits du PAM ont contribué aux résultats escomptés des PSPP-T et PSP ainsi qu'à la réalisation des objectifs transversaux (principes humanitaires, protection, redevabilité

envers les populations affectées, égalité des sexes et autres considérations éthiques). En outre, il sera jugé si les réalisations du plan stratégique de pays sont susceptibles d'être durables ; et si le plan stratégique de pays a facilité des liens plus stratégiques entre les activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

QUESTION 3 : Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficace pour contribuer à l'obtention des produits escomptés et à la réalisation des effets directs stratégiques définis dans le PSP ?

L'évaluation visera à examiner la livraison des produits dans les délais prévus ; l'adéquation de la couverture et des méthodes de ciblage des interventions ; l'efficacité de la fourniture d'assistance par rapport à son coût ; et si le critère de rentabilité a été considéré dans le choix des approches.

QUESTION 4 : Quels sont les facteurs qui expliquent la performance du PAM et dans quelle mesure il a effectué le virage stratégique attendu du PSP ?

L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle le PSP a pu mobiliser des ressources financières adéquates, prévisibles et flexibles et disposer de ressources humaines appropriées pour soutenir l'exécution du PSP. De plus, l'évaluation examinera l'influence de facteurs tels que la mise en place de partenariats, la collaboration avec d'autres acteurs et une gestion souple et adaptative à un contexte opérationnel dynamique basé sur les résultats.

Portée, méthodologie et considérations éthiques

L'unité d'analyse est le PSP, approuvé par le Conseil d'administration du PAM en juin 2019, ainsi que toute révision ultérieure du budget approuvée. L'évaluation portera sur l'ensemble des activités menées par le PAM de 2018 à mi-2022, donc y compris le PSP-T de 2018-2019.

L'évaluation adoptera une approche mixte en s'appuyant sur des méthodes et sources primaires et secondaires variées, notamment des examens documentaires, des entretiens avec des informateurs clés, des enquêtes et des groupes de discussion. Une triangulation systématique des différentes sources et méthodes sera effectuée afin de valider les constatations et d'éviter tout biais dans le jugement évaluatif.

L'évaluation sera conforme aux normes éthiques du PAM et du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG). Cela comprend, sans s'y limiter, la garantie d'un consentement éclairé, la protection de la vie privée, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des participants, la garantie de la sensibilité aux réalités culturelles, le respect de l'autonomie des participants, la garantie d'un engagement équitable des participants (notamment des femmes et des groupes socialement exclus) et la garantie que l'évaluation ne cause aucun préjudice aux participants ou à leurs communautés.

Rôles et responsabilités

ÉQUIPE D'ÉVALUATION : L'évaluation sera effectuée par une équipe de évaluateurs indépendants dotés d'une expertise dans divers domaines pertinents liés à l'évaluation du PSP pour le Bénin (notamment, la nutrition et la sécurité

alimentaire, le soutien aux économies locales, les cantines scolaires, le soutien aux contreparties nationales, le renforcement des capacités institutionnelles, le genre et les principes humanitaires).

GESTIONNAIRE DE L'ÉVALUATION DU BUREAU DE L'ÉVALUATION

L'évaluation sera gérée par Vivien Knips, chargée d'évaluation au Bureau de l'évaluation du PAM. Elle sera l'interlocuteur principal entre l'équipe d'évaluation, représentée par son chef d'équipe, et les homologues du PAM, veillant notamment à ce que les normes de qualité du Bureau de l'évaluation relatives au processus et au contenu soient respectées. Les procédures d'assurance qualité de deuxième niveau seront appliquées par Michael Carbon, chargé d'évaluation principal au Bureau de l'évaluation du PAM. Marie-Therese El-Ajaltouni, analyste au Bureau de l'évaluation du PAM, soutiendra la recherche et l'analyse des données tout au long du processus.

Un **groupe de référence interne**, composé de parties prenantes du PAM sélectionnées au sein du bureau de pays, du bureau régional et du Siège, sera consulté tout au long du processus d'évaluation pour examiner et commenter les produits de l'évaluation.

La Directrice adjointe de l'évaluation approuvera les versions finales de tous les produits de l'évaluation.

PARTIES PRENANTES : Les parties prenantes du PAM aux niveaux national, régional et du Siège participeront tout au long du processus d'évaluation afin de garantir un degré élevé d'utilité et de transparence. Les parties prenantes externes, telles que les bénéficiaires, le gouvernement, les donateurs, les partenaires de mise en œuvre et d'autres institutions des Nations Unies, seront consultées pendant le processus d'évaluation.

Communication

Les constatations préliminaires seront partagées avec les parties prenantes du PAM au niveau du bureau de pays, du bureau régional et du Siège à l'occasion d'une réunion de bilan organisée à l'issue de l'étape de la collecte de données. Une réunion de bilan plus approfondie sera organisée en juillet 2022 pour éclairer le processus de conception du nouveau plan stratégique de pays. Un atelier d'apprentissage national sera organisé en décembre 2022 pour garantir un processus d'évaluation transparent et promouvoir l'appropriation des constatations et des recommandations préliminaires par les parties prenantes nationales.

Les constatations de l'évaluation seront activement diffusées et le rapport d'évaluation final sera mis à la disposition du public sur le site Internet du PAM.

Chronologie et étapes importantes

Phase de démarrage : avril-juillet 2022.

Collecte de données : juillet 2022.

Bilan de sortie : juillet 2022.

Rapport : août 2022 – décembre 2022.

Atelier d'apprentissage : décembre 2022.

Conseil d'administration : novembre 2023.

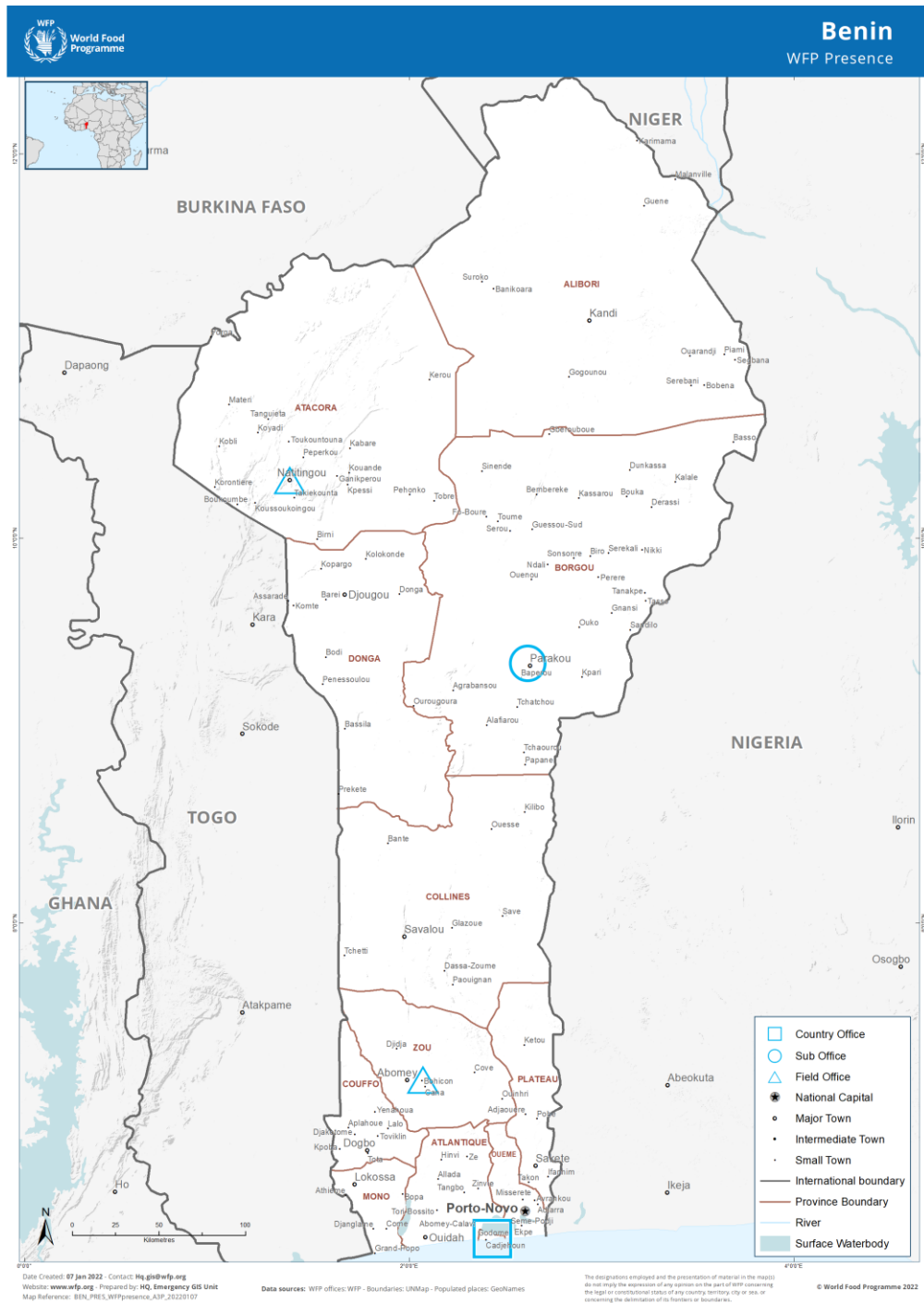
Annexe 2 : Calendrier de l'évaluation

Étape 1 – Préparation		
Approbation des termes de référence provisoires par le Directeur de l'évaluation (DE)/Directeur adjoint de l'évaluation (DAE) et transmission pour avis au Bureau de pays et aux cabinets avec lesquels un accord à long terme a été signé	DE/DAE	Novembre/décembre 2021
Commentaires sur la version provisoire des termes de référence reçus	Bureau de pays	16 janvier 2022
Proposition de date limite, sur la base de la version provisoire des termes de référence	Accord à long terme	10 janvier 2022
Examen de la proposition d'accord à long terme	Gestionnaire de l'évaluation	Janvier/février 2022
Envoi de la version finale des termes de référence aux parties prenantes du PAM	Gestionnaire de l'évaluation	11 janvier 2022
Passation de marché avec l'équipe/le cabinet d'évaluation	Gestionnaire de l'évaluation	10 mars 2022
Étape 2 – Démarrage		
Préparation de l'équipe et analyse documentaire avant les séances d'information organisées par le siège	Équipe	21-25 mars
Séance d'information organisée par le siège et le bureau régional	Gestionnaire de l'évaluation (EM) et équipe	25 mars - 1 avril 2022
Séances de démarrage au BP (Cotonou)	Gestionnaire de l'évaluation + chef d'équipe	4 - 13 avril 2022
Présentation du rapport de démarrage provisoire	Chef d'équipe	11 mai 2022
Assurance qualité et avis du Bureau de l'évaluation	Gestionnaire de l'évaluation	19 mai 2022
Présentation du rapport de démarrage révisé	Chef d'équipe	26 mai 2022
Examen du rapport révisé (y compris les réitérations)	EM/QA2/TL	27 mai - 7 juin 2022
Autorisation à partager le rapport de démarrage avec le BP	DAE	17 juin 2022
Envoi du rapport de démarrage par le gestionnaire de l'évaluation au BP pour commentaires	Gestionnaire de l'évaluation	20-27 juin 2022
Commentaires partagés avec l'EE	BP	28 juin 2022
Soumission du rapport révisé	TL	1er juillet 2022
Examen du rapport révisé	Gestionnaire de l'évaluation	4-5 juillet 2022
Validation du rapport de démarrage	DE/DAE	6 juillet 2022
Le gestionnaire de l'évaluation transmet la version finale du rapport de démarrage aux principales parties prenantes du PAM pour information, et en publie une copie sur l'Intranet.	Gestionnaire de l'évaluation	7 juillet 2022
Étape 3 – Collecte des données, y compris celles relatives aux activités sur le terrain		
Collecte de données dans le pays (trois semaines)	Équipe/BP	5-25 juillet 2022
Bilan de sortie (PPT)	Chef d'équipe	20 juillet 2022
Bilan des observations préliminaires	Équipe	18 août 2022
Étape 4 – Élaboration des rapports		

Version provisoire 0	Envoi d'une version provisoire du rapport d'évaluation au Bureau de l'évaluation (après le contrôle de la qualité institutionnel)	Chef d'équipe	12 septembre 2022
	Retour d'informations du Bureau de l'évaluation sur la qualité, pour communication au chef d'équipe	Gestionnaire de l'évaluation	22 septembre 2022
Version provisoire 1	Envoi de la version provisoire révisée du rapport d'évaluation au Bureau de l'évaluation	Chef d'équipe	18 octobre 2022
	Contrôle de la qualité par le Bureau de l'évaluation	Gestionnaire de l'évaluation	27 octobre 2022
	Autorisation requise avant de diffuser le rapport d'évaluation au groupe de référence interne (GRI)	DE/DAE	Novembre 2022
	Le Bureau de l'évaluation partage la version provisoire du rapport d'évaluation avec le GRI pour avis	Gestionnaire de l'évaluation/GRI	Novembre 2022
	Atelier d'apprentissage (dans le pays ou à distance)	TL/BP/GRE/DDoE/EM	5 et 6 décembre 2022
	Recueil des commentaires du PAM et diffusion à l'équipe	Gestionnaire de l'évaluation	Janvier 2023
	Envoi de la version révisée (s'appuyant sur les commentaires du PAM) du rapport d'évaluation au Bureau de l'évaluation, avec les réponses de l'équipe sur la matrice de commentaires	Équipe d'évaluation	Janvier 2023
Version provisoire 2	Examen de la version provisoire 2	Gestionnaire de l'évaluation	Janvier 2023
	Envoi de la version finale du rapport d'évaluation au Bureau de l'évaluation	Chef d'équipe	Janvier 2023
Version provisoire 3	Examen de la version provisoire 3	Gestionnaire de l'évaluation	Janvier/février 2023
	Recueil de l'approbation finale du DE/DAE	DE/DAE	Mars/Avril 2023
Rapport succinct de l'évaluation	Version provisoire du rapport succinct de l'évaluation	Gestionnaire de l'évaluation	Avril 2023
	Demande d'autorisation au DE/DAE pour la transmission du rapport succinct de l'évaluation	DE/DAE	Avril 2023
	Après autorisation du directeur, le Bureau de l'évaluation transmet le rapport succinct de l'évaluation à la haute direction du PAM pour avis	DE/DAE	Avril 2023
Étape 5 – Conseil d'administration et suivi			
	Envoi du rapport succinct de l'évaluation/des recommandations à la Division chargée de la planification des performances (CPP) pour la réponse de la direction + envoi du rapport succinct de l'évaluation au secrétariat du Conseil d'administration pour révision et traduction	Gestionnaire de l'évaluation	Mai 2023
	Dernières actions, publication sur les sites du Bureau de l'évaluation, table ronde du Conseil d'administration, etc.	Gestionnaire de l'évaluation	Avril - Octobre 2023
	Présentation du rapport succinct de l'évaluation au Conseil d'administration	DE/DAE	Novembre 2023
	Présentation de la réponse de la direction au Conseil d'administration	Directeur régional/ CPP	Novembre 2023

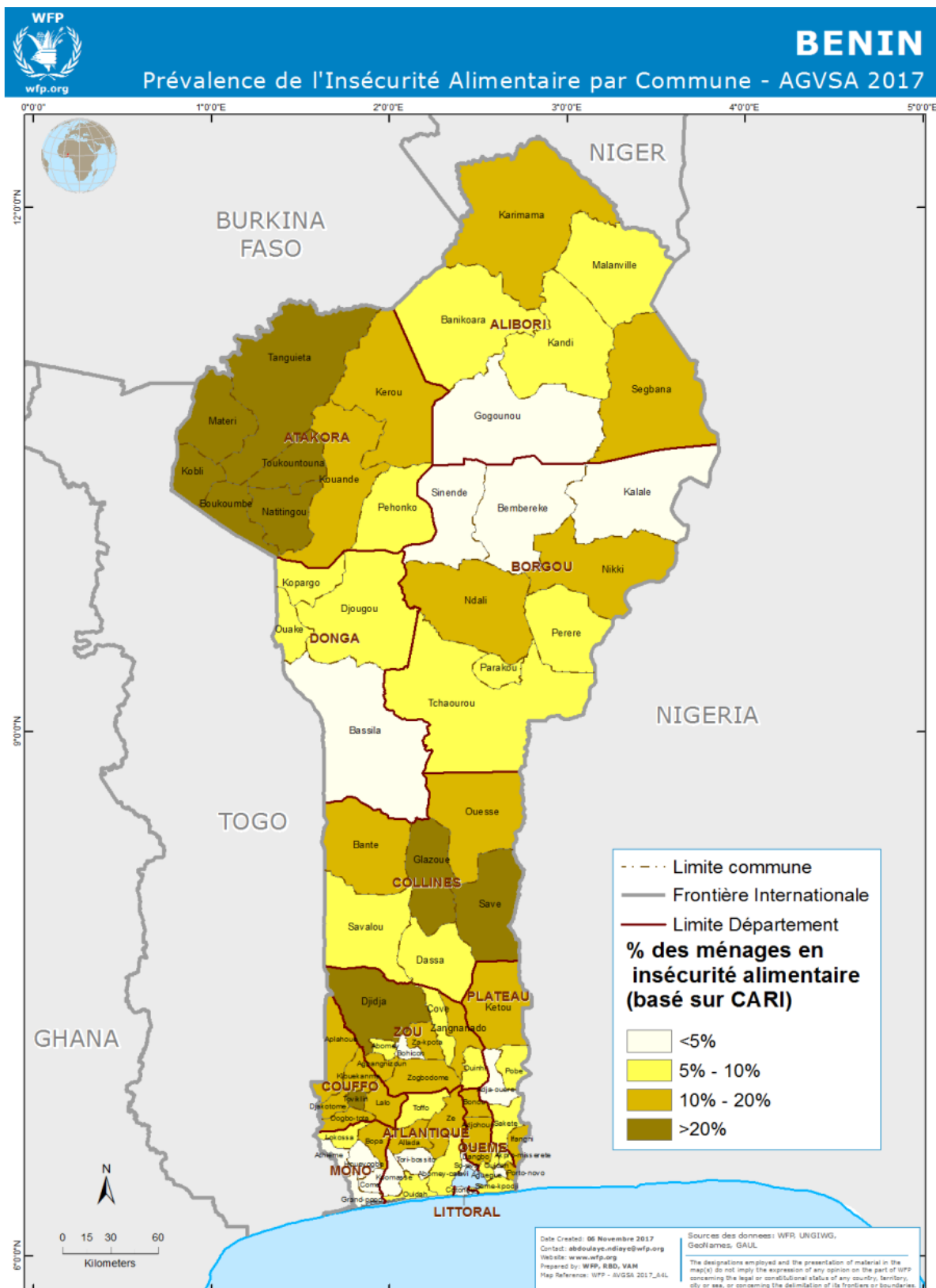
Annexe 3 : Carte des interventions du PAM au Bénin

Figure 12 : Carte de la présence du PAM au Bénin



Source : WFP GIS unit

Annexe 4 : Carte Sécurité alimentaire



Annexe 5 : Méthodologie

284. Cette Annexe méthodologique résume les méthodes prévues et effectivement employées par l'équipe d'évaluation au cours de cette évaluation du PSP (EPSP). L'approche suivie s'appuie sur l'approche méthodologique originale suggérée dans les termes de référence et reflétée dans le rapport de démarrage. L'approche d'évaluation a été structurée autour des quatre questions standardisées selon les termes de référence :

- Question d'évaluation 1 : Dans quelle mesure le programme du PAM s'est-il fondé sur des données factuelles et est-il orienté de façon stratégique pour répondre aux besoins des plus vulnérables ?
- Question d'évaluation 2 : Quelles sont l'étendue et la qualité de la contribution spécifique du PAM aux effets directs stratégiques du Plan stratégique de pays pour le Bénin ?
- Question d'évaluation 3 : Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficace pour contribuer à l'obtention des produits escomptés et à la réalisation des effets directs stratégiques définis dans le PSP ?
- Question d'évaluation 4 : Quels sont les facteurs qui expliquent la performance du PAM et dans quelle mesure il a effectué le virage stratégique attendu selon le PSP ?

285. Les PSP étant un instrument relativement nouveau, cette évaluation ne poursuit pas seulement un but informatif, mais également formatif, d'autant plus qu'elle doit servir de base à la prochaine version d'un PSP au Bénin.

286. Pour cette évaluation, le PSP a servi de point de départ pour déterminer si et comment il a permis d'encadrer et d'éclairer les programmes et activités du PAM au Bénin. L'analyse effectuée au cours de la phase de démarrage, qui s'est déroulée du 4 au 13 avril 2022, a permis de comprendre les liens entre la stratégie reflétée dans le PSP et les activités menées au niveau opérationnel, de développer la théorie de changement du PSP, et aussi de cerner les parties prenantes de cette évaluation, leurs intérêts particuliers et la façon dont elles peuvent y participer. Par suite, au cours de la phase de collecte des données, l'EE a approfondi les enjeux et particularités du travail du PAM au Bénin, de manière à apprécier de quelle façon les programmes et les activités s'intègrent dans le DSP et, en fait, produisent les résultats stratégiques qui y figurent.

287. Les données ont été collectées à l'aide des outils de collecte de données définis ci-dessous. Les rôles et responsabilités sont définis dans le tableau ci-dessous.

Tableau 17 : Rôles et responsabilités des membres de l'équipe d'évaluation

Membres de l'équipe d'évaluation et rôle	Responsabilités	Couverture
Bert Lof Chef d'équipe	Il assure la coordination générale de l'évaluation, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - Coordination de l'EE - Coordination de la préparation du rapport de démarrage - Responsable de la mission d'évaluation - Collecte et analyse des données - Représentante de l'EE tout au long de l'évaluation - Présentation des résultats préliminaires lors de la réunion de debriefing 	<ul style="list-style-type: none"> - Toutes les QE - Analyse de la pertinence du positionnement stratégique du PSPP-T et PSP - Analyse de l'efficacité, l'efficacé, la durabilité, la cohérence du PSPP-T et du PSP - Analyse des partenariats stratégiques (Gouvernement ; agences ONU et autres ; et autres mécanismes de coordination) - Création d'actifs et soutien aux petits producteurs

	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la rédaction des résultats de l'évaluation - Retour d'information et d'analyse sur le processus d'évaluation - Communication avec OEV - Direction générale de l'évaluation, y compris le développement de la méthodologie, les conclusions et les recommandations. - Direction des débriefings internes et externes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeux transverses (agriculture, changement climatique, réponse aux urgences)
<p>Danielle Deboutte Évaluatrice senior</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au rapport de démarrage - Collecte et analyse des données - Contribution à la rédaction des résultats de l'évaluation - Appui à la rédaction / révision des résultats de l'évaluation - Retour d'information et d'analyse sur le processus d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - QE 1.1, 1.4, 1.5, 2.2 .2 4.1 - Enjeux concernant l'alimentation scolaire ; la nutrition ; la sécurité alimentaire ; les transferts en espèces.
<p>Roch Mongbo Expert national senior</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte et analyse des données - Conduite des entretiens avec les parties prenantes sélectionnées - Assurance de la logistique et organisation de la phase de terrain, ainsi que liaison avec les autorités et les acteurs clés pour garantir l'accès - Contribution aux résultats de l'évaluation - Retour d'information et d'analyse sur le processus d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'actifs et soutien aux petits producteurs - Efficience du programme - Renforcement des capacités institutionnelles - Logistique dans le pays - Entretiens avec les bénéficiaires, les partenaires institutionnels et financiers, le staff national et d'autres représentants des agences ONU et autres
<p>Nadia Fanou Fogny Expert nationale intermédiaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte et analyse des données - Conduite des entretiens avec les parties prenantes sélectionnées - Assurance de la logistique et organisation de la phase de terrain, aussi bien que liaison avec les autorités et les acteurs clés pour garantir l'accès - Contribution aux résultats de l'évaluation - Retour d'information et d'analyse sur le processus d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Nutrition et sécurité alimentaire - Égalité des sexes et autonomisation des femmes - Logistique dans le pays - Entretiens avec les bénéficiaires, les partenaires institutionnels et financiers, le staff national et d'autres représentants des agences ONU et autres

<p>Manuela Aiello Assistante de recherche</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution au rapport de démarrage, à la collecte et analyse des données - Analyse des données de suivi & évaluation - Analyse et traitement des données ; rédaction - Contribution aux résultats de l'évaluation - Soutien à la rédaction/révision des résultats de l'évaluation Retour d'information et d'analyse sur le processus d'évaluation - Assistance de recherche pour le chef d'équipe 	<ul style="list-style-type: none"> - Support général pendant le déroulement de l'évaluation ; - Support spécifique pour la phase de collecte et d'analyse de données.
---	---	---

Étude d'évaluabilité

288. **Aspects généraux.** Les TdR fournissent une première analyse de l'évaluabilité du présent travail d'évaluation en identifiant plusieurs difficultés possibles. Au cours de la phase de démarrage, l'équipe s'est penchée sur la portée de ces difficultés éventuelles liées à la conduite de l'évaluation. Ce travail a été effectué sur la base de la théorie du changement reconstituée (en collaboration avec le BP), la matrice d'évaluation, l'examen quantitatif et qualitatif des données disponibles et l'analyse du contexte national et international pouvant entraver le travail de collecte de données. L'analyse de l'évaluabilité des questions et sous-questions d'évaluation – celles-ci sous-divisées selon les différentes dimensions d'analyse – s'est faite sur la base de la disponibilité des données, de l'information contextuelle et de la possibilité de s'entretenir avec les parties prenantes identifiées. Ainsi, l'analyse a distingué trois niveaux d'évaluabilité : bon, moyen et mauvais. L'analyse se trouve dans la dernière colonne de la matrice d'évaluation à l'[Annexe 5](#).

289. **Période couverte par l'évaluation.** Le démarrage de cette évaluation avant la fin du PSP (décembre 2023) peut limiter la capacité de l'EE à effectuer une étude complète des effets de l'ensemble des activités menées par le BP, dans la mesure où tous les résultats attendus n'auront pas été atteints au moment où cette évaluation est engagée. Cependant, le calendrier proposé pour l'évaluation des PSPP-T et PSP Bénin est pertinent, car l'évaluation a couvert toutes les activités du PAM (sauf celles pour l'EDS2 Nutrition qui n'étaient pas encore mises en œuvre) y compris les résultats transversaux pour la période allant de janvier 2018 à juin 2022. L'équipe d'évaluation a opté pour couvrir la période allant jusqu'en juin 2022, coïncidant avec la fin de l'année scolaire et par conséquent la fin de la distribution des aliments dans les cantines scolaires.

290. **Fiabilité des données de suivi.** Le nombre d'enfants bénéficiaires est calculé sur la base des relevés hebdomadaires recensant les enfants qui mangent à la cantine. Les partenaires de mise en œuvre effectuent des visites scolaires trois fois par mois et vérifient les données à l'aide de cahiers de gestion. Une validation des chiffres de fréquentation, y compris un comptage mi-trimestriel, est faite sous la supervision mensuelle du personnel de terrain du PAM. Malgré ce dispositif, en 2021, le PAM a constaté qu'il y avait un problème de fiabilité et de qualité des données de suivi du programme des cantines scolaires. Il concerne surtout le manque de précision du suivi des enfants par les ONG partenaires de mise en œuvre, notamment au début d'année scolaire, mettant en doute la quantité des vivres à distribuer au cours du premier trimestre. De plus, les procédures de validation de ces données par les superviseurs du PAM et le manque de temps n'ont pas permis de vérifier et d'apurer les données fournies. L'EE a triangulé les données de suivi enregistrées avec les données disponibles au niveau des directeurs des écoles. De plus, l'EE a interrogé les moniteurs et superviseurs des ONG sur la fiabilité des données de suivi au niveau des écoles.

291. **Bénéficiaires du programme Urgence (EDS4).** Il a été difficile de collecter l'opinion des bénéficiaires du programme d'Urgence car il a été déclenché en 2020 et devait comporter 2 phases. La 1^{ère} a été réalisée en 2020 et la seconde n'a pas pu être mise en œuvre avant mai 2022, deux ans plus tard du fait de la mise à

disposition tardive des fonds. Les entretiens avec les bénéficiaires les ont amenés à reconstituer les faits et à décrire leur situation de vulnérabilité remontant à 2 ans en arrière pour apprécier la pertinence et l'efficacité de la réponse aux urgences.

292. **Indicateurs.** Comme indiqué dans les TdR, le cadre logique du PSP comprend un total de 66 indicateurs, dont 20 indicateurs d'effet ('*outcome*'), 37 indicateurs de produits ('*output*') et 9 indicateurs transversaux. Parmi ceux-ci, 12 indicateurs d'effet, 4 indicateurs de produit et 6 indicateurs transversaux ont été inclus dans toutes les versions du cadre logique du PSP-T et du PSP, ce qui permet d'effectuer une analyse des tendances sur la période 2018-2022, pour les indicateurs permettant cette analyse¹⁶¹. D'après une analyse préliminaire, les lacunes apparentes dans le suivi des indicateurs sont liées à l'absence de mise en œuvre de certaines activités et n'ont donc pas posé de problème pour l'évaluation.

293. **Période et durée de la collecte des données.** Pour des raisons de programmation, et en accord avec le BP du PAM, la collecte des données a été réalisée en juillet 2022, au tout début des grandes vacances scolaires (qui vont de juillet à mi-septembre). Par conséquent, lors des visites de terrain, il n'a pas été possible d'observer la préparation et la consommation des repas. Les alternatives (avant juillet ou fin août/début septembre) n'étaient pas viables parce que le mois de juin correspond à la période des examens pour les écoliers et que la rentrée scolaire est à la mi-septembre. Néanmoins, les différentes personnes ressources – y compris le personnel du PAM et du ministère de l'Éducation maternelle et primaire – ont confirmé leur disponibilité pendant le mois de juillet, afin de s'entretenir avec les acteurs du système des cantines scolaires, notamment les membres des comités de gestion, les directeurs et les membres des communautés. Par conséquent, le mois de juillet est apparu comme la meilleure période pour la mission de terrain.

294. **Étendue du programme.** Le nombre d'écoles entrant dans le programme Cantines scolaires étant particulièrement élevé, (EDS1 : 3 849 écoles primaires), il dépassait largement la capacité de travail de l'équipe d'évaluation. Puisqu'il s'est avéré impossible de couvrir toutes les écoles, un échantillon d'écoles à visiter a été sélectionné. Un autre échantillon a été constitué pour les programmes d'urgence. L'hypothèse de départ a été que la variabilité entre les écoles est relativement faible, en se basant principalement sur la répartition géographique, même avec des différences concernant les aspects socio-économiques, et l'année de démarrage des cantines scolaires (la 1^{ère} tranche d'environ 1 600 écoles ayant débuté en août 2017, la 2^e tranche d'environ 1 600 écoles ayant suivi en décembre 2018)¹⁶².

Tableau 18 : Échantillonnage de l'évaluation finale du PNASI (avril 2022)

Zones couvertes par l'évaluation finale du PNASI
Sept départements ont été sélectionnés : (i) l'Atacora, (ii) l'Alibori, (iii) le Borgou au nord, (iv) le Zou au centre, (v) le Plateau, (vi) l'Ouémé et (vii) le Couffo au sud. Ainsi les trois principales zones du pays sont représentées, suivant le découpage de l'enquête de référence effectuée en septembre 2017 ¹⁶³ .
L'échantillon proposé couvre les sept pôles de développement agricole, et également les zones d'intervention de sept des huit partenaires de mise en œuvre du PNASI.

295. Par rapport aux bénéficiaires de l'assistance alimentaire du **Programme d'urgence (EDS4)**, l'échantillon n'était pas représentatif pour les 57 760 personnes touchées en 2020, ni pour les 23 151 bénéficiaires du programme « Résilience contre le COVID-19 dans le Borgou et l'Alibori (RECOBA) » au nord. Les bénéficiaires ont été interviewés en groupes de discussion, au nombre de deux par commune, soit 12 focus groupes au total. Étant donné que les visites ont été organisées en juillet, il n'y a pas eu de limitation d'accès aux bénéficiaires par voie routière.

296. **Programme Nutrition (EDS2).** Comme constaté au cours de la phase de démarrage, en ce qui concerne l'EDS2 (nutrition visant des femmes enceintes et allaitantes et enfants malnutris), les activités prévues dans le PSP n'ont pas été réalisées par manque des fonds disponibles, et ne peuvent donc pas être

¹⁶¹ Une analyse des méthodes de collecte des données a été faite pour vérifier la comparabilité des données collectées sur la période 2018-2022.

¹⁶² Une 3^e tranche est prévue pour le 3^e trimestre de l'année scolaire 2021-2022, en avril 2022.

¹⁶³ INSAE & PAM. 2017. Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA)

couvertes dans l'analyse du PSP. L'évaluation a donc été limitée à la pertinence de la stratégie et du plan d'action par rapport aux besoins exprimés et identifiés à différents niveaux.

297. **Programme Renforcement des capacités (EDS3).** Au cours de la phase de démarrage, il a été constaté qu'à cause du financement tardif de ce programme, les activités d'identification de la stratégie à mettre en œuvre et d'élaboration du plan d'action n'ont été finalisées respectivement qu'en janvier 2022 et en avril 2022. Comme les activités de renforcement des capacités ne sont pas encore mises en œuvre, l'évaluation de l'EDS3 a été limitée à des entretiens avec les parties prenantes les plus pertinentes. L'évaluation a porté essentiellement sur la pertinence de la stratégie et du plan d'action par rapport aux besoins exprimés et identifiés à différents niveaux.

298. **Restrictions de voyage liées à la COVID-19.** En mai 2022, les restrictions de voyages internationaux imposées du fait de la pandémie de COVID-19 ont été levées. Le Bénin n'impose plus de quarantaine obligatoire à l'entrée. Toute l'équipe d'évaluation a donc pu réaliser la mission de terrain.

Approche méthodologique

299. L'approche globale en matière de collecte, de synthèse et d'analyse de données et de validation des résultats s'est appuyée sur le cadre global du PSP, sa Théorie du changement et l'analyse des résultats de sa mise en œuvre.

300. La matrice d'évaluation (voir [Annexe 5](#)) a été conçue à la fois pour couvrir le champ des questions d'évaluation et pour permettre une évaluation du PSPP-T et du PSP par rapport aux critères d'évaluation standard du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNEG) et du Comité d'aide au développement de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE/CAD) à savoir : pertinence, cohérence, efficacité, efficience, durabilité, connectivité et couverture.

301. L'évaluation a porté sur le positionnement stratégique du PAM au Bénin et la mise en œuvre de ses interventions au cours de la période considérée. Elle n'a pas porté sur chaque activité en détail, mais davantage sur le positionnement et la contribution des interventions à la réalisation des objectifs, produits et effets prédéfinis. L'**attribution des résultats** a été faite au niveau des produits et des activités, là où le PAM est directement responsable de ses performances dans la mesure où le contexte le permet. Pour aborder ces défis, l'équipe d'évaluation PSP-Bénin a employé une approche combinée de méthodes mixtes, basée sur la Théorie du changement du PSP actuel :

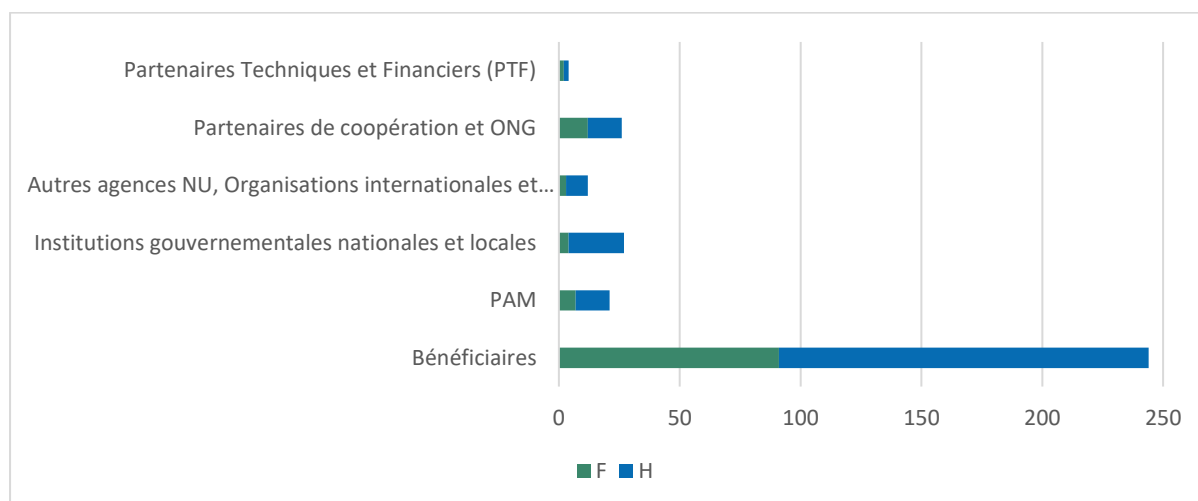
- Une approche combinant des méthodes mixtes a été appliquée afin que la collecte et l'analyse des données soient informées par une combinaison d'approches quantitatives et qualitatives. Les résultats ont été validés par un processus de triangulation croisant les différentes méthodes de collecte de données. Les méthodes et outils de collecte des données sont présentés dans la matrice d'évaluation (voir [Annexe 5](#)) et spécifiés pour chaque sous-question d'évaluation.
- Une **approche basée sur la Théorie du changement (TdC)** visant à évaluer la contribution du PAM aux résultats stratégiques à travers une reconstruction de la TdC, implicite dans le cadre logique et la partie narrative, mettant en évidence la relation de cause à effet attendue entre activités, produits, résultats intermédiaires et résultats stratégiques, y compris les risques et hypothèses. La TdC reconstruite et présentée à l'[Annexe 11](#) a été validée par le BP au cours de la période de démarrage. Elle a été suivie pour apprécier la contribution probable du PAM aux EDS et au PCNUAD 2019-2023 par les moyens suivants :
 - (1) L'analyse du niveau de réalisation des activités et des produits (en termes quantitatifs et qualitatifs) ;
 - (2) La confirmation de la validité des hypothèses (y compris la gestion et l'atténuation des risques par le PAM) ;
 - (3) L'analyse des éléments de contexte pouvant avoir une influence sur les indicateurs d'EDS ;
 - (4) L'observation de l'évolution des indicateurs d'EDS (et des tendances).

Suivant cette approche, pour la **collecte de données** diverses méthodes ont été utilisées, avec triangulation, englobant des sources primaires et secondaires, afin de valider les constats en évitant des biais dans l'appréciation. En outre, en se basant sur l'analyse d'évaluabilité (globale et détaillée), ainsi que

sur les besoins de données, tels qu'identifiés au cours de la phase de démarrage, l'équipe a proposé des méthodes mixtes pour la collecte des données (voir [section 3.3](#)), à savoir:

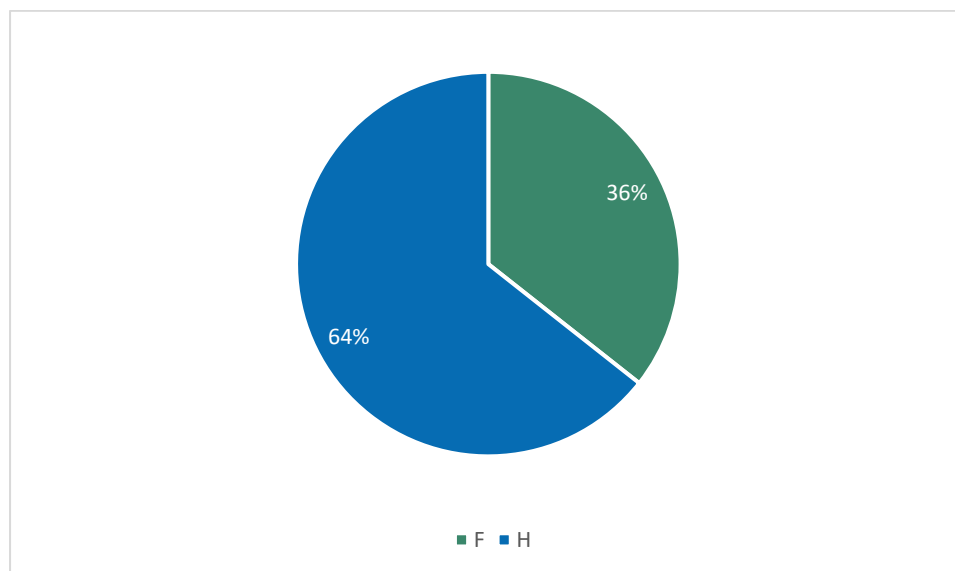
- Des **visites directes et une enquête approfondie** auprès des écoles dotées d'une cantine scolaire ;
- 330 **entretiens** avec des personnes-ressources et informateurs-clés (parties prenantes) ;
- 8 **discussions en groupe**, ayant fait participer 144 bénéficiaires du programme de l'assistance alimentaire sous l'EDS4 Urgence.

Figure 13 : Catégories de parties prenantes interrogées par sexe



Source : élaboration de l'équipe d'évaluation

Figure 14 : Proportion hommes / femmes dans les entretiens



Source : Élaboration de l'équipe d'évaluation

302. Un accent particulier a été mis sur la qualité des données de suivi-évaluation telles que produites par le système de suivi du PAM dans le cadre du PNASI. Compte tenu des difficultés anticipées par le PAM, ce sujet a mérité une attention approfondie. De plus, les activités ont dû être adaptées après la pandémie de COVID-19 et ses effets sur les résultats nutritionnels, éducationnels et économiques envisagés ont été examinés. L'analyse du mécanisme de redevabilité a supposé un examen critique des données sur l'utilisation des services par les bénéficiaires (désagrégées par genre), et des réponses du PAM aux préoccupations mentionnées.

Méthodes de collecte de données

303. Les méthodes de collecte de données retenues dans le cadre de cette évaluation du PSP Bénin ont été les suivantes :

Revue documentaire. Une liste importante de documents de référence a été transmise par le bureau OEV du PAM. Elle a été complétée par une dizaine de documents collectés par l'EE. Au vu de l'importance de la documentation disponible, l'EE en a fait une revue différenciée :

- Une analyse rapide des documents généraux ou contextuels tels que la stratégie globale du PAM, le « Cadre de coopération pour le développement durable » et le « Bilan commun de pays » ;
- Une analyse détaillée des documents programmatiques tels que les politiques et stratégies gouvernementales, la programmation du système des Nations Unies et des agences avec lesquelles des activités conjointes ont été réalisées, ainsi que la stratégie du PSP ;
- Une analyse approfondie des documents de suivi des activités et des effets du PSP, ainsi que des études pouvant apporter des éléments d'analyse des causes de performance ou de contre-performance dans la mise en œuvre du PSP, l'évaluation décentralisée du PNASI, les données de suivi (PDM et autres), les rapports annuels de pays, les registres de personnes à risque, les observations, réactions ou éléments de feedback des bénéficiaires, etc.

304. L'équipe d'évaluation s'est attelée également, selon les moyens disponibles, à évaluer d'autres questions, cf. la protection, la redevabilité aux populations affectées, et l'effet des activités du PAM sur l'environnement. Les impacts en matière de genre et par rapport aux groupes socio-économiques concernés ont aussi été appréciés.

305. **Reconstitution d'une Théorie du changement (TdC).** Afin de tirer des conclusions sur la contribution du PAM aux EDS fixés, l'EE a reconstitué, en étroite collaboration avec le BP, une TdC à partir des logiques d'intervention du PSPP-T et du PSP et des hypothèses formulées lors de leur élaboration (voir [section 2.1](#)). La TdC – y compris les hypothèses générales et spécifiques sous-jacentes – a été revue et commentée par le BP au cours d'une séance de travail visant à incorporer les points de vue du personnel du BP. Les hypothèses sous-tendant la TdC ont été reformulées et intégrées à la matrice d'évaluation sous forme de questions. Elles ont permis d'identifier des liens logiques entre activités et produits concernant la contribution du PAM aux EDS, et de répondre théoriquement en appréciant le degré probable auquel le PAM a contribué à ces EDS.

306. **Entretiens avec les personnes-ressources.** Une série d'entretiens ont été organisés avec les parties prenantes et les informateurs clés, sur la base de la cartographie des parties prenantes (Cf. [Annexe 14](#)). Les personnes ressources à interviewer ont été sélectionnées par l'EE en concertation avec le PAM, sur la base de la valeur ajoutée qu'elles peuvent apporter concernant les QE, les sous-questions ou certains thèmes clés spécifiques (cf. [Annexe 10](#)). Dans un premier temps, la direction et le personnel du BP PAM et des sous-bureaux ont été conviés aux entretiens, puis les partenaires de mise en œuvre, les représentants et personnels des agences ONU, etc. Les ministères et services déconcentrés liés aux 4 EDS et les mairies impliquées dans le PNASI (EDS1) ou dans la programmation de l'assistance alimentaire (EDS4) ont été également interviewés.

307. Les échanges ont porté sur des sujets spécifiques, en fonction des différentes personnes interviewées. Le schéma d'entretien était de type semi-structuré, avec des questions adaptées à partir de la matrice d'évaluation, sur la base des guides d'entretien présentés en annexe (cf. [Annexe 6](#)). La durée des entretiens a été généralement d'une heure pour les parties prenantes directes. Ces entretiens ont été cruciaux pour vérifier la validité des informations contenues dans les documents du programme.

308. **Discussions en groupe (Focus Group Discussions, FGD).** Des discussions ont été menées avec les bénéficiaires du programme de l'assistance alimentaire d'urgence (EDS4) et les représentants des communautés bénéficiaires du programme cantines scolaires (EDS1). Dans les zones du sud où l'assistance alimentaire d'urgence a été distribuée en 2020, l'EE a organisé 8 groupes de discussion (2 groupes par commune) dans 4 des 5 communes ciblées par le PAM, réparties sur deux départements (Ouémé and Mono), et ce pour des raisons pratiques liées aux contraintes de temps. Les bénéficiaires du programme RECOBA au nord du pays, ont participé à 4 groupes de discussion (2 dans chacune des 2 communes concernées).

309. Les parties prenantes consultées au cours de la collecte de données primaires reflétaient la structure d'âge et de genre de la population d'intérêt. Pendant la collecte de données, les réponses ont été groupées selon ces deux critères (âge et genre). Les opinions des personnes ou familles vulnérables, par exemple, des personnes vivant avec un handicap et des femmes cheffe de ménage ont été prises en compte. L'EE a fait attention au niveau socio-économique des répondants, et a veillé à interroger aussi des représentants des différents groupes ethniques.

310. Afin d'exploiter au mieux la méthode des discussions de groupe, l'EE a déterminé à l'avance le thème du débat, ainsi que la composition de chaque groupe de participants. L'EE a regroupé des personnes appartenant à la même communauté tout en conservant une composition homogène en ce qui concerne les autres caractéristiques pertinentes (âge, sexe, etc.). Quatre groupes étaient composés uniquement de femmes, et quatre groupes composés d'hommes. La sélection des participants a été affinée avec le PAM et les ONG de mise en œuvre sur le terrain qui ont permis d'éviter que les entretiens soient biaisés par l'entrisme des groupes dominants. La discussion a été guidée de manière à identifier les éventuelles histoires de succès, les effets imprévus (positifs ou négatifs) ainsi que les contraintes et limites expérimentées. Afin de favoriser une participation authentique et une expression libre, il était conseillé de stimuler un environnement positif et détendu, propice à une discussion constructive. Cette méthode a permis de recueillir les points de vue sur l'impact des actions du PAM, en mettant en lumière les changements les plus significatifs auxquels le soutien du PAM a réellement contribué. Ces groupes de discussion ont été le principal instrument utilisé pour consulter les populations affectées.

311. Visites des écoles où fonctionne une cantine scolaire. En ce qui concerne l'alimentation scolaire, au cours de la phase de collecte des données, l'EE a visité plusieurs écoles primaires. Compte tenu du temps disponible, l'EE a décidé de se limiter à 24 écoles (10 écoles au nord et au centre et 14 dans le sud) pour y mener des entretiens semi-structurés selon le guide établi pour chaque acteur. Ont été interviewés les directeurs des écoles visitées, les membres des comités de gestion, des représentants des parents de élèves, des cuisinières et des représentants de la communauté. Les données ainsi obtenues ont été comparées avec les données de l'évaluation décentralisée conjointe finale du PNASI 2017-2021 (24 écoles primaires visitées). Durant la phase de démarrage l'EE a pu choisir les aspects à analyser en profondeur. Un plan de collecte de données dans les écoles a été élaboré. Au cours des visites, l'équipe a observé les équipements, les bâtiments, les cuisines et alentours, les jardins scolaires et, le cas échéant, les champs cultivés dont la production est destinée au programme d'alimentation scolaire.

312. Enquête quantitative auprès d'un échantillon d'écoles. Une enquête par questionnaire a été menée auprès d'une quarantaine d'écoles avec cantine scolaire réparties dans huit départements (4 au nord / centre ; 4 au sud) à l'aide de Survey Monkey et via téléphone portable. Les écoles ont été sélectionnées au hasard et numérotées en fonction de la liste disponible des établissements ; en outre, certaines corrections ont été apportées sur la base de l'évaluation de l'accessibilité des écoles par le BP du PAM. Pour la mise en œuvre de l'enquête, des chercheurs juniors (assistants de collecte de données basés dans les communes / départements visités), ont été identifiés et mobilisés au niveau de l'Université Abomey-Calavi.

313. Ainsi, avec un échantillon de 64 écoles (24 visites directes plus 40 enquêtées), il a été possible de généraliser les constats sur la base de ces deux méthodes avec un niveau de confiance de 90 pour cent et une marge d'erreur de 10,2 pour cent.

Analyse des données

314. La première étape a consisté à faire l'analyse des données quantitatives, en s'appuyant sur les bases de données de suivi du PAM. Le taux d'atteinte des cibles des activités, des produits intermédiaires et des effets a été calculé en désagrégant les données par âge, genre et toute autre variable distinctive pouvant apparaître pertinente. Les résultats de l'analyse statistique ont été mis en perspective avec les objectifs du PSP, tel que décrits dans la Théorie du changement reconstituée.

315. L'analyse des données qualitatives collectées sur le terrain a été structurée autour des quatre questions d'évaluation et des critères de jugement exposés dans les sous-questions et dimensions d'analyse ainsi que décrites dans la Matrice d'évaluation (voir Annexe 6).

316. L'analyse des données a permis de mettre en lumière la triangulation des constats, notamment :

- Entre les constatations tirées des visites directes aux écoles primaires et des entretiens avec les parties prenantes d'un côté et les enquêtes quantitatives et les conclusions de l'évaluation décentralisée du PNASI (menée par l'IRAM pour le BP du PAM au Bénin - finalisation en cours) ;
- Entre les résultats au niveau des produits et effets directs constatés au cours des visites et dans les enquêtes d'un côté et les rapports de progrès annuels émis d'autre côté ;
- Entre les constats tirés des entretiens tenus au niveau national d'un côté et de l'autre au niveau local et départemental ;
- Les données des entretiens avec les bénéficiaires de l'aide alimentaire sous l'EDS4 Urgence (les personnes affectées par les inondations de 2019 au sud et celles affectées par la COVID-19 au nord fin 2021) seront recoupées avec les rapports PDM.

Considérations éthiques

317. Les membres de l'équipe d'évaluation ont respecté les directives éthiques 2020 du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE/UNEG) et les directives 2014 sur l'intégration des droits de l'homme et de l'égalité des sexes dans les évaluations. Le Consortium Landell Mills était responsable de la préservation et du respect des considérations éthiques à toutes les étapes du processus d'évaluation, à savoir : la garantie d'un consentement éclairé, la protection de la vie privée, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des participants, la garantie de la sensibilité aux réalités culturelles, le respect de l'autonomie des participants, la garantie d'une sélection équitable des participants (notamment des femmes et des groupes socialement exclus) et la garantie que l'évaluation ne cause aucun préjudice aux participants ou à leur communauté.

318. En plus d'un engagement de conduite éthique dans l'évaluation, l'équipe d'évaluation s'est engagée à signer une déclaration de confidentialité, de sécurité des données et relative à Internet. L'absence de conflit d'intérêts a été vérifiée pour tous les membres de l'EE. Le tableau suivant illustre la manière dont le Consortium Landell Mills a veillé au respect des responsabilités éthiques du prestataire de l'évaluation et la manière dont les problèmes éthiques qui pourraient survenir au cours du processus d'évaluation seraient traités.

319. Ces questions ont été suivies et gérées pendant la mise en œuvre de l'évaluation.

Tableau 19 : Questions éthiques/risques et garanties

Phases	Questions éthiques/Risques	Garanties
Collecte des données	Garantir le consentement éclairé	L'équipe d'évaluation a été totalement transparente avec toutes les parties prenantes en ce qui concerne l'objectif de la mission et l'utilisation des données fournies. Lors des entretiens et des consultations, les évaluateurs ont informé à l'avance les participants de l'objectif et du processus de l'évaluation, ainsi que de l'utilisation et de la diffusion prévues, avant de leur demander de consentir à y participer (le consentement pouvant être retiré avant, durant ou après l'entretien à la demande du participant).
Collecte des données/analyse des données/rapports	Protection de la vie privée, de la confidentialité et de l'anonymat des participants	Les données collectées ont été utilisées de manière à ne pas compromettre les sources. En particulier, les données personnelles ont été protégées, et traitées dans le respect de l'anonymat, sans exposer les identités. En outre, et dans le cadre des obligations du contractant, la protection des données a été assurée. Tous les experts engagés pour cette mission ont signé une déclaration de confidentialité dans le cadre de leurs obligations contractuelles d'engagement.
Démarrage/Collecte des données/Analyse des données/Rapports/Di ssémination	Assurer la sensibilité culturelle	Le Consortium a une bonne compréhension du contexte et de la culture béninoise. L'équipe comprend des experts en évaluation béninois (hommes et femmes), ce qui a permis de s'assurer que les sensibilités culturelles sont comprises et respectées autant que possible. Les consultants internationaux ont une expérience préalable du travail d'évaluation/de recherche au Bénin et/ou sur des questions pertinentes au contexte.

Collecte des données	Respecter l'autonomie des participants	Les évaluateurs ont respecté la dignité et l'estime de soi des parties prenantes de l'évaluation et se sont comporté de manière non discriminatoire. Les évaluateurs ont intégré les préoccupations liées aux droits et n'ont pas banalisé les questions transversales ; ils n'ont pas hésité à poser des questions et à approfondir des domaines d'enquête difficiles ou sensibles, si cela s'avérait nécessaire aux fins de l'évaluation.
Toutes les phases	Adhésion au principe consistant à « Ne nuire à personne »	Le travail a été mené conformément aux directives éthiques de l'UNEG pour l'évaluation et toute l'attention nécessaire a été accordée aux mesures visant à éviter tout préjudice. Le comportement des membres de l'équipe n'a pas accru les risques pour la santé, la sûreté ou la sécurité d'une autre personne ou d'un groupe – principe qui a été appliqué aux membres du public, aux informateurs clés et aux autres membres de l'équipe. Cela était particulièrement important pendant le processus de recherche et de collecte de données. Dans le cadre de cette évaluation, l'EE a également adhéré au principe consistant à « Ne pas nuire » (<i>Do No Harm</i>) en évaluant et en atténuant les risques liés à toute interaction en personne sur le terrain (par exemple, en respectant strictement la distance sociale et les précautions d'hygiène par rapport aux risques liés au COVID-19).
Toutes les phases	Absence de conflit d'intérêts de chacun des membres de l'EE	Les membres de l'EE proposée n'ont pas été impliqués dans la conception, la mise en œuvre ou le suivi du PSP du PAM au Bénin, et il n'existait aucun autre conflit d'intérêts potentiel ou perçu. Aucun membre de l'EE s'est présenté comme candidat pour un éventuel emploi lié aux activités du PAM au Bénin avant la fin du processus d'évaluation.

Source : Équipe d'évaluation.

Risques et hypothèses

320. Les principaux risques identifiés par l'EE ainsi que les mesures d'atténuation proposées sont présentés dans le tableau suivant. Cette analyse est complémentaire à l'étude de l'évaluabilité présentée ci-dessous. Parmi les catégories de risques, citons : 1) les restrictions de voyage et de déplacement ; 2) la non-disponibilité des parties prenantes ; et 3) la non-disponibilité des données, en détaillant pour chacune les risques spécifiques et les mesures d'atténuation associés. À titre d'exemple, pour ce qui concerne les mesures d'atténuation par catégorie de risque, on peut mentionner que : 1) deux options ont été présentées afin que la mission d'évaluation puisse avoir lieu même en cas de restriction de voyage de l'équipe internationale en raison du COVID-19 ; 2) l'EE maintenait un lien étroit avec le BP pour informer suffisamment en amont les parties prenantes de la venue de la mission afin de s'assurer de leur disponibilité au cours de la période considérée ; 3) le test des outils de collecte des données était fait au cours de la phase de démarrage pour s'assurer de leur pertinence pour recueillir les données attendues.

Tableau 20 : Risques de l'évaluation et mesures d'atténuation

Risques/défis	Atténuation
<p>Risques pour la santé, la sûreté et la sécurité</p>	<p>Les risques pour la santé et la sécurité ont été considérés comme les plus importants. En plus des évaluations de risques habituelles avant le voyage, l'EE ou le Consortium s'est assuré que les activités locales de collecte de données n'exposaient personne au risque de contracter ou d'accroître la propagation du COVID-19. En outre, une attention particulière a été accordée aux mesures d'atténuation pertinentes.</p> <p>Les consultants étaient couverts par une police d'assurance voyage d'entreprise incluant l'évacuation/rapatriement. Le Consortium a acquis une expérience récente en la matière pour son personnel international (et la garantie de la sécurité de son personnel national) pendant l'épidémie de COVID-19.</p>
<p>Limites des données (mentionnées dans l'évaluation de l'évaluabilité) affectant la force de la preuve</p>	<p>L'équipe a développé une approche méthodologique détaillée avec une gamme de méthodes et d'outils de recherche documentaire complémentaires. Une collaboration étroite avec le PAM a été recherchée dès le début afin de faciliter la recherche dans les bases de données pertinentes. La présence au sein de l'EE d'experts nationaux ayant une expérience exceptionnelle et le soutien supplémentaire apporté par le personnel expérimenté du Consortium ont garanti une contextualisation et une analyse de haute qualité. La proposition accorde une grande attention à la mise en œuvre de l'évaluabilité dès le début de l'évaluation. Les résultats de l'évaluation ont orienté la collecte des données de l'évaluation.</p>
<p>Réduction de la qualité des données du fait des méthodes à distance</p>	<p>Les méthodes à distance telles que les entretiens par téléphone ou à distance ont des limites, car il est plus difficile pour les évaluateurs de détecter les communications non verbales qui sont possibles lors d'une rencontre en face à face, et la durée d'attention des personnes interrogées a également tendance à être plus courte.</p> <p>Au cours de cette évaluation, le contexte a permis de réaliser la mission de terrain en présentiel, toutefois il a également été nécessaire de mener des entretiens à distance pour les parties prenantes qui n'étaient pas disponible en personne. Pour cela, une combinaison de méthodes à distance et de collecte de données en personne a été réalisée, tout en permettant la triangulation et vérification des informations. En outre, un groupe de chercheurs juniors (collecteurs de données basés dans les communes / départements visités), a été engagé.</p>
<p>Retards dans le calendrier</p>	<p>Un certain degré de risque doit être considéré, étant entendu d'expérience que les commentaires et les procédures éthiques prennent du temps. L'EE s'est engagée à réduire ce risque en assurant un suivi constant du processus d'évaluation et en apportant des réponses rapides et efficaces à tout événement inattendu, tout en tenant l'OEV constamment informé. La flexibilité du soutien interne du prestataire a également permis de minimiser le risque de retard dans le calendrier. Le plan de travail, qui a été élaboré en étroite concertation avec l'OEV, prévoyait également suffisamment de temps pour le retour d'information et la révision des produits livrables, aspects qui souvent peuvent être une cause de retard pendant les processus d'évaluation, en particulier ceux qui nécessitent le retour d'information d'un large groupe.</p>
<p>Disponibilité des principales parties prenantes, y compris les demandes concurrentes du BP</p>	<p>Il peut s'avérer que les principales parties prenantes ne soient pas disponibles pour les entretiens et/ou les groupes de discussion ou qu'elles annulent ou demandent un changement de rendez-vous. L'EE a assuré une préparation et des préavis suffisants pour garantir un certain niveau de flexibilité au cas où les horaires devaient être ajustés, en tenant compte des changements, des absences ou d'autres priorités dans le BP du Bénin. Ce risque a également été réduit en raison de la nature à distance des entretiens avec les informateurs clés qui ne nécessitaient pas leur présence en personne.</p>
<p>Acceptation des conclusions</p>	<p>La procédure d'évaluation permet d'aboutir à des produits qui seront disponibles dans le domaine public, en consultation avec l'OEV et le BP. L'évaluation a identifié et mis en évidence les enseignements tirés des résultats positifs et négatifs. L'équipe a adopté une approche participative, en consultant le BP et le groupe de référence à des moments clés de l'évaluation, afin que les résultats soient progressivement validés. Elle s'est efforcée également de codévelopper des recommandations lors de l'atelier d'apprentissage final, auquel a participé un large éventail de personnes concernées (OEV et personnel du BP).</p>
<p>Circonstances imprévues pouvant avoir un impact sur la disponibilité de l'équipe</p>	<p>Le Consortium a sélectionné une équipe flexible, dotée d'une large expertise dans les secteurs du développement et de l'humanitaire, comme requis par les TdR. Si un expert individuel n'est pas en mesure de respecter ses engagements en raison de circonstances imprévues, telles qu'une maladie ou d'autres questions personnelles, le Consortium s'est engagé pour trouver des solutions en consultation avec l'OEV.</p>

Qualité des produits livrables	L'EE a une expérience avérée du travail à faire pour mener à bien une évaluation stratégique. Ses membres connaissent bien les processus d'évaluation du système des Nations Unies ainsi que le système de qualité EQAS du PAM et les normes applicables. Le principal risque pour la qualité des produits livrables est donc le manque de temps pour travailler à la rédaction du rapport, et les délais serrés pour l'examen d'AQ. Ces risques sont entièrement atténués par une allocation raisonnable et réaliste du temps et des ressources dans le plan de travail et les processus d'AQ. Le Consortium s'est engagé également à améliorer ce processus de révision interne, en veillant à ce que, avant de parvenir au PAM, tous les rapports soient soumis à des contrôles systématiques de formatage, d'édition et de relecture, ainsi qu'à un examen de la qualité technique.
Zones rouges	Il n'a pas été demandé aux membres de l'équipe de voyager dans des zones dites « rouges » dans le nord du pays, conformément à la définition du Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS), notamment le parc national de la Pendjari et le parc national W. Les dispositions et protocoles de sécurité du PAM ont été pleinement respectés. Des dispositions de sécurité spécifiques ont été mises en place en fonction des informations de sécurité et des conseils recueillis auprès du BP du PAM. L'utilisation des moyens de transport du PAM a été discutée avec le BP.

Source : Équipe d'évaluation.

Assurance qualité

321. Le PAM a mis au point un système centralisé d'assurance qualité de l'évaluation (CEQAS) fondé sur les normes et règles de l'UNEG et sur les bonnes pratiques de la communauté internationale de l'évaluation (ALNAP et DAC). Il établit des diagrammes de processus avec des étapes intégrées pour l'assurance de la qualité et des modèles pour les produits d'évaluation. Il comprend également des listes de contrôle pour la rétroaction sur la qualité de chacun des produits d'évaluation. Le CEQAS a été systématiquement appliqué au cours de cette évaluation et les documents pertinents suivis par l'EE.

322. Trois niveaux d'assurance de la qualité des produits d'évaluation ont été assurés par OEV : 1) par le gestionnaire de l'évaluation ; 2) par l'assureur qualité de deuxième niveau ; 3) par la directrice adjointe pour l'approbation. Ce processus d'assurance qualité n'a pas interféré avec les points de vue et l'indépendance de l'EE, mais a garanti que le rapport fournisse les preuves nécessaires de manière claire et convaincante, et tire ses conclusions sur cette base. Le chef d'équipe a travaillé en étroite collaboration avec le gestionnaire principal de l'évaluation au niveau de l'OEV pour obtenir des conseils continus sur les procédures méthodologiques et assurer des versions préliminaires itératives au niveau de qualité attendu, et conformes au dispositif.

323. Conformément aux exigences du contrat à long terme, le présent rapport d'évaluation a été soumis à un processus d'assurance qualité. Le processus a strictement suivi les normes CEQAS et les documents pertinents, y compris le guide de procédures et de contenu pour l'évaluation des plans stratégiques, le modèle et la liste de contrôle de la qualité pour les rapports de démarrage.

324. Le conseiller en qualité externe pour cette évaluation du PSP du Bénin était M. Max Hennion. Son rôle consistait à fournir des conseils méthodologiques, à examiner tous les produits livrables de l'évaluation, à faciliter la résolution de tout risque de qualité ou problème méthodologique. Plus précisément, le processus d'Assurance Qualité (AQ) a couvert les étapes suivantes :

- Échange régulier entre le chef d'équipe et le conseiller externe en qualité sur l'approche méthodologique de l'évaluation, ainsi que sur le contenu spécifique des différents livrables de l'évaluation ;
- Discussion spécifique entre le chef d'équipe et le conseiller qualité externe, ainsi qu'entre le chef d'équipe et le gestionnaire du contrat, sur les directives et le matériel du CEQAS ;
- Révision de tous les livrables de l'évaluation par le conseiller qualité, ce qui implique un processus d'échange entre le chef d'équipe et le conseiller qualité ;
- Signature des livrables de l'évaluation par le conseiller qualité.
- Contrôle de qualité final par le chef du consortium Landell Mills avant la soumission au PAM.

325. La qualité des données (validité, cohérence et exactitude) a été assurée tout au long des phases d'analyse et d'établissement des rapports, en particulier grâce à une triangulation adéquate, ainsi qu'à la garantie que toutes les sources d'information soient mentionnées et disponibles sur demande.

Annexe 6 : Matrice d'évaluation

326. Le but de la matrice d'évaluation est de fournir un cadre analytique clair permettant de réduire la subjectivité dans le jugement évaluatif et définissant pour chaque sous-question : i) les dimensions de l'analyse ; ii) les lignes de recherche ; iv) les sources des données ; v) les méthodes de collecte des données ; et vi) l'évaluabilité.

Tableau 21 : Matrice d'évaluation EPSP Bénin

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
Question d'évaluation 1 : Dans quelle mesure le programme du PAM s'est-il fondé sur des données factuelles et est-il orienté de façon stratégique pour répondre aux besoins des plus vulnérables ?					
1.1 Dans quelle mesure le PSP a-t-il été informé par des connaissances existantes sur les défis de la faim, la sécurité alimentaire et la nutrition prévalant dans le pays pour assurer sa pertinence au stade de la conception ?					
1.1.1. Pertinence par rapport aux besoins des personnes et populations les plus vulnérables	Exhaustivité de l'analyse des besoins SAN, y compris de la résilience Liens entre les activités, résultats et objectifs, et les besoins des populations les plus vulnérables (y inclus les personnes handicapées) Cohérence entre l'analyse PSP et l'analyse des besoins au niveau du gouvernement, des agences ONU	Niveau de cohérence entre les besoins SAN constatés et les activités et produits priorités Niveau de qualité de l'analyse de la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et l'identification des groupes vulnérables dans le pays Niveau de qualité des priorités gouvernementales Niveau de qualité de l'analyse des priorités et action des PTF	Documents analytiques ministériels, des agences ONU, des autres partenaires Rapports de suivi Vues exprimées par les parties prenantes : BP, BR, ministères concernés, agences ONU, PTF	Revue documentaire descriptive (notamment AGVSA 2017 et AGVSAN-SA 2022, IPC) Études VAM Entretiens avec les principales parties prenantes, y compris les bénéficiaires	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	compétentes, et des partenaires coopérants Ciblage en accord avec l'analyse de degré de vulnérabilité	concernant l'achèvement de l'ODD 2 Faim zéro			
1.1.2. Pertinence de la priorisation géographique	Analyse des besoins SAN sur la base d'un zonage pour cibler les différents groupes vulnérables Analyse de couverture par les autres acteurs Couverture géographique répondant aux besoins	Niveau de qualité de l'analyse des besoins géographiques Niveau de prise en compte des différences géographiques (conditions socio-économiques, culturelles, agroécologiques, etc.) Niveau de prise en compte de la priorisation géographique des actions des PTF	Cartographie des actions telle que réalisée dans l'AGVSA 2017 et l'AGVSAN-SA 2022 (brouillon) Documents analytiques ministériels, des agences ONU, et des autres PTF	Revue documentaire Entretiens avec parties prenantes	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées Base de données des écoles avec cantines disponible
1.2 Dans quelle mesure le PSP est-il aligné sur les politiques et plans nationaux et sur les ODD ?					
1.2.1. Alignement des objectifs stratégiques sur les politiques, stratégies et plans nationaux	Cohérence des EDS, et des activités proposées et énoncés dans le PSP, avec les priorités nationales, telles que figurant dans les politiques, stratégies et plans nationaux	Niveau de cohérence entre les EDS du PSP et les objectifs nationaux énoncés dans les politiques, stratégies et plans du gouvernement Niveau de cohérence entre les activités prévues au titre du PSP et les interventions proposées dans les politiques,	PSP du PAM et documents ultérieurs de révision du budget Revue de l'objectif « Faim zéro » Politiques, plans et programmes gouvernementaux	Revue documentaire Entretiens	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
		stratégies et plans du gouvernement Degré d'implication du gouvernement dans la préparation du PSP Niveau de cohérence entre les objectifs et interventions du PAM et les politiques, stratégies et plans nationaux	dans les secteurs pertinents Échange direct avec les représentants du gouvernement (hauts fonctionnaires du notamment MEMP, MAEP, MEF, MASM, ANPC)		
1.2.2. Alignement sur les ODD nationaux	Degré d'alignement des EDS énoncés dans le PSP sur les objectifs et cibles des ODD au niveau national	Degré de cohérence entre les EDS du PSP et les objectifs et cibles des ODD au niveau national Le PSP fait explicitement référence aux cadres nationaux des ODD	PSP du PAM et documents ultérieurs de révision du budget Cadre national des ODD	Revue documentaire	Bonne Documents disponibles
1.3 Dans quelle mesure le PSP est-il cohérent avec les efforts des Nations Unies et est-il articulé sur des partenariats stratégiques appropriés fondés sur l'avantage comparatif du PAM dans le pays ?					
1.3.1. Alignement des objectifs stratégiques du PSP sur les stratégies et plans des Nations Unies	Cohérence des EDS et des activités proposées, énoncées dans le PSP, avec les priorités PNUAD, telles que figurant dans leur Plan Cadre 2019-2023 Alignement sur les plans stratégiques des agences ONU avec lesquelles le	Niveau de cohérence entre les EDS du PSP et les objectifs UNDAF énoncés dans le plan stratégique Niveau de cohérence entre les activités du PSP et les interventions prioritaires	PSP du PAM et documents ultérieurs de révision du budget Revue de l'objectif « Faim zéro » Plan Cadre ONU 2019-2023	Revue documentaire Entretiens Entretiens semi-structurés avec	Bonne Documents des stratégies des agences ONU à récupérer Parties prenantes identifiées

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	PAM collabore : UNICEF, FAO et PNUD	proposées dans les stratégies et plans des organismes de l'ONU	Plans stratégiques des agences Avis des représentants des agences ONU sur le niveau de cohérence entre les objectifs et interventions du PAM et leurs stratégies et plans	UNICEF, FAO, PNUD etc.	
1.3.2 Synergies et stratégies de partenariat avec les acteurs humanitaires et de développement présents dans le pays	Synergies créées par des partenariats stratégiques établis lors de la conception du PSPP-T / PSP Pertinence du renforcement d'approches conjointes sur la portée des interventions du PAM Contribution de ces partenariats aux opportunités de financement	Nombre et type de partenariats/ actions conjointes/ initiatives établis Qualité des synergies créées avec les partenaires Qualité du processus d'élaboration du PSPP-T et PSP et des consultations menées avec les acteurs humanitaires et de développement Perception des parties prenantes	Cartographie des parties prenantes MoU avec les partenaires Stratégies des autres partenaires Rapports d'avancement des interventions conjointes Rapports d'avancement des mécanismes de coordination Données financières	Analyse des documents (MoU, stratégies, etc.) Entretiens avec des partenaires	Moyenne Documents disponibles Parties prenantes identifiées, mais leur disponibilité n'est pas assurée

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
1.4 Dans quelle mesure la conception du PSP est-elle cohérente et basée sur une théorie claire du changement articulant le rôle et les contributions du PAM de manière réaliste et basée sur ses avantages comparatifs tels que définis dans le plan stratégique du PAM ?					
1.4.1. Alignement du PSP sur les plans stratégiques du PAM	La cohérence des orientations stratégiques du PSPP-T et le PSP avec les stratégies et politiques globales du PAM, et avec les priorités des Nations Unies, telles que figurant dans le PCNUAD 2019-2023	Niveau de conformité des orientations stratégiques du PSP avec celles du PAM au niveau global Niveau de conformité des orientations stratégiques du PSP avec celles du Plan-cadre ONU 2019-2023 Niveau d'optimisation du PSPP-T et du PSP par rapport aux orientations et outils proposés dans le cadre du CRF ? Niveau de cohérence de la structure du PSPP-T et du PSP	Stratégies thématiques globales du PAM Cadre de résultat global du PAM Evaluations thématiques du PAM global et régional Plan-cadre ONU 2019-2023	Analyse des documents Entretiens avec personnes-ressources du Bureau régional de Dakar.	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées
1.4.2. La base du PSP est fondée sur une Théorie de changement claire et réaliste	Logique du TdC et hypothèses sur lesquelles la TdC est basée Liens de causalité entre la TdC et les lignes directrices et résultats attendus du PCNUAD 2019-2023	Niveau de cohérence de la Théorie du changement et ses hypothèses Niveau de recouvrement / correspondance des chaînes de résultat de la TdC avec les lignes directrices et résultats attendus du PCNUAD	Cadre logique Ligne de mire RB 02 Vues de la direction et du personnel du BP	Revue documentaire Atelier de validation de la TdC avec l'équipe BP PAM	Bonne Documents disponibles Session de validation de la TdC, le 04 mai

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
1.5 Dans quelle mesure le PAM a-t-il maintenu un positionnement stratégique pendant la période de mise en œuvre du PSP compte tenu de l'évolution du contexte, des capacités et des besoins nationaux ? Notamment en réponse à la pandémie de COVID-19 ?					
1.5.1. Flexibilité, capacité d'adaptation aux changements du contexte national et des besoins	Pertinence et opportunité des modifications du PSP Évolution des besoins au cours du PSP, y compris en fonction des chocs externes	Niveau de pertinence des activités de réponse aux urgences climatiques (inondations)	Rapports annuels Observations directes (données primaires) Vues de la direction et du personnel du BP	Revue documentaire Analyse de données qualitatives et quantitatives recueillis Entretiens avec personnel pertinent du BP	Moyenne Parties prenantes identifiées Mais il n'est pas certain que les documents présentent et analysent suffisamment les changements du contexte
1.5.2. Flexibilité et capacité d'adaptation aux changements liés à la pandémie COVID-19	Adaptation par le PAM de sa stratégie et développement des activités spécifiques en réponse à la pandémie du COVID-19	Nombres d'activités pertinentes pour l'adaptation des programmes à la pandémie COVID-19	Rapports annuels Vue des partenaires au niveau national et local Vues de la direction et du personnel du BP	Revue documentaire Analyse de données qualitatives et quantitatives recueillis Entretiens avec personnel pertinent du BP	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées
Question d'évaluation 2 : Quelles sont l'étendue et la qualité de la contribution spécifique du PAM aux effets directs stratégiques du plan stratégique de pays pour le Bénin ?					
2.1 Dans quelle mesure les activités et produits du PAM ont-ils contribué aux résultats escomptés du PSP et du PNUAD ? Y a-t-il eu des résultats inattendus, positifs ou négatifs ?					
<i>Effet direct stratégique 1. Les populations vulnérables, y compris les enfants d'âge scolaire, ont accès à des aliments sains et nutritifs en quantité suffisante et aux services sociaux de base tout au long de l'année</i>					

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
<p>2.1.1. Niveau d'accès des enfants (y inclus les personnes handicapées) aux aliments <i>sains et nutritifs</i> et aux services sociaux</p>	<p>Écoliers ciblés (filles et garçons) recevant des repas scolaires</p> <p>Niveau de scolarisation et de rétention scolaire</p> <p>Fréquence des repas scolaires</p> <p>Composition et qualité des rations fournies</p> <p>Niveau de résultats scolaires (CE 2 et CM2)</p> <p>Abandon scolaire des filles de 10 à 13 ans</p>	<p>Nombres de garçons et de filles bénéficiaires de repas scolaires</p> <p>Nombre de repas scolaires par an par enfant</p> <p>Qualité des repas fournis (composition, quantité, moment de la journée où le repas est servi...)</p> <p>Évolution de la qualité de l'alimentation des enfants en dehors de l'école</p> <p>Taux de scolarisation (filles/ garçons) avec attention spécifique aux enfants handicapés</p> <p>Taux de rétention scolaire (filles/ garçons)</p> <p>Résultats de fin d'année scolaire CE2 et CM2 (filles / garçons)</p> <p>État nutritionnel et de santé des écoliers</p> <p>Nombre de repas fournis par année scolaire</p>	<p>Données de suivi</p> <p>Rapports de suivi et d'évaluation des partenaires coopérants</p> <p>Résultats des enquêtes nationales et ciblées</p> <p>Vues des bénéficiaires</p>	<p>Documents des partenaires disponibles</p> <p>Collecte de données supplémentaires par questionnaire (écoles avec CS) et entretiens semi-structurés</p>	<p>Bonne</p> <p>Statistiques disponibles</p> <p>Documents disponibles</p> <p>Parties prenantes identifiées</p> <p>Validation du nombres d'élèves par les directeurs non assurée</p> <p>Note : l'information sur les enfants handicapés n'est encore identifiée</p>

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
<p>2.1.2. Production et disponibilité (commercialisation) locale de vivres augmentée</p>	<p>Petits exploitants agricoles (hommes et femmes) ayant un meilleur accès au marché</p> <p>Information en matière d'alimentation scolaire intégrée</p> <p>Structuration des organisations de producteurs agricoles afin d'améliorer la qualité des produits offerts</p> <p>Initiatives au niveau des communautés afin de fournir des denrées aux CS</p> <p>Fortification des produits provenant des achats locaux</p>	<p>Évolution des quantités de vivres achetées par le PNASI auprès des organisations paysannes</p> <p>Nombre d'initiatives diverses des communautés : jardins scolaires, AGR, petit élevage, pisciculture</p> <p>Pourcentage de l'investissement dans ces initiatives venant de la communauté</p> <p>Niveau de sensibilisation des petits exploitants agricoles</p> <p>Nombre de produits agricoles avec potentiel de fortification au niveau national</p>	<p>Rapports de suivi des achats locaux</p> <p>Preuves de synergies au niveau de la production agricole liée aux activités du PAM</p> <p>Preuves des vivres fournies par les communautés aux CS</p> <p>Vues des communautés avec écoles avec CS</p> <p>Vues du BP, antennes, de la FAO et des ONG</p>	<p>Observation</p> <p>Rapports de suivi</p> <p>Entretiens avec les ONG de mise en œuvre</p> <p>Entretien avec FAO</p> <p>Entretiens avec représentants des industries agro-alimentaires concernées</p>	<p>Mauvaise</p> <p>Production au niveau des communautés n'est pas connue</p> <p>Observations pas garanties de donner les preuves</p> <p>Parties prenantes identifiées, mais la commercialisation ne fait partie de leur S&E</p>
<p>2.1.3. Promotion de l'égalité de genre dans les communautés ciblées, dans le renforcement des capacités de gestion</p>	<p>Renforcement des capacités et de sensibilisation tenant compte du genre pour les comités de gestion</p> <p>Renforcement des capacités des cuisinières</p>	<p>Répartition des genres dans la composition des comités de gestion des CS ;</p> <p>Nombre de présidentes ou trésorières dans les comités de gestion</p> <p>Niveau de connaissance des cuisinières sur l'hygiène</p>	<p>Données de suivi</p> <p>Comptes rendus des réunions CdG</p> <p>Preuve de la composition des comités de gestion</p> <p>Vues des cuisinières</p>	<p>Rapports des partenaires coopérants</p> <p>Entretiens</p>	<p>Moyenne</p> <p>Données de suivi disponibles</p> <p>Parties prenantes identifiées : comités de gestion, cuisinières, représentants des communautés</p>

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	Renforcement des capacités des producteurs agricoles Pertinence des messages de formation et de sensibilisation retenus	Nombre de séances de sensibilisation sur l'éducation des filles et le rôle des femmes Nombre de femmes ayant participé aux sessions de formation agricole et de commercialisation	Vues des parents (hommes et femmes) Vues des représentants des communautés		Pas certain qu'il existe suffisamment de comptes rendus des réunions CdG
<i>EDS2. D'ici à 2023, l'état nutritionnel des populations vulnérables, y compris des enfants de moins de 5 ans, des adolescents et des filles et des femmes enceintes ou allaitantes dans les zones ciblées, s'améliore conformément aux objectifs nationaux</i>					
2.1.4. Amélioration de l'état nutritionnel des populations vulnérables (femmes et enfants)	Les enfants âgés de 6 à 59 mois (filles et garçons) à risque de/ souffrant de malnutrition aiguë modérée, les femmes enceintes et allaitantes dans les zones ciblées reçoivent des compléments alimentaires/ aliments nutritifs spécialisés et des conseils nutritionnels pour prévenir la malnutrition/ améliorer leur état nutritionnel	État nutritionnel et santé (morbidité, mortalité) des enfants et des filles et femmes enceintes et allaitantes Taux de malnutrition parmi les enfants de 6-23 mois Nombre d'enfants et de femmes enceintes et allaitantes bénéficiaires Quantité, fréquence et qualité des aliments nutritifs spécialisés fournis. Nombre de bénéficiaires et qualité des conseils nutritionnels fournis	Données statistiques montrant les tendances dans l'évolution de l'état nutritionnel des groupes vulnérables bénéficiaires des actions du PAM Données de suivi Personnels de l'UNICEF	Données de suivi et évaluation des partenaires de coopération Statistiques nationales Enquêtes nutritionnelles	Pas évaluable <i>Ce volet n'a pas été mis en œuvre par absence de financement</i>

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
<i>EDS3. D'ici à 2023, les institutions nationales et locales disposent de capacités accrues et de systèmes inclusifs plus efficaces pour atteindre l'objectif de développement durable 2, notamment en matière de repas scolaires intégrés et de sécurité alimentaire</i>					
2.1.5. Renforcement des capacités des institutions nationales pour la gestion du programme « alimentation scolaire » intégrée	Institutions gouvernementales au niveau national bénéficiant de renforcement de capacités pour la mise en œuvre efficace du programme d'alimentation scolaire Appui fourni aux institutions nationales pour élaborer une législation sur l'alimentation scolaire afin de répondre équitablement aux besoins fondamentaux en matière d'alimentation scolaire et nutritionnelle.	Degré de renforcement des capacités des institutions nationales pour gérer le programme Cantines scolaires Niveau de disponibilité des ressources (humaines et financières) Progrès dans l'élaboration et l'application de la législation sur l'alimentation scolaire	Stratégies nationales Personnel des ministères concernés (MEMP, MAEP et MEF) Partenaires financiers (Pays-Bas, Allemagne, Suisse, etc.)	Revue documentaire Entretiens avec personnes ressources	Bonne Documents disponibles : stratégie et plan d'action Parties prenantes identifiées Disponibilité des partenaires financiers non garantie en juillet
2.1.6. Renforcement des capacités des institutions décentralisées et des comités de gestion (CS) pour la gestion du programme « alimentation	Institutions gouvernementales au niveau décentralisé bénéficiant de renforcement de capacités pour la mise en œuvre efficace du programme d'alimentation scolaire	Degré de renforcement des capacités des institutions déconcentrées pour contribuer à la gestion du programme Cantines scolaires Degré de renforcement des capacités de gestion du programme alimentation	Personnel des ministères concernés (MEMP, MAEP) Directions régionales et communales de l'Enseignement primaire et de l'Agriculture	Revue documentaire Entretiens avec personnes ressources	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées, mais la disponibilité de toutes

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
scolaire » intégrée au niveau local	Comités de gestion bénéficiant de l'appui fourni pour la mise en œuvre efficace du programme d'alimentation scolaire, sensible au genre, durable, inclusif au niveau de l'école	scolaire des institutions locales Degré de renforcement des capacités de gestion du programme alimentation scolaire des comités de gestion CS	ONG de mise en œuvre Vues des directeurs et CdG des écoles avec Cantines scolaires		les parties prenantes n'est pas assurée
2.1.7. Renforcement des institutions nationales et décentralisées pour la protection sociale permettant une meilleure sécurité alimentaire d'ici 2023	Institutions nationales et décentralisées bénéficiant du renforcement de leur capacité en matière de gestion des systèmes d'alerte précoce et de surveillance de la sécurité alimentaire afin d'améliorer l'accès équitable à l'alimentation et à la résilience Bon fonctionnement du Registre social Pertinence du ciblage des ménages bénéficiaires Niveau de financement des institutions (ANPC et ANSP)	Degré de renforcement des capacités de gestion des institutions nationales et locales dans la protection sociale (Agence de la protection civile et celle de protection sociale) Qualité et évolution du fonctionnement du Registre social Évolution du nombre des ménages inscrits au Registre social Niveau de disponibilité des ressources (humaines et financières) au niveau national et décentralisé	Stratégies nationales Personnels des ministères concernés (MAEP, MASM) Personnel de l'ANSP Personnel de l'ANPC Banque mondiale, Agences ONU et autres partenaires techniques Vues des bénéficiaires de l'aide alimentaire	Revue documentaire Entretiens avec personnes ressources y inclus les bénéficiaires	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées, mais la disponibilité de toutes les parties prenantes n'est pas assurée

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
<p>2.1.8 Capacités accrues du gouvernement en matière d'éducation nutritionnelle et d'activités de communication pour le changement de comportement</p>	<p>Qualité de l'éducation nutritionnelle au niveau des centres de santé</p> <p>Capacité du gouvernement à faire passer des messages pertinents pour les pratiques d'alimentation du nourrisson et des jeunes enfants</p>	<p>Niveau de connaissance en pratiques d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant au niveau des centres de santé (tel que perçu par les structures actives dans le domaine de la nutrition)</p>	<p>Stratégies nutritionnelles et de Santé publique</p> <p>Personnel du ministère de la Santé publique</p> <p>Personnel de l'UNICEF et ONG actives dans la nutrition</p> <p>Rapports SUN</p> <p>Visites des centres de santé</p>	<p>Revue documentaire</p> <p>Entretiens avec personnes ressources (nationales et locales)</p> <p>Suivi des actions</p>	<p>Moyenne</p> <p>Documents disponibles</p> <p>Parties prenantes identifiées, mais il n'est pas sûr qu'elles soient capables de répondre au sujet des capacités accrues</p>
<p><i>EDS4. Les populations affectées par les crises au Bénin sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après les crises</i></p>					
<p>2.1.9. Ciblage des populations affectées par les crises au Bénin et adéquation de la réponse aux besoins alimentaires et nutritionnels de la population affectée</p>	<p>Les personnes touchées par les chocs reçoivent en temps opportun des aliments nutritifs et / ou des transferts en espèces (CBT) afin de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats.</p> <p>Attention spécifique aux groupes vulnérables tels que les personnes âgées et handicapées</p>	<p>Qualité de ciblage des bénéficiaires ayant subi des chocs</p> <p>Ponctualité et niveau de l'assistance alimentaire appropriées aux urgences/ chocs subis</p>	<p>Rapport d'évaluation des besoins</p> <p>Rapports de suivi et évaluation</p> <p>Post-distribution monitoring (PDM)</p> <p>Rapports RECOBA</p> <p>Coopération suisse</p>	<p>Revue des rapports</p> <p>Entretiens avec bénéficiaires et autorités locales, partenaires actifs sur les sites de chocs</p>	<p>Bonne</p> <p>Documents disponibles</p> <p>Parties prenantes identifiées, mais la disponibilité des bénéficiaires du Programme Urgence n'est pas assurée (surtout ceux aidés en 2020)</p>

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
2.2 Dans quelle mesure le PAM a-t-il contribué à la réalisation des objectifs transversaux (principes de l'action humanitaire, protection, redevabilité envers les populations affectées, égalité des sexes, équité et inclusion, environnement, changement climatique et autres questions pertinentes) ?					
2.2.1. Application des principes humanitaires	Assurance de l'application des principes d'humanité, neutralité, impartialité, et indépendance par le PAM et ses partenaires de coopération	Degré d'intégration des principes humanitaires dans les plans d'action du PAM et des partenaires de coopération	Documents et rapports Personnel du PAM y compris sous-bureaux et antenne au nord	Revue de documentation notamment des stratégies du BP- Bénin Entretiens	Moyenne Documents disponibles Parties prenantes identifiées Mais l'application de ces principes n'est pas évidente dans la situation du Bénin
2.2.2. Protection des personnes les plus vulnérables à l'insécurité	Dynamique de la situation humanitaire dans le nord du Bénin Les bénéficiaires ont recours aux services de protection adéquats	Niveau d'impact de l'insécurité sur la sécurité alimentaire Qualité des services de protection humanitaire en sécurité alimentaire et nutritionnelle	Documents et rapports Personnel du PAM y compris sous-bureaux et antenne au nord ONG actives au nord	Revue documentaire Entretiens	Moyenne Documents disponibles Parties prenantes identifiées Mais l'application de ces principes n'est pas évidente dans la situation du Bénin Accès aux communes affectées par l'insécurité est impossible

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
2.2.3. Redevabilité envers les populations touchées	<p>Informations sur le programme et les droits des bénéficiaires</p> <p>Les bénéficiaires ont la possibilité de réagir/ de déposer une plainte</p> <p>Le PAM et ses partenaires répondent aux plaintes, commentaires et suggestions</p>	<p>Pertinence de l'information fournie</p> <p>Existence et utilisation d'un système opérationnel de requête (système de plaintes)</p> <p>Outils et mécanismes de redevabilité en place</p>	<p>Adaptation des projets</p> <p>Actions correctives</p> <p>Preuve d'accessibilité égalitaire aux mécanismes de redevabilité</p>	<p>Entretiens avec bénéficiaires</p> <p>Revue du Registre de plaintes</p>	<p>Bonne</p> <p>Documents disponibles</p> <p>Registre des plaintes</p> <p>Parties prenantes identifiées</p>
2.2.4. Égalité des genres et inclusivité	<p>Le ciblage des bénéficiaires prend en compte les différentes vulnérabilités y compris relatives au genre</p> <p>Les actions sont adaptées aux différents besoins (genre, âge, infirmité)</p> <p>Les causes de l'absentéisme sont étudiées</p>	<p>Participation des filles et des femmes à la planification et mise en œuvre des activités du PAM (selon l'âge)</p> <p>Taux de rétention des filles de 10-13 ans dans les écoles primaires</p> <p>Évolution des résultats scolaires des filles</p>	<p>Stratégie PAM-BP sur la promotion de l'égalité des genres</p> <p>Statistiques nationales</p> <p>Personnel du BP-Bénin</p> <p>Vues des parents et des CdG</p>	<p>Revue documentaire</p> <p>Entretiens</p>	<p>Bonne</p> <p>Documents disponibles</p> <p>Statistiques disponibles</p> <p>Parties prenantes identifiées</p>
2.2.5. Protection de l'environnement	<p>Effets des activités du PAM sur les ressources naturelles (ex. impact environnemental de la logistique)</p>	<p>Degré d'intégration de l'environnement sur le plan opérationnel dans le cadre des interventions</p>	<p>Plan Stratégique Pays</p> <p>Plans opérationnels</p> <p>Rapports annuels</p>	<p>Revue Documentaire</p> <p>Entretiens</p>	<p>Moyenne</p> <p>Il n'est pas certain que l'axe environnement soit bien décrit ou analysé dans la</p>

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	Sensibilisation des communautés aux impacts environnementaux de la production agricole	Niveau d'intégration de l'environnement selon une approche transformative	Vues des ONG de mise en œuvre Vues des communautés bénéficiaires		documentation disponible Parties prenantes identifiées Le suivi ne priorise pas les aspects environnementaux
2.2.6. Intégration effective du changement climatique	Interventions d'atténuation au changement climatique planifiées Interventions d'adaptation au changement climatique planifiées	Degré d'intégration des enjeux 'changement climatique' (adaptation et / ou atténuation) dans les plans stratégiques et opérationnels	Plan Stratégique de pays Plans opérationnels Rapports annuels	Revue documentaire Entretiens	Moyenne Il n'est pas certain que l'axe changement climatique soit bien décrit ou analysé dans la documentation disponible Parties prenantes identifiées Le suivi ne fait la distinction entre atténuation/ adaptation
2.3 Dans quelle mesure les acquis du PSP sont-ils susceptibles d'être durables, notamment d'un point de vue financier, social, institutionnel et environnemental ?					
2.3.1. Durabilité des réalisations du PAM	Prise en compte de la perspective de la durabilité dans les interventions du PAM	Niveau de financement du programme Cantines scolaires par l'État (niveau absolu et en % des dépenses totales)	Budgets annuels de l'État Rapports annuels	Revue budgétaire Revue documentaire	Moyenne Il n'est pas garanti que les budgets de l'État soient disponibles avec

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	<p>Capacité du pays à maintenir des cantines scolaires</p> <p>Durabilité du budget national à financer</p> <p>Capacité du pays à appuyer les petits exploitants agricoles</p> <p>Capacité des producteurs locaux à s'organiser, à augmenter la production et à commercialiser les produits agricoles et maraîchers d'une façon durable</p> <p>Capacité de la Protection civile de gérer les urgences</p> <p>Évolution de l'utilisation du Registre social</p>	<p>Capacité organisationnelle du gouvernement à gérer le programme Cantines Scolaires</p> <p>Capacité organisationnelle de l'Agence nationale de protection civile</p> <p>Capacité organisationnelle du MAEP à aider les agriculteurs à se structurer afin de commercialiser leurs produits agricoles dans le contexte du programme Cantines scolaires</p> <p>Degré de structuration des producteurs pour répondre aux besoins de commercialisation</p>	<p>Outils et rapports de suivis</p> <p>Planification communautaire participative / PCP</p> <p>Plans de développement communautaires</p> <p>Documents de création d'instances gouvernementales associées et suivi de leur mise en œuvre effective</p> <p>Cadres institutionnels de renforcement des capacités</p> <p>Documents de capitalisation</p>	<p>Entretiens au niveau des ministères (MEMP, MAEP, MASM, ANPC)</p>	<p>le niveau de détails requis</p> <p>Parties prenantes identifiées</p> <p>L'analyse des capacités organisationnelles n'est pas toujours possible dans le délai donné</p> <p>La capacité de structuration paysanne n'est pas chose certaine</p>
2.3.2. Appropriation des activités par les parties prenantes	<p>Participation et implication des parties prenantes dans les domaines concernés : alimentation scolaire, nutrition et prévention / réponse aux crises</p>	<p>Niveau de participation, d'implication et d'appropriation des activités par les parties prenantes</p> <p>Degré de satisfaction des parties prenantes (participation, etc.)</p>	<p>Rapports annuels</p> <p>Diagnostic et stratégie des besoins en renforcement de capacité</p> <p>Rapports annuels du PAM</p>	<p>Revue documentaire</p> <p>Entretiens avec ministères (MEF, MEMP, MAEP, MASM, etc.) autorités locales, communautés et comités de gestion CS</p>	<p>Bonne</p> <p>Documents disponibles</p> <p>Parties prenantes identifiées</p>

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	Contribution du renforcement des capacités au transfert des compétences Durabilité financière au niveau des écoles et du gouvernement	Nombre et niveau des compétences acquises Évolution du pourcentage du PNASI dans le budget national	Rapport de progrès des partenaires de mise en œuvre Vues des parties prenantes principales		
2.4 Dans quelle mesure le PSP a-t-il facilité une meilleure intégration des activités de développement et l'établissement de liens plus stratégiques entre l'action humanitaire et la coopération au développement ?					
2.4.1. Intégration de l'alimentation scolaire dans d'autres initiatives de développement ou renforcement de la résilience	Opportunités d'intégration des interventions liées au programme d'alimentation scolaire saisies (ex. achats locaux, production agricole des aliments, WASH, jardins scolaires, éducation nutritionnelle, développement du programme scolaire, etc.)	Nombre et cohérence des projets complémentaires au programme CS Nombre et cohérence des MoU établis avec d'autres PTF	Rapports annuels MoU signés PTF	Revue documentaire Entretiens avec les PTF ayant un MoU avec PAM	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées, mais la disponibilité des PTF n'est pas garantie
2.4.2 Intégration de la réponse aux crises alimentaires et du renforcement de la résilience	Activités de renforcement de la résilience de la population des zones vulnérables aux crises alimentaires Participation des communautés dans la	Nombre de projets de renforcement de la résilience Taux de participation (hommes/ femmes et par groupe cible)	Rapports annuels MoU établis Autorités locales Vues des bénéficiaires du programme Urgence	Revue documentaire Entretiens avec des PTF Visites terrain Observation dans les communautés	Bonne Documents disponibles Registre des plaintes Parties prenantes identifiées

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	conception et la mise en œuvre des projets de renforcement de la résilience	Degré de satisfaction des ménages vulnérables			Visite de terrain si possible
Question d'évaluation 3 : Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficace pour contribuer à l'obtention des produits escomptés et à la réalisation des effets directs stratégiques définis dans le PSP ?					
3.1 Dans quelle mesure les produits ont-ils été livrés dans les délais prévus ?					
3.1.1. Respect des délais par rapport aux plans initiaux	Mise en œuvre telle que planifiée dans le PSP et les plans annuels Facteurs ayant influencé le respect des délais	Niveau de conformité entre le calendrier de mise en œuvre des activités et des produits et leur mise en œuvre effective	Rapports annuels Vues du BP et des ONG Vues des bénéficiaires et comités de gestion CS	Revue documentaire Entretiens	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées
3.1.2. Capacité à respecter les délais de mise en œuvre face à l'évolution du contexte et aux contraintes opérationnelles	Capacité du PAM à respecter les délais de mise en œuvre des activités face aux crises : Covid-19 et autres crises (ex : catastrophes naturelles, rupture de stocks, hausse de prix des denrées, etc.)	Niveau de conformité entre le plan de mise en œuvre de la réponse pendant la crise COVID-19 (et autres crises) et le calendrier de mise en œuvre des activités et des produits Preuves d'ajustements des activités et des éléments de programmes, justifiés et	Rapports annuels Données de suivi Vues du BP, des ONG et du MEMP Vues des bénéficiaires et comités de gestion CS	Revue documentaire Analyse statistique Entretiens	Bonne Documents disponibles Données de suivi disponibles

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	Façon dont le PAM a pu adapter les activités afin de respecter les délais de mise en œuvre, face au changement de circonstances	associés à des événements, changements et informations spécifiques			
3.2 Dans quelle mesure la profondeur et l'étendue de la couverture garantissent-elles que les personnes les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire bénéficient du programme ?					
3.2.1. Couverture du programme et sa contribution à l'achèvement de l'ODD 2 par rapport aux besoins identifiés	<p>Pertinence du ciblage géographique</p> <p>Pertinence du ciblage des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire</p> <p>Localisation géographique des interventions et évolution dans le temps</p> <p>Complémentarité des interventions face aux autres acteurs SAN</p> <p>Fluctuations importantes du nombre de bénéficiaires planifiés d'une année à l'autre (selon genre et âge)</p> <p>Lacunes observées du fait du manque de financement du</p>	<p>Nombre d'écoles aidées par rapport aux besoins identifiés</p> <p>Évolution du nombre des élèves nourris</p> <p>Nombre des bénéficiaires de l'assistance alimentaire par rapport aux besoins identifiés (par genre et âge)</p> <p>Nombre d'enfants sans appui/ assistance nutritionnelle</p>	<p>Données de suivi</p> <p>Études SAN</p> <p>Analyse AVGSA (par département / commune)</p> <p>Vues des acteurs dans le domaine du SAN notamment le ministère de la Santé, UNICEF et ONG</p>	<p>Analyse des statistiques</p> <p>Revue documentaire</p> <p>Entretiens avec bénéficiaires, partenaires de mise en œuvre et gouvernementaux</p>	<p>Bonne</p> <p>Documents disponibles</p> <p>Données de suivi</p> <p>Parties prenantes identifiées</p>

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	programme nutrition (EDS02)				
3.3 Dans quelle mesure les activités du PAM ont-elles été mises en œuvre de manière efficiente ?					
3.3.1. Analyse coût-bénéfice et maximisation des bénéfiques	Exécution budgétaire par rapport aux objectifs Coûts des activités mises en œuvre Stratégies pour maximiser les ressources financières Évolution des coûts dans le temps Considération de la modalité de transfert	Coût par école/ CS EDS1 Coût par bénéficiaire EDS4 Évolution des coûts par école et par bénéficiaire par rapport à la planification Pourcentage des modalités de transfert utilisées (EDS1 et EDS4)	Rapports financiers Données de suivi Analyse des coûts par unité Service administration et finances BP et ONG	Analyse financière Entretien services financiers	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées
3.3.2. Efficience des moyens logistiques et opérationnels	Pertinence de l'organisation logistique et opérationnelle Efficience de l'emploi des parties externes / transporteurs Coûts de transport/ distribution par unité des aliments	Décisions prises par rapport à l'organisation logistique Satisfaction des bénéficiaires (écoles et ménages vulnérables) Perception des transporteurs	Rapport annuels Comité de Gestion ONG de mise en œuvre Bénéficiaires Transporteurs	Revue documentaire Entretiens avec parties prenantes	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées
3.3.3 Efficience de la gestion des ressources humaines	Effectivité de la gestion RH des effectifs du PAM par	Qualité de l'organigramme par rapport aux interventions du PAM	Organigramme Rapports Unité RH	Revue documentaire	Bonne

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	<p>rapport aux objectifs du programme</p> <p>Localisation adéquate des sous-bureaux et des antennes</p> <p>Impacts de l'organigramme RH sur les aspects transversaux (genre, protection, redevabilité, environnement)</p>	<p>Temps moyen nécessaire pour pourvoir aux postes vacants</p> <p>Nombre de sous-bureaux et antennes par rapport aux besoins de suivi de la mise en œuvre des activités</p> <p>Taux annuel de rotation du personnel</p> <p>Incidence de la rotation du personnel sur la performance des interventions du PAM</p> <p>Niveau de formation et expérience du personnel du BP par rapport aux aspects transversaux</p>	<p>Rapports annuels</p> <p>Compétences et expérience du personnel BP</p>	<p>Entretiens avec membres du personnel BP-Bénin</p> <p>Entretien avec BR-Dakar</p> <p>Entretien avec RH</p> <p>Entretiens avec des représentants du Gouvernement du Bénin</p> <p>Analyse de l'organigramme du BP</p> <p>Analyse des rapports concernant le remplacement du personne</p>	<p>Documents disponibles</p> <p>Organigramme BP-Bénin disponible</p> <p>Parties prenantes identifiées</p> <p>Disponibilité de registres/dossiers des RH</p>
3.4 Dans quelle mesure des options alternatives plus efficaces ont-elles été envisagées ?					
<p>3.4.1. Disponibilité, pertinence et usage fait des analyses de coût-efficacité pour la prise de décision</p>	<p>Analyse des alternatives de modalité de transfert (CBT, coupons, etc.)</p> <p>Processus de sélection de l'organisation de mise en œuvre</p> <p>Autres alternatives opportunes contribuant à une meilleure efficacité</p>	<p>Nombre d'études ou d'analyses coût-efficacité faites</p> <p>Qualité des analyses faites</p> <p>Niveau d'utilisation des points de référence</p>	<p>Études d'analyse de modalités</p> <p>Étude d'analyse de l'achat des vivres à l'échelle nationale ou internationale</p> <p>Personnel du BP et des ONG de mise en œuvre</p>	<p>Études et rapports</p> <p>Entretiens</p>	<p>Bonne</p> <p>Documents disponibles</p> <p>Parties prenantes identifiées</p>

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	(frais de logement, frais de transport, etc.) Coûts de l'achat local des vivres par rapport aux coûts d'achats internationaux				
Question d'évaluation 4 : Quels sont les facteurs qui expliquent la performance du PAM et dans quelle mesure a-t-il effectué le virage stratégique attendu du PSP ?					
4.1 Le PAM a-t-il été en mesure de mobiliser des ressources adéquates, opportunes, prévisibles et flexibles pour financer le PSP ?					
4.1.1 Stratégie de financement	Sources de financement et diversification pour les différents objectifs stratégiques / activités du PAM Capacité de levier des ressources financières Barrières de financement au niveau des bailleurs	Degré de financement des PSPP-T et PSP par EDS atteint Nombre d'efforts de recherche de financement Stratégies spécifiques mises en œuvre Types de barrières	Rapports annuels Rapports financiers Service financier BP Perspectives ONG et bailleurs	Revue documentaire Entretiens avec personnel BP Entretiens avec bailleurs et ONG	Bonne Documents disponibles Registre des bailleurs disponible Parties prenantes identifiées
4.1.2 Capacité à fournir des résultats en rapport avec les ressources financières	Sécurisation des fonds y inclus des MoU Conditionnalité du financement (pré-affectation des fonds, durée, conditions spécifiques, etc.)	Degré de financement par EDS par rapport au budget planifié Niveau de risques liés à l'administration des fonds à cause des conditions posées	Rapports financiers Service financier BP MoU signés	Revue documentaire Entretiens avec personnel BP Entretiens avec des bailleurs et ONG	Bonne Documents disponibles MoU pour financements disponibles

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
	Processus de prise de décision, en fonction des activités prioritaires	Nombre de MoU/protocoles complémentaires Qualité de la prise de décisions prioritaires en fonction du budget disponible			Parties prenantes identifiées
4.2 Dans quelle mesure les systèmes de suivi et d'établissement de rapports ont-ils été utiles pour suivre et démontrer les progrès accomplis vers les résultats escomptés et pour éclairer les décisions de gestion ?					
4.2.1. Organisation du système de suivi et évaluation	Qualité du système S&E Partage des responsabilités de S&E Organisation et fréquence de la collecte des données Collecte de données sur la base des indicateurs pertinents Disponibilité de données S&E - Système S&E permettant de tirer de leçons stratégiques et opérationnelles	Pertinence et qualité des indicateurs formulés Qualité et mise à jour des données fournies par le système S&E Nombre de problèmes concernant la collecte des données constatée Nombre de solutions proposées Nombre d'adaptations stratégiques ou opérationnelles réalisées sur base du système S&E	Rapports de suivi Personnel du BP et des ONG de mise en œuvre Directeurs des écoles	Revue documentaire Entretiens avec personnel BP Entretiens avec les ONG de mise en œuvre Entretiens avec les directeurs et CdG des écoles CS	Bonne Documents disponibles Analyse de la fiabilité des données disponible Parties prenantes identifiées
4.3 Comment les partenariats et les collaborations avec d'autres acteurs ont-ils influencé la performance et les résultats ?					

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
4.3.1 Efficacité des partenariats et de la collaboration opérationnelle	Partenariats et collaboration avec d'autres projets de développement, secteur privé, universités ou institutions de recherche, etcetera Coopération Sud-Sud	Nombre et contenu des partenariats établis Qualité des résultats des activités de collaboration Effets des activités de collaboration contribuant à l'achèvement des objectifs stratégiques du PAM Nombre d'échanges facilités par le PAM	Rapports annuels Documentation BP Partenaires	Revue documentaire Entretiens avec BP Entretiens avec partenaires	Bonne Documents disponibles Parties prenantes identifiées
4.4 Dans quelle mesure le CO disposait-il des capacités appropriées en matière de ressources humaines pour exécuter le PSP ?					
4.4.1 Qualité et compétences du personnel BP y compris des sous-bureaux et antennes	Qualité / compétences et expériences du personnel recruté par rapport aux besoins/stratégie du PSP Niveau d'éducation professionnelle Expérience (genre de structures) Durée d'expérience professionnelle	Qualification du personnel employé Brèches Nombre de membres du personnel et leur niveau de poste Nombre de membres du personnel et leur type de contrat	Section RH du BP Vue de ministères concernés (MEMP, MAEP, MEF, et MASM) et autres structures gouvernementales (ANPC)	Revue documentaire Entretiens RH Entretien avec les fonctionnaires des ministères concernés	Moyenne Il n'est certain qu'une telle documentation existe Parties prenantes identifiées
4.5 Quels autres facteurs peuvent expliquer la performance du PAM et sa capacité à opérer la réorientation stratégique visée par le PSP ?					

Dimensions de l'analyse	Lignes de recherche	Indicateurs	Sources des données	Méthodes de collecte de données	Évaluabilité
<p>4.5.1 Éléments externes ayant contribué à la performance du PAM</p>	<p>Engagement du gouvernement dans toutes les étapes du programme</p> <p>Rôle des PTF dans le financement, dialogue et orientation stratégique des activités du PAM</p> <p>Efficacité des partenaires du secteur de l'éducation primaire</p> <p>Autres facteurs à identifier</p>	<p>Qualité du dialogue avec les structures pertinentes du gouvernement</p> <p>Qualité du dialogue avec les PTF des secteurs concernés (éducation, agriculture, santé, protection sociale)</p> <p>Cohérence et qualité des actions complémentaires au niveau de l'éducation primaire</p>	<p>Ministères concernés (MEMP, MAEP, MASM, MEF et MS)</p> <p>PTF pertinents</p> <p>Intervenants du secteur de l'éducation primaire (UNICEF, ONG, projets bilatéraux, etc.)</p>	<p>Revue documentaire</p> <p>Analyse sectorielle</p> <p>Rapports de projets bilatéraux</p> <p>Entretiens</p>	<p>Bonne</p> <p>Documents susceptibles d'être disponibles</p> <p>Parties prenantes identifiées</p>

Annexe 7 : Outils de collecte de données

Guides d'entretiens semi-structuré pour la collecte de données qualitatives

GUIDE D'ENTRETIEN DANS LES ÉCOLES AVEC CANTINE SCOLAIRE

Entretien avec Écoles à Cantines Scolaires	
Caractéristiques de l'école disposant d'une cantine scolaire	
Nom de l'école	
Localisation de l'école (village/ commune/ département)	
Nombre d'habitants dans la communauté (estimation)	
Distance jusqu'au chef-lieu /marché (en heures/ km)	
Depuis quand la cantine scolaire fonctionne-t-elle ?	
Historique des appuis avant 2018 (acteurs / type de cantine)	
Nombre d'élèves (garçons/ filles)	
Nombre de repas fournis par semaine	
Composition du panier	
Directeur (nom) ; depuis quand en fonction ?	
Composition du comité de gestion ? Répartition hommes/ femmes	
Nombre de cuisiniers/ cuisinières	
Association des parents d'élèves ; hommes/ femmes	
Conseil de village et comité de Surveillance présents ?	
Caractéristiques socio-économiques de la communauté (Ex. <i>ethnie principale ; niveau de sécurité alimentaire, niveau de production agricole, performance de l'éducation, rurale/ péri-urbain, ...</i>)	
Les écoles voisines ont des CS ?	
Pourquoi oui ou pourquoi non ? Impact sur votre école	
Infrastructure : état des lieux des bâtiments ; eau, cuisine, toilettes, électricité etc.	

	QE	Directeur	Comité de gestion	Cuisiniers	Parents	
<u>Comité de Gestion : rôle et fonctionnement</u>	<u>2.1.6</u>					
Rôle du comité de gestion		X	X			
Composition ; évolution ; implication des femmes ?	2.1.3	X	X			
Responsabilités vis-à-vis du programme de cantine scolaire (CS) ?		X	X			
Fonctionnement de la CS ; quels points positifs ; quels défis		X	X			
<u>Organisation de la cantine scolaire</u>	<u>2.1.6</u>					
Description des étapes de gestion au quotidien de la cantine : qui fait quoi ?		X	X		X	
Quelle évolution et quels changements depuis le démarrage ?		X	X			
Lieu de stockage des vivres ? Problèmes de stockage des vivres ? Pourquoi ?		X	X	X		
Suivi : fiches de renseignement à remplir : fiches de stocks / fiche mensuelle de suivi ? appui ? difficultés ?	4.2.1	X	X			
Jardin scolaire depuis quand ? fonctionnement ? Produits ? Irrigation. Source d'eau ; source des semences ; pertinence pour la CS ; appui du PNASI	2.1.2	X	X	X		
Cuisine : rôle des cuisinières			X	X	X	
Comment la CS/cuisine est-elle financée ? Contribution obligatoire ou volontaire ?			X	X	X	
Depuis quand travaillez-vous à la cantine ? Charge de travail / incitation ?				X		
Hygiène : quelles mesures pour améliorer l'hygiène de la CS ?		X	X	X		
Modalité de transfert ? Vivres ou espèces (bons alimentaires) ? Quelles contraintes ?			X	X		
<u>Approvisionnement en vivres</u>						
Qualité et quantité de vivres distribués / qualité et origine des produits	2.1.1		X	X	X	
Fréquence des distributions / des quantités de vivres distribuées ; ponctualité des transporteurs	3.1.1		X	X	X	
Évolution dans le temps : (Si pertinent : comparer avant 2018 et après)	2.1.1		X		X	
Recevez-vous à temps les vivres du PNASI ? Retards / ruptures d'approvisionnement ; quand et pour combien de temps ?	3.1.1		X	X		

Avis sur la composition du panier/qualité et origine des produits ; qualité des repas et goût ?	2.1.1		X	X	X	
Moyen de faire remonter une réclamation en cas de dysfonctionnement du programme ?	3.1.2		X	X		
Approvisionnement local ; quels produits locaux ?	2.1.2		X	X	X	
Quel est l'impact des mesures COVID-19 sur l'approvisionnement ?	3.1.1					
<u>Renforcement des capacités</u>	2.1.6					
Avis sur la mise en place de votre cantine par le PAM/ ONG ?		X	X	X	X	
Formation : thèmes de formation		X	X	X	X	
Utilité de la formation		X	X	X	X	
Changement dans les pratiques constaté		X	X	X	X	
Comment améliorer ces sessions de formations ?		X	X	X	X	
Est-il difficile de remplir les fiches de renseignement demandées ? Qui les récupère ? selon quelle fréquence ?	4.2.1	X	X			
<u>Concertation et partenariats</u>	<u>4.3.1.</u>					
Quelle relation avec PAM et avec l'ONG		X	X	X	X	
Rapport avec les services décentralisés du MEMP		X	X		X	
Interactions avec les autres secteurs : santé, éducation nutritionnelle, promotion de l'hygiène		X	X	X	X	
Pertinence pour la CS		X	X			
Quels projets d'investissement sectoriels récents : bâtiments, eau, hygiène, etc.		X	X			
Autres partenaires ayant fourni de la formation / de l'appui		X	X		X	
<u>Résultats de l'activité cantine scolaire</u>	<u>2.1</u>					
Quels sont les principaux résultats de la cantine ? Résultats inattendus ?		X	X	X	X	
Quels sont les désavantages ?		X	X	X	X	
La cantine a-t-elle changé quelque chose pour les enfants ?	2.1.1	X	X		X	
Évolution du taux de scolarisation (garçons / filles)	2.1.3	X	X		X	
Évolution du taux de rétention au cours de l'année (garçons / filles)	2.1.3	X	X		X	

Évolution des performances scolaires ? CE2 et CM2 ? (garçons / filles)	2.1.3	X	X		X	
Évolution de la situation nutritionnelle des enfants (garçons / filles)	2.1.3	X	X		X	
Contributions des parents d'élèves aux repas (légumes frais, condiments, bois, argent etc.) ?	2.1.2	X	X	X	X	
Quels projets d'amélioration ?	2.4.1	X	X		X	
<u>Durabilité de la cantine scolaire</u>	<u>2.3.2</u>					
Capacité organisationnelle (CdG) suffisant pour la continuation						
Participation et implication des parties prenantes						
Quelle contribution financière des parents ? Régularité et montant des contributions ? Défis ?						
Autres contributions de la communauté (investissements)						
Continuation de la cantine scolaire sans l'appui du PAM ?						
Comment la communauté peut contribuer ?						
Opportunités en termes d'achats locaux ?						
Préférence de modalité (vivres ou coupons/ cash)						
Quels besoins en formation ?						

GUIDE POUR LES ORGANISATION DES PETITS PRODUCTEURS

Entretien avec organisation de petits producteurs				
Identification de l'organisation paysanne (OP)				
Structuration de l'organisation paysanne : Combien de membres ? hommes /femmes ?				
OP existe depuis quand ?				
Activités principales de commercialisation / production agricole				
	QE	Producteurs	Conseillers	
<u>Production agricole et achats locaux</u>	<u>2.1.2</u>			
Votre organisation approvisionne -t-elle la CS ?		X	X	
Quelles sont les forces et faiblesses de votre organisation pour participer aux marchés publics du PNASI ?		X	X	

Des synergies ont-elles été recherchées avec d'autres organisations pour gagner des marchés ?		X	X	
Procédures administratives et financières nécessaires pour soumissionner aux marchés publics du PNASI ?		X	X	
Quelles sont les exigences que vous n'arrivez pas à satisfaire (administratives, techniques et financières rencontrées) ?		X	X	
Quelle est la proportion des ventes au PNASI par rapport au volume total des ventes ?		X	X	
Les OP ont-elles amélioré les volumes proposés pour les marchés publics ? les revenus ?		X	X	
Les producteurs bénéficiaires gèrent-ils mieux les stockages et la qualité des produits ?		X	X	
Les producteurs bénéficiaires ont-ils amélioré leurs revenus ? Leurs conditions de vie (santé, habitat, éducation des jeunes) ?		X	X	
Les membres de l'OP sont-ils formés par le PAM/ ONG ?	2.1.6	X	X	
Aspects genre : quel sont les bénéfices de l'assistance aux OP pour les femmes (par rapport aux hommes) : revenus, leadership, prise de décision ?	2.2.4	X	X	
Aspects environnementaux : utilisation de produits chimiques	2.2.5	X	X	
Contribution à la résilience face aux changements climatiques	2.2.6	X	X	

GUIDE D'ENTRETIEN AVEC LES PARTIES PRENANTES

Ministères, autres structures gouvernementales concernées, PTF / Agences ONU, PAM et ONG

Entretien avec ministères et autres structures publiques concernées	QE	Ministères	Services décentralisés	Autorités locales	PTF/ Agences ONU	PAM BP	ONG / PAM SB et antennes
Nom, poste, genre							
Pouvez-vous nous parler de votre rôle au sein de votre ministère/structure étatique ? Depuis combien de temps êtes-vous impliqué dans le PNASI ?							
<u>= Conception du Programme stratégique du pays (PSP)</u>							
Cohérence entre l'analyse PSP et l'analyse des besoins au niveau du gouvernement	1.1.1	X	X	X	X	X	X
Ciblage en accord avec l'analyse du degré de vulnérabilité	1.1.1	X	X	X	X	X	X
Couverture géographique adéquate répondant aux besoins	1.1.2	X	X	X	X	X	X
Évolution des besoins 2018-2022 et l'adaptation du programme	1.5.1	X	X	X	X	X	X
Niveau de cohérence avec les objectifs nationaux (politiques, stratégies et plans du Gouvernement)	1.2.1	X			X	X	
Implication du gouvernement dans la préparation du PSP	1.2.1	X	X	X			
Cohérence du PSP avec les objectifs et cibles des ODD au niveau national	1.2.2	X			X	X	
Cohérence du PSP avec les objectifs des agences ONU	1.3.1	X			X	X	
Cohérence du PSP avec les objectifs et cibles des PTF	1.3.2	X				X	
Cohérence du PSP avec les plans stratégiques du PAM	1.4.1					X	
Partenariats et actions conjointes / synergies créées							
Participation et implication des bénéficiaires et autres parties prenantes	2.3.2						
Activités pertinentes pour l'adaptation des programmes à la pandémie de COVID-19	1.5.2	X	X	X	X	X	X
Aspects transversaux (genre, environnement etc.) pris en compte	2.2.4 / 2.2.5	X	X	X	X	X	

<u>= Conception Programme Urgence EDS4 : (MASM/ ANPC)</u>							
Principes humanitaires appliqués dans les plans d'action du PAM	2.2.1	X				X	
Renforcement de la résilience de la population des zones vulnérables aux crises alimentaires	2.4.2	X	X	X	X	X	
Participation des communautés dans la conception et la mise en œuvre des projets de renforcement de la résilience	2.4.2		X	X		X	X
Activités pertinentes pour la réponse aux urgences climatiques (inondations)	2.2.6	X			X	X	X
<u>= Mise en œuvre CS</u>							
Défis spécifiques de mise en œuvre		X	X	X		X	X
Participation, implication et satisfaction des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des CS	2.1	X	X	X	X	X	X
Système de suivi et évaluation : comment est-il organisé et quels défis de fiabilité?	4.2.1	X				X	X
Initiatives locales d'appui aux cantines scolaires	2.4.1	X	X	X	X	X	X
Fonctionnement des comités de gestion des cantines scolaires	2.1.6	X		X		X	X
Implication de l'aspect genre dans la mise en œuvre	2.2.4	X				X	X
Promotion des achats locaux : défis	2.1.2	X	X	X		X	X
Qualification des capacités appropriées du personnel PAM	4.3.1	X	X	X	X	X	X
Procédure de plainte/ réaction sur place ; résultats	2.2.3	X		X		X	X
Autres facteurs (positifs ou négatifs) ayant eu un impact sur la mise en œuvre	4.5.1	X	X	X	X	X	X
<u>= Effets et Résultats</u>							
Résultats significatifs : scolarisation, rétention scolaire, état nutritionnel/ santé des élèves,	2.1.1	X	X	X	X	X	X

Production locale et achats locaux	2.1.2	X	X	X		X	X
Organisation des producteurs	2.1.2	X (MAEP)	X	X	X	X	X
Initiatives locales d'appui aux cantines scolaires	2.4.1	X	X	X	X	X	X
Fonctionnement des comités de gestion des cantines scolaires	2.1.5	X		X		X	X
Contribution à l'autonomisation des femmes	2.2.4						
Contribution aux résultats scolaires (fréquentation, rétention, résultats, etc.) des garçons et des filles	2.1.1						X
Contribution à la promotion de l'égalité du genre	2.1.3					X	X
Intégration de l'environnement	2.2.5					X	X
Renforcement de la résilience face aux changements climatiques	2.2.6					X	X
Participation, implication et satisfaction des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre des CS	2.3.2	X	X	X	X	X	X
Évolution budgétaire du PNASI ; stratégie de financement futur	4.1.1	X			X	X	
Système de suivi et évaluation	4.2.1	X				X	X
Leçons apprises	4.2.1	X				X	
<u>= Efficience</u>							
Opinion sur les coûts de mise en œuvre par rapport aux résultats: vivres, transport, gestion	3.3.1	X			X	X	
Opinion sur la modalité de transfert (CS et Urgence)	3.3.1	X	X		X	X	X
Suivi des coûts et transparence ; coût par école, coût par élève	3.3.1	X				X	
Utilisation des analyses et données du suivi pour améliorer la mise en œuvre	3.4.1	X				X	
Respect des délais de mise en œuvre	3.1.1						X
Conformité entre le plan de mise en œuvre de la réponse pendant la crise COVID-19 ; ajustements	1.5.2						X
Efficience de l'organisation logistique et opérationnelle ; emploi des transporteurs	3.3.2	X	X			X	X

Satisfaction des écoles sur la logistique	3.3.2						X
Gestion des ressources humaines au niveau du PAM BP, SB et antennes	3.3.3					X	X
≡ Renforcement des capacités							
Compétences souhaitées	2.1.5 - 2.1.8	X	X	X		X	X
Quelles activités de RC et quels résultats ?	2.1.5 - 2.1.8	X	X	X	X	X	X
Souhait de RC ; stratégie est pertinente	2.1.5 - 2.1.8	X				X	X
Degré de renforcement des capacités des institutions nationales pour gérer le programme des cantines scolaires	2.1.5	X			X	X	
Niveau de disponibilité des ressources (humaines et financières)	4.1.1 / 4.4.1	X			X	X	
Progrès dans l'élaboration et l'application de la législation sur l'alimentation scolaire	2.1.5	X			X	X	
<i>[MASM / ANPC]</i>							
Degré de renforcement des capacités de gestion des institutions nationales et locales chargées de la Protection sociale (Agence de la protection civile et Agence de protection sociale)	2.1.7	X	X		X	X	
Renforcement des capacités face aux crises/ contribution à la résilience	2.1.7	X	X		X	X	
Qualité et évolution du fonctionnement du Registre social	2.1.7	X	X		X	X	
Évolution du nombre des ménages inscrits au Registre social	2.1.7	X				X	
<i>[Ministère de la Santé]</i>							
Qualité de l'éducation nutritionnelle au niveau des centres de santé	2.1.8	X	X		X	X	
Capacité du passer des messages pertinents pour les pratiques d'alimentation du nourrisson et des jeunes enfants	2.1.8	X	X		X	X	

Durabilité des activités	2.3.1						
Niveau de la capacité organisationnelle MEMP	2.1.5	X			X	X	
Niveau de la capacité organisationnelle MASM/ANPC	2.1.7	X			X	X	
Niveau de la capacité organisationnelle Services décentralisés	2.1.6	X	X			X	X
Niveau de la capacité organisationnelle des Comité Cantines Scolaires	2.1.5		X	X		X	X
Niveau de la capacité organisationnelle des Organisations Paysannes	2.1.7	X	X			X	X
Participation et implication des parties prenantes	2.3.2	X	X	X		X	X
Durabilité financière du programme CS	4.1	X			X	X	
Synergie avec autres projets de développement	2.4.1	X	X		X	X	X
Continuation de la cantine scolaire sans l'appui du PAM ?	2.3.1	X	X	X	X	X	X
Comment la communauté peut contribuer à la durabilité	2.3.2	X	X	X	X	X	X
Opportunités de l'achat local	2.1.2	X	X	X	X	X	X
Préférence de modalité (vivres ou coupons/ cash)	3.3.1	X			X	X	X
Quels besoins en formation	2.1.5 - 2.1.8	X				X	X

GUIDE ENTRETIEN GROUPE FOCUS AVEC DES BENEFICIAIRES PROGRAMME URGENCE

Entretien avec bénéficiaires programme Urgence	Questions d'évaluation
Besoins de l'assistance alimentaire à cause de quelle urgence ?	2.1.9
Ciblage des bénéficiaires : pertinent par rapport aux besoins ?	2.2.2
Participation et implication des parties prenantes	2.3.2
Quantité de l'aide alimentaire reçue par ménage ?	2.2.2
Quel impact sur votre niveau de consommation ; sur le ménage (femmes ; enfants etc.)	2.1.9
Implication de l'aspect genre dans la protection sociale	2.2.4

Renforcement de la résilience de la population des zones vulnérables aux crises alimentaires	2.4.2
Satisfaction de l'aide alimentaire par rapport aux besoins ;	2.1.9
Satisfaction sur le délai de la distribution ;	3.1.1
Satisfaction sur la modalité de transfert (vivres ou cash)	2.1.9
Satisfaction sur la fréquence de transfert	2.1.9
Suggestions pour améliorer la protection sociale	2.2.2
Participation des communautés dans la conception et la mise en œuvre des projets de renforcement de la résilience	2.4.2
Procédure de plainte/ réaction sur place ; résultats	2.2.3

QUESTIONS DE L'ENQUETE CANTINE SCOLAIRE

Date de l'enquête :/juillet/2022

Nom de l'école.....

Localisation de l'école : Département Commune Village

Enquêteur

			Directeur	Comité de Gestion	Élève s	Parent s	Cuisinière s
Comité de Gestion : rôle et fonctionnement							
1. Historique du Comité de Gestion ; implication des femmes ?	1.1 Depuis quand le CdG CS fonctionne ?	Année	X	X			
	1.2 Quelle a été son évolution ?	Texte					
	1.3 Quels changements majeurs depuis le début de son fonctionnement	Texte					
	1.4 Quel rôle pour les femmes						
2. Responsabilités vis-à-vis du programme de cantine scolaire ?	2.1 Quels sont les responsabilités du CdG	Texte	X	X			
	2.2 Quelle est votre opinion sur le fonctionnement du CdG ?	Texte					
3. Fonctionnement de la Cantine Scolaire	3.1 (enquêteur) avec le CdG essayer de produire un schéma de l'organisation	Texte Texte Texte	X	X (plus question en rouge)	X		

			<u>Directeur</u>	<u>Comité de Gestion</u>	<u>Élève s</u>	<u>Parent s</u>	<u>Cuisinière s</u>
	de la CS, montrant la CS et les acteurs à différents niveaux ; et description du rôle de chacun						
	3.2 Quelle est votre opinion sur le fonctionnement de la Cantine Scolaire ?						
	3.3 Quels sont les points positifs ?						
	3.4 Quels sont les majeurs défis ?						
<u>Organisation de la cantine scolaire</u>			<u>Directeur</u>	<u>Comité de Gestion</u>	<u>Élève s</u>	<u>Parent s</u>	<u>Cuisinière s</u>
4. Description des étapes de gestion	4.1 Pouvez-vous décrire les différentes étapes au quotidien de la cantine : qui fait quoi ?	Texte	X	X		X	X
	4.2 La répartition des tâches est satisfaisante ?	Oui/non					
	4.3 Si non, pourquoi pas ?	Texte					
5. Stockage des vivres	5.1 Où se fait le stockage des vivres ?	Texte	X	X			X
	5.2 Problèmes de stockage des vivres ?	Oui/non					
	5.3 Si oui, quels sont ces problèmes ?	Texte					
	5.4 Pourquoi ces problèmes ?	Texte					
	5.5 Quelles solutions vous avez appliqué	Texte					
6. Suivi : fiches à remplir	6.1 Qui remplit les fiches de stocks ?	Texte	X	X			
	6.2 Qui remplit la fiche mensuelle de suivi ?	Texte					
	6.3 Le remplissage des fiches est facile/ difficile ?	Texte					
	6.4 Quels sont les difficultés ?	Texte					

			<u>Directeur</u>	<u>Comité de Gestion</u>	<u>Élève s</u>	<u>Parent s</u>	<u>Cuisinière s</u>
	6.5 Quel appui avez-vous reçu?						
7. Jardin Scolaire	7.1 Disposez-vous d'un jardin scolaire ? 7.2 Depuis quand ? 7.3 Est-il toujours fonctionnel ? 7.4 Comment est son fonctionnement ? 7.5 Quels sont les produits du jardin? 7.6 Quelle est la source d'eau ; 7.7 Irrigation 7.8 Source des semences ; 7.9 Quelle est l'importance du jardin pour la CS ; 7.10 Quels sont les défis du jardin 7.11 Quel appui fourni par le PNASI	Oui/non Année Texte Texte Texte Texte Oui/non Texte Texte Texte Texte	X	X			X
8. Cuisiniers\ cuisinières	8.1 Combien des cuisiniers/ cuisinières ? H/F Quel est le rôle des cuisiniers/-ères ?	Chiffre Texte		X		X	X
9. Rémunération des cuisiniers	9.1 Comment la rémunération des cuisiniers est organisée : payé ou volontaire ?	Texte		X		X	X
10. Engagement des cuisiniers	10.1 Depuis quand travaillez-vous dans la cantine ? 10.2 Quelle est la charge de travail ? 10.3 Quelle est l'incitation pour vous pour le faire?	Année Texte Texte					X
11. Hygiène CS	11.1 Quels mesures pour améliorer l'hygiène de la CS		X				X
12. Modalité de transfert vivres	12.1 Quelle est votre opinion sur la modalité de	Texte	X	X			X

			<u>Directeur</u>	<u>Comité de Gestion</u>	<u>Élève s</u>	<u>Parent s</u>	<u>Cuisinière s</u>
	<p>transfert des vivres actuel ?</p> <p>12.2 Quelles sont les avantages ?</p> <p>12.3 Quelles sont les désavantages ?</p> <p>12.4 Quelle est votre opinion sur les alternatives :</p> <p>= cash ? (et donc achat local par le CdG)</p> <p>= bons alimentaires ?</p>	<p>Texte</p> <p>Texte</p> <p>Texte</p>					
13. Approvisionnement en eau	<p>13.1 Quelle source de l'eau pour approvisionner l'école ?</p> <p>13.2 Quelle distance à la source ? (en minutes)</p> <p>13.3 Qui fait l'approvisionnement de l'eau ?</p>	<p>Texte</p> <p>Chiffre</p> <p>Texte</p>	X	X			X
14. Approvisionnement en bois	<p>14.1 Quelle source de bois pour approvisionner la cantine ?</p> <p>14.2 Quelle distance à la source du bois ?</p> <p>14.3 Qui fait l'approvisionnement du bois ?</p> <p>14.4 Comment vous pouvez utiliser le bois de chauffe plus efficiente</p>	<p>Texte</p> <p>Chiffre</p> <p>Texte</p> <p>Texte</p>	X	X	(seulement les 3 premières questions)		X
<u>Approvisionnement des vivres</u>			<u>Directeur</u>	<u>Comité de Gestion</u>	<u>Élève s</u>	<u>Parent s</u>	<u>Cuisinière s</u>
15. Qualité et quantité des vivres distribuées	<p>15.1 Quelle est votre opinion sur la qualité des vivres distribuées</p> <p>15.2 Quelle est votre opinion sur la quantité des vivres distribuées</p>	<p>Texte</p> <p>Texte</p>		X		X	X
16. Distribution des vivres	16.1 Quelle est la fréquence des distributions	<p>Texte</p> <p>Texte</p>		X		X	X

			<u>Directeur</u>	<u>Comité de Gestion</u>	<u>Élèves</u>	<u>Parents</u>	<u>Cuisinières</u>
	16.2 Les quantités de vivres sont toujours arrivés en quantité attendue						
17. Évolution dans le temps	17.1 Si pertinent : pouvez-vous la comparaison de la situation avant le PNASI ?	Texte		X		X	
18. Retards ou ruptures de l'approvisionnement des vivres du PNASI	18.1 Les transporteurs sont à temps? 18.2 Vous avez subi des retards / ruptures d'approvisionnement ; 18.3 Quand et pour combien de temps ? 18.4 Le PAM et / ou ONG vous a informé à temps des retards/ ruptures ? 18.5 Quand il n'y a pas cantine, qu'est-ce que se passe ?	Oui/non Oui/non Texte Oui/non Texte		X		X	X
19. Avis sur la composition du panier	19.1 Quelle est votre opinion sur l'origine des produits ; 19.2 Quelle est votre opinion sur la qualité des repas et got ? 19.3 (pour élèves) : Qu'est-ce que vous aimez le plus / le moins dans les repas à l'école ? 19.4 Les rations des repas sont respectées ? 19.5 Si non, pourquoi ?	Texte Texte Texte Oui/non Texte		X		X	X
20. Réclamation en cas de dysfonctionnement du programme	20.1 Existe-t-il un moyen de réclamer ? 20.2 Quels sont les moyens de faire remonter une réclamation ?	Oui/non Texte Oui/non		X		X	X

			<u>Directeur</u>	<u>Comité de Gestion</u>	<u>Élève s</u>	<u>Parent s</u>	<u>Cuisinière s</u>
	20.3 Vous l'avez fait ? 20.4 Sur quel sujet ?	Texte					
21. Approvisionnement local	21.1 Quels produits locaux sont fournis à la CS ? 21.2 Par qui ? S'agit-il de dons ou sont-ils achetés ? 21.3 Quelle est la qualité des produits locaux fournis ? 21.4 Quels sont les défis pour fournir plus	Texte Texte Texte Texte		X		X	X
22. COVID-19 et fonctionnement de la CS	22.1 Quel a été l'impact des mesures COVID-19 sur l'approvisionnement de la CS ?	Texte		X			X
Renforcement des capacités			<u>Directeur</u>	<u>Comité de gestion</u>	<u>Élève s</u>	<u>Parent s</u>	<u>Cuisinière s</u>
23. Formation : nombre et thèmes de formation reçue	23.1 Avez-vous reçu des formations ? 23.2 Nombre de formations ? 23.3 Thèmes de formation ? 23.4 Formation de qui ?	Oui/non Chiffre Texte Texte	X	X		X	X
24. Utilité de la formation	24.1 Quelle a été l'utilité de la formation pour vous ?	Texte	X	X		X	X
25. Changement des pratiques constaté	25.1 Qu'est-ce que vous avez changé après la formation ?	Texte	X	X		X	X
26. Suggestions d'amélioration	26.1 Comment peut-on améliorer ces sessions de formations ?	Texte	X	X		X	X
27. Remplissage des fiches	27.1 Est-il difficile de remplir les fiches de renseignement demandées ? 27.2 La formation aide-t-elle au remplissage des fiches ?	Oui/non Texte	X	X			

			<u>Directeur</u>	<u>Comité de Gestion</u>	<u>Élève s</u>	<u>Parent s</u>	<u>Cuisinière s</u>
Concertation et partenariats			<u>Directeur</u>	<u>Comité de gestion</u>	<u>Élève s</u>	<u>Parent s</u>	<u>Cuisinière s</u>
28. Rapport avec l'ONG de mise en œuvre	28.1 Quelle fréquence de passage d'un agent de l'ONG ? 28.2 Quelle est votre opinion sur l'appui fourni ?	Texte Texte	X	X		X	X
29. Rapport avec PAM	29.1 Quelle fréquence de passage d'un agent du PAM ? 29.2 Quelle est votre opinion sur l'appui fourni ?	Texte Texte	X	X		X	X
30. Rapport avec les services décentralisés du MEMP (C/CIR)	30.1 Quelle fréquence de passage d'un agent du C/CIR ? 30.2 Quelle est votre opinion sur l'appui fourni ?	Texte Texte	X	X			
31. Interactions avec d'autres secteurs	31.1 Quelle interaction avec les services de l'État ou d'autres services = santé = éducation nutritionnelle = promotion de l'hygiène = agriculture 31.2 Quelle est sa pertinence pour la CS ?	Oui/ non Oui/ non Oui/ non Oui/ non Texte	X	X		X	X
32. Projets d'investissement pour l'amélioration de l'école	32.1 Quels projets d'investissement ont été réalisés récemment (2018-2022) ? P. ex. bâtiments, eau, hygiène, etc. 32.2 Quels résultats ?	Texte Texte	X	X		X	
33. Autres partenaires ayant fourni de la	33.1 Autres partenaires ayant	Oui/ non	X	X			

			<u>Directeur</u>	<u>Comité de Gestion</u>	<u>Élèves</u>	<u>Parents</u>	<u>Cuisinières</u>
formation / de l'appui	fourni un appui à la CS / à l'école ? 33.2 Quel genre d'appui ?	Texte					
Résultats de l'activité cantine scolaire			<u>Directeur</u>	<u>Comité de gestion</u>	<u>Élèves</u>	<u>Parents</u>	<u>Cuisinières</u>
34. Résultats des cantines scolaires	34.1 Quels sont les principaux résultats de la cantine ? 34.2 Plcer en ordre d'importance (1-5) 34.3 Quels sont les résultats inattendus ? 34.4 Quels sont les désavantages de la CS ?	Texte Texte Texte	X	X	X	X	X
35. Résultats pour les élèves en situation particulière	35.1 La cantine a-t-elle changé quelque chose pour les élèves ? Distinguer filles et garçons 35.2 Pour les enfants vivant avec un handicap ? 35.3 Pour les enfants venant de familles dont un membre souffre d'un handicap ? 35.4 Pour les enfants des familles extrêmement démunies ? 35.5 Autres situations de vulnérabilité, p. ex. des femmes-cheffes de ménage ? Mentionner plusieurs changements	Texte	X	X	X	X	
36. Situation nutritionnelle des enfants	36.1 Quels changements sont observés dans la situation nutritionnelle des enfants ? (garçons/ filles)	Texte	X	X		X	X

			<u>Directeur</u>	<u>Comité de Gestion</u>	<u>Élève s</u>	<u>Parent s</u>	<u>Cuisinière s</u>
	36.2 Placer en ordre d'importance (1-5)						
37. Contributions des parents	37.1 Quelles sont les contributions des parents d'élèves aux repas (légumes frais, condiments, bois, argent etc.) ?	Texte					X
<u>Durabilité de la cantine scolaire</u>			<u>Directeur</u>	<u>Comité de gestion</u>	<u>Élève s</u>	<u>Parent s</u>	<u>Cuisinière s</u>
38. Capacité organisationnelle (CdG)	38.1 Est-ce que la capacité organisationnelle est suffisante pour la continuation après le PNASI ? cf. schéma Q3.1 et demander ce qu'ils souhaiteraient changer dans le schéma actuel pour une amélioration 38.2 Quels sont les défis ?	Texte Texte	X	X		X	X
39. Contribution financière des parents	39.1 Quelle est la contribution financière des parents à la CS ? 39.2 Quelles sont les autres contributions des parents (légumes frais, condiments, bois, etc.) ? 39.3 Régularité des contributions ? 39.4 Quels sont défis ?	Texte Oui/non Texte	X	X		X	X
40. Contribution de la communauté	40.1 Quelle est la participation de la communauté ? 40.1 Comment la communauté peut-elle contribuer plus ?	Texte	X	X		X	X
41. Opportunités d'achat local	41.1 Quelle est votre opinion sur les opportunités quant à l'achat local des vivres ? 41.2 Quels défis ?	Texte Texte	X	X		X	X

			<u>Directeur</u>	<u>Comité de Gestion</u>	<u>Élèves</u>	<u>Parents</u>	<u>Cuisinières</u>
42. Besoins en formation	42.1 Quelles sont vos suggestions pour la formation ?	Texte	X	X	X	X	X
43. Suggestions pour changer les choses	43.1 Voulez-vous que la CS continue de fonctionner ? 43.2 Si vous pouviez changer quelque chose dans la cantine scolaire, qu'est-ce que ce serait ?	Oui/ non Texte	X	X	X	X	X

Annexe 8 : Calendrier de la mission sur le terrain

327. La sélection des sites et localités proposée par l'EE est fondée surtout sur la présence de **cantines scolaires**, à savoir : une commune par département (huit départements au total) et deux écoles avec cantine scolaire sélectionnées au hasard sur la base de la liste communiquée par le BP.

328. Sur la base de ce critère principal, l'EE a proposé le calendrier suivant, lequel a été suivi au cours de la mission de terrain.

Tableau 22 : Agenda détaillé de la mission de terrain

Équipe A			Équipe B		
Date	Lieu	Activité	Date	Lieu	Activité
Lundi 4/07/2022	Voyage – Cotonou	Arrivée du Chef d'équipe de l'évaluation			
Mardi 5/07/2022	Cotonou	Entretiens PAM BP			
Mercredi 6/07/2022	Cotonou	Entretiens PAM BP			
Jeudi 7/07/2022	Cotonou	Entretiens parties prenantes			
Vendredi 8/07/2022	Cotonou	Entretiens parties prenantes			
Samedi 9/07/2022	Borgou - Parakou	Visite sous-bureau PAM Parakou			
Dimanche 10/07/2022	Borgou - Parakou	Préparation des visites (prises de rendez- vous ; ajustement du calendrier)	Dimanche 10/07/2022	Voyage – Cotonou	Arrivée de l'expert international
Lundi 11/07/2022	Borgou - Bembéréké Borgou - Parakou	CRP Bembéréké – Sinende - EPP Lili Bembéréké (école à cantine) OP-RECOBA – Borgou DDEMP Borgou DDAEP Borgou	Lundi 11/07/2022	Ouémé - Dangbo	EPP Ke/A EPP SAÏ LAGARE / A ONG FADeC
Mardi 12/07/2022	Donga – Djougou	DDEMP ; C/DAPC/SAS Djougou DDAEP Djougou	Mardi 12/07/2022	Plateau - Kétou	EPP Alakouta EPP Odometa ONG GRASID

		CCeC/ ATDA Djougou EPP Donwari ONG Caritas Djougou ONG Caritas Parakou			Visite DDEMP
Mercredi 13/07/2022	Borgou - Tchaourou	EPP Koutoubarou ONG Caritas Tchaourou équipe zone 2 OP Atiando - Tchaourou CA/CS - Tchaourou ONG Caritas Tchaourou équipe zone 1	Mercredi 13/07/2022	Zou - Zagnanango	EPP Dohoungbo EPP Agbazoun- Tandji ONG CEBEDES
Jeudi 14/07/2022	Collines - Ouèssè	ONG CREDEL EPP Akpero	Jeudi 14/07/2022	Zou - Djidja	EPP Magassa EPP Daanon- Kpota ONG CEBEDES
Vendredi 15/07/2022	Collines - Savalou	CEPP Segbeya CP/ ONG CREDEL DDAEP Collines DDEMP/ C/SAS	Vendredi 15/07/2022	Couffo - Klouekanme Mono - Athiémé	EPP Gahayadji EPP Dayehoue ONG CARITAS EPP Adjove EPP Deveme ONG CARITAS
Samedi 16/07/2022	Cotonou	Retour à Cotonou Point de la mission avec Equipe B	Samedi 16/07/2022	Cotonou	Retour à Cotonou Point de la mission avec Equipe A
Dimanche 17/07/2022	Cotonou	Récupération	Dimanche 17/07/2022	Cotonou	Récupération
Lundi 18/07/2022	Ouémé - Porto Novo	MEMP/ Porto Novo	Lundi 18/07/2022	Athiémé, Village de Kodji Matokou	Athiémé : FGD avec bénéficiaires Urgence (2x FGD)

				Grand-Popo, Village de Houndjohoun dji	Grand-Popo : FGD avec bénéficiaires Urgence (2x FGD)
Mardi 19/07/2022	Cotonou	Entretiens parties prenantes	Mardi 19/07/2022	Cotonou	Entretiens parties prenantes Révision des données collectées
Mercredi 20/07/2022	Cotonou	Restitution au BP PAM <i>Départ TL</i>	Mercredi 20/07/2022	Cotonou	Restitution au PAM BP
			Jeudi 21/07/2022	Ouémé - Adjohoun, Village Ahouandjann afon Commune Dangbo, Village Hêtin Sota	Ouémé : FGD avec Bénéficiaires Urgence (4x FGD)
			Vendredi 22/07/2022	Cotonou	Révision des données collectées
			<i>Samedi</i> 23/07/2022	Cotonou	<i>Départ Expert international</i>

Annexe 9 : Aperçu des informateurs clés

Liste des personnes rencontrées lors de la phase de démarrage par institution et par genre

Institution	Genre
Bureau de l'évaluation du PAM, Rome	1H/3F
Bureau régional Dakar	1F
Bénin BP	10H/7F
Ambassade d'Allemagne	1H/1F
Ambassade de Suisse	1H
Ambassade des Pays-Bas	1F
Bureau de l'évaluation à la Présidence de la République	2H
Direction de la planification, administration et finances (DPAF) au ministère de l'Agriculture	1H
Ministère Enseignements maternel et primaire (MEMP)	1H
MEMP	2H/2F
Consultante externe	1F
EPP Aguiapa	8H/1F
EPP Adjan Houéta	15H/2F

Liste des personnes rencontrées lors de la phase de collecte par institution et par genre

Institution	Genre
PAM	
PAM BUREAU PAYS	11H/7F
PAM- SOUS-BUREAU PARAKOU	2H/1F
Institutions gouvernementales nationales et locales	
Agence Nationale de Protection Civile	1F
MAEP	6H/1F
CRP Bembéréké	1H
CRP Tchaourou	1H
MEMP	9H/1F
Ministère de l'Économie et des Finances	4H
Cellule présidentielle de suivi du fonctionnement des établissements scolaires et universitaires	1F
SPCAN	2H
Autres agences ONU, Organisations internationales et ONG	
UNICEF	1H
PNUD	1H
Banque mondiale	1H
WVC	1F
CRS	1F
INGO Forum	1F
IFPRI	1H
OP RECOBA - Borgou	1H
OP ATIANDO	4H
Partenaires techniques et financiers (PTF)	
Ambassade d'Allemagne	1H/1F

Ambassade de Suisse	1H
Ambassade des Pays-Bas	1F
Partenaires de coopération et ONG	
ONG Caritas – Antenne Bembéréké	1H/1F
ONG Caritas - Antenne Parakou	6F
ONG Caritas - Antenne Djougou	1H/1F
ONG CARITAS Tchaourou 2	2F
ONG CARITAS Tchaourou 1	1H/1F
ONG CREDEL Dassa - Savalou	3H/1F
ONG FADeC DANGBO	2H
ONG GRASID KETOU	1H
ONG CEBEDES ZAGNANANGO	1H
ONG CEBEDES DJIDJA	1H
ONG CARITAS KLOUKENAME	2H
ONG CARITAS ATHIEME	1H
Bénéficiaires	
EPP LILI BEMBEREKE (BORGOU / BEMBEREKE)	9H/2F
EPP DONWARI DJOUGOU (DONGA / DJOUGOU)	5H/2F
EPP Tchaourou (BORGOU / TCHAOUROU)	10H/3F
EPP AKPERO – Ouesse (COLLINES / OUESSE)	13H/4F
EPP Segbeya – Savalou (COLLINES / SAVALOU)	11H/7F
EPP Ke/A & B (OUEME / DANGBO)	3H
EPP Sai-Lagare (OUEME / DANGBO)	4H
EPP Alakouta (PLATEAU / KETOU)	1H
EPP Odomoeta (PLATEAU / KETOU)	3H
EPP Dohoungbo (ZOU / ZAGNANANGO)	1H
EPP Agbazoun-Tandji (ZOU / ZAGNANANGO)	3H
EPP Magassa (ZOU / DJIDJA)	2H
EPP Daanon-Kpota (ZOU / DJIDJA)	3H
EPP Gahayadji (COUFFO / KLOUKENAME)	2H
EPP Dayehoue (COUFFO / KLOUKENAME)	4H
EPP Adjove (MONO / ATHIEME)	4H
EPP Deveme (MONO / ATHIEME)	3H
DISCUSSIONS EN GROUPE - FGD avec bénéficiaires du programme Urgence	
Athiémé, Village de Kodji Matokou	6 F 6 H
Grand-Popo, Village de Houndjohoundji	28 F 28 H
Adjohoun, Village Ahouandjannafon	29 F 29 H
Dangbo, Village Hêtin Sota	9 F 9 H

Annexe 10 : Cartographie des constatations, des conclusions et des recommandations

Recommandation	Conclusions	Constatations
<p>Recommandation 1 : Le PAM devrait trouver un juste équilibre pour ce qui est de l'orientation stratégique du plan stratégique de pays</p> <p>1.1 Au titre de la composante relative à l'alimentation scolaire, le PAM devrait renforcer la mobilisation des partenaires en faveur de la réalisation des activités complémentaires afin d'améliorer l'état nutritionnel des élèves et de promouvoir l'économie locale. [Voir aussi la recommandation 5 de l'évaluation conjointe du programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI).]</p> <p>1.2 Le PAM devrait prendre en compte les aspects nutritionnels de façon systématique et revoir la pertinence et la valeur relative d'une composante ponctuelle axée sur la nutrition par rapport à une approche intégrée. Il devrait envisager d'élaborer une approche contribuant à renforcer les systèmes alimentaires et les filières à dimension nutritionnelle.</p> <p>1.3 Le PAM devrait axer davantage son action sur la résilience des communautés rurales face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Il devrait contribuer à l'élaboration d'une approche stratégique d'amélioration de la résilience des ménages, qui soit fondée sur l'agriculture et l'adaptation aux changements climatiques, et déterminer la valeur ajoutée qu'il apporte dans le cadre de la mise en œuvre de cette approche.</p> <p>1.4 Le PAM devrait donner la priorité à l'élaboration des interventions à mener en cas de chocs grâce à une approche intégrée au système de protection sociale. Une attention particulière doit être accordée à l'appui à apporter aux mécanismes d'analyse de la vulnérabilité et des risques et aux dispositifs d'alerte précoce. D'un point de vue géographique, il sera nécessaire de prêter une attention spécifique aux zones frontalières du nord du pays, qui risquent d'être touchées par des conflits et des crises humanitaires.</p>	<p>Conclusion 1</p> <p>Conclusion 3</p>	<p>1.3a</p> <p>4.3a</p>
	<p>Conclusion 2</p>	<p>1.1a</p> <p>1.2a</p> <p>1.3b</p> <p>1.5a</p> <p>2.1f</p>
	<p>Conclusion 4</p>	<p>1.1a</p> <p>2.2d</p> <p>2.4a, 2.4b</p> <p>2.2a</p> <p>2.2d</p> <p>2.4b</p>
	<p>Conclusion 5</p>	<p>1.1a</p> <p>1.2a</p> <p>1.4a</p> <p>2.1g</p>
<p>Recommandation 2 : Le PAM devrait renforcer l'intégration des aspects transversaux</p> <p>2.1 Le PAM devrait intégrer des activités de renforcement des capacités dans les effets directs qui s'y prêtent, sur la base d'une analyse complète des besoins, y compris au niveau décentralisé, et d'une stratégie de financement, notamment dans le domaine de l'alimentation scolaire.</p> <p>2.2 Conjointement avec les partenaires, le PAM devrait définir une stratégie équilibrée d'investissement sur la base des besoins en services complémentaires, tels que l'approvisionnement en eau, les</p>	<p>Conclusion 2</p>	<p>2.1e</p>

<p>services sanitaires et les services de santé. Il devrait mener des activités d'éducation nutritionnelle à l'intention des écoliers, et devrait à cet égard envisager d'élaborer des programmes d'étude pour inciter au changement de comportement à long terme. (Voir aussi la recommandation 5 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</p> <p>2.3 Le PAM devrait renforcer l'inclusion et la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le plan stratégique de pays en s'appuyant sur des analyses approfondies. Il devrait notamment promouvoir la scolarisation et la poursuite de la scolarité des filles ainsi que les mécanismes permettant de rendre compte de l'action menée. (Voir aussi la recommandation 6 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</p> <p>2.4 Le PAM devrait expliquer la méthode suivie pour sélectionner les écoles bénéficiaires et choisir les zones devant recevoir une assistance alimentaire.</p> <p>2.5 Le PAM devrait améliorer le système de suivi et d'évaluation des thématiques transversales. (Voir aussi recommandation 3 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</p>	<p>Conclusion 6</p>	<p>2.2c 4.2a 2.2b 4.2a</p>
<p>Recommandation 3 : 3 Le PAM devrait promouvoir ses atouts spécifiques, qui vont au-delà de l'appui qu'il apporte au programme national d'alimentation scolaire intégré</p> <p>3.1 Le PAM devrait renforcer sa participation aux dialogues stratégiques nationaux sur l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la préparation aux situations d'urgence et l'intervention en cas de crise, la résilience et les changements climatiques.</p> <p>3.2 Le PAM devrait renforcer le dialogue avec les donateurs dans ces domaines et préciser quels sont ses atouts particuliers.</p> <p>3.3 Le PAM devrait redynamiser et élargir les partenariats stratégiques pour contribuer à l'élimination des causes profondes de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, et œuvrer notamment en faveur de l'amélioration de la résilience face aux changements climatiques, d'une agriculture à dimension nutritionnelle et de la protection de la fertilité des sols.</p>	<p>Conclusion 1 Conclusion 2</p>	<p>4.1a 4.5a</p>
<p>Recommandation 4 : Le PAM devrait renforcer le processus de pérennisation des acquis du plan stratégique de pays (Voir aussi les recommandations 1, 2 et 4 de l'évaluation conjointe du PNASI.)</p> <p>4.1 En collaboration avec les ministères concernés, le PAM devrait élaborer et mettre en œuvre une stratégie de transfert progressif de la responsabilité de la mise en œuvre du PNASI aux structures gouvernementales, en s'appuyant sur un modèle d'alimentation scolaire durable</p> <p>4.2 Le PAM devrait transférer des compétences aux structures gouvernementales concernées (PNASI), non seulement au niveau national mais également au niveau décentralisé après analyse des capacités locales.</p> <p>4.3 Le PAM devrait accélérer le processus d'institutionnalisation du PNASI en tenant compte des besoins répertoriés en matière de renforcement des capacités.</p>	<p>Conclusion 5 Conclusion 7</p>	<p>2.3a 2.3c 4.4a, 4.4b</p>

<p>4.4 Conjointement avec le Gouvernement, le PAM devrait expérimenter la mise en œuvre du PNASI en milieu urbain de façon à accélérer le transfert de la responsabilité des activités connexes.</p> <p>4.5 Le PAM devrait appuyer le renforcement des capacités des agences nationales travaillant dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la protection sociale (Agence nationale pour la protection civile, SUN-Point focal gouvernemental/Secrétaire permanent du Conseil national de l'alimentation et de la nutrition, Cellule technique de suivi et d'appui à la gestion de la sécurité alimentaire), afin d'accroître l'efficacité de leur action.</p> <p>4.6 Le PAM devrait mettre un œuvre un projet pilote pour expérimenter des méthodes de transfert de fonds et d'autres dispositifs permettant aux écoles dotées de cantines de s'approvisionner auprès de petits producteurs, tout en garantissant la transparence indispensable au bon fonctionnement des cantines.</p>	Conclusion 7	2.1b
<p>Recommandation 5 : Le PAM devrait faire concorder les moyens humains et la structure organisationnelle du bureau de pays avec les orientations stratégiques du plan stratégique de pays</p> <p>5.1 Le PAM devrait envisager de déléguer les responsabilités opérationnelles aux sous-bureaux en fonction des compétences requises afin d'améliorer la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, de suivi, d'accompagnement, d'appui aux achats locaux et de préparation aux situations d'urgence, notamment.</p> <p>5.2 Le PAM devrait mettre en place les capacités nécessaires pour mener des activités de plaidoyer, et collaborer avec ses partenaires afin de renforcer les capacités des structures gouvernementales décentralisées et de transférer progressivement la responsabilité des activités.</p> <p>5.3 Le PAM devrait combler les lacunes relatives aux capacités du personnel – notamment dans les domaines de l'inclusion, de la problématique femmes-hommes, de la nutrition, des achats locaux, de la résilience, des changements climatiques, et de la préparation aux situations d'urgence et de l'intervention en cas de crise – afin de reformuler les stratégies, de les mettre en œuvre et de trouver des solutions.</p>	<p>Conclusion 8</p> <p>Conclusion 5</p> <p>Conclusion 8</p>	4.4a, 4.4b

Annexe 11 : Recommandations clés à la suite des évaluations et audits

Tableau 23 : Résumé des recommandations des différentes évaluations et revues effectuées

Évaluations	Recommandation clé
<p>Évaluation décentralisée conjointe finale du Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) au Bénin (2017-2021) (fin de parcours)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recommandation 1 : Ancrer le PNASI dans un paysage institutionnel propice à un fonctionnement durable de l'alimentation scolaire ; renforcer le rôle régalién de l'État dans la conduite du programme. 2. Recommandation 2 : Accompagner le transfert progressif au niveau décentralisé. 3. Recommandation 3 : Améliorer durablement la redevabilité de l'ensemble du projet avec un cadre de résultats exhaustif pour toutes les composantes et un système de suivi fiable, partagé et exploitable par les différentes parties prenantes. 4. Recommandation 4 : Construire un cadre favorable à l'opérationnalisation de la stratégie des achats locaux. 5. Recommandation 5 : Renforcer l'approche multisectorielle et l'impact en nutrition notamment par des partenariats ; améliorer la qualité en bout de chaîne. 6. Recommandation 6 : Utiliser le PNASI comme un programme vecteur de changement en matière d'égalité des sexes et de promotion de la femme dans le développement économique et social de la société béninoise.
<p>Évaluation conjointe à mi-parcours du Programme national d'alimentation scolaire intégré (2017-2019) (mi-parcours)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. R1 : Construire un cadre institutionnel favorable à l'alimentation scolaire au Bénin. 2. R2 : Doter le PNASI d'un cadre de gestion et de suivi formalisé. 3. R3 : Fonctionnement des cantines : garantir la qualité de la mise en œuvre et du suivi. 4. R4 : Mobiliser les ONG pour consolider l'engagement des autorités et des communautés locales en faveur de l'école et de la cantine. 5. R5 : Accompagner le développement des achats locaux. 7. R6 : Analyser, documenter et promouvoir le potentiel inclusif de la cantine scolaire.
<p>Évaluation du Programme de pays Bénin (200721) (2015-2018) Revue interne du programme</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Utiliser la théorie du changement dans le cadre de la formulation du prochain cycle de programme. 2. Élaborer une stratégie pour rendre l'accès à l'eau potable aux bénéficiaires du prochain programme. 3. Élaborer un plan d'action budgétisé par composante et par effet. 4. Harmoniser les canevas de rédaction des rapports d'activités annuels. 5. Renforcer le dispositif de suivi-évaluation. 6. Mettre effectivement en œuvre les dispositifs de pérennisation de l'alimentation scolaire. 7. Créer un cadre de concertation entre les ministères impliqués dans l'approche intégrée de l'alimentation scolaire. 8. Renforcer les compétences du personnel de santé impliqué dans les activités de lutte contre la malnutrition. 9. Corriger les insuffisances liées à la mise en œuvre des activités de résilience pour faire face aux conditions précaires des personnes vulnérables.

	10. Poursuivre le renforcement des capacités de la contrepartie gouvernementale pour la conduite d'un programme d'alimentation scolaire intégré.
Évaluation de la politique du PAM en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire (2021)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recommandation 1 : Le PAM devrait réviser la politique en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire (CSSCT) en se fondant sur une vision institutionnelle approuvée et largement partagée. 2. Recommandation 2 : Le PAM devrait veiller à ce que les plans stratégiques de pays de deuxième génération et tout nouveau cadre ou instrument politique institutionnel pertinent prennent en compte la CSSCT. 3. Recommandation 3 : Le PAM devrait continuer à renforcer son approche relative à la production d'éléments factuels et à l'amélioration de l'apprentissage sur la CSSCT qu'il appuie. 4. Recommandation 4 : Le PAM devrait aider les divisions qui le souhaitent à élaborer et à diffuser à l'intention du personnel chargé des programmes des directives stratégiques et opérationnelles sur la façon d'intégrer la CSSCT dans leurs activités conformément à la nouvelle politique en la matière. 5. Recommandation 5 : Le PAM devrait continuer à investir et à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités du personnel en matière de CSSCT aux niveaux du siège, des bureaux régionaux, des centres d'excellence et des bureaux de pays. 6. Recommandation 6 : Dans le contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PAM devrait continuer à contribuer à l'engagement en faveur de la CSSCT à l'échelle du système, placé sous la houlette du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, notamment en tirant parti de nouveaux partenariats avec d'autres entités des Nations Unies et en renforçant la collaboration en cours dans ce domaine avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, et en rendre compte chaque année à partir de 2022.
Évaluation stratégique de la contribution des activités d'alimentation scolaire à la réalisation des Objectifs de développement durable (2020)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recommandation 1 : Veiller à porter une attention soutenue à l'alimentation scolaire en contribuant à l'élaboration du nouveau plan stratégique, en organisant une réunion d'information du Conseil d'administration sur la politique et la stratégie en matière d'alimentation scolaire et en révisant la politique et la stratégie en 2022 et en 2023. 2. Recommandation 2 : Élaborer des directives et des normes relatives à l'alimentation scolaire et aux activités de santé et de nutrition en milieu scolaire dans les contextes d'urgence humanitaire (y compris l'alimentation scolaire en cas de chocs) et veiller à ce que les principes et les priorités stratégiques de ces directives soient bien repris dans les versions révisées de la politique et de la stratégie en matière d'alimentation scolaire. 3. Recommandation 3 : Les plans d'exécution des bureaux régionaux se rapportant à la stratégie pour 2020-2030 doivent être prioritaires au niveau institutionnel et le PAM doit mobiliser un volume minimal de ressources prévisibles pour les mettre en œuvre. 4. Recommandation 4 : Renforcer nettement les capacités du PAM pour qu'il puisse accompagner la transition vers des programmes d'alimentation scolaire intégralement pris en charge par les pouvoirs publics dans les pays prioritaires et apporter une valeur ajoutée dans les pays où la transition est arrivée à son terme. 5. Recommandation 5 : Accorder davantage d'attention à la transformation des relations femmes-hommes et à l'équité dans le cadre des activités d'alimentation scolaire et du programme d'activités relatif à la santé et la nutrition en milieu scolaire en abordant ces questions lors de la planification et de l'exécution de même que dans les rapports, au niveau régional et des pays. 6. Recommandation 6 : Élaborer un plan de mobilisation des ressources en complément de l'action de mobilisation de fonds menée au niveau institutionnel (au niveau mondial et dans le cadre des PSP). Ce plan devrait permettre de mobiliser des financements pluriannuels prévisibles pour les activités que le PAM mène en amont en matière d'alimentation scolaire ainsi que pour

	<p>l'exécution directe de programmes d'alimentation scolaire, et devrait encourager la mobilisation de ressources auprès des gouvernements des pays et d'autres sources, notamment des institutions financières internationales, pour appuyer les programmes d'alimentation scolaire mis en œuvre par les pays.</p> <p>7. Recommandation 7 : Étoffer les capacités en matière de ressources humaines chargées de l'alimentation scolaire dans les pays, à la hauteur des ambitions de la stratégie en matière d'alimentation scolaire et de la future politique en matière de personnel, afin que le PAM puisse assumer les fonctions prévues dans les divers contextes et aux divers stades de la transition.</p> <p>8. Recommandation 8 : Renforcer le suivi, l'évaluation et l'apprentissage dans le domaine de l'alimentation scolaire d'une manière équilibrée afin de rendre compte de l'action, de prendre des décisions stratégiques, de tirer des enseignements et de sensibiliser au niveau mondial ; de ne pas faire obstacle aux progrès de la décentralisation du PAM ; et de s'assurer que ce qui est demandé aux systèmes de suivi des bureaux de pays est réaliste.</p>
<p>Évaluations décentralisées en Afrique de l'Ouest et Afrique centrale (2016-2019)</p>	<p>Résumé des recommandations : 106 recommandations ont été faites dans les 14 évaluations décentralisées analysées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Recommandations stratégiques : renforcement du partenariat, planification et financement pluriannuels, poursuite des travaux en vue de la durabilité et d'une meilleure programmation fondée sur des données probantes. ▪ Recommandations programmatiques : amélioration des systèmes de suivi et évaluation, programmation liée au genre, ajustement du ciblage, consolidation de la création d'actifs.
<p>Série d'évaluations d'opérations - Synthèse régionale 2013-2017 (2017)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Améliorer l'approche du renforcement de la résilience. 2. Élargir le soutien aux mécanismes nationaux de protection sociale. 3. Investir dans la conception des opérations pour une plus grande efficacité. 4. Améliorer les systèmes de suivi et de gestion de l'information. 5. Renforcer le rôle de catalyseur du PAM.
<p>Évaluation à mi-parcours de l'UNDAF 2014-2018 (2016)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le SNU devrait procéder à une meilleure transposition des ODD en général dans les effets de l'UNDAF et en particulier les ODD 9, 11. 2. Le SNU devrait renforcer les outils de gestion et l'approche axée sur les résultats 3. Pour atteindre les standards minimums tels que définis dans le tableau de bord, le SNU devrait améliorer sa performance en matière de partenariat, de processus décisionnel, de suivi évaluation et de contrôle de la qualité. 4. Le SNU devrait renforcer la communication sur la plateforme en ligne dans tout le pays et en particulier dans toutes les régions d'intervention du SNU. 5. La mise en adéquation du cadre des résultats de l'UNDAF avec toutes les cibles des ODD, du PAG et la COP21 devrait se faire lors de son actualisation. 6. Le SNU devrait veiller à la cohérence externe et interne de sa stratégie en renforçant la synergie et la complémentarité entre institutions. 7. Le SNU devrait intégrer au dispositif de suivi évaluation, un mécanisme d'ajustement semestriel permettant de mettre en adéquation les ambitions de développement avec les ressources effectivement mobilisées afin de réduire le biais d'appréciation dans l'analyse de la performance. 8. La coordination de l'UNDAF devrait définir des lignes directrices pour la formulation, la planification, l'évaluation des programmes conjoints d'un commun accord avec le gouvernement. 9. Le SNU devrait renforcer sa communication sur ses réalisations le plus largement possible avec les parties prenantes lors de la mise en œuvre, en exploitant l'ensemble des méthodes de communication à sa disposition. 10. Le gouvernement devrait orienter son leadership vers une réelle incitation des agences à promouvoir la programmation conjointe, notamment sur les thématiques retenues à cet effet. 11. L'UNDAF devrait contribuer au renforcement de l'Unité de gestion et de coordination pour lui permettre d'être mieux présente dans la facilitation, la

	<p>préparation, la mobilisation des ressources, le suivi évaluation des activités et la programmation conjointe.</p> <p>12. Le SNU devrait renforcer la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de mobilisation des ressources pour l'UNDAF et éviter ainsi que la programmation conjointe soit tributaire des ressources mobilisées par chaque agence.</p> <p>13. Améliorer le cadre des résultats de l'UNDAF pour favoriser l'évaluabilité de la contribution réelle de l'UNDAF aux objectifs nationaux de développement à travers des indicateurs lisibles.</p>
Analyses	Recommandation clé
<p>Programme d'alimentation scolaire du Bénin Analyse coût-bénéfice (Mai 2019)</p>	<p>Les principaux résultats de cette analyse se présentent comme suit :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'alimentation scolaire possède un effet positif sur le court terme et sur le long terme pour les enfants qui en bénéficient, ainsi que des retombées sociales et économiques positives à l'échelle nationale. 2. Le coût moyen du programme est de 130,75 dollars par enfant sur une période de six années correspondant au cycle primaire, soit 21,79 dollars par an et par enfant. La majeure partie du coût correspond à la valeur des denrées. 3. Le bénéfice moyen du programme est de 679,58 dollars par enfant, répartis sur l'ensemble de la durée de vie du bénéficiaire, en valeur nette actualisée. Le principal facteur de bénéfice correspond au surcroît d'éducation, suivi par l'égalité entre les genres et l'effet de protection sociale pour les ménages. 4. Chaque dollar investi dans le programme d'alimentation scolaire du Bénin peut générer jusqu'à 5,2 dollars en retombées économiques pour le PIB du pays, faisant de ce programme un investissement rentable dans le capital humain pour le Bénin. 5. Les bénéfices du programme sont maximisés grâce au lien entre le programme d'alimentation scolaire et l'agriculture locale, qui permet d'utiliser l'effet de levier généré par la demande scolaire pour renforcer le revenu des petits producteurs au Bénin.
<p>Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA) (Mai 2018)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la capacité des ménages agricoles en gestion des risques et des catastrophes naturelles. 2. Favoriser la diversification et la pérennisation des revenus des ménages. 3. Favoriser le désenclavement de certaines zones et améliorer l'accès physique aux marchés. 4. Dynamiser les marchés locaux et stimuler l'activité commerciale entre les différentes régions du pays. 5. Valoriser les filières agricoles à haut potentiel économique. 6. Améliorer les conditions d'accès aux infrastructures de base (électricité, eau, gaz, santé, éducation). 7. Sensibiliser les populations vulnérables à une alimentation nutritive.
<p>Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA) (Novembre 2017)</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcer la capacité des ménages agricoles dans la gestion des risques et catastrophes naturelles. 2. Favoriser la diversification et la pérennisation des revenus des ménages. 3. Favoriser le désenclavement de certaines zones et améliorer l'accès physique aux marchés. 4. Dynamiser les marchés locaux et stimuler l'activité commerciale entre les différentes régions du pays. 5. Valoriser les filières agricoles à haut potentiel économique. 6. Améliorer les conditions d'accès aux infrastructures de base (électricité, eau, gaz, santé, éducation). 7. Sensibiliser les populations vulnérables à une alimentation nutritive.

Audits	Recommandation clé
Audit externe du Programme alimentaire mondial - Lettre de recommandations concernant le Bureau de pays du Bénin	<ol style="list-style-type: none"> 1. L'auditeur externe recommande de formaliser le processus de suivi de la sélection des bénéficiaires des interventions d'urgence. 2. L'auditeur externe recommande d'assurer la protection des données personnelles des bénéficiaires dans l'outil MoDa et de gérer plus rigoureusement les autorisations d'utilisation des outils SCOPE et MoDa.

Annexe 12 : Théorie du Changement reconstituée

329. La reconstitution de la Théorie du changement (TdC) est un outil important pour une évaluation de la stratégie pays. Elle permet de clarifier la logique d'intervention au moment de l'élaboration de la stratégie (ou du programme) et les liens de causalité sous-jacents entre les différentes actions menées et les objectifs visés. La TdC permet ainsi de mieux analyser les étapes entre la phase de conception et les changements observés (ou non) au moment de l'évaluation, en clarifiant au moment de la phase de démarrage de la mission d'évaluation, certains éléments clés à étudier. La TdC se base sur des hypothèses qui sous-tendent l'évolution des interventions, des intrants vers les produits, puis les objectifs et les impacts visés. De plus, une TdC doit rendre explicite l'environnement dans lequel elle a été mise en œuvre, afin d'évaluer dans quelle mesure le contexte a pu faciliter ou entraver les changements attendus.

Contexte

330. Les principaux éléments retenus et liés au contexte national sont les suivants :

- Engagement politique fort en matière d'alimentation scolaire depuis 2014, en renforcement constant.
- Provinces frontalières impactées par la présence croissante de groupes armés non étatiques au Sahel (notamment au Mali, Niger et Burkina Faso).
- Fortes inégalités économiques et sociales entre les hommes et les femmes.
- Présence de nombreux groupes ethniques.
- Changement climatique / catastrophes naturelles répétées (inondations, sécheresses).
- État fort / processus de décentralisation peu engagé / taux de rotation élevé des fonctionnaires / capacités limitées au niveau des institutions nationales.

331. Par ailleurs, les principales stratégies nationales en lien avec les domaines d'intervention du PSP sont :

- Le Programme d'actions du gouvernement (PAG) « Bénin révélé » 2016-2021 ;
- Le Plan national de développement (PND) 2018-2025 ;
- Le Programme de croissance pour le développement durable (PC2D) 2018-2021 ;
- Le Plan stratégique de développement du secteur agricole (PSDSA) 2025 ;
- Le Plan national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2017-2021 (PNIASAN) ;
- La Politique du secteur de la santé pour la nutrition (2016-2025) ;
- La Politique nationale d'alimentation scolaire 2014-2025 ;
- Le Programme national d'alimentation scolaire intégré 2017-2021 (PNASI) ;
- La Politique nationale de promotion du genre 2009-2025 (PNPG).

TdC reconstituée du PSP Bénin

332. La TdC a été reconstituée sur la base de plus de quinze entretiens menés avec le BP pendant la visite de démarrage ; des entretiens (directs ou enregistrés) menés avec le Bureau régional et le siège ; et de la documentation analysée du PAM (PSP, PSPP-T, Révisions budgétaires, Rapports annuels du pays, Rapports de suivis, etc.). Le diagramme de la TdC présenté ci-après intègre les retours d'informations du BP. Par ailleurs, la TdC est reconstituée sur la base du PSP et non du PSPP-T, car c'est le PSP qui a amené une vision nouvelle, plus stratégique et plus innovante, le PSPP-T ayant été davantage pensé dans la continuité du PP antérieur. La reconstitution de la TdC proposée s'articule autour de quatre axes qui, selon l'analyse de l'EE, constituent les quatre principaux objectifs auxquels le PAM cherche à contribuer à travers le PSP pour, à

terme, assurer la réalisation au niveau national des ODD 2 et 17 et des domaines stratégiques prioritaires du PCNUAD 2019-2023 auxquels le PAM contribue, à savoir l'effet 1 « promotion d'une croissance économique inclusive, forte et durable » et l'effet 2 « renforcement du capital humain ».

333. Le premier axe porte sur le « **soutien aux enfants à travers l'alimentation scolaire** », qui couvre la réalisation des programmes intégrés et inclusifs de repas scolaires (activité 1.1) ; l'encouragement de la production locale (activité 1.2) ; et la promotion de l'égalité de genre dans les communautés ciblées (activité 1.3).

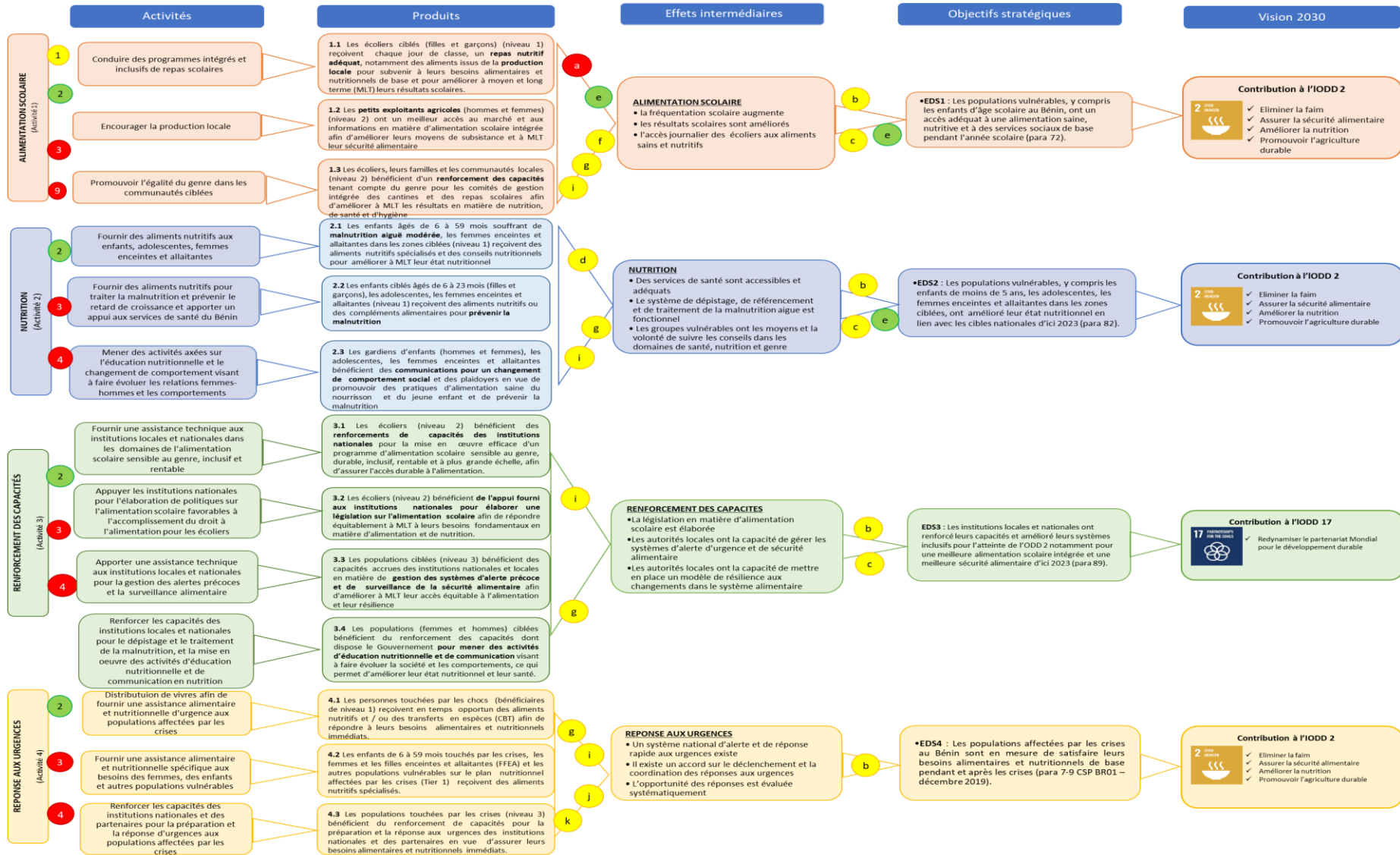
334. Le deuxième axe porte sur le « **renforcement de la nutrition** ». Il se déploie à travers un paquet d'activités, à savoir : fournir des aliments nutritifs aux enfants, adolescentes, femmes enceintes et allaitantes (activité 2.1) ; fournir des aliments nutritifs pour traiter la malnutrition et prévenir le retard de croissance et apporter un appui aux services de santé du Bénin (activité 2.2) ; mener des activités axées autour de l'éducation nutritionnelle et le changement de comportement visant à faire évoluer les relations femmes-hommes et les comportements (activité 2.3).

335. Le troisième axe porte sur le « **renforcement des capacités** », comprenant : des opérations d'assistance technique aux institutions locales et nationales dans les domaines de l'alimentation scolaire sensible au genre, inclusive et rentable (activité 3.1) ; l'appui aux institutions nationales pour l'élaboration de politiques sur l'alimentation scolaire, dans le respect du droit à l'alimentation des écoliers (activité 3.2) ; l'assistance technique aux institutions locales et nationales pour la gestion des alertes précoces et la surveillance alimentaire (activité 3.3) ; le renforcement des capacités des institutions locales et nationales pour le dépistage et le traitement de la malnutrition et la mise en œuvre des activités d'éducation nutritionnelle et de communication en nutrition (activité 3.4). Ces activités s'inscrivent dans le Programme national d'alimentation scolaire intégré 2017-2021 (PNASI) (associé à l'axe 1) ainsi que dans le paquet Nutrition (axe 2) et contribuent aux politiques locales et nationales notamment par le biais de la coopération Sud-Sud.

336. Le quatrième axe porte sur la « **réponse aux urgences** », qui se traduit par des activités d'assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations affectées par les crises (activité 4.1) et de réponse aux besoins des femmes, des enfants et des autres populations vulnérables (activité 4.2), tout en renforçant les capacités des institutions nationales et des partenaires pour la préparation et la réponse d'urgences aux populations affectées par diverses catastrophes (activité 4.3).

337. Plusieurs hypothèses ont été formulées pour cette TdC reconstituée : 5 hypothèses générales conçues par l'EE et 11 sous-hypothèses traduisant le passage de l'action à l'effet, et s'intégrant aux différentes étapes de causalité de la TdC (illustrées par des pastilles numérotées dans le diagramme).

Figure 15 : Théorie du changement reconstituée



#	Hypothèses générales	#	De l'Activité à l'effet	Observations
1	Les services et ressources complémentaires sont mis à disposition (par le Gouvernement du Bénin, d'autres organismes des Nations Unies et des ONG) - EDS1	a	La filière alimentaire est saine tout au long de l'année – EDS1	1. services complémentaires : Déparasitage ; Distribution des moustiquaires ; Eau ; Jardins scolaires ; Production agricole au niveau communautaire ; Protection sociale / Assistance sociale (préscolaire ; harcèlement et violence en milieu scolaire ; y inclus protection des filles ; trafic des enfants) ; Matériels non alimentaires (arrosoirs, semences etc)
2	Aucune épidémie de maladies transmissibles dans les zones d'intervention	b	Les communautés sont au courant de l'intervention et la soutiennent	
3	Les zones de couverture des activités sont accessibles et sûres	c	Les partenaires coopérants du PAM ont de bonnes capacités à impluser l'absorption	
4	Les ressources nécessaires sont disponibles et à temps - EDS2, EDS3 et EDS4	d	Les capacités des centres de prise en charge des enfants et des centres de traitement thérapeutique sont suffisamment renforcées - EDS2	
		e	Le personnel des institutions gouvernementales nationales et infranationales est stable et a la capacité nécessaire pour mettre en œuvre les activités - EDS 1, EDS2	
		f	La qualité de l'enseignement et des infrastructures est acceptable - EDS1	
#	Additionnels	#	Additionnels	
5	Le GdB affirme sa volonté de poursuivre le financement du PNASI en poursuivant la mise à disposition des ressources nécessaires - EDS1	g	La situation sécuritaire est maintenue dans le Nord	g. la stabilité du personnel permettra une continuité dans la mise en œuvre du programme. La rotation du personnel pourrait fragiliser la pérennisation du programme 9. Ressources nécessaires: financement ; cuisiniers ; vivres ; transport ; personnel de gestion
		h	Les données désagrégées selon le genre (filles et garçons, hommes femmes, groupes défavorisés) sont disponibles - EDS1	
		i	Les structures du GdB impliquées dans la mise en œuvre sont fonctionnelles et ont des capacités renforcées	
		j	Le GdB est préparé pour répondre aux besoins d'urgence dans le pays (sécheresse et/ ou inondations ; déplacements) – EDS4	
		k	Le PAM et ses partenaires au développement sont capables de bien cerner les zones de vulnérabilité SAN sur les mêmes bases d'analyse (AGVSA; IPC) - EDS4	

Source: WFP/EB. A/2019/8-A/2, Benin CSP (2019-2023)

Légende des couleurs	
	niveau de gravité élevée des conséquences de l'hypothèse (<i>ex. si les ressources ne sont pas disponibles (à temps) l'activité ne peut pas être mise en œuvre</i>)
	niveau de gravité moyen des conséquences de l'hypothèse
	niveau de gravité faible des conséquences de l'hypothèse (<i>Par exemple, les mesures d'adaptation, tels que fermeture temporaire des écoles et distanciation sociale liés à la covid-19 n'ont pas eu d'effet drastique sur la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire</i>)

Annexe 13 : Cadre des résultats/ligne de mire

Figure 16 : Bénin Ligne de mire PSPP-T 2017-2018

BENIN		
SR 1 – Everyone has access to food (SDG Target 2.1)	SR 2 – No one suffers from malnutrition (SDG Target 2.2)	SR 3 – Smallholder productivity and incomes (SDG Target 2.3)
ROOT CAUSES	ROOT CAUSES	RESILIENCE BUILDING
<p>OUTCOME 1: School-aged children in Benin have adequate access to safe and nutritious food all year-round.</p>	<p>OUTCOME 2: Children aged 6-59 months and pregnant and lactating women and girls (PLW/G) in targeted areas have improved nutritional status in line with national target by 2021.</p>	<p>OUTCOME 3: Smallholder and vulnerable communities in Benin have improved livelihoods and stronger resilience to recurrent shocks by 2018</p>
<p>OUTPUTS:</p> <ul style="list-style-type: none"> Targeted school children (Tier 1) receive a nutritious meal every day they attend school (Output category A2) in order to meet their basic food and nutrition needs and increase school enrolment (SR1) (SDG3) (SDG4) (SDG5) Targeted school children (Tier 3) benefit from enhanced government capacity to manage the national school meals programme (Output category C) in order to enhance their food and nutrition security (SR1) 	<p>OUTPUTS:</p> <ul style="list-style-type: none"> Targeted beneficiaries (children 6-59 months and PLW/G, Tier 1) receive nutritious foods (Output category B) in order to treat moderate acute malnutrition (SR2) Targeted children (6-23 months, Tier 1) receive blanket supplementary feeding and benefit from nutrition education and complementary activities (Output category B) in order to prevent stunting (SR2) 	<p>OUTPUTS:</p> <ul style="list-style-type: none"> Community members (Tier 2) benefit from farming assets (Output category D) in order to improve their livelihoods and resilience to natural shocks and climate change (SR3) Food insecure vulnerable populations (Tier 1) receive conditional food assistance (Output category A2) in order to create assets and meet their basic food needs during the lean season (SR1, SR3) Smallholders (Tier 1) benefit from WFP market support and purchases (Output category F) in order to increase their productivity and income (SR3)
<p>ACTIVITY 1: Provide nutrition sensitive meals to school children (Activity category 4 / Modality: Food)</p>	<p>ACTIVITY 3: Provide nutritious foods to malnourished children and PLW/G (Activity category 5 / Modality: Food)</p>	<p>ACTIVITY 5: Provide asset creation and livelihood support to vulnerable communities (Activity category 2 / Modalities: Food/CBT/Capacity Strengthening)</p>
<p>ACTIVITY 2: Provide capacity strengthening to relevant government institutions (Activity category 9 / Modality: Capacity Strengthening)</p>	<p>ACTIVITY 4: Provide supplementary feeding to children at risk of stunting (Activity category 6 / Modalities: Food/Capacity Strengthening)</p>	

Figure 17 : Bénin Ligne mire PSCP-T 2019-2023

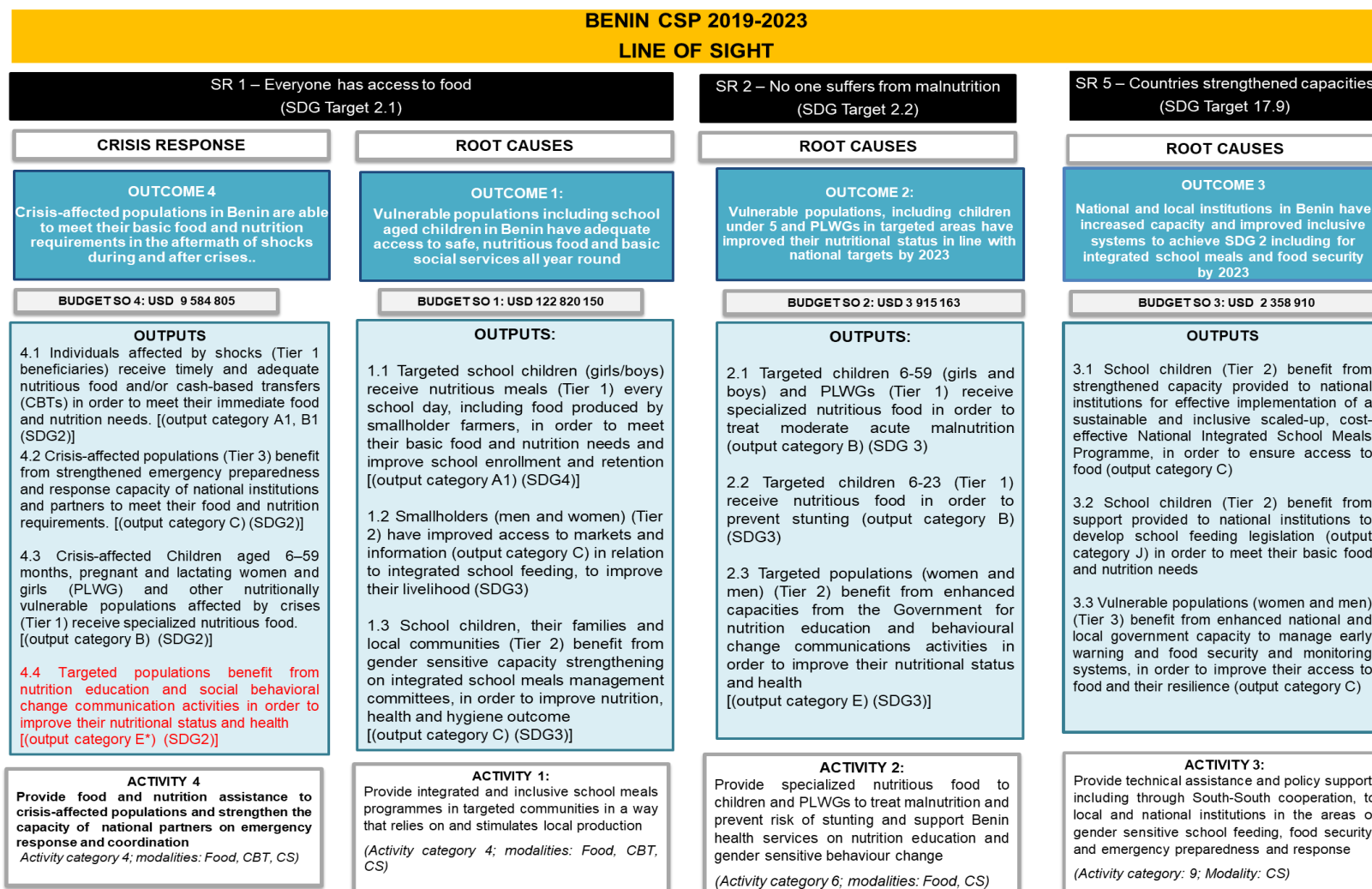


Figure 18 : Bénin Ligne de mire PSP 2019-2023 (BR2) en français

RS 1 – Accès à la nourriture (ODD Cible 2.1)		RS 2 – Fin de la malnutrition (ODD Cible 2.2)	RS 5 – Renforcement des capacités (ODD Cible 17.9)
REPONSE AUX CRISES	CAUSES PROFONDES	CAUSES PROFONDES	CAUSES PROFONDES
EFFET STRATEGIQUE 4 Les populations affectées par les crises au Bénin sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après les crises	EFFET STRATEGIQUE 1 Les populations vulnérables, y compris les enfants d'âge scolaire au Bénin, ont un accès adéquat à une alimentation saine, nutritive et à des services sociaux de base pendant l'année scolaire	EFFET STRATEGIQUE 2 Les populations vulnérables, y compris les enfants de moins de 5 ans, les adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes dans les zones ciblées, ont amélioré leur état nutritionnel en lien avec les cibles nationales d'ici 2023	EFFET STRATEGIQUE 3 Les institutions locales et nationales ont renforcé leurs capacités et amélioré leurs systèmes inclusifs pour l'atteinte de l'ODD 2 notamment pour une meilleure alimentation scolaire intégrée et une meilleure sécurité alimentaire d'ici 2023
PRODUITS : 1. Les personnes affectées par les chocs (bénéficiaires de niveau 1) reçoivent en temps opportun des aliments nutritifs et / ou des transferts en espèces (CBT) afin de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats. [(catégorie du produit A1, B1 (SDG2)] 2. Les populations touchées par les crises (niveau 3) bénéficient du renforcement de capacités pour la préparation et la réponse aux urgences des institutions nationales et des partenaires en vue d'assurer leurs besoins alimentaires et nutritionnels immédiats. [(catégorie du produit C) (SDG2)] 3. Les enfants de 6 à 59 mois touchés par les crises, les femmes et les filles enceintes et allaitantes (FFEA) et les autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel affectées par les crises (niveau 1) reçoivent des aliments nutritifs spécialisés. [(catégorie du produit B) (SDG2)]	PRODUITS : 1. Les écoliers ciblés (filles et garçons) reçoivent chaque jour de classe, un repas nutritif adéquat , notamment des aliments issus de la production locale pour subvenir à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base et pour améliorer les taux de scolarisation et de rétention 2. Les petits exploitants agricoles (hommes et femmes) ont un meilleur accès au marché et aux informations en matière d'alimentation scolaire intégrée afin d'améliorer leurs moyens de subsistance 3. Les écoliers, leurs familles et les communautés locales bénéficient d'un renforcement des capacités tenant compte du genre pour les comités de gestion intégrée des repas scolaires afin d'améliorer les résultats en matière de nutrition, de santé et d'hygiène	PRODUITS : 1. Les enfants âgés de 6 à 59 mois souffrant de malnutrition aiguë modérée , les femmes enceintes et allaitantes dans les zones ciblées reçoivent des aliments nutritifs spécialisés et des conseils nutritionnels pour améliorer leur état nutritionnel 2. Les enfants ciblés âgés de 6 à 23 mois (filles et garçons), les adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes reçoivent des aliments nutritifs ou des compléments alimentaires pour prévenir la malnutrition 3. Les gardiens d'enfants (hommes et femmes), les adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes reçoivent des communications pour un changement de comportement social et des plaidoyers en vue de promouvoir des pratiques d'alimentation saine du nourrisson et du jeune enfant et de prévenir la malnutrition 4. Les populations ciblées (femmes et hommes) bénéficient des capacités accrues du Gouvernement en matière d'éducation nutritionnelle et des activités de communication pour le changement de comportement social afin d'améliorer leur état nutritionnel et leur santé	PRODUITS : 1. Les écoliers bénéficient des renforcements de capacités des institutions nationales pour la mise en œuvre efficace d'un programme d'alimentation scolaire sensible au genre, durable, inclusif, rentable et à plus grande échelle, afin d'assurer l'accès à l'alimentation. 2. Les écoliers bénéficient de l'appui fourni aux institutions nationales pour élaborer une législation sur l'alimentation scolaire afin de répondre équitablement à leurs besoins fondamentaux en matière d'alimentation et de nutrition. 3. Les populations ciblées bénéficient des capacités accrues des institutions nationales et locales en matière de gestion des systèmes d'alerte précoce et de surveillance de la sécurité alimentaire afin d'améliorer leur accès équitable à l'alimentation et leur résilience
ACTIVITE 4: Fournir une assistance alimentaire et nutritionnelle aux populations affectées par les crises et renforcer les capacités des partenaires nationaux en matière de réponse et de coordination d'urgence <i>Catégorie d'activité 4; Modalités: Vivres, Transfert monétaire, Renforcement de capacités.</i> <i>Coût estimatif: 9 584 805 USD</i>	ACTIVITE 1: Conduire des programmes intégrés et inclusifs de repas scolaires, promouvant l'égalité du genre dans les communautés ciblées de manière à encourager la production locale <i>Catégorie d'activité 4; Modalités: Vivres, Transfert monétaire, Renforcement de capacités.</i> <i>Coût estimatif: 122 820 150 USD</i>	ACTIVITE 2: Fournir des aliments nutritifs aux enfants, adolescentes, les femmes enceintes et allaitantes afin de traiter la malnutrition et de prévenir le retard de croissance et apporter un appui aux services de santé du Bénin en matière d'éducation nutritionnelle et de changement de comportement sensible au genre <i>Catégorie d'activité 6; Modalités: Vivres, Renforcement de capacité</i> <i>Coût estimatif: 3 915 163 USD</i>	ACTIVITE 3: Fournir une assistance technique et un appui aux politiques, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, aux institutions locales et nationales dans les domaines de l'alimentation scolaire sensible au genre, de la sécurité alimentaire, de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence <i>Catégorie d'activité 9; Modalités: Renforcement de capacité</i> <i>Coût estimatif: 2 358 910 USD</i>

Annexe 14 : Analyse des données et indicateurs des activités menées durant la phase de démarrage

BUDGET ET FINANCEMENT

Données budgétaires complémentaires

Tableau 24 : PSPP-T 2018-2019 – Évolution budgétaire par effet direct stratégique suivant les révisions budgétaires successives (en dollars É.-U.)

PSPP-T 2018-2019				
Révisions budgétaires	EDS1	EDS2	EDS3	Total
Budget initial (2018)	4 031 249	880 597	695 024	5 606 870
RB1 (novembre 2018)	6 574 068	1 295 380	1 051 070	8 920 518
RB2 (avril 2019)	18 861 178	1 453 842	1 066 215	21 381 235

Source : Équipe d'évaluation, PSPP-T (2018-2019) ; Révisions budgétaires (PSPP-T BR1 et BR2)

Tableau 25 : PSP – Évolution budgétaire par effet direct stratégique suivant les révisions budgétaires successives (en dollars É.-U.)

PSP 2019-2023					
Révisions budgétaires	EDS1	EDS2	EDS3	EDS4	Total
Budget initial (2019)	123 183 663	3 926 566	2 365 861	-	129 476 090
RB1 (décembre 2019)	123 183 664	3 926 566	2 365 861	8 179 367	137 655 458
RB2 (septembre 2020)	122 820 150	3 915 163	2 358 910	9 584 805	138 679 028

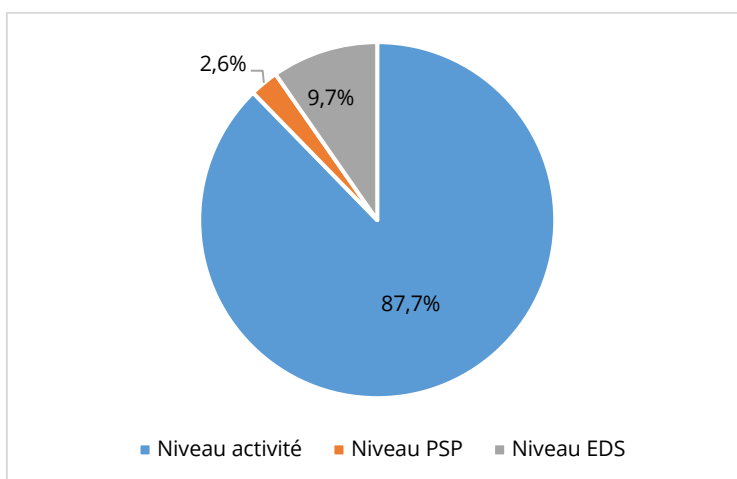
Source : Équipe d'évaluation, PSP (2019-2023) ; Révisions budgétaires (PSP BR1 et BR2)

Tableau 26 : Comparaison du nombre total de bénéficiaires planifiés et des coûts totaux du PSP initial jusqu'aux révisions budgétaires

Révisions budgétaires	PSP initial (2019)	BR1 (décembre 2019)	BR2 (septembre 2020)	%
Bénéficiaires totaux	978 869	1 018 869	1 043 869	6,64%
Coût total	129 476 090	137 655 458	138 679 028	7,11%

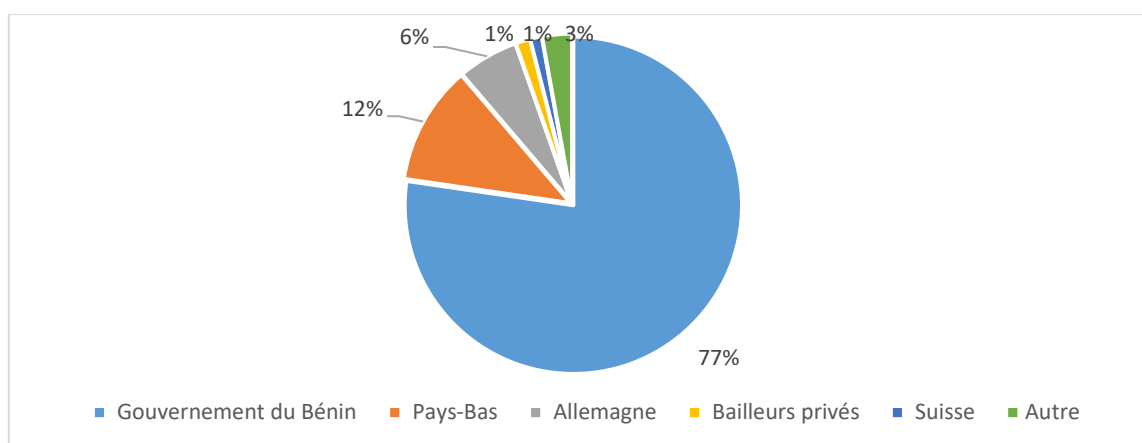
Source : Équipe d'évaluation, PSP (2019-2023) ; Révisions budgétaires (PSP BR1 et BR2)

Figure 19 : Contributions multilatérales par niveau de préaffectation – PSP (2019-2023)



Source : Pré-affectation - Équipe d'évaluation à partir de PAM, Distribution Contribution and Forecast Stats (données extraites le 3 mai 2022)

Figure 20 : Principaux donateurs de contributions multilatérales par niveau de pré-affectation – PSP (2019-2023)

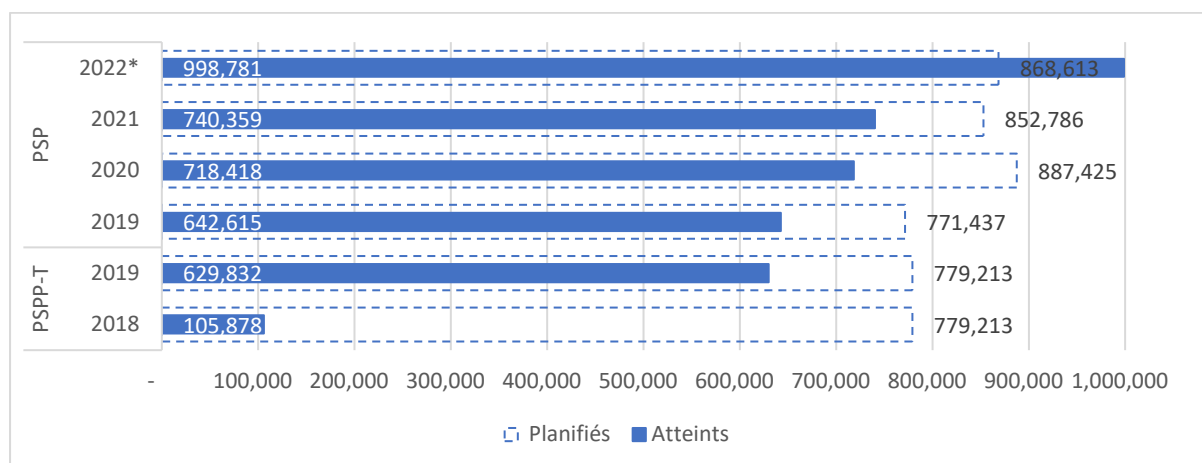


Source : Pré-affectation - Équipe d'évaluation à partir de PAM, Rapport annuel de l'état des ressources (données extraites le 27 juillet 2022)

BÉNÉFICIAIRES

Analyse complémentaire sur les bénéficiaires des interventions des deux exercices PSPP-T et PSP - Répartition totale entre bénéficiaires planifiés et atteints

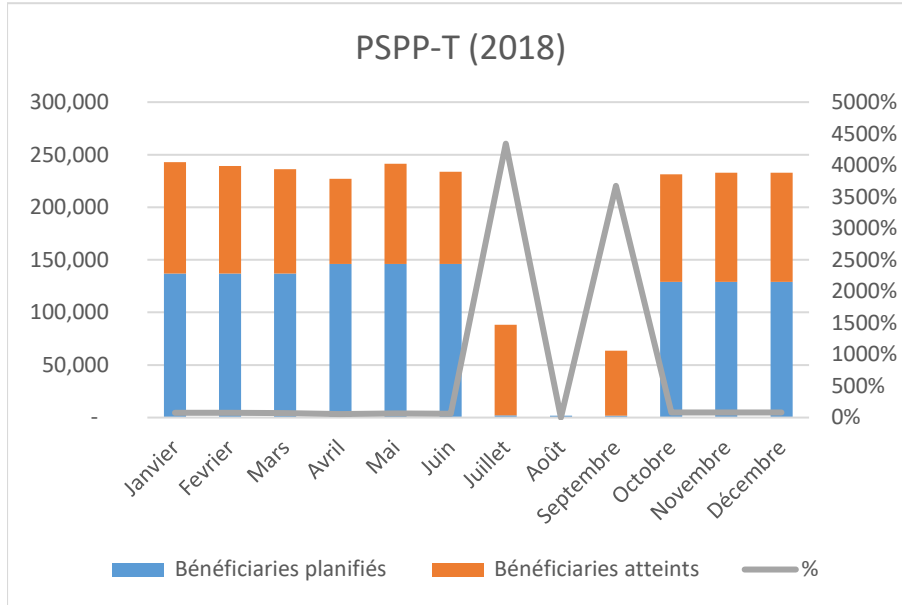
Figure 21 : Nombre total de bénéficiaires des interventions du PAM (2018-juin 2022)



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R001b. Données extraites le 7 septembre 2022. Note : Veuillez noter que pour les données de 2022, les chiffres des bénéficiaires planifiés comprennent l'année entière, tandis que les bénéficiaires atteints ne vont que jusqu'à juin 2022.

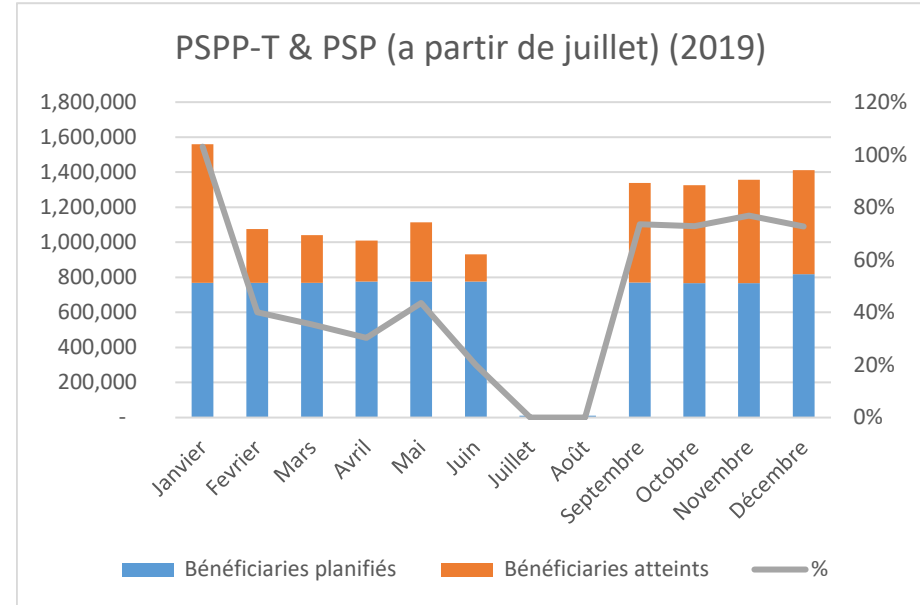
Répartition mensuelle entre bénéficiaires planifiés et atteints

Figure 22 : PSPP-T (2018) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par mois



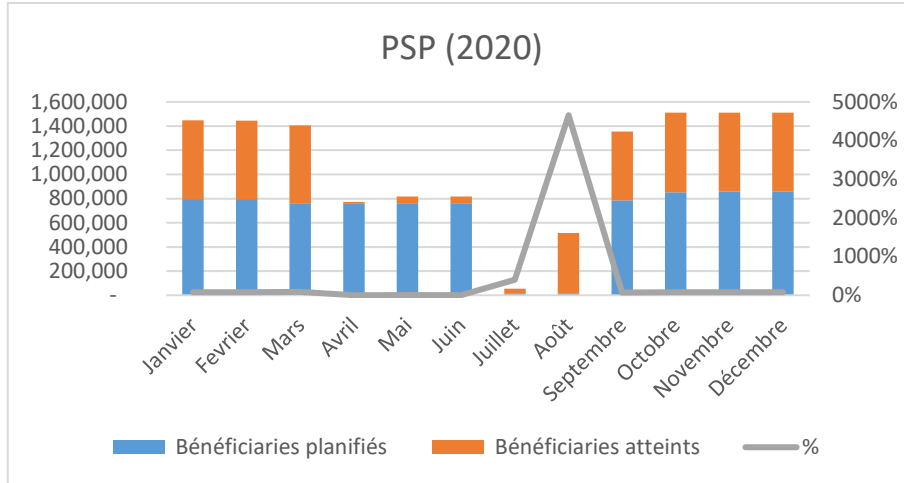
Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-A003, données extraites le 27 août 2022 ; CM-P003, données extraites le 16 mars 2022.

Figure 23 : PSPP-T & PSP (2019) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par mois



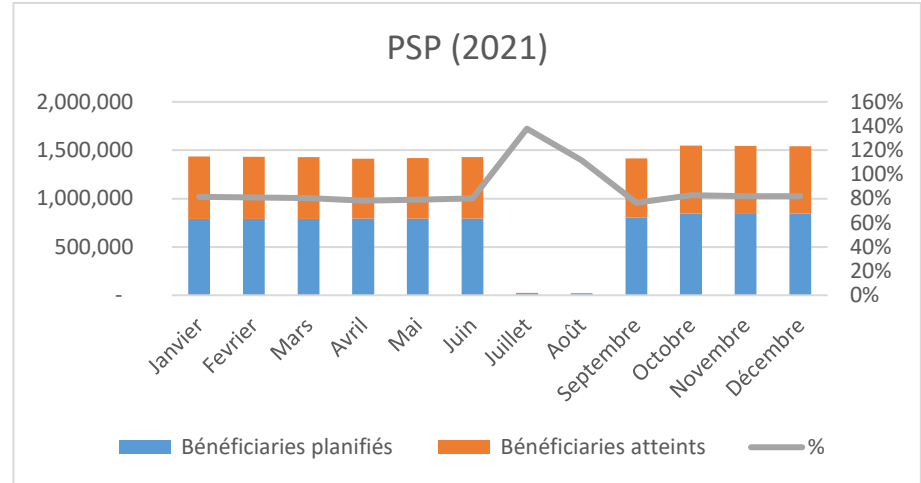
Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-A003, données extraites le 27 août 2022 ; CM-P003, données extraites le 16 mars 2022.

Figure 24 : PSP (2020) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par mois



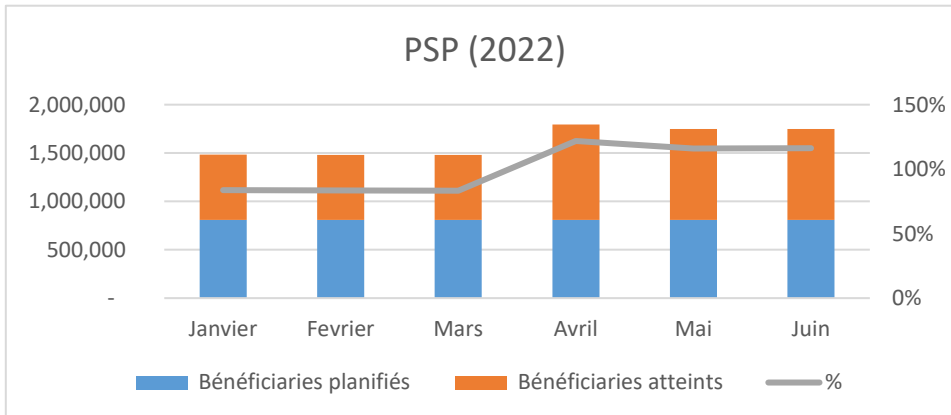
Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-A003, données extraites le 27 août 2022 ; CM-P003, données extraites le 16 mars 2022.

Figure 25 : PSP (2021) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par mois



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-A003, données extraites le 27 août 2022 ; CM-P003, données extraites le 16 mars 2022.

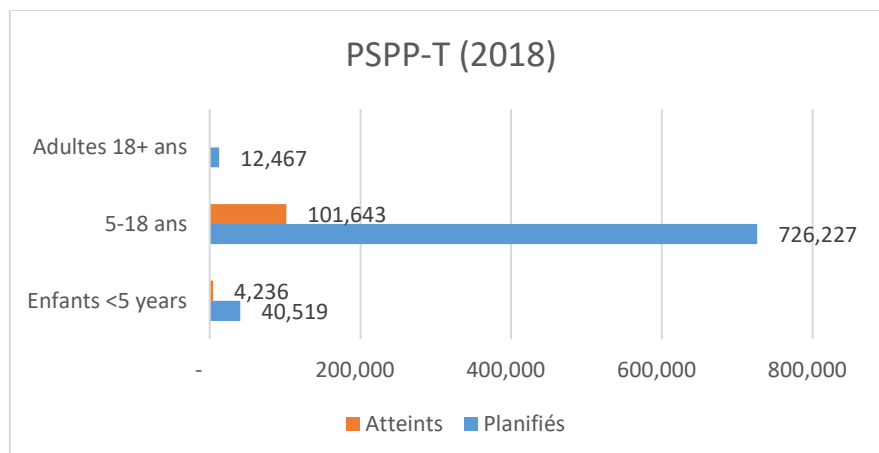
Figure 26 : PSP (2022) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par mois.



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-A003, données extraites le 27 août 2022 ; CM-P003, données extraites le 16 mars 2022.

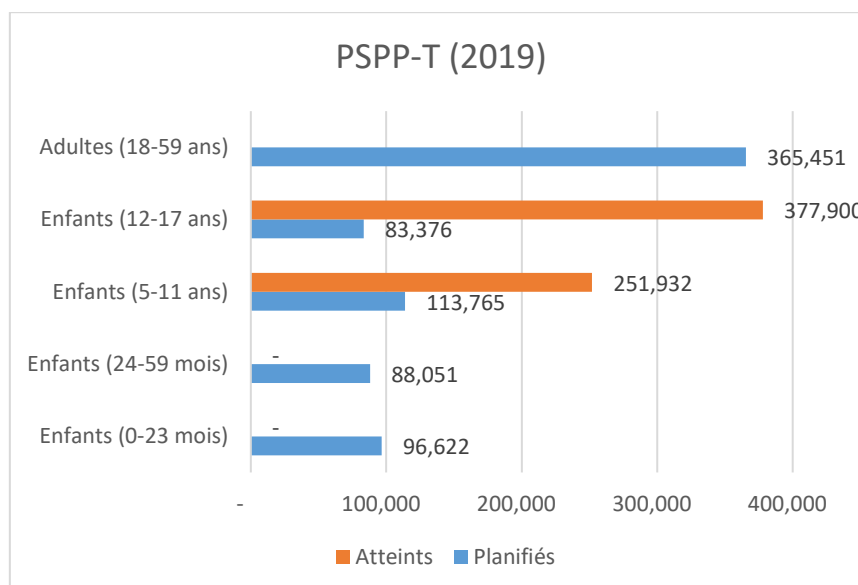
Répartition des bénéficiaires atteints par catégorie d'âge¹⁶⁴

Figure 27 : PSPP-T (2018) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par catégorie d'âge



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R001b. Données extraites le 16 mars 2022.

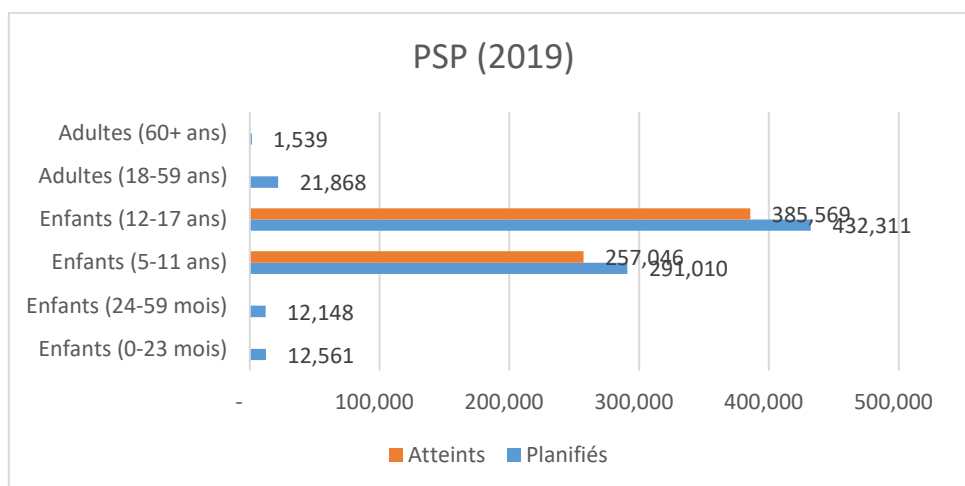
Figure 28 : PSPP-T (2019) - Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par catégorie d'âge



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R001b. Données extraites le 16 mars 2022.

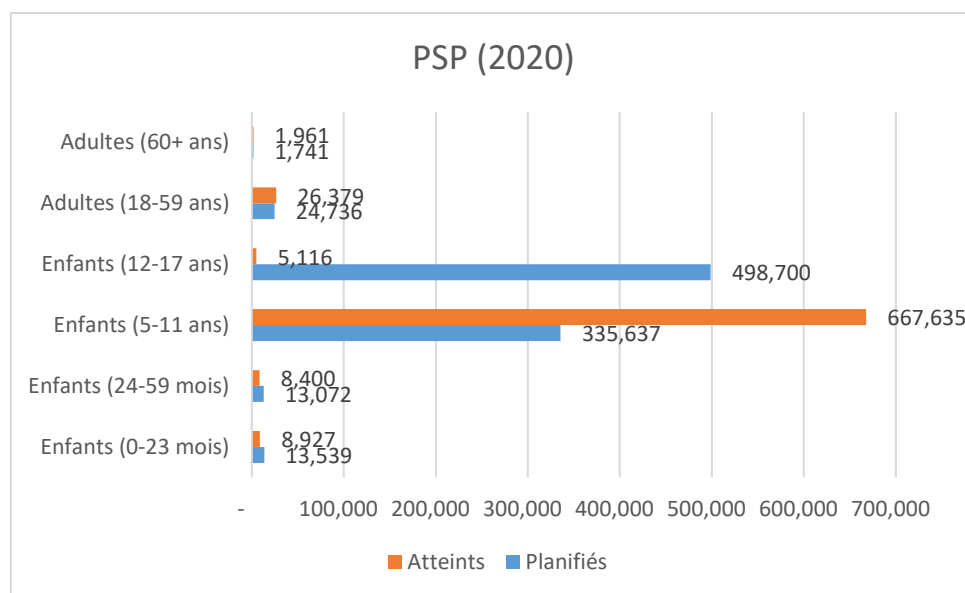
¹⁶⁴ Les catégories d'âge ont évolué entre le PSPP-T et le PSP, deux catégories ayant été ajoutés pour la RB2 du PSPP-T (la catégorie 5-11 ans et la catégorie 12-17 ans) et deux catégories ajoutées pour le PSP (la répartition de la catégorie « enfants de moins de 5 ans » en deux catégories, enfants 0-23 mois et enfants 24-59 mois, et la création de la catégorie adultes de 60 ans et plus).

Figure 29 : PSP (2019) – Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par catégorie d’âge



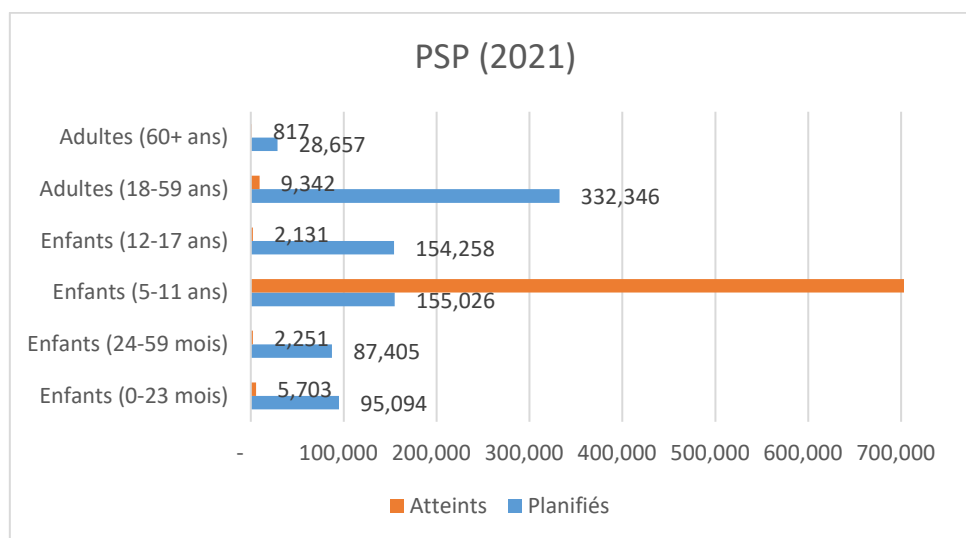
Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R001b. Données extraites le 16 mars 2022.

Figure 30 : PSP (2020) – Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par catégorie d’âge



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R001b. Données extraites le 16 mars 2022.

Figure 31 : PSP (2021) – Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par catégorie d'âge



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R001b. Données extraites le 16 mars 2022.

Tableau 27 : Nombre de bénéficiaires atteints vs planifiés par activité

Année	Objectif stratégique	Activités	Bénéficiaires planifiés	Bénéficiaires atteints	%	
PSPPT	2018	EDS1	Act. 1 - SMP	756 661	104 491	14%
		EDS2	Act 3 - NPA	5 389	1 423	26%
			Act 4 - NTA	6 362	-	0%
		EDS3	Act 5 - ACL	10 800	-	0%
	Total		779 212	105 914		
PSPPT	2019	EDS1	Act. 1 - SMP	756 663	629 832	83%
		EDS2	Act 3 - NTA	5 389	-	0%
			Act 4 - NPA	6 363	-	0%
		EDS3	Act 5 - ACL	10 800	-	0%
	Total		779 215	629 832		
PSP	2019	EDS1	Act. 1 - SMP	760 663	642 615	84%
		EDS2	Act 2 - NTA	11 558	-	0%
		EDS4	Act 4 - URT	49 843	-	0%
		Total		822 064	642 615	
	2020	EDS1	Act. 1 - SMP	775 873	660 654	85%
		EDS2	Act 2 - NTA	11 550	-	0%
		EDS4	Act 4 - URT	149 843	57 765	39%
		Total		937 266	718 419	
	2021	EDS1	Act. 1 - SMP	791 394	717 206	91%
		EDS2	Act 2 - NTA	11 550	-	0%
EDS4		Act 4 - URT	49 843	23 152	46%	
Total			852 787	740 358		

Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R020. Données extraites le 16 mars 2022.

Répartition des bénéficiaires atteints par activité et modalité de transfert

Tableau 28 : PSPP-T (2018-2019) – Nombre de bénéficiaires atteints par activité, suivant la modalité de transfert

Activités	Modalités de transfert	2018			2019		
		Planifiés	Atteints	%	Planifiés	Atteints	%
Act. 1 - SMP	Transfert monétaire						
	Nourriture	756 662	104 491	14%	756 663	629 832	83%
Act 3 - NTA	Transfert monétaire						
	Nourriture	5 389	1 423	26%	5 389	-	0%
Act 4 - NPA	Transfert monétaire						
	Nourriture	6 362	-	0%	6 363	-	0%
Act 5 - ACL	Transfert monétaire	6 000	-	0%	6 000	-	0%
	Nourriture	4 800	-	0%	4 800	-	0%
Total bénéficiaires		779 213	105 914	14%	779 215	629 832	81%

Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R020. Données extraites le 16 mars 2022.

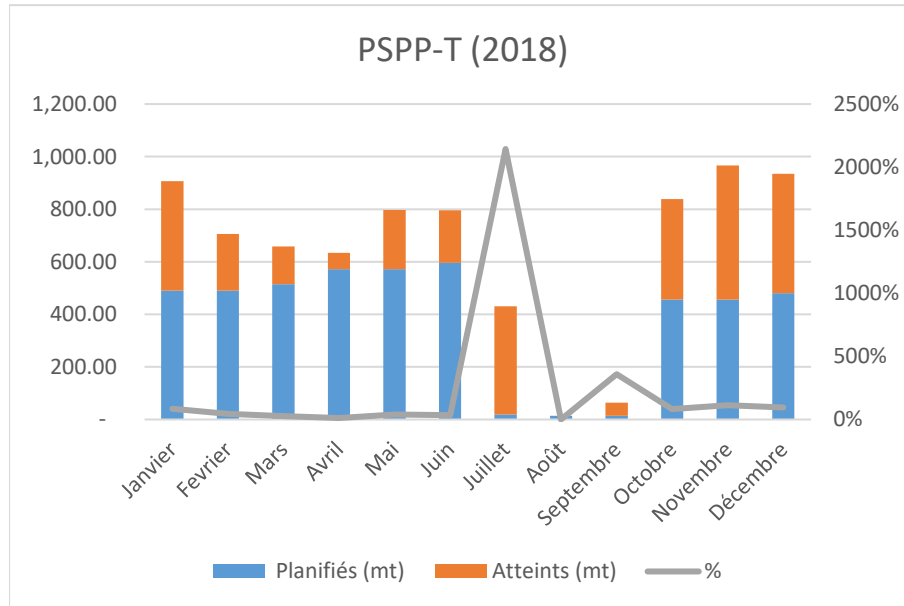
Tableau 29 : PSP (2019-2023) – Nombre de bénéficiaires atteints par activité, suivant la modalité de transfert

Activités	Modalités de transfert	2019			2020			2021		
		Planifiés	Atteints	%	Planifiés	Atteints	%	Planifiés	Atteints	%
Act. 1 - SMP	Transfert monétaire	-	-		15 515	-	0%	39 571	-	0%
	Nourriture	760 663	642 615	84%	760 359	660 654	87%	751 826	717 206	95%
Act 2 - NTA	Transfert monétaire									
	Nourriture	11 558	-	-	11 550	-	-	11 550	-	0%
Act 4 - URT	Transfert monétaire	-	-		75 000	-	0%	15 000	8 197	55%
	Nourriture	49 843	-	0%	74 843	57 765	77%	34 843	14 954	43%
Total bénéficiaires		822 064	642 615	78%	937 267	718 419	77%	852 790	740 357	87%

Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R020. Données extraites le 16 mars 2022.

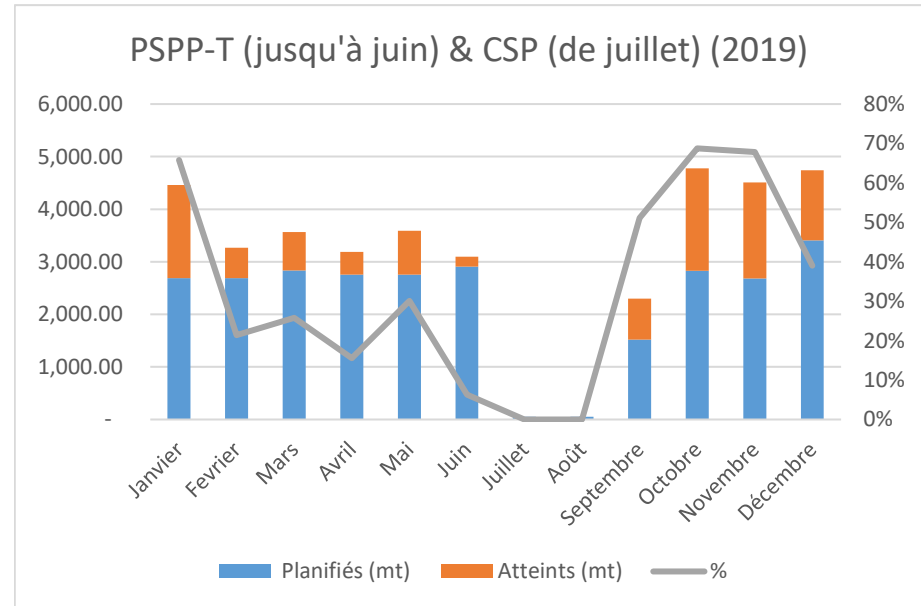
Analyse mensuelle de tonnes transférées

Figure 32 : PSPP-T (2018) - Quantité de tonnes atteintes vs planifiées par mois



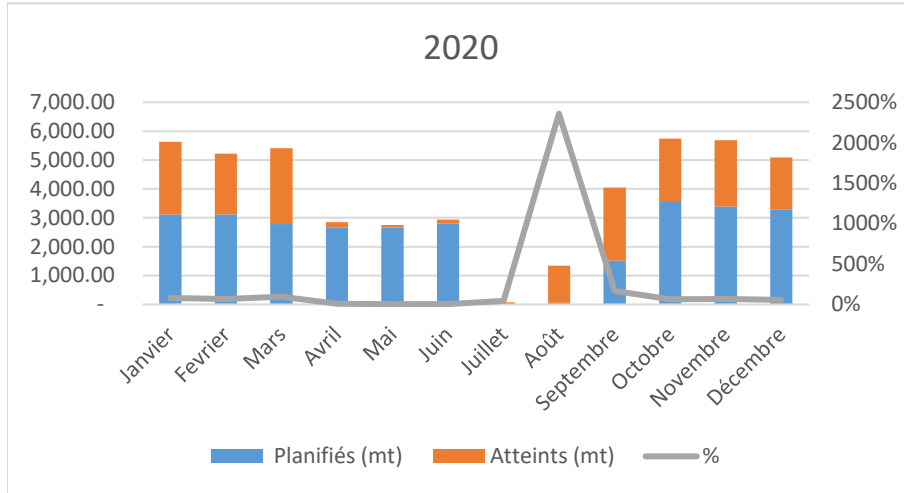
Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-C002, données extraites le 24 août 2022

Figure 33 : PSPP-T & CSP (2019) - Quantité de tonnes atteintes vs planifiées par mois



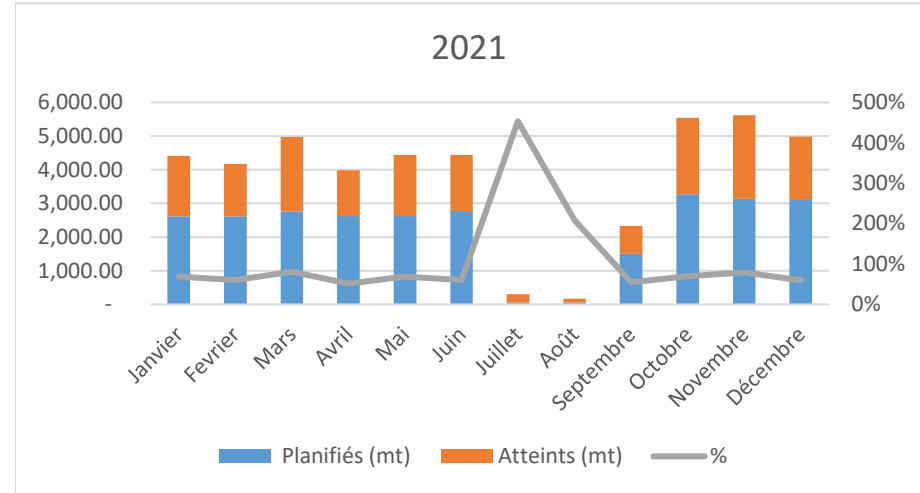
Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-C002, données extraites le 24 août 2022

Figure 34 : PSP (2020) - Quantité de tonnes atteintes vs planifiées par mois



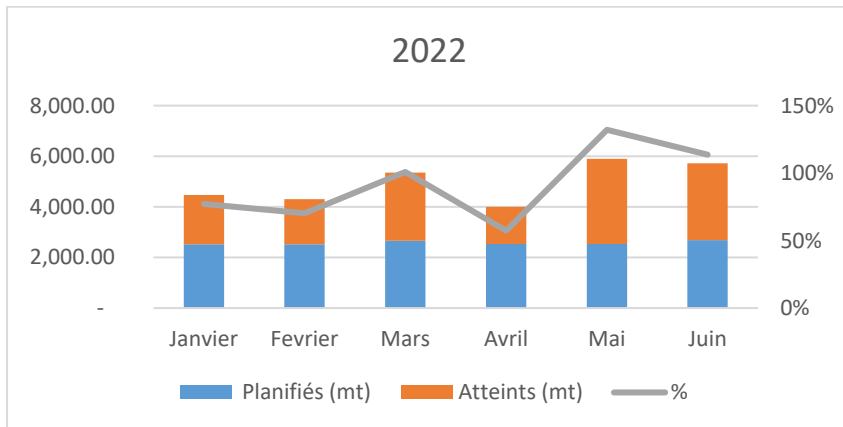
Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-C002, données extraites le 24 août 2022

Figure 35 : PSP (2021) - Quantité de tonnes atteintes vs planifiées par mois



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-C002, données extraites le 24 août 2022

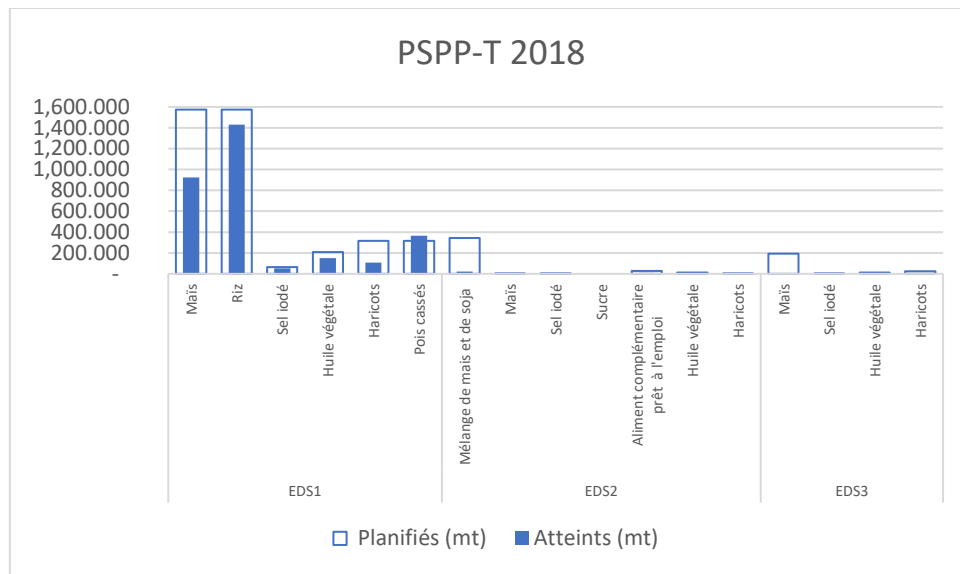
Figure 36 : PSP (2022) - Quantité de tonnes atteintes vs planifiées par mois



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-C002, données extraites le 24 août 2022

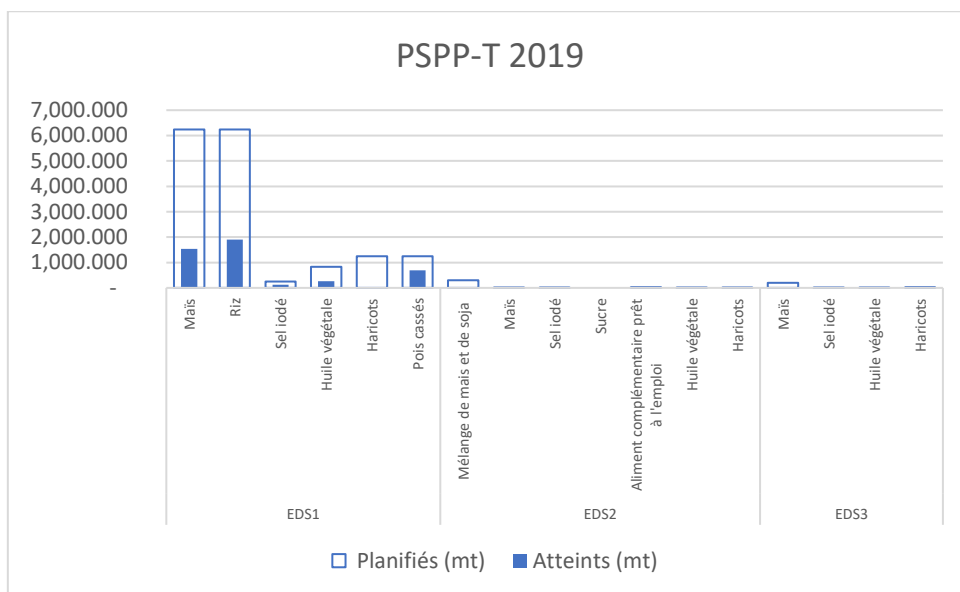
Analyse des modalités de transfert : Transfert en nature

Figure 37 : PSPP-T (2018) – Niveau de réalisation des quantités transférées en nature, par an (tonnes)



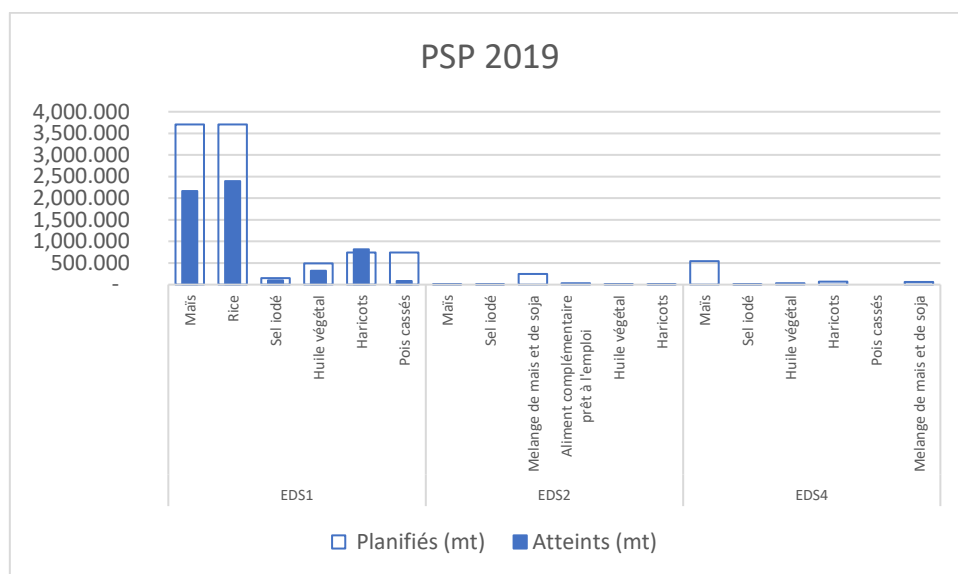
Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R014. Données extraites le 16 mars 2022.

Figure 38 : PSPP-T (2019) – Niveau de réalisation des quantités transférées en nature, par an (tonnes)



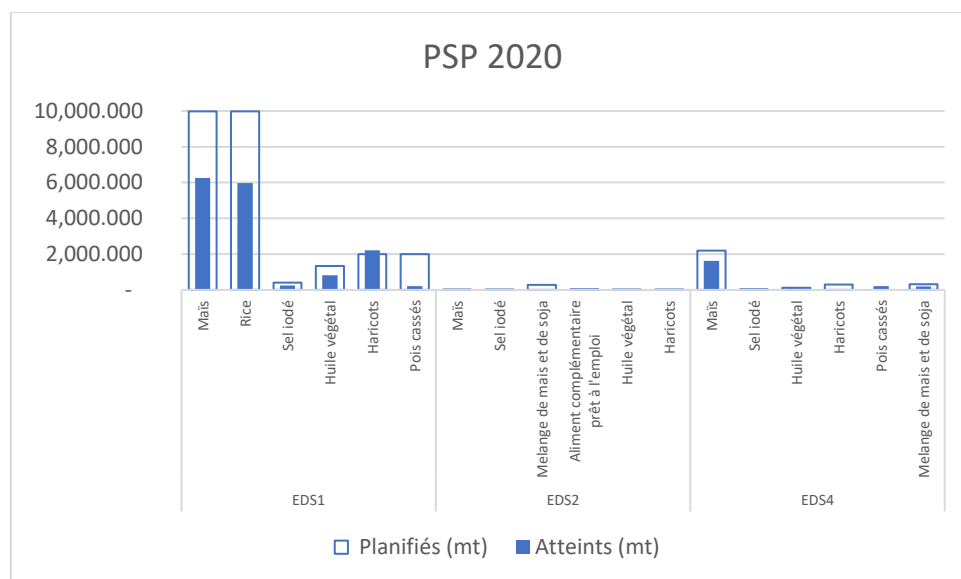
Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R014. Données extraites le 16 mars 2022.

Figure 39 : PSP (2019) – Niveau de réalisation des quantités transférées en nature, par an (tonnes)



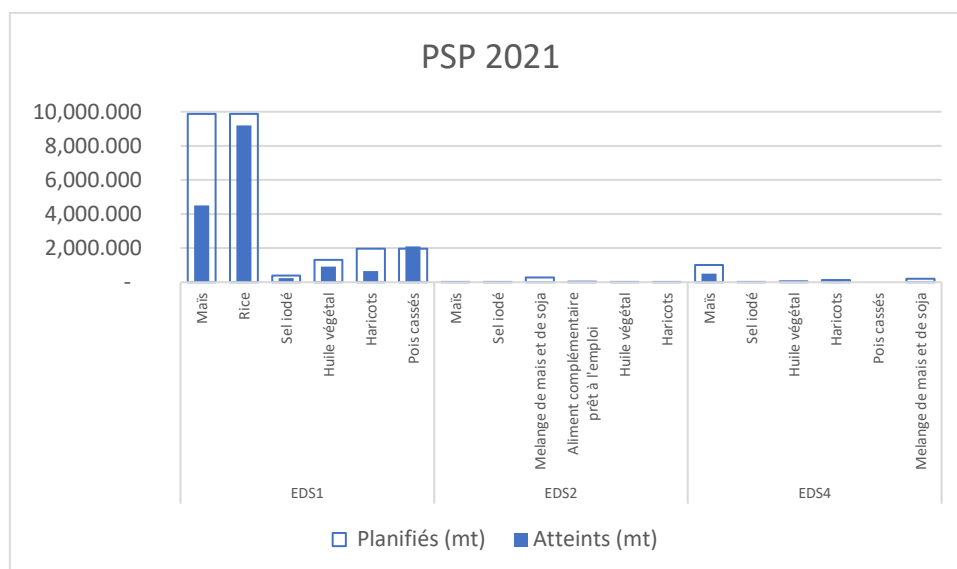
Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R014. Données extraites le 16 mars 2022.

Figure 40 : PSP (2020) – Niveau de réalisation des quantités transférées en nature, par an (tonnes)



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R014. Données extraites le 16 mars 2022.

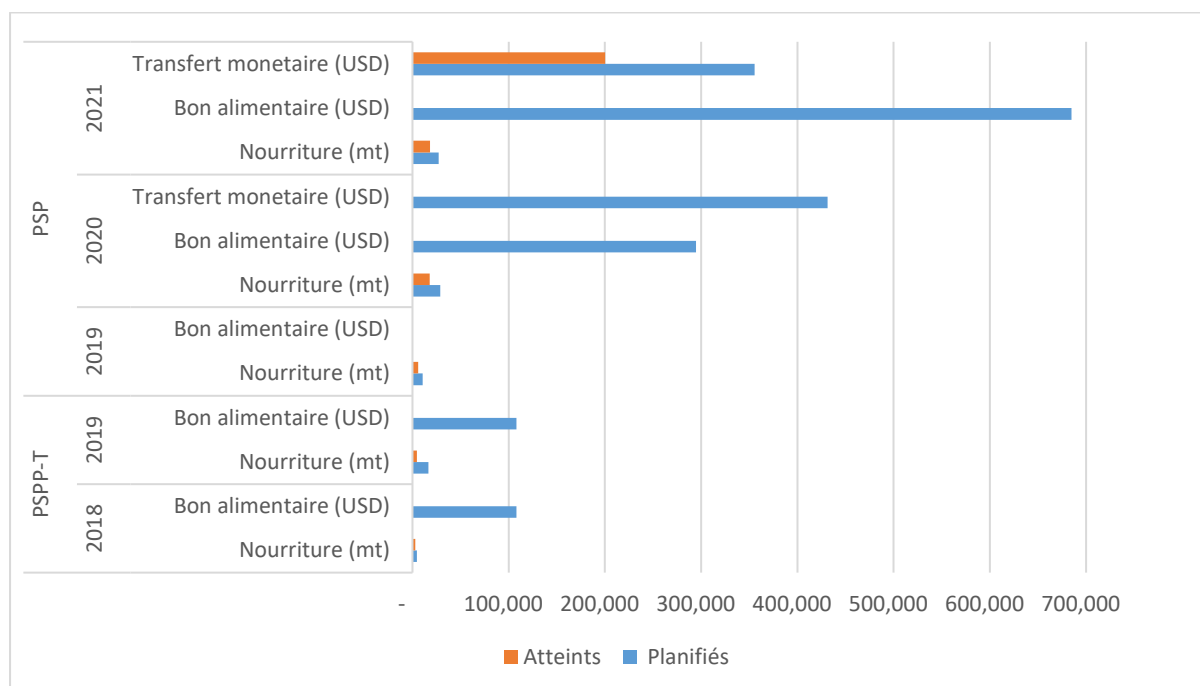
Figure 41 : PSP (2021) – Niveau de réalisation des quantités transférées en nature, par an (tonnes)



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R014. Données extraites le 16 mars 2022.

Analyse des modalités de transfert : Transfert monétaire et bon alimentaire

Figure 42 : Distribution totale de nourriture, bons alimentaires et transferts monétaires planifiés et atteints par année (2018-2021)



Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-RM014 – Vivres et transferts monétaires (CBT). Données extraites le 16 mars 2022.

PERFORMANCE DU PSPP-T ET DU PSP

338. 1. Pour le PSPP-T, 9 indicateurs de résultats sur 11 ont été atteints en 2018 ; et 5 sur 6 en 2019 (*Tableau 26 et Tableau 27*).

339. 2. Pour le PSP, tous les 6 indicateurs de résultats ont été atteints en 2019. En 2020, 11 cibles sur 13 ont été atteintes. En 2021, 2 indicateurs sur 7 ont été atteints (*Tableau 28 et Tableau 29*). L'activité 4 « réponse aux urgences » n'a commencé et concerné que l'année 2020. Étant donné l'urgence des activités qui devaient être mises en œuvre, les valeurs de référence n'ont pas été renseignées avant les opérations.

340. 3. Concernant le PSPP-T, en 2018, le BP a rapporté des résultats pour 9 indicateurs de produits dont 5 cibles ont été atteintes ; tandis que dans le Rapport annuel de pays (ACR) 2019, 3 résultats ont été rapportés mais aucun d'entre eux n'a été pleinement atteint (*Tableau 33 et Tableau 34*). Dans l'ensemble, le niveau de réalisation des produits varie selon l'activité : les cibles de l'activité 1 ont été partiellement atteintes, avec des valeurs différentes en 2018 et 2019 ; l'activité 4 n'a pas été réalisée au cours des deux années, tandis que les activités 2 et 3 n'ont été réalisées qu'en 2018, mais pas en 2019 en raison du manque de ressources.

341. 4. Pour le PSP, un total de 18, 26 et 27 indicateurs de produits ont été rapportés dans les Rapports annuels de pays pour 2019, 2020 et 2021, dont 6, 15 et 13 rapportent des valeurs actuelles. En 2019, le BP a atteint les cibles de 3 indicateurs sur 6. En 2020, 7 cibles ont été touchées pour 15 indicateurs. En 2021, 4 indicateurs ont atteint leur cible sur les 13 retenus (*Tableau 30 et Tableau 31*). En définitive, le nombre d'indicateurs de produit, soit du PSP soit du PSPP-T figurant dans COMET, est plus élevé que celui des Rapports annuels de pays.

Tableau 30 : Données de base, objectifs et valeurs des résultats découlant des ACR 2018-2019 (PSPP-T), la réalisation des objectifs étant calculée par l'équipe d'évaluation.

Indicateur de résultat							ACR 2018									ACR 2019								
	Valeur de base			Objectif final			Objectif annuel			Valeur de suivi			Réalisation			Objectif annuel			Valeur de suivi			Réalisation		
	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.
EDS1 : Les enfants d'âge scolaire, ont un accès adéquat à une alimentation sûre et nutritive tout au long de l'année.																								
Activité 1 : Fournir des programmes de repas scolaires intégrés, inclusifs et sensibles au genre dans les communautés ciblées, d'une manière qui s'appuie sur la production locale et la stimule.																								
Taux d'inscription	76	75	75	=80	=80	=80	=79	=79	=79	79	80	79,50	Oui	Oui	Oui	=80	=80	=80	83	82	82	Oui	Oui	Oui
Taux de fréquentation (Nouveau)	76	75	75,5	=80	=80	=80	=80	=80	=80	80,20	82,90	81	Oui	Oui	Oui	=80	=80	=80	83	82	82,5	Oui	Oui	Oui
Rapport hommes/femmes			0,87			=0,85			=0,87			0,89			Oui			=0,85			0,88			Oui
Taux de réussite	69,86	70	69	=55	=55	=55	=55	=55	=55	53,45	57,45	55,45	Non	Oui	Oui	=55	=55	=55	67	69	68	Oui	Oui	Oui
Fiche de suivi Faim zéro : % d'étapes du processus achevées le long de tout processus (portefeuille complet du CCS)			80			=100												=100						

Indicateur de résultat	Valeur de base						ACR 2018									ACR 2019								
	Valeur de base			Objectif final			Objectif annuel			Valeur de suivi			Réalisation			Objectif annuel			Valeur de suivi			Réalisation		
	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.
Fiche de suivi Faim zéro : % d'étapes du processus achevées au cours du processus 1 (Politiques et législation)			0			=100												=100						
Fiche de suivi Faim zéro : % d'étapes du processus achevées au cours du processus 2 (Responsabilité institutionnelle)			50			=100												=100						
Fiche de suivi Faim : % d'étapes du processus achevées au cours du processus 3 (Planification stratégique et financement)			90			=100												=100			90			Non
Fiche de suivi Faim zéro : % d'étapes du processus achevées au cours du processus 4 (Conception et mise en œuvre du programme national)			0			=100												=100						
Fiche de suivi Faim zéro : % d'étapes du processus achevées au cours du processus 5 (Engagement et participation des acteurs non étatiques)			50			=100												=100						
Taux de rétention	94	93	93	=94	=94	=94	=94	=94	=94	94,50	95	94	Oui	Oui	Oui	=94	=94	=94	95	94,5	94,5	Oui	Oui	Oui
EDS2 : Les enfants âgés de 6 à 59 mois et les femmes et filles enceintes et allaitantes dans les zones ciblées ont un statut nutritionnel amélioré en accord avec l'objectif national d'ici 2021.																								
Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui reçoivent un régime alimentaire minimum acceptable (NPA : 4. Fournir une alimentation complémentaire aux enfants qui risquent de souffrir d'un retard de croissance)	15	15	15	>30	>30	>30	=70	=70	=70	15	15	15	Non	Non	Non									

Indicateur de résultat							ACR 2018						ACR 2019											
	Valeur de base			Objectif final			Objectif annuel			Valeur de suivi			Réalisation			Objectif annuel			Valeur de suivi			Réalisation		
	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.	F	H	Tot.
Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui reçoivent un régime alimentaire minimum acceptable (NTA : 3. Fournir des aliments nutritifs aux enfants souffrant de malnutrition et aux FEFA)	15	15	15	>30	>30	>30	=30	=30	=30	15	15	15	Non	Non	Non									
Proportion de la population éligible qui participe au programme (couverture) - NPA : 4. Fournir une alimentation complémentaire aux enfants à risque cf. retard de croissance)	41,50	41,50	0	≥70	≥70	≥0	=40	=40	=40	41,80	42,50	42	Oui	Oui	Oui									
Proportion de la population éligible qui participe au programme (couverture) - NTA : 3. Fournir des aliments nutritifs aux enfants malnutris et aux FEFA	41,50	41,50	0	≥70	≥70	≥70	=38	=38	=38	37	40,10	38	Non	Oui	Oui									
Proportion de la population éligible qui participe au programme (adhésion) - NPA : 4. Fournir une alimentation complémentaire aux enfants qui risquent de souffrir d'un retard de croissance	43	40	41,50	>70	>70	>70	=42	=42	=42	44	41	42,50	Oui	Non	Oui									
Proportion de la population éligible qui participe au programme (adhésion) - NTA : 3. Fournir des aliments nutritifs aux enfants malnutris et aux FEFA	43	40	41,50	>70	>70	>70	=43	=43	=43	45	42	43,50	Oui	Non	Oui									

Tableau 31 : Commentaires de l'EE sur les indicateurs de résultat du PSPP-T

Indicateur de résultat	Notes de l'équipe
EDS1 : Les enfants d'âge scolaire ont un accès adéquat à une alimentation sûre et nutritive tout au long de l'année.	
Activité 1 : Fournir des programmes de repas scolaires intégrés, inclusifs et sensibles au genre dans les communautés ciblées, d'une manière qui s'appuie sur la production locale et la stimule.	
Taux d'inscription	Objectif atteint les deux années, tendance croissante en 2019
Taux de fréquentation (nouveau)	Objectif atteint les deux années, tendance croissante en 2019
Rapport hommes/femmes	Aucune donnée de suivi pour les deux années
Taux de réussite	Objectif atteint les deux années, tendance croissante en 2019
Fiche de suivi Faim zéro : % d'étapes du processus achevées au cours de tout processus (portefeuille complet du CCS)	Aucune donnée de suivi pour les deux années
Fiche de suivi Faim zéro: % d'étapes du processus achevées au cours du processus 1 (Politiques et législation)	Aucune donnée de suivi pour les deux années
Fiche de suivi Faim zéro : % d'étapes du processus achevées au cours du processus 2 (Responsabilité institutionnelle)	Aucune donnée de suivi pour les deux années
Fiche de suivi Faim zéro : % d'étapes du processus achevées au cours du processus 3 (Planification stratégique et financement)	Objectif pas atteint en 2019 - Aucune donnée de suivi pour 2018
Fiche de suivi Faim zéro : % d'étapes du processus achevées au cours du processus 4 (conception et mise en œuvre du programme national)	Aucune donnée de suivi pour les deux années
Fiche de suivi Faim zéro : % d'étapes du processus achevées au cours du processus 5 (engagement et participation des acteurs non étatiques)	Aucune donnée de suivi pour les deux années

Indicateur de résultat	Notes de l'équipe
Taux de rétention	Objectif atteint les deux années, tendance croissante en 2019
EDS2 : Les enfants âgés de 6 à 59 mois et les femmes et filles enceintes et allaitantes (FEFA) dans les zones ciblées ont un statut nutritionnel amélioré en accord avec l'objectif national d'ici 2021.	
Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui reçoivent un régime alimentaire minimum acceptable (NPA : 4. Fournir une alimentation complémentaire aux enfants qui risquent de souffrir d'un retard de croissance)	Objectif 2018 non atteint. Aucune donnée pour 2019.
Proportion d'enfants âgés de 6 à 23 mois qui reçoivent un régime alimentaire minimum acceptable (NTA : 3. Fournir des aliments nutritifs aux enfants souffrant de malnutrition et aux FEFA)	Objectif 2018 non atteint. Aucune donnée pour 2019.
Proportion de la population éligible qui participe au programme (couverture) – (NPA : 4. Fournir une alimentation complémentaire aux enfants à risque de retard de croissance)	Objectif 2018 atteint. Aucune donnée pour 2019.
Proportion de la population éligible qui participe au programme (couverture) – (NTA : 3. Fournir des aliments nutritifs aux enfants malnutris et aux FEFA)	Objectif 2018 atteint. Aucune donnée pour 2019.
Proportion de la population éligible qui participe au programme (adhésion) – (NPA : 4. Fournir une alimentation complémentaire aux enfants qui risquent de souffrir d'un retard de croissance)	Objectif 2018 atteint. Aucune donnée pour 2019.
Proportion de la population éligible qui participe au programme (adhésion) – (NTA : 3. Fournir des aliments nutritifs aux enfants malnutris et aux FEFA)	Objectif 2018 atteint. Aucune donnée pour 2019.

Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-L008b. Données extraites le 16 mars 2022, et élaboration ACR 2018 et 2019.

Tableau 32 : Données de base, objectifs et valeurs des résultats découlant des ACR 2019-2021 (PSP), la réalisation des objectifs étant calculée par l'équipe d'évaluation.

Indicateur de résultat	ACR 2019									ACR 2020									ACR 2021									Source									
	Valeur de base			Objectif final PSP			Objectif annuel 2019			Valeur de suivi 2019			alisation objectif 20			Objectif annuel 2020			Valeur de suivi 2020			alisation objectif 20			Objectif annuel 2021				Valeur de suivi 2021			alisation objectif 20					
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total		Femme	Homme	Total						
EDS1 : Les populations vulnérables du Bénin, Nontamment les enfants en âge scolaire, ont un accès adéquat à une alimentation sûre et nutritive et à des services sociaux de base tout au long de l'année scolaire.																																					
Activité 1 : Fournir des programmes de repas scolaires intégrés, inclusifs et transformateurs de genre dans les communautés ciblées d'une manière qui s'appuie sur la production locale et la stimule																																					
Taux d'inscription	76	76	75				=80	=80	=80	82	83	82	Oui	Oui	Oui																						WFP programme monitoring; Baseline values are from government sources
Taux de fréquentation (Nonveau)	75	76	75	≥90	≥95	≥92.5	≥80	≥80	≥80	96	94	95	Oui	Oui	Oui	≥85	≥90	≥85	85.5	92.5	89	Oui	Oui	Oui												WFP programme monitoring; Baseline values are from government sources	
Rapport hommes/femmes			0.87			≥0.9			=0.85			0.88			Oui	≥0.84				0.84			Oui				≥0.84		0.84					Oui	WFP programme monitoring; Baseline values are from government sources		
Taux de réussite	70	69.86	69	≥96	≥86	≥96	≥55	≥55	≥55	69	67	68	Oui	Oui	Oui	≥85	≥85	≥85	87	93	89	Oui	Oui	Oui	≥85	≥85	≥85	78.62	79.28	78.98	Non	Non	Non		WFP programme monitoring; Baseline values are from government sources		
Taux de rétention / taux d'abandon (Nonveau): Taux d'abandon	7	6	6	≤10	≤10	≤10	=6	=6	=6	5.5	5	5.5	Oui	Oui	Oui	≤18	≤20	≤19	12	19	15.5	Oui	Oui	Oui	≤10	≤10	≤10	12.72	12.34	12.51	Non	Non	Non		WFP programme monitoring; Baseline values are from government sources		
Taux de rétention / taux d'abandon (Nonveau): Taux de rétention	80	80	80	≥90	≥90	≥90	=94	=94	=94	94.5	95.00	94.5	Oui	Oui	Oui	≥82	≥80	≥81	88	81	84.5	Oui	Oui	Oui	≥90	≥90	≥90	87.28	87.66	87.49	Non	Non	Non		WFP programme monitoring; Baseline values are from government sources		
EDS3 : Les institutions nationales et locales du Bénin disposent de capacités accrues et de systèmes inclusifs améliorés pour atteindre l'Objectif de Développement Durable 2, Nontamment pour améliorer les repas scolaires intégrés et la sécurité alimentaire, d'ici 2023.																																					
Activité 3 : fournir une assistance technique et un soutien politique, Nontamment par le biais de la coopération Sud-Sud, aux institutions locales et nationales dans les domaines de l'alimentation scolaire tenant compte de la dimension de genre, de la sécurité alimentaire et de la préparation et de la																																					
Nombre de politiques, programmes et composantes de systèmes nationaux de sécurité alimentaire et de nutrition améliorés grâce au renforcement des capacités du PAM (Nonveau).			0			=2																														WFP programme monitoring	
Capacité nationale en matière d'alimentation scolaire SABER (Nonveau)			3			=4																														WFP programme monitoring	
EDS4 : Les populations touchées par les crises sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après les chocs.																																					
Activité 4 : fournir une aide alimentaire et nutritionnelle aux populations touchées par la crise et renforcer les capacités des partenaires nationaux en matière de réponse et de coordination des urgences.																																					
Index des stratégies d'adaptation basé sur la consommation (moyenne)				≥0.5	≥0.7	≥0.6																														WFP programme monitoring	
Score de consommation alimentaire : Pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable						≥40																						≥30.4	43.8	49.7	48.1	N/A	N/A	Oui	WFP programme monitoring		
Score de consommation alimentaire : Pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite						≤50																						≤55.4	38.1	33.7	34.8	N/A	N/A	Non	WFP programme monitoring		
Score de consommation alimentaire : Pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire faible						≤10																						≤14.3	18.1	16.7	17	N/A	N/A	Non	WFP programme monitoring		
Proportion de la population éligible qui participe au programme (couverture)				≥20	≥20	≥20																														WFP programme monitoring	
Proportion de la population cible qui participe à un Nombre adéquat de distributions (adhésion)				=100	=100	=100																														WFP programme monitoring	

Tableau 33 : Commentaires de l'EE sur les indicateurs de résultat du PSP

Indicateur de résultat	Notes de l'équipe
EDS1 : Les populations vulnérables du Bénin, notamment les enfants en âge scolaire, ont un accès adéquat à une alimentation sûre et nutritive et à des services sociaux de base tout au long de l'année scolaire.	
Activité 1 : Fournir des programmes de repas scolaires intégrés, inclusifs et transformateurs de genre dans les communautés ciblées d'une manière qui s'appuie sur la production locale et la stimule	
Taux d'inscription	Objectif 2019 atteint, pas de valeurs de suivi pour 2020 et 2021.
Taux de fréquentation (nouveau)	Objectif 2019 et 2020 atteint, pas de suivi pour 2021.
Rapport hommes/femmes	Objectif atteint pour les trois années
Taux de réussite	Objectif atteint en 2019 et 2020, mais pas en 2021.
Taux de rétention / taux d'abandon (nouveau) : Taux d'abandon	Objectif atteint en 2019 et 2020, mais pas en 2021.
Taux de rétention / taux d'abandon (nouveau) : Taux de rétention	Objectif atteint en 2019 et 2020, mais pas en 2021.
EDS3 : Les institutions nationales et locales du Bénin disposent de capacités accrues et de systèmes inclusifs améliorés pour atteindre l'Objectif de développement durable 2, notamment pour améliorer les repas scolaires intégrés et la sécurité alimentaire, d'ici 2023.	
Activité 3 : Fournir une assistance technique et un soutien politique, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, aux institutions locales et nationales dans les domaines de l'alimentation scolaire tenant compte de la dimension de genre, de la sécurité alimentaire et de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence.	
Nombre de politiques, programmes et composantes de systèmes nationaux de sécurité alimentaire et de nutrition améliorés grâce au renforcement des capacités du PAM (nouveau).	Objectif atteint en 2020. Pas de données pour 2019 et 2021, activités mises en œuvre uniquement à partir de 2020 et non poursuivies en 2021 par manque de financement.
Capacité nationale en matière d'alimentation scolaire SABER (nouveau)	Activité prévue uniquement pour 2020. Il n'y a pas de valeur de suivi pour 2020 pour le nouvel indicateur "Capacité nationale en matière d'alimentation scolaire SABER", car l'exercice SABER n'a pas pu être mené en 2020 en raison de contraintes de financement.
EDS4 : Les populations touchées par les crises sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après les chocs.	
Activité 4 : Fournir une aide alimentaire et nutritionnelle aux populations touchées par la crise et renforcer les capacités des partenaires nationaux en matière de réponse et de coordination des urgences.	
Index des stratégies d'adaptation basé sur la consommation (moyenne)	Cette activité n'a pas été mise en œuvre en 2019, mais a seulement commencé en 2020. Objectif 2020 atteint, bien qu'il n'y ait pas de valeurs de référence, car étant donné l'urgence des activités qui devaient être mises en œuvre dans le cadre du résultat stratégique 4, aucune enquête de base n'a pu être réalisée. Il n'y a pas non plus de valeurs de suivi pour 2021, car la mise en œuvre de cette activité n'a eu lieu qu'en 2020.

Indicateur de résultat	Notes de l'équipe
Score de consommation alimentaire : Pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire acceptable	Cette activité n'a pas été mise en œuvre en 2019, mais a seulement commencé en 2020. Objectif 2020 et 2021 atteint, bien qu'il n'y ait pas de valeurs de référence pour 2020, car étant donné l'urgence des activités qui devaient être mises en œuvre dans le cadre du résultat stratégique 4, aucune enquête de référence n'a pu être menée en 2020 avant les opérations de secours d'urgence. La désagrégation par sexe pour les indicateurs du score de consommation alimentaire n'a pas été envisagée lors de l'enquête de référence de 2021, car la variable " sexe du chef de ménage " ne figurait pas dans le questionnaire.
Score de consommation alimentaire : Pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire limite	Cette activité n'a pas été mise en œuvre en 2019, mais a seulement commencé en 2020. Objectif 2020 et 2021 non atteint, bien qu'il n'y ait pas de valeurs de référence pour 2020, car étant donné l'urgence des activités qui devaient être mises en œuvre dans le cadre du résultat stratégique 4, aucune enquête de référence n'a pu être menée en 2020 avant les opérations de secours d'urgence. La désagrégation par sexe pour les indicateurs du score de consommation alimentaire n'a pas été envisagée lors de l'enquête de référence de 2021, car la variable " sexe du chef de ménage " ne figurait pas dans le questionnaire.
Score de consommation alimentaire : Pourcentage de ménages ayant un score de consommation alimentaire faible	Objectif atteint seulement en 2020, bien qu'il n'y ait pas de valeurs de référence car, étant donné l'urgence des activités qui devaient être mises en œuvre dans le cadre du résultat stratégique 4, aucune enquête de référence n'a pu être menée en 2020 avant les opérations de secours d'urgence. La désagrégation par sexe pour les indicateurs du score de consommation alimentaire n'a pas été envisagée lors de l'enquête de référence de 2021, car la variable " sexe du chef de ménage " ne figurait pas dans le questionnaire.
Proportion de la population éligible qui participe au programme (couverture)	Cette activité n'a pas été mise en œuvre en 2019, mais a seulement commencé en 2020. Objectif 2020 atteint, bien qu'il n'y ait pas de valeurs de référence, car étant donné l'urgence des activités qui devaient être mises en œuvre dans le cadre du résultat stratégique 4, aucune enquête de référence n'a pu être menée en 2020 avant les opérations de secours d'urgence. Il n'y a pas non plus de valeurs de suivi pour 2021, car la mise en œuvre de cette activité ne concernait que 2020.
Proportion de la population cible qui participe à un nombre adéquat de distributions (adhésion)	Cette activité n'a pas été mise en œuvre en 2019, mais a seulement commencé en 2020. Objectif 2020 atteint, bien qu'il n'y ait pas de valeurs de référence, car étant donné l'urgence des activités qui devaient être mises en œuvre dans le cadre du résultat stratégique 4, aucune enquête de référence n'a pu être menée en 2020 avant les opérations de secours d'urgence. Il n'y a pas non plus de valeurs de suivi pour 2021, car la mise en œuvre de cette activité n'a concerné que 2020.

Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-L008b. Données extraites le 16 mars 2022, et élaboration ACR 2019, 2020 et 2021.

Tableau 34 : Indicateurs de produit tels qu'indiqués dans les rapports annuels 2018 et 2019 (PSP-T), avec taux de réalisation calculé par l'équipe

Indicateur de produit par activité	Indicateur détaillé	Unité	ACR 2018												ACR 2019									Source
			Objectif annuel 2018			Valeur de suivi 2018			Réalisation objectif 2018			Objectif annuel 2019			Valeur de suivi 2019			Réalisation objectif 2019						
			Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total				
EDS1 : Les enfants d'âge scolaire, ont un accès adéquat à une alimentation sûre et nutritive tout au long de l'année.																								
Activité 1 Fournir des repas adaptés à la nutrition aux écoliers																								
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Étudiants (écoles primaires)	individu											56 015	71 293	127 308	48 840	62 160	111 000	87%	87%	87%	ACR 2018 et 2019		
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Participants aux activités	individu											276 916	352 438	629 354	228 286	290 546	518 832	82%	82%	82%	ACR 2018 et 2019		
Transferts de nourriture		Mt													16 602			4 522			27%	ACR 2018 et 2019		
A: Les écoliers ciblés reçoivent un repas nutritif chaque jour où ils vont à l'école afin de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base et d'augmenter le taux de scolarisation.	Nombre de bénéficiaires atteints grâce à la contribution du PAM au système de protection sociale	individu			127 308			104 490			82%				127 308						0%	ACR 2018 et 2019		
B : Les écoliers ciblés reçoivent un repas nutritif chaque jour où ils vont à l'école afin de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base et d'augmenter le taux de scolarisation.	Quantité d'aliments fortifiés fournis	Mt			4 054			3 034			75%				2 702,75						0%	ACR 2018 et 2019		
Activité 2: Renforcer les capacités des institutions gouvernementales concernées																								
C : Les écoliers ciblés bénéficient d'une capacité gouvernementale renforcée pour gérer le programme national de repas scolaires afin d'améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle.	Nombre d'activités de développement des capacités fournies sur la sécurité et la qualité des aliments	Nombre			3			3			100,0%				3						0,0%	ACR 2018 et 2019		
	Nombre de personnes formées	individu			2 765			2 765			100,0%				2 765						0,0%	ACR 2018 et 2019		
	Nombre d'activités d'assistance technique fournies	unité			10			10			100,0%				10						0,0%	ACR 2018 et 2019		
EDS2: Les enfants âgés de 6 à 59 mois et les femmes et filles enceintes et allaitantes (PLW/G) dans les zones ciblées ont un statut nutritionnel amélioré en accord avec l'objectif national d'ici 2021.																								
Activité 3: Fournir des aliments nutritifs aux enfants malnutris et aux femmes et les filles enceintes et allaitantes (PLWG)																								
B : Les bénéficiaires ciblés (enfants de 6 à 59 mois et femmes et les filles enceintes et allaitantes) reçoivent des aliments nutritifs afin de traiter la malnutrition aiguë modérée.	Quantité d'aliments fortifiés fournis	Mt			158,61			191,98			121,0%				117						0,0%	ACR 2018 et 2019		
	Quantité d'aliments nutritifs spécialisés fournis	Mt			158,61			43,99			27,7%				159						0,0%	ACR 2018 et 2019		
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Étudiants												1 634	1 770	3 404					0,0%	0,0%	0,0%	ACR 2018 et 2019	
	Femmes et filles enceintes et allaitantes												808	877	1 685						0,0%	0,0%	0,0%	ACR 2018 et 2019
	FMTCT clients												144	156	300						0,0%	0,0%	0,0%	ACR 2018 et 2019
Transferts de nourriture															117						0,0%	ACR 2018 et 2019		
Activité 4: Fournir une alimentation complémentaire aux enfants qui risquent de souffrir d'un retard de croissance.																								
B : Les enfants ciblés (6-23 mois) reçoivent une alimentation complémentaire par couverture et bénéficient d'une éducation nutritionnelle et d'activités complémentaires afin de prévenir les retards de croissance.	Quantité d'aliments fortifiés fournis	Mt			229,03			38,68			16,9%				229,03							0,0%	ACR 2018 et 2019	
C : Les enfants ciblés (6-23 mois) reçoivent une alimentation complémentaire par couverture et bénéficient d'une éducation nutritionnelle et d'activités complémentaires afin de prévenir les retards de croissance.	Nombre de personnes formées	individu			1 300			1 370			105,4%				1 300							0,0%	ACR 2018 et 2019	
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Enfants	individu											3054,00	3308,00	6 362							0,0%	ACR 2018 et 2019	
Transferts de nourriture		Mt													229							0,0%	ACR 2018 et 2019	
EDS3 : Les petits exploitants et les communautés vulnérables du Bénin ont des moyens de subsistance améliorés et une plus grande résilience aux chocs récurrents d'ici 2018.																								
Activité 5: Fournir la création d'actifs et le soutien aux moyens de subsistance aux communautés vulnérables																								
R : Les populations vulnérables souffrant d'insécurité alimentaire reçoivent une aide alimentaire conditionnelle afin de créer des actifs et de satisfaire leurs besoins alimentaires de base pendant la période de soudure.	Quantité de nourriture fournie	Mt						0							233							0,0%	ACR 2018 et 2019	
	Montant total de l'argent transféré aux bénéficiaires ciblés	US\$						0							108 000							0,0%	ACR 2018 et 2019	
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Tous												2 400	2 400	4 800							0,0%	ACR 2018 et 2019	
	Tous (Plateforme CBT)												3 000	3 000	6 000							0,0%	ACR 2018 et 2019	

d'évaluation.

Source : Equipe d'évaluation, données COMET, CM-R008. Données extraites le 16 mars 2022, et élaboration ACR 2018 et 2019

Tableau 35 : Résultat de l'analyse des indicateurs de produit (PSPP-T)

	Nombre prévu d'indicateurs		Nombre d'indicateurs déclarés dans l'ACR		Nombre d'indicateurs avec des réalisations déclarés dans l'ACR	Nombre total d'objectifs atteints =/> 100	Nombre d'indicateurs avec des réalisations déclarés dans l'ACR	Nombre total d'objectifs atteints =/> 100	Commentaires de l'EE
	v 1.0 (19/06/2017)	v 2.0 (08/05/2018)	ACR 2018	ACR 2019					
Act. 1 - SMP	24	24	2	5	2	0	3	0	Pas de suivi en 2018 pour le activités de transferts de nourriture. Objectifs atteint en 2019
Act. 2 - CSI	18	18	3	3	3	3	0	0	Objectif atteint en 2018, pas atteint en 2019 pour manque de ressources
Act. 3 - NTA	16	16	2	6	2	1	0	0	Objectif atteint en 2018, pas atteint en 2019 pour manque de ressources
Act. 4 - NPA	24	24	2	4	2	1	0	0	Objectif atteint en 2018, pas atteint en 2019 pour manque de ressources
Act. 5 - ACL	60	60	N/A	4	0	N/A	N/A	N/A	Objectis pas atteint
TOTAL	142	142	9	22	9	5	3	0	

Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-L010. Données extraites le 16 mars 2022, et élaboration rapport annuels (ACR) 2018 et 2019.

Tableau 36 : Objectifs de produit tels qu'indiqués dans les ACR 2019-2021 (PSP), avec taux de réalisation calculé par l'équipe d'évaluation.

Indicateur de produit par activité	Indicateur détaillé	Unité	ACR 2019									ACR 2020									ACR 2021									Source	
			Objectif annuel			Valeur de suivi			Réalisation objectif			Objectif annuel			Valeur de suivi			Réalisation objectif			Objectif annuel			Valeur de suivi			Réalisation objectif				
			F	H	Tot	F	H	Tot	F	H	Tot	F	H	Tot	F	H	Tot	F	H	Tot	F	H	Tot	F	H	Tot	F	H	Tot		
EDS1 : Les populations vulnérables du Bénin, notamment les enfants en âge scolaire, ont un accès adéquat à une alimentation sûre et nutritive et à des services sociaux de base tout au long de l'année scolaire.																															
Activité 1 : Fournir des programmes de repas scolaires intégrés, inclusifs et transformateurs de genre dans les communautés ciblées d'une manière qui s'appuie sur la production locale et la stimulation																															
Bénéficiaires recevant transferts monétaires	Participants aux activités	Individu	0	0	0							N/A	7 714	5 206	12 920	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	19 669	13 278	32 947	0	0	0	0%	0%	0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)
Bénéficiaires recevant transferts monétaires	Étudiants (écoles primaires)	individu	0	0	0							N/A	1 142	1 455	2 597	0	0	0	0,0%	0,0%	0,0%	2 915	3 708	6 623	-	-	-	0%	0%	0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Participants aux activités	individu	378 111	255 243	633 354	235 297	299 468	534 765	62,2%	117,3%	84,4%	377 961	255 140	633 101	260 057	281 729	541 786	69%	110%	86%	373 717	252 277	625 994	273 547	326 801	600 348	73%	130%	95%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Étudiants (écoles primaires)	individu	76 003	51 305	127 308	47 454	60 396	107 850	62,4%	117,7%	84,7%	55 993	71 264	127 257	57 057	61 811	118 868	102%	67%	93,4%	55 365	70 464	125 829	53 246	63 612	116 858	96%	90%	93%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
Transferts de nourriture		MT			9 542			5 966			62,5%			25 681			15 686			-61%			25 393			17 601			69%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
Transferts monétaires		US\$												99 734						N/A			684 740						0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
A : Les écoliers ciblés (équitablement filles/garçons) reçoivent des repas nutritifs chaque jour d'école, y compris des aliments produits par de petits exploitants, afin de répondre à leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base et d'améliorer la scolarisation et la rétention à l'école.	Nombre de sites institutionnels assistés	lieu			3 852			3 852			100,0%			3 852			3 849			99,9%			3 852			3 849			99,9%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
	Nombre d'écoles assistées par le PAM disposant de stations de lavage des mains adéquates	école			3 852			3 852			100,0%			3 852			3 849			99,9%			3 852			3 852			100,0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
	Nombre de rations fournies	ration			88 967 832			88 967 832			100,0%			88 967 832			89 770 911			100,9%			88 967 832			100 251 347			112,7%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
	Nombre de produits d'information nutritionnelle distribués	produit non alimentaire																					794			794			100%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
Quantité d'ustensiles de cuisine distribués (assiettes, cuillères, marmites, etc.)	produit non alimentaire																						462844			476652			103%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
EDS2 : Les populations vulnérables, notamment les enfants de moins de 5 ans et les groupes de femmes enceintes dans les zones ciblées, ont amélioré leur état nutritionnel conformément aux objectifs nationaux d'ici 2023.																															
Activité 2 : Fournir des aliments nutritifs spécialisés aux enfants et aux femmes et filles enceintes et allaitantes pour traiter la malnutrition et prévenir le risque de retard de croissance et soutenir les services de santé du Bénin en matière d'éducation nutritionnelle et de transformation des comportements en fonction du sexe.																															
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Participants aux activités	individu	418	282	700							N/A	364	336	700				0,0%	0,0%	N/A	364	336	700	0	0	0	0%	0%	0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Enfants (prévention du retard de croissance)	individu	2 685	1 815	4 500							N/A	2160	2340	4500				0,0%	0,0%	N/A	2160	2340	4500	0	0	0	0%	0%	0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Enfants	individu	2 685	1 815	4 500							N/A	2160	2340	4500				0,0%	0,0%	N/A	2160	2340	4500	0	0	0	0%	0%	0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Femmes enceintes et allaitantes	individu	1 104	746	1 850							N/A	888	962	1 850				0,0%	0,0%	N/A	888	962	1 850	0	0	0	0%	0%	0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)
Transferts de nourriture		MT			296			0				N/A		349			0			N/A			349			0			0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
EDS3 : Les institutions nationales et locales du Bénin disposent de capacités accrues et de systèmes inclusifs améliorés pour atteindre l'objectif de Développement Durable 2, notamment pour améliorer les repas scolaires intégrés et la sécurité alimentaire, d'ici 2023.																															
Activité 3 : Fournir une assistance technique et un soutien politique, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud, aux institutions locales et nationales dans les domaines de l'alimentation scolaire tenant compte de la dimension de genre, de la sécurité alimentaire et de la préparation et de la réponse aux situations d'urgence.																															
C : Les écoliers bénéficient du renforcement des capacités des institutions nationales pour la mise en œuvre efficace du Programme National Intégré de repas scolaires durable, sensible au genre et inclusif, à grande échelle et rentable, afin de garantir l'accès à la nourriture	Nombre d'activités d'assistance technique fournies	unité			0									2			2			100%			2			0			0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
	Nombre de sessions de formation/ateliers organisés	session de formation			0									1			3			300%			2			0			0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
	Nombre d'employés du gouvernement/des partenaires nationaux recevant une assistance technique et une formation	individu			0									30			50			167%			30			0			0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
Nombre d'outils ou de produits développés	unité			0									1			1			100%			1			0			0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)		
EDS4 : Les populations touchées par les crises sont en mesure de satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels de base pendant et après les chocs.																															
Activité 4 : Fournir une aide alimentaire et nutritionnelle aux populations touchées par la crise et renforcer les capacités des partenaires nationaux en matière de réponse et de coordination des urgences.																															
B : Les enfants âgés de 6 à 59 mois, les femmes et les filles enceintes et allaitantes (PLWG) et les autres populations vulnérables sur le plan nutritionnel touchées par des crises reçoivent des aliments nutritifs spécialisés.	Quantité d'aliments nutritifs spécialisés fournis	MT			0							N/A		197			197			100,0%			197			-			0,0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
	Bénéficiaires recevant transferts monétaires	Tous (distribution générale)	individu	0	0	0									32 835	22 166	55 000				N/A	8 955	6 045	15 000	2 965	2 000	4 965	33%	33%	33,1%	ACRs (2019, 2020 & 2021)
Bénéficiaires recevant transferts monétaires	Enfants (prévention du retard de croissance)	individu												9699,00	10400,00	20000				N/A	-	-	-	1 684	1 549	3 233	N/A	N/A	N/A	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Tous (distribution générale)	individu	23 880	16 120	40 000				0%	0%	N/A	38805,00	26195,00	65000	28544	19296	47813	73,0%	73,7%	73,0%	14 925	10 075	25 000	8 929	6 026	14 955	60%	60%	59,8%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
Bénéficiaires recevant des transferts de nourriture	Enfants (prévention du retard de croissance)	individu	2 880	3 120	6 000				0%	0%	N/A	2880,00	3120,00	6000	2878	3118	5996	99,9%	99,9%	99,9%	2 880	3 120	6 000	-	-	-	0%	0%	0,0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
Transferts de nourriture	Femmes enceintes et allaitantes (prévention du retard de croissance)	individu	3 843	-	3 843				0%	0%	N/A	3 843	3 843	3 955	3 955	3 955	3 955	102,9%	102,9%	102,9%	3 843	3 843	3 843	-	-	-	0%	0%	0%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
Transferts de nourriture		MT			713			0				N/A		2 957			2132			72,1%			1 409			602			42,7%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	
Transferts monétaires		US\$												626 278			0			-0,0%			355 455			200 176			56,3%	ACRs (2019, 2020 & 2021)	

Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-R008. Données extraites le 16 mars 2022, et élaboration ACR 2019, 2020 et 2021

Tableau 37 : Résultats de l'analyse sur les indicateurs de produit (PSP)

Numéro d'activité	Nombre prévu d'indicateurs			Nombre d'indicateurs déclarés dans l'ACR			Nombre d'indicateurs avec des réalisations déclarés dans l'ACR	Nombre total d'objectifs atteints =/ > 100	Nombre d'indicateurs avec des réalisations déclarés dans l'ACR	Nombre total d'objectifs atteints =/ > 100	Nombre d'indicateurs avec des réalisations déclarés dans l'ACR	Nombre total d'objectifs atteints =/ > 100	Commentaires de l'EE
	v 1.0 (12/11/2018)	v 2.0 (18/11/2019)	v 2.1 (23/07/2020)	ACR 2019	ACR 2020	ACR 2021	2019	2020	2021				
Act. 1 - SMP	65	65	65	8	9	11	6	3	6	1	8	4	L'objectif pour les transferts de nourriture a été atteint toutes les années. L'objectif pour les bénéficiaires devant recevoir une assistance par le biais de transfert monétaires n'a pas été atteint les deux années. L'activité devait être lancée en 2020 puis en 2021, mais les bénéficiaires prévus pour recevoir une assistance par le biais de transfert monétaires n'ont pas été atteints car la modalité n'est pas encore adaptée.
Act. 2 - NTA	112	112	112	5	5	5	0	0	0	0	0	0	L'objectif n'a été atteint pour aucune des années, en raison du manque de financement.
Act. 3 - CSI	24	24	24	N/A	4	4	N/A	N/A	4	4	0	0	Objectif non atteint en 2019 car l'indicateur a été introduit en 2020, mais en raison du manque de financement pour mener l'activité, l'indicateur de résultats n'a pas été collecté comme initialement prévu non plus en 2020. L'objectif n'est non plus atteint en 2021.
Act. 4 - URT	N/A	36	44	5	8	7	0	0	4	2	5	0	Cette activité n'a pas été mise en œuvre en 2019, les chiffres proviennent des ajustements du plan basé sur les besoins pour cette année. Objectif de transferts alimentaires atteint en 2020 et 2021 ; objectif de modalité de transfert monétaires non atteint en 2020 et partiellement en 2021.
TOTAL	201	237	245	18	26	27	6	3	14	7	13	4	

Source : Équipe d'évaluation, données COMET, CM-L010. Données extraites le 16 mars 2022, et élaboration ACR 2019, 2020 et 2021.

Tableau 38 : Aperçu général de la performance des indicateurs de résultat et de produit au cours du PSPP-T et du PSP

Aperçu général	PSPP-T (2018 - juin 2019)		PSP (juillet 2019 - 2023)		
	2018	2019	2019	2020	2021
Indicateurs de résultat					
Indicateurs rapportés (globaux)	11	6	6	13	7
Cibles atteintes	9	5	6	11	2
Indicateurs de produit					
Indicateurs rapportés (globaux)	9	22	18	26	27
Cibles atteintes (>100%)	5	0	3	7	4
Cibles atteintes (50-99%)	2	2	3	8	6
Cibles atteintes (<50%)	2	1	0	3	17

Annexe 15 : Chronologie de la réponse du PAM aux urgences

Date	Événements
Réponse à l'inondation de 2019	
Août et septembre 2019	Graves inondations touchant 22 communes
29 octobre 2019	Déclaration de l'état d'urgence national ; demande d'assistance du gouvernement aux partenaires du développement
Début novembre 2019	Évaluation rapide (SNU-Gouvernement / ANPC) des 22 communes affectées ; sélection de cinq communes cibles prioritaires dans le Mono et l'Ouémé.
Décembre 2019	Révision du budget (RB1) incluant l'EDS4 sur les interventions d'urgence. Financement à partir du Compte d'intervention immédiate (CII). Recherche continue de fonds de donateurs pour le remboursement du CII.
Novembre et décembre 2019	Identification des bénéficiaires
Janvier 2020	Arrivée de l'expert détaché du BRD. Formulation d'un plan d'action. Décision de prêter intérieurement de la nourriture provenant du programme d'alimentation scolaire. Retards dus à des problèmes administratifs et techniques au niveau du PAM.
Février et mars 2020	Première distribution (interrompue fin mars à cause du COVID-19)
Mai ou juin 2020	Suivi post-distribution (Post-distribution monitoring – PDM)
Août 2020	Rapport PDM
16 octobre 2020	Demande d'assistance aux urgences du ministère de l'Intérieur au PAM
30 novembre 2020	Demande d'appui technique et financier pour l'ANPC par le ministère de l'Intérieur aux agences des Nations Unies
24 mars 2021	Proposition soumise par le PAM à l'Agence chinoise de coopération internationale au développement (China International Development Cooperation Agency – CIDCA) pour une contribution à l'EDS4 – réponse aux inondations. La demande auprès de la CIDCA a été soumise suite aux inondations de 2019 mais a été retardée d'au moins une année avant de pouvoir être signée (en 2021). Après de longues négociations, la CIDCA a insisté pour que ses fonds ne soient pas utilisés pour le remboursement du préfinancement par le Compte d'intervention immédiate (CII, ou IRA en anglais) et qu'ils soient destinés aux communes assistées en 2020. L'urgence à cause des inondations étant passée en 2022, l'activité de l'assistance alimentaire a surtout été orientée par la disponibilité financière et par les conditions du bailleur y afférentes, et non par une analyse approfondie des besoins d'assistance alimentaire.
29 juillet 2021	Accord avec la CIDCA pour un financement de 1 million de dollars É.-U.
Février et mars 2021	Identification des bénéficiaires
Mai 2022	Deuxième distribution

Annexe 16 : Chronologie des interventions en alimentation scolaire

Date et année scolaire		Interventions	Gouvernement	PAM
	1 juillet 2010	Démarrage du projet du PAM " Promotion de l'alimentation scolaire durable 2010-2015 " (ID 200045), visant à soutenir le gouvernement jusqu'au 30 juin 2014 sur la voie de l'éducation primaire universelle et la réduction de l'insécurité alimentaire, à travers la distribution de repas chauds quotidiens à 100 000 élèves dans 485 écoles.		
	Mai 2014	Première révision budgétaire du projet du PAM, qui permet une prolongation de 12 mois, du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, et des ressources supplémentaires pour soutenir les efforts du gouvernement vers la promotion d'une alimentation scolaire durable.		
	Octobre 2014	Un document de Politique nationale d'alimentation scolaire est élaboré et adopté en Conseil des ministres, en exécution des recommandations du Forum national sur l'alimentation scolaire (Cotonou – 13 à 15 avril 2010) qui avait fait de l'alimentation scolaire l'une des mesures essentielles visant à corriger les taux d'abandon et de rétention dans les écoles primaires au Bénin. Dans son Programme d'action du gouvernement (PAG) pour la période de 2016-2021, le gouvernement a inscrit, parmi les projets prioritaires du MEMP, le projet d'extension des cantines scolaires dans toutes les écoles des zones rurales du pays . Il y est prévu de passer d'un taux de couverture de 29 % en 2017 à 51 % en 2021 .		
	May 2015	Démarrage du premier Programme Pays 2015-2018 du PAM au Bénin (ID CP 200721)		
	2015-2016 et 2016-2017	Interruption du programme de cantines scolaires du gouvernement. Le PAM met en œuvre des activités de cantines scolaires dans 562 écoles de 17 communes.		
	Juillet-août 2017	Enquête de référence du PNASI		
	20 juillet 2017	Le gouvernement et le PAM signent un accord de partenariat portant sur la mise en œuvre du Programme intitulé : « Programme national d'alimentation scolaire intégré » (PNASI), sous la forme d'un fonds fiduciaire (Trust Fund, TF 201090). Le PNASI a une couverture nationale en ce sens qu'il vise à assister les écoles primaires publiques de toutes les communes du pays. Au cours de sa première année de mise en œuvre il couvrait 11 des 12 départements que compte le pays.		
AS1	Août 2017	Démarrage du PNASI 2017-2021. L'objectif est de toucher 1 574 écoles et 321 315 enfants le premier semestre de l'année scolaire 2017-2018, sur une durée de 53 mois / 12 trimestres scolaires, avec une fin de programme initialement prévue pour juin 2021. Taux de couverture nationale : 32 %		
	Août 2017	Le Programme stratégique de pays provisoire de transition (PSPP-T) est adopté pour la période 1 ^{er} janvier 2018 – 30 juin 2019. Révision budgétaire 1 approuvée en novembre 2018 ; Révision budgétaire 2 approuvée en avril 2019.		

Date et année scolaire		Interventions	Gouvernement	PAM
	18 septembre 2017	Après une pause de deux ans, les activités du Programme gouvernemental d'alimentation scolaire reprennent dans les 1 574 écoles et pour 326 721 écoliers.		
	Septembre 2017-juin 2018	Le PNASI atteint 1 574 écoles et 236 404 élèves. Au démarrage du PNASI, le PAM fournit, parallèlement un appui à plus de 600 cantines additionnelles.		
	Février 2018	Addendum 1 : Un premier addendum au PNASI introduit la possibilité de dotations en nature qui sont déduites des dotations financières du gouvernement.		
AS2	Septembre 2018 – juin 2019	Le PNASI atteint 2 849 écoles et 276 132 élèves Le soutien du PAM à l'alimentation scolaire est étendu à 3852 écoles primaires publiques dans les 12 départements et 77 communes du Bénin. En novembre 2019, à la demande du Gouvernement du Bénin, le PAM intègre 77 écoles supplémentaires dans le cadre de son programme d'alimentation scolaire. Ces écoles étaient auparavant gérées par une organisation non gouvernementale (ONG), Catholic Relief Services (CRS), dans le département du Borgou (nord).		
	Décembre 2018	Addendum 2 : La révision du budget porte sur l'inclusion de 1 600 écoles additionnelles, c'est-à-dire 3 179 écoles en total, et 298 400 bénéficiaires à la rentrée de septembre 2018, augmentant ainsi la couverture à l'ensemble des départements du pays et aux 77 communes. La fin programme est également reportée de juin à décembre 2021.		
	Juillet 2019	Le Programme stratégique de pays (PSP) 2019-2023 est approuvé pour la période 1 juillet 2019 – 31 décembre 2023. Révision budgétaire 1 approuvée en décembre 2019 ; Révision budgétaire 2 approuvée en septembre 2020.		
-	Mai - Décembre 2019	Évaluation conjointe à mi-parcours du Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) au Bénin.		
AS3	Septembre 2019 – Juin 2020	Le PNASI atteint 2 854 écoles et 444 696 élèves. Création du comité de pilotage ; Renforcement continu de la logistique et de l'approvisionnement ; Multiplication des partenariats pour la composante 2 (FIDA, EDUCO, World Vegetable Center, PNUD) et renforcement des filières des OP pour l'approvisionnement local des cantines ; Protocole d'accord signé avec le MAEP pour la stratégie des achats locaux. Taux de couverture nationale : 51 % avec plus de 900 000 bénéficiaires et 3 800 écoles assistées.		
		Le PAM a fourni des repas nutritifs quotidiens à 660 654 écoliers dans 3 849 écoles primaires publiques réparties dans les 77 communes du Bénin. Les principaux résultats visés ont été atteints : 3 849 écoles ont été desservies sur les 3 852 prévues (100 pour cent de réalisation, certaines écoles ayant fusionné) et 660 654 écoliers (dont 48 pour cent de filles) sur les 760 358 prévues (87 pour cent de réalisation).		
-	Mars-mai 2020	Fermeture des écoles pour cause de pandémie		
AS4	Septembre 2020 – Juin 2021	Le PNASI atteint 3094 écoles et 508 590 élèves. Amélioration du suivi ; Protocole sanitaire COVID-19 implémenté dans les écoles ; Pilotage du modèle national d'ASPL dans 30 écoles pour soutenir le transfert de la gestion du programme d'alimentation scolaire du PAM au gouvernement.		
		Le PAM assiste 3 849 écoles dans 77 communes ; Comme suite à l'engagement récent du gouvernement d'étendre la couverture du programme d'alimentation scolaire à 75 pour cent des écoles primaires publiques,		

Date et année scolaire		Interventions	Gouvernement	PAM
		<p>le PAM inclut 1 729 écoles supplémentaires dans le programme jusqu'à la fin avril 2022.</p> <p>Le pilotage conjoint PAM-GdB du programme d'alimentation scolaire se poursuit dans les 30 écoles pilotes identifiées, sur les 3 849 écoles qui bénéficient du programme d'alimentation scolaire du PAM. Le projet pilote est mis en œuvre au cours des deux années du Plan stratégique de pays.</p>		
AS5	Décembre 2021	Année scolaire 5 initialement non prévue par le PNASI. Prorogation jusqu'au 1 ^{er} trimestre de l'année scolaire 2021-2022.		
	Janvier 2022	Engagement du gouvernement de passer de 51 % de couverture des besoins des écoles primaires publiques nationales à 75 % à partir de 2022, dans le but de toucher plus de 900 000 bénéficiaires et 5 429 écoles		
	Février - Juillet 2022	Évaluation décentralisée conjointe finale du Programme national d'alimentation scolaire intégré (PNASI) au Bénin 2017 - 2021.		
	25 avril 2022	Phase d'extension du programme dans les nouvelles écoles sur l'ensemble du territoire national.		

Annexe 17 : Analyse détaillée des parties prenantes

Typologies de parties prenantes	Importance dans le cadre de l'évaluation	Participation à l'évaluation	Acteurs concernés
Parties prenantes internes (PAM)			
Bureau de pays (BP)	En tant que partie prenante principale et responsable de la planification et de la mise en œuvre du PSP au niveau du pays, le bureau de pays est intéressé au premier chef par l'évaluation et sera un utilisateur principal de ses résultats aux fins d'élaboration et de mise en œuvre du prochain PSP.	La direction et le personnel du bureau de pays seront impliqués dans les séances de planification, de briefing et de feedback en tant qu'informateurs clés pendant la mission principale et ils auront l'occasion d'examiner et de commenter le projet de rapport d'évaluation et la réponse de la direction à l'évaluation du PSP. Ils seront invités à participer activement à l'atelier d'apprentissage à la fin du processus d'évaluation, pour formuler les recommandations de l'évaluation.	Les cadres supérieurs et le personnel des services techniques concernés, y compris Programme, ACV, S&E, Partenariats, le bureau local à Parakou et les deux sous-bureaux de terrain (Natitingou et Bohicon).
Direction générale et Bureau régional du PAM à Dakar	La haute direction du PAM et le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (BRD) ont intérêt à tirer des enseignements des résultats de l'évaluation, car ceux-ci peuvent renforcer l'orientation stratégique et mieux guider l'appui technique au Bureau de pays du Bénin et aux autres opérations dans la région.	En tant que membre du GRI, les membres du personnel concerné de la DGR informeront l'équipe d'évaluation pendant la phase de démarrage et seront interrogés (informateurs clés) pendant la phase principale de collecte des données. Ils participeront au débriefing à la fin de la mission d'évaluation et fourniront des commentaires sur le rapport d'évaluation. Le personnel de la DGR	Les cadres supérieurs du BRD des services Programme, Suivi & Évaluation, Alimentation scolaire, Genre et autres domaines techniques, le cas échéant.

		sélectionné pourra participer à l'atelier d'apprentissage à la fin du processus d'évaluation, afin d'aider à formuler les recommandations de l'évaluation.	
Divisions du siège	Les unités techniques du PAM, telles que celles chargées de la politique des programmes, la protection, le genre, la nutrition, l'alimentation scolaire, la résilience, l'analyse de la vulnérabilité, le suivi et le compte rendu des performances, l'EPR, le renforcement des capacités, les partenariats, la chaîne d'approvisionnement, les filets de sécurité et la protection sociale et la gouvernance, ont intérêt à prendre connaissance des enseignements tirés de l'évaluation pour étayer leurs missions.	L'évaluation doit permettre d'obtenir des informations sur les approches, les normes et les critères de réussite du PAM, auprès des diverses unités intervenant dans les principaux domaines de l'évaluation (invitées au briefing virtuel initial de l'équipe d'évaluation) et intéressées par l'amélioration des résultats. Les divisions du siège sélectionnées auront l'occasion d'examiner et de commenter le projet de rapport d'évaluation, ainsi que la réponse de la direction.	Des points focaux seront identifiés dans chaque division du siège concernée.
Conseil d'administration du PAM	Les membres du Conseil d'administration ont un rôle à jouer dans la reddition de comptes, et ont tout intérêt à connaître les conclusions de l'évaluation de la performance du PAM au Bénin (rôle, et positionnement stratégique).	Présentation des résultats de l'évaluation lors de la session de novembre 2023 pour informer les membres du Conseil d'administration de la performance et des résultats des activités du PAM au Bénin.	Délégués du Conseil d'Administration du PAM.
Parties prenantes externes			

<p>Communautés affectées/ groupes bénéficiaires</p>	<p>En tant que destinataires ultimes de l'aide du PAM, les bénéficiaires ont intérêt à ce que le PAM détermine si son aide est pertinente, adaptée à leur contexte culturel et social, efficiente, efficace, durable et cohérente.</p>	<p>Ils seront interrogés et consultés pendant la phase de collecte des données. Des dispositions particulières devront être prises pour rencontrer les enfants.</p>	<p>Bénéficiaires ventilés par sexe et groupes d'âge (femmes, hommes, garçons et filles), ethnicité, type de statut, participants aux activités de formation, autres groupes vulnérables tels que les personnes handicapées, associations parents-enseignants et autres à préciser au cours de la phase de démarrage.</p>
<p>Institutions gouvernementales nationales et locales</p>	<p>En tant que partenaires clés du PAM, les pouvoirs publics ont intérêt à ce que le PAM détermine si son aide est conforme aux priorités, aux politiques et aux stratégies nationales, si elle est opportune, si elle répond à leurs besoins et si elle est adaptée à leur contexte culturel et social, si elle est efficiente, efficace, durable et cohérente, et si elle renforce la coopération entre les institutions nationales et le PAM.</p>	<p>Les points focaux du gouvernement seront consultés et interviewés pendant la phase de lancement et la phase de collecte des données. Les entretiens porteront sur des questions politiques et techniques et ils seront invités aux séances de feedback, ainsi qu'à certaines réunions de l'atelier d'apprentissage à la fin du processus d'évaluation, afin de contribuer à l'élaboration des recommandations de l'évaluation.</p>	<p>Ministère de l'Enseignement maternel et primaire (MEMP), Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAEP) Ministère de la Santé (MS) Ministère de la Planification et du Développement (MPD), Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASF) Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique (MISP) CPSFESU (Cellule présidentielle de suivi du fonctionnement des établissements scolaires et universitaires) Directions départementales de l'enseignement maternel et primaire (DDEMP) Direction de l'alimentation scolaire, MEMP Conseil de l'alimentation et de la nutrition (CAN) Conseil national de l'éducation (CNE) Cellule technique de suivi et d'appui à la gestion de la sécurité alimentaire (CT/SAGSA)</p>

<p>Équipe de pays des Nations Unies et autres organisations internationales ou régionales</p>	<p>Les agences des Nations Unies, en particulier celles basées à Rome, et les autres partenaires au Bénin sont concernés par cette évaluation en termes de partenariats, de performance, d'orientation stratégique future, ainsi que de questions relatives à la coordination des Nations Unies.</p> <p>Les conclusions de l'évaluation peuvent être utilisées pour améliorer la collaboration, la coordination et accroître les synergies au sein du système des Nations Unies et de ses partenaires, en ligne avec les domaines stratégiques prioritaires du PCNUAD 2019-2023.</p> <p>Le PAM collabore particulièrement avec l'UNICEF, la FAO, le FIDA, le FNUAP (voir Figure 6).</p>	<p>L'équipe d'évaluation se rapprochera des représentants des organismes des Nations Unies et d'autres partenaires travaillant dans le domaine de la nutrition et le développement des capacités nationales pour s'entretenir avec eux. Le BP tiendra les partenaires de l'ONU et les autres organisations internationales contactées informés de l'avancement de l'évaluation.</p> <p>Les représentants interrogés pourront être invités à l'atelier d'apprentissage externe à la fin du processus d'évaluation, pour aider à formuler les recommandations de l'évaluation.</p>	<p>Agence nationale de la protection sociale</p> <p>Les agences des Nations Unies : UNICEF, OMS, FAO et FIDA, PNUD, et UNFPA</p> <p>Banque mondiale, Banque africaine de développement</p> <p>Centre d'excellence régional contre la faim et la malnutrition (CERFAM)</p>
<p>Partenaires de coopération et ONG</p>	<p>Les partenaires du PAM qui coopèrent à la mise en œuvre des activités du PSP ont intérêt à renforcer les synergies et la collaboration avec le PAM, et doivent donc connaître les résultats de l'évaluation.</p>	<p>Un groupe de partenaires coopérants sera sélectionné au cours de la phase principale de collecte de données afin de recueillir leurs points de vue sur leur collaboration avec le PAM au Bénin.</p> <p>Les partenaires sélectionnés seront invités à l'atelier d'apprentissage externe à la fin du processus d'évaluation, afin de</p>	<p>Organisations non gouvernementales : SUD NORD ACTIONS ONG (SNA), DEDRAS UEED, SIAN'SON, GRASID ONG, CEBEDES ONG, CREDEL ONG, Caritas Benin, FADEC ONG-Opérations, CRS (Catholic Relief Services).</p>

		contribuer à l'élaboration des recommandations de l'évaluation.	
Partenaires techniques et financiers (PTF)	Les activités du PAM sont soutenues par plusieurs donateurs qui ont intérêt à savoir si leurs fonds ont été dépensés à bon escient et si le travail du PAM est efficace pour atténuer l'insécurité alimentaire des plus vulnérables.	Participation aux entretiens et aux séances de restitution, le cas échéant, et diffusion du rapport.	ONUSIDA, Arabie saoudite, Allemagne (BMZ), Pays-Bas, Suisse, Japon, Chine.

Annexe 18 : Données de base sur le Bénin

	Paramètre/(source)	2018	2019	2020	2021	Source des données	Lien
General							
1	Indice de développement humain (1)	0,541	0,545	0,545	0,525	Rapport sur le développement humain du PNUD 2019 & 2020 & 2021-2022	https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22
2	Nombre total de personnes concernées (réfugiés, demandeurs d'asile, autres personnes concernées) (5)	1 475	1 611	1 865	1 825	HCR	https://data.unhcr.org/en/country/ben
Démographie							
3	Population totale (2)	11 485 035	11 801 151	12 123 198	12 451 031	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country
4	Population, femmes (2)	5 753 796	5 909 895	6 068 950	6 230 889	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country
5	Pourcentage de la population urbaine (1)	47,3	47,9	Pas rapporté	Pas rapporté	Rapport sur le développement humain du PNUD 2019 & 2020 & 2021-2022	https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22
6	Population totale par âge (1-4) (6)	1 279 220 (2010-2019)	Pas rapporté	1 279 220 (2011-2020)	Pas rapporté	UNSD	https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/documents/DYB2020/table07.pdf
7	Population totale par âge (5-9) (6)	1 335 166 (2010-2019)	Pas rapporté	1 335 166 (2011-2020)	Pas rapporté	UNSD	https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/documents/DYB2020/table07.pdf

	Paramètre/(source)	2018	2019	2020	2021	Source des données	Lien
8	Population totale par âge (10-14) (6)	1 137 068 (2010-2019)	Pas rapporté	1 137 068 (2011- 2020)	Pas rapporté	UNSD	https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/documents/DYB2020/table07.pdf
9	Taux de natalité chez les adolescentes (naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19) (8)	108 (2016)	Pas rapporté	Pas rapporté	Pas rapporté	OMS	https://apps.who.int/gho/data/view.xgswcah.31-data
Économie							
10	PIB par habitant (dollars É.-U. courants) (2)	1 240,80	1 219,50	1 291,	1 428,40	Banque Mondiale	https://data.worldbank.org/country
11	Inégalité des revenus : coefficient de Gini (1)	47,8	Pas rapporté	Pas rapporté	37,8	Rapport sur le développement humain du PNUD 2019 & 2020 & 2021-2022	https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22
12	Investissements directs étrangers, flux nets (% du PIB) (2)	1,4	1,5	1,1	Pas rapporté	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country
13	Aide publique au développement nette reçue (% du RNB) (4)	4,1	4,2	6,8	Pas rapporté	OCDE/CAD	https://public.tableau.com/views/OECDACAidataglancebyrecipient_new/Recipients?:embed=y&:display_count=yes&:showTabs=y&:toolbar=no?&:showVizHome=no
14	ODD 17 : Volume des transferts de fonds en proportion du PIB total (%) (9)	1,9	Pas rapporté	Pas rapporté	Pas rapporté	Profil Pays ODD	https://country-profiles.unstatshub.org
15	Agriculture, sylviculture et pêche, valeur ajoutée (% du PIB) (2)	28,1	26,9	27,1	Pas rapporté	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country
Pauvreté							

	Paramètre/(source)	2018	2019	2020	2021	Source des données	Lien
1 6	Population vulnérable à/proche de la pauvreté multidimensionnelle (%) (1)	14,7	14,7	14,7	14,7	Rapport sur le développement humain du PNUD 2019 & 2020 & 2021-2022	https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22
1 7	Population en situation de pauvreté multidimensionnelle sévère (%) (1)	40,9	40,9	40,9	40,9	Rapport sur le développement humain du PNUD 2019 & 2020 & 2021-2022	https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22
Santé							
1 8	Taux de mortalité maternelle (%), risque de décès maternel sur la vie entière : 1 in X (3)	49 (2017)	Pas rapporté	Pas rapporté	Pas rapporté	UNICEF SOWC 2019 et 2021	https://data.unicef.org/resources/sowc-2021-dashboard-and-tables/?_gl=1*8cczua*_ga*MTE4MTI1MTg3OS4xNjY0Mjk1MDEw*_ga_ZEPV2PX419*MTY2ODYwNDI3OC4xMC4xLjE2Njg2MDQzMzluMC4wLjA
1 9	Espérance de vie en bonne santé à la naissance, total (années) (2)	61,5	61,8	62	Pas rapporté	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country
2 0	Prévalence du VIH, totale (% de la population âgée de 15 à 49) (2)	1	1	0,9	0,8	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country
Genre							
2 1	Indice d'inégalité de genre (1)	148	148	158	152	Rapport sur le développement humain du PNUD 2019 & 2020 & 2021-2022	https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22
2 2	Proportion de sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%) (2)	7,2	7,2	7,2	8,0	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country

	Paramètre/(source)	2018	2019	2020	2021	Source des données	Lien
2 3	Taux d'activité, (% de la population totale âgée de 15 ans et plus) (estimation modélisée du BIT) (2)	72,0	72,0	71	71	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country
2 4	Emploi dans l'agriculture, femmes (% de l'emploi féminin) (estimation modélisée du BIT) (2)	31,0	30,0	Pas rapporté	Pas rapporté	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country
Nutrition							
2 5	Prévalence de l'insécurité alimentaire modérée ou grave dans la population totale (%) (7)	55 (2014-2016)	Pas rapporté	Pas rapporté	67,9 (2019-2021)	The State of Food Security and Nutrition report 2022	https://www.fao.org/3/cc0639en/cc0639en.pdf
2 6	Poids par rapport à la taille (Dépérissement – modéré et grave), prévalence pour moins de 5 ans (%) (3)	5	Pas rapporté	5	Pas rapporté	UNICEF SOWC 2019 et 2021	https://data.unicef.org/resources/sowc-2021-dashboard-and-tables/?_gl=1*8cczua*_ga*MTE4MT11MTg3OS4xNjY0Mjk1MDEw*_ga_ZEPV2PX419*MTY2ODYwNDI3OC4xMC4xLjE2Njg2MDQzMzluMC4wLjA.
2 7	Taille par rapport à l'âge (Surpoids – modéré et grave), prévalence pour moins de 5 an (%) (3)	32	Pas rapporté	31	Pas rapporté	UNICEF SOWC 2019 et 2021	https://data.unicef.org/resources/sowc-2021-dashboard-and-tables/?_gl=1*8cczua*_ga*MTE4MT11MTg3OS4xNjY0Mjk1MDEw*_ga_ZEPV2PX419*MTY2ODYwNDI3OC4xMC4xLjE2Njg2MDQzMzluMC4wLjA.
2 8	Poids par rapport à l'âge (Surpoids – modéré et sévère), prévalence pour moins de 5 ans (%) (3)	2	Pas rapporté	2	Pas rapporté	UNICEF SOWC 2019 et 2021	https://data.unicef.org/resources/sowc-2021-dashboard-and-tables/?_gl=1*8cczua*_ga*MTE4MT11MTg3OS4xNjY0Mjk1MDEw*_ga_ZEPV2PX419*MTY2ODYwNDI3OC4xMC4xLjE2Njg2MDQzMzluMC4wLjA.
2 9	Taux de mortalité, moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) (2)	91,0	88.0	86	Pas rapporté	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country

	Paramètre/(source)	2018	2019	2020	2021	Source des données	Lien
Éducation							
30	Taux d'alphabétisation des adultes (% de personnes âgées de 15 ans et plus) (1)	42,4	Pas rapporté	Pas rapporté	Pas rapporté	Rapport sur le développement humain du PNUD 2019 & 2020 & 2021-2022	https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22
31	Population ayant suivi au moins un niveau d'enseignement secondaire (% de personnes âgées de 25 ans et plus) (1)	26,5	26,6	26,1	27,75	Rapport sur le développement humain du PNUD 2019 & 2020 & 2021-2022	https://hdr.undp.org/content/human-development-report-2021-22
32	Taux ajusté de scolarisation dans le primaire (% net) (2)	97,0	Pas rapporté	Pas rapporté	Pas rapporté	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country
33	Taux de scolarisation dans le secondaire (% net) (2)	Pas rapporté	Pas rapporté	Pas rapporté	Pas rapporté	Banque mondiale	https://data.worldbank.org/country

Source : (1) PNUD, Rapport sur le développement humain 2019 et 2020, 2021-2022 ; (2) Banque mondiale. Indicateurs du développement mondial ; (3) UNICEF, état des enfants dans le monde (SOWC) ; (4) OCDE/CAD; (5) HCR ; (6) UN statistiques ; (7) FAO, Rapport sur l'état de la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde 2022; (8) OMS ; (9) Profil pays ODD.

Annexe 19 :

Bibliographie/bibliothèque d'évaluation

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES CONSULTÉES PENDANT LA PHASE DE DÉMARRAGE

- Bénin. 2015. *Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages*
- Bénin. 2018. *Examen stratégique national « Faim Zéro » au Bénin à l'horizon 2030*
- Bénin. 2020. *Voluntary National Review : Sustainable Development Goals progress report at the High-Level Political Forum* (contribution nationale volontaire 2020 du Bénin capitalise les acquis des éditions 2017 et 2018 du Forum politique de haut niveau).
- Benin. *Enquête démographique de santé 2017-18 Rapport de synthèse*
- Bénin. INSAE et ICF. 2019. *Enquête démographique et de santé au Bénin, 2017-2018*
- CILSS. 2022. *Cadre Harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle, Résultats de l'analyse de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle aigüe courante en mars-mai 2022 et projetée en juin-août 2022*
- Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages (EMICoV). 2015.
- FAO. 2021. *State of Food Security and Nutrition in the World*
- FAO. *The State of Food Security and Nutrition report 2018 and 2020*
- FAO/PAM, juin 2022. [Hunger Hotspots FAO-WFP early warnings on acute food insecurity June to September 2022 Outlook](#).
- Global Hunger Index. 2021. Bénin. <https://www.globalhungerindex.org/benin.html>
- Hounkpodote, H. 2009. *Multidimensional Analysis of Poverty in Benin: A Fuzzy Subsets Approach*. École nationale supérieure de statistique et d'économie appliquée (ENSEA).
- INSAE & PAM. 2017. *Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire (AGVSA)*
- INSAE & PAM. 2022. *Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire et de la nutrition et systèmes alimentaires (AGVSAN-SA)*
- INSAE. 2020. *Note sur la pauvreté au Bénin en 2019*.
- Institut national de la statistique et de l'analyse économique. 2021. *Croissance économique en 2020 : la crise de la COVID-19 révélatrice de la résilience du Bénin*
- INSAE, 2019. *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages 2018-2019 (EHCVM)*.
- Institut national de la statistique et de l'analyse économique. UNFPA. World Population Dashboard
- MEDEDJI, D et DJOSSOU, A. 2007. *Les différentes facettes de la pauvreté au Bénin, Rapport de recherche INSAE-Bénin*.
- Notre Dame, Global Adaptation Initiative. <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/>
- OCHA FTS website
- OCHA, [West and Central Africa Weekly – Regional Humanitarian Snapshot \(21-27 June 2022\)](#).
- OECD. "Workbook: OECD DAC Aid at a glance by recipient". https://public.tableau.com/views/OECDDACAidataglancebyrecipient_new/Recipients?:embed=y&:display_count=y&:showTabs=y&:toolbar=no&:showVizHome=no
- ONU Info. Juin 2022. [La flambée des prix et la faim menacent la stabilité de dizaines de pays](#).
- UNDAF. Plan-cadre des Nations Unies pour l'assistance au développement-2014-2018
- UNDP. 2015. *Human Development Report 2015*
- UNDP. 2019. *Le Bénin un pays vulnérable aux changements climatiques*.
- UNDP. 2020. *Human Development Report 2020*
- UNDP. 2020. *The Next Frontier: Human Development and the Anthropocene*.
- UNDP. *Human Development Report 2019 & 2020*
- UNESCO IUS. <http://uis.unesco.org/en/country/bj>
- UNICEF. 2016. *La pauvreté et les privations de l'enfant au Bénin*.

UNICEF. SOW 2019 and 2021

United Nations. Bénin. *Bilan Pays Commun Bénin 2021*

United Nations. UNSTAT.
<https://unstats.un.org/unsd/demographic-social/products/dyb/#statistics>

UNSDCF. *Benin 2019-2023*.

WFP. *Benin Country Strategic Plan (2019-2023), BR 1 et BR2*

WFP. *Benin Interim Country Strategic Plan (2018), BR1 et BR2*

WFP. *Benin. Annual Country Report 2018*

WFP. *Benin. Annual Country Report 2019*

WFP. *Benin. Annual Country Report 2019*

WFP. *Benin. Annual Country Report 2020*

WFP. *Benin. Annual Country Report 2021*

WFP. *Benin. Country Brief December 2021*

WFP. CSP Dashboard.
<https://qa.dashboard.wfp.org/countries/BEN/overview>

WFP. *The State of Food Security and Nutrition report 2019*

WHO. COVID-19 Dashboard

World Bank, *Climate Change Knowledge Portal - Benin*.
<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/benin>

World Bank. "The World Bank in Benin Overview".
<https://www.worldbank.org/en/country/benin/overview#1>

World Bank. "World Bank Data Bank"
<https://databank.worldbank.org/>

World Bank. 2019. *Benin tackles agriculture challenges with tangible results for beneficiaries*

PAM Benin. 2018. *Examen stratégique national « Faim Zéro » au Bénin à l'horizon 2030*

World Bank. « World Bank Data Bank »

Bénin. INSAE and ICF. 2019. *Enquête démographique et de santé au Bénin, 2017-2018*

INSAE. UNFPA. *World Population Dashboard*. L'indice synthétique de fécondité par femme âgée de 15 à 49 ans en 2020 était de 4,7 selon les indicateurs de la Banque mondiale,

World Bank Indicator « GDP growth (annual %) »

Country background, "Sustainable Development Goals and Paris Agreement"

BASE DE DONNÉES DU PAM UTILISÉES

ACR1-A Cumulative Financial Overview – standard country report v 33 (BJ01)

ACR1-A Cumulative Financial Overview – standard country report v 33 (BJ02)

CM-R001b – Annual Country Beneficiaries (CSP) – actual vs planned beneficiaries by gender, residence status, age group

CM-R020 – Annual adjusted Participants & Beneficiaries by Act Tag, Ben Grp, Gender, Age Grp – actual beneficiaries by gender, age group, modality (FOOD. CBT. CS)

CM-R014 – Food and CBT

CM-C002 – Comparison - Monthly MT

CM-A003 – Actuals – Beneficiaries - Detailed (monthly)

CM-P003 – Planned Monthly Beneficiaries

CM-C009 – Cash Based Transfer USD and commodity voucher distribution

CM-L008b - CRF Outcome Indicator Values

CM-L010 - CM-L010_Detailed_Logframe

CM-R008 – Output Indicators (CSP)

Distribution Contribution and Forecast Stats 2022-05-03

Annual Resource Situation Report

Annexe 20 : Liste des sigles utilisés dans le document

ACR	Rapport annuel de pays (Annual Country Report)
ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
AGVSA	Analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire
AGVSAN-SA	Analyse globale de la vulnérabilité, de la sécurité alimentaire et de la nutrition et systèmes alimentaires
ANPC	Agence nationale pour la protection civile
ANPS	Agence nationale de la protection sociale
APD	Aide publique au développement
APE	Association des parents d'élèves
AQ	Assurance qualité
ARCH	Assurance pour le renforcement du capital humain
AS	Alimentation scolaire
BM	Banque mondiale
BP	Bureau de pays
BRD	Bureau régional de l'Afrique de l'Ouest à Dakar
CAD/OCDE	Comité de l'Assistance au Développement de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques
CAN	Conseil de l'alimentation et de la nutrition
CBT	Cash-based transfers - transferts de type monétaire
CC	Changement climatique
CD	Directeur du Bureau Pays (Country Director)
CEQAS	Système centralisé d'assurance qualité de l'évaluation
CERFAM	Centre d'Excellence Régional contre la Faim et la Malnutrition
CGCSI	Comités de gestion des cantines scolaires intégrées
CH	Cadre harmonisé
CI	Cours d'initiation

CIDCA	China International Development Cooperation Agency
CII	Compte d'intervention immédiate du PAM (Immediate Response Account, IRA)
CM1	Cours moyen première année
CM2	Cours moyen deuxième année
COMET	Country Office Tool for Managing Effectively / Outil des bureaux de pays pour une gestion efficace
CPDD	Cadre de partenariat pour le développement durable
CPSFESU	Cellule présidentielle de suivi du fonctionnement des établissements scolaires et universitaires
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CT/SAGSA	Cellule technique de suivi et d'appui à la gestion de la sécurité alimentaire
CTDDC	Comité technique de décentralisation, déconcentration et coopération
CWG	Cash Working Group
DAE	Directeur adjoint de l'évaluation
DE	Directeur de l'évaluation
DEP	Directeur de l'enseignement primaire
DGFD	Direction générale des finances et du développement
DPP	Direction de la prospective et de la planification
ECHO	Union européenne, Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire
EDS	Effet direct stratégique (<i>Strategic Objective</i>)
EE	Équipe d'évaluation
EM	Chargé(e) d'évaluation au Bureau de l'évaluation du PAM
EMICOV	Enquête modulaire intégrée sur les conditions de vie des ménages
ENSEA	École nationale Supérieure de statistique et d'économie appliquée
EPP	École primaire publique
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FEFA	Femmes enceintes et femmes allaitantes
FGD	Discussions en groupe (Focus Group Discussions)

FIDA	Fonds international de développement agricole
GRE/IRG	Groupe de référence de l'évaluation
GSA	Groupe Sécurité Alimentaire
HCR	Agence des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement humain
PDI	Personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (Internally Displaced Persons, IDP)
INSAE	Institut national de la statistique et de l'analyse économique
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire / Integrated Food Security Phase Classification
IPG	Indice de parité entre les genres
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche du Bénin
MASM	Ministère responsable pour les Affaires sociales et la Microfinance
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
MEMP	Ministère des Enseignements maternel et primaires du Bénin
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique
MoU	Memorandum of Understanding / Protocole d'accord
MPD	Ministère de la Planification et du Développement
MS	Ministère de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
ODD	Objectifs de développement durable
OEV	Bureau de l'évaluation du PAM (WFP Office of Evaluation)
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
PACE	Performance and Capability Enhancement / Amélioration des performances et des capacités
PAG	Programme d'actions du gouvernement

PAM	Programme alimentaire mondial
PCNUAD	Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2019-2023)
PDM	Post-distribution monitoring / Suivi post-distribution
PHPS	Politique holistique de protection sociale
PLWG	Filles et femmes enceintes ou allaitantes
PNASI	Programme national d'alimentation scolaire intégré
PNDPE	Projet de nutrition et de développement de la petite enfance
PNIASAN	Plan national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle 2017-2021
PNPG	Politique nationale de promotion du genre 2009-2025
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2014-2018) (UNDAF)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP)
PP	Programme Pays
PSDSA	Plan stratégique de développement du secteur agricole 2025
PSP	Plan stratégique de pays
PSPP-T	PSP provisoire de transition
PTF	Partenaires techniques et financiers
QE	Question d'évaluation
RAM	Unité de la recherche, de l'analyse et du suivi (Research, Assessment and Monitoring Division)
RB	Révision budgétaire
RECOBA	Programme de résilience contre le COVID-19 dans le Borgou et l'Alibori / Resilience against COVID-19 in Borgou and Alibori project
SABER	Approche systémique pour de meilleurs résultats en matière d'éducation / Systems Approach for Better Education Results
S&E	Suivi et évaluation
SAN	Sécurité alimentaire et nutritionnelle
SAS	Service d'alimentation scolaire
SP-CAN	SUN-Point focal gouvernemental / Secrétaire permanent du Conseil national de l'alimentation et de la nutrition
TdC	Théorie du changement

TdR	Termes de référence de l'évaluation
TNFS	Taux net de fréquentation scolaire
TNS	Taux net de scolarisation
UE	Union européenne
UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
UNEG/NGUE	Groupe des Nations Unies pour l'évaluation
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNSDCF	UN Sustainable Development Cooperation Framework
VBG	Violences fondées sur le genre

Bureau de l'évaluation

Programme alimentaire mondial

Via Cesare Giulio Viola 68/70

00148 Rome, Italie

Tél.: +39 06 65131 wfp.org/independent-evaluation